



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 août 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.023 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures_voirie et transports - 1176707001

Accorder un contrat pour des services de comptage pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest à ECO-compteur inc. pour une somme maximale de 186 970,51 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15915 (2 soumissions, 1 conforme)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1170598001

Accorder un contrat à Delom Services Inc., pour la réparation du moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15751 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922010

Accorder un contrat à « Stageline Scènes Mobiles inc. », pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15804 (1 soumissionnaire)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1176135006

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Chemise Empire Itée, pour la fourniture de chemises de différents modèles, destinées aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) / Montant estimé pour la période de prolongation (63 478,65 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1174631011

Autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$ pour un contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (contrat AHU-18) (CA12 090259) majorant ainsi le montant total de 4 477 037,97 \$ à 5 058 953,06 \$, taxes incluses

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1174631010

Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 114 283,01 \$, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordés respectivement à Transport Rosemont inc. (contrats AHU-15 et AHU-17) et à Pépinière Michel Tanguay inc. (contrat AHU-19) (CA15 090211) majorant ainsi le montant total de 5 048 853,40 \$ à 5 163 136,41 \$, taxes incluses

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1174631012

Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 374 294,65 \$, taxes incluses, pour cinq contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de St-Léonard accordés respectivement à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (contrat SLE-03), à Groupe TMD inc. (contrats SLE-04 et SLE-06), à R. Racicot Lté (SLE-05) et à Les Excavations Payette Lté (SLE-07) (CM16 0932) majorant ainsi le montant total des contrats de 18 238 917,04 \$ à 18 613 211,69 \$, taxes incluses

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177482005

Conclure une entente-cadre collective avec Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc, d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 17-15994 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de 848 502,57 \$, taxes incluses)

20.011 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177383002

Accorder un contrat à Procova Inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Closse - Dépense totale de 4 924 712,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10205 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231042

Accorder un contrat à l'entrepreneur Les Constructions et pavage Jeskar inc., pour des travaux de voirie dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 342 088,06 \$ (contrat: 277 088,06 \$ + incidences: 65 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 289801 - (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177308001

Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 1 288 168,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5905 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.014 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1176676003

Accorder un contrat à Groupe Geysler inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 785 243,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5907 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175350005

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne de pompiers n° 28 (3031) située au 7650, boulevard Châteauneuf dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 492 782,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5911 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.017 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231065

Accorder un contrat à Système urbains inc., pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 405 411,06 \$ (contrat: 390 411,06 \$ + incidences: 15 000 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 332601 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009022

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc.(Licence RBQ # 1211-9046-37), pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 152 868,46 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1173493001

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente six mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (3 053 621,03 \$) et Les Consultants S.M. inc., (2 142 904,05 \$) incluant les taxes pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-15923 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174804001

Accorder un contrat à la firme Artefactuel, coop de travail pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre de travaux de construction du bassin William - Dépense maximale de 138 861.00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15700 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.021 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1170615002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020 pour une dépense totale de 574 874.99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15977 - (3 soumissionnaires conformes)

20.022 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1174378025

Autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$ aux contingences du contrat octroyé à Norda Stelo Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François majorant ainsi le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175965001

Accorder un contrat de services professionnels à CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 577 681,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176019001

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux - somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15509 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.025 Contrat de services professionnels

CE Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1177480005

Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour les services professionnels - Plans et devis et surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements des rues Anderson, de la Concorde et Burke - Dépense totale de 403 447,28 \$ - Appel d'offres public VMP-17-031 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.026 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1173219009

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de la réclamation à l'endroit de Groupe Hexagone S.E.C.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.027 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170652003

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à la firme CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 988 785,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16067) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.028 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1176850005

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS Inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No 1653, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 106 702.55 \$ (taxes incluses) - (4 soumissionnaires)

20.029 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1176157004

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal relativement au projet "Passeport MTL étudiant international" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018

20.030 Entente

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970002

Approuver le projet d'entente entre le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implications des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 49 900 \$ aux fins de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 49 900 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.032 Entente

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1177682001

Abroger la résolution du conseil municipal (CM 17 0316) et autoriser l'utilisation de la station de nivométrie "Montréal INTL A" située à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2% correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091). Approuver le nouveau projet d'addenda 1 à cette fin.

20.033 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie - 1171714001

Approuver un projet de convention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une subvention de 5 200 \$ à la Ville pour la réalisation d'un projet de coopération France-Québec intitulé " Montréal et Strasbourg : relever ensemble le défi du numérique dans les Planétariums » - Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel

20.034 Entente

CG Service de la culture - 1177666006

Approuver les modifications à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11.3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations administré par lui-même

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Culture Montréal

20.035 Entente

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176202001

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Detroit Creative Corridor Center (DC3) et accorder à DC3 une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites

20.036 Entente

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1170741002

Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.037 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164962006

Fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, et approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc. à des fins de construction résidentielle le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, situé du côté est de l'avenue d'Orléans et au sud de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 163 m² pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables

20.038 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166037001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte et au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 125 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec

20.039 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161027011

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, en échange desquels ce dernier cède notamment à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 12 468,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable, payable sur la somme de 250 000 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.041 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.042 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.043 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.044 Immeuble - Location

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1170515002

Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 »

20.045 Subvention - Contribution financière

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1173643002

Accorder un soutien financier, non récurrent, au montant de 2000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal, pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, dans le cadre de son 250e anniversaire

20.046 Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1170741003

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2017 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.047 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1177165001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773 \$ à 11 organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 - Appel annuel, de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

20.048 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1177233001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 189 220 \$, incluant les frais de concours, à quinze organismes pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017 - 2018

20.049 Subvention - Contribution financière

CG Service de la culture - 1173205001

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action en 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Culture Montréal

20.050 Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1170604002

Accorder un soutien financier de 2000 \$ au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain »

20.051 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177233006

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de soutenir la mise en oeuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

20.052 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.053 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177233007

Accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.054 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1173220002

Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2017, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en oeuvre de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.055 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1174910005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 482,80 \$ à trois organismes, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.056 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.057 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.058 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177571002

Accorder un soutien financier de 37 760 \$ à l'organisme Petites-Mains, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.059 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.060 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970007

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ à deux organismes, dont 50 400 \$ pour 2017 et 21 600 \$ pour 2018, soit 42 000 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à la hauteur de 21 600 \$ pour 2018 / Approuver les projets de convention à cet effet

20.061 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1177731001

Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet Biquette à Montréal

20.062 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175360002

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dont 5 000 \$ dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine qui se tiendra du 14 au 18 août 2017 à Montréal et 10 000 \$ pour le Portail agriculture urbaine pan-québécois

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1175178001

Adopter le Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal «La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde »

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1177430002

Autoriser la démolition du bâtiment et de ses dépendances, situées au 10875 rue Saint-François-d'Assise, dans le site patrimonial cité du Sault-au-Récollets, secteur significatif DD, Aire de protection de la maison du Pressoir, lots 1 741 863 et 1 741 861 du cadastre du Québec

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171195004

Autoriser Nunsubco Trois inc. à entamer des travaux de préparation de sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur une partie des terrains appartenant à la Ville de Montréal, lesquels sont situés au sud du boulevard René-Lévesque et à l'est de la rue cours du Fleuve, dans l'arrondissement de Verdun

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la concertation des arrondissements - 1172685001

Décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif - Mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin

30.007 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1177044003

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) pour l'année 2017 - Dépense de 10 000 euros (14 750 \$)

30.008 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1174310001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon - Montant estimé : 5 509,14 \$

30.009 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances , Dépenses communes - 1166335002

Renouveler le mandat de certains représentants de la Ville au sein des différentes commissions des régimes de retraite pour une durée de 3 ans et nommer le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal pour un mandat de 2 ans

30.010 Budget - Autorisation de dépense

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe - 1175302004

Autoriser une dépense de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, relative à l'octroi d'un contrat à Trempro Constructions inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce / Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-023 / (3 soumissionnaires)

30.011 Budget - Autorisation de dépense

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1166459006

Autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, de 48 140,22 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 6,67 % du coût total du contrat révisé (valeur totale de 721 408,57 \$) pour des travaux de "Réaménagement géométrique de l'intersection formée par les rues Godin, Riverview et Monteith.", dans l'arrondissement de Verdun - Appel d'offres public (S16-016)

30.012 Budget - Autorisation de dépense

CE Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1171035008

Autoriser une dépense de 396 875,30 \$, relative à l'octroi d'un contrat à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) » par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP (5 soumissionnaires)

30.013 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1163079001

Autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Service des ressources humaines dans le cadre du programme de Parrainage professionnel, mesure phare de l'accès à l'égalité en emploi

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.014 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie - 1170348003

Accepter une somme de 33 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution

30.015 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Office de consultation publique de Montréal - 1171079004

Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation en cours confiés par le conseil municipal et le comité exécutif

30.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.018 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1173993001

Autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture et autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit 284 100 \$ et 3,0 personnes-années

30.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396007

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1176307004

Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.005 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la diversité sociale et des sports, Direction des sports - 1174815002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin

40.006 Règlement - Adoption

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396005

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.007 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1173200002

Adopter la version modifiée du Règlement sur les calèches

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 12 juin par le conseil municipal

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1172675001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 \$ pour un total de 31 892 000 \$

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.009 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526018

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.010 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526019

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.011 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526020

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.012 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1173276001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.013 Règlement - Urbanisme

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130603009

Adopter, sans changements, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 6 juin 2017 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 28 juin 2017

40.014 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622006

Approuver la conformité du règlement R-2017-023-10 modifiant le règlement sur l'entretien et la protection des arbres de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1175841001

Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1175955001

Autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174501007

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2017 au 30 juin 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.003 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174396010

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juin 2017 au 30 juin 2017 et rectification pour le rapport déposé pour le mois d'avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	55
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	36

CE : 12.001
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.010
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.011
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.012
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.013
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.014
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.015
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.016
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.017
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.018
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.019
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.020
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.021
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.022
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.023
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176707001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour des services de comptage pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest à ECO-compteur inc. pour une somme maximale de 186 970,51 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15915 (2 soumissions, 1 conforme)

Il est recommandé :

1. d'approuver l'octroi du contrat à ECO-compteur inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, afin de fournir à la Ville les services professionnels pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 186 970,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15915;
2. d'imputer cette dépense, **après avoir opéré le virement budgétaire requis**, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-04 12:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176707001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour des services de comptage pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest à ECO-compteur inc. pour une somme maximale de 186 970,51 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15915 (2 soumissions, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, en coordination avec les travaux d'utilités publiques.

Le projet se réalisera en deux phases :

Phase 1 : Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield

- Lot 1 : Rue Sainte-Catherine

- Lot 2 : Square Phillips, place du Frère-André et les rues adjacentes

Phase 2 et ultérieures : Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater

Occasion unique pour des décennies à venir, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest offre l'opportunité d'améliorer l'aménagement et la fonctionnalité de la rue pour qu'elle réponde mieux aux besoins de ses usagers. La Ville souhaite profiter de ces travaux d'infrastructures importants pour offrir aux Montréalais un aménagement de qualité. Les travaux du lot 1 de la Phase 1 se dérouleront sur deux ans à partir de janvier 2018.

La rue Sainte-Catherine est l'artère commerciale par excellence et représente un apport économique important pour la métropole. Actuellement très fréquentée par les piétons, résidents ou touristes, la Ville désire donc effectuer des comptages pour mesurer l'impact du chantier et de l'aménagement futur sur l'achalandage piéton. Pour ce faire, la Division des grands projets 2 souhaite retenir des services professionnels pour la réalisation de comptages piétons ainsi que leur analyse.

Un appel d'offres public a été lancé le 15 mars 2017. La période de soumission prévue était de 21 jours et se terminait initialement le 5 avril 2017. La date d'ouverture des soumissions a finalement été repoussée au 10 avril 2017, puisque que contrairement à la date mentionnée dans les documents d'appel d'offres (5 avril), une erreur s'est glissée dans l'annonce parue dans le Devoir ainsi que sur SEAO où la date mentionnée était le 10 avril. La période de soumission totale a donc été de 26 jours.

La durée de validité des soumissions est de cent quatre vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions seront ainsi valides jusqu'au 7 octobre 2017. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de deux (2) addenda afin de répondre aux questions des potentiels soumissionnaires et modifier la date d'ouverture.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	31 mars 2017	Réponse aux questions des preneurs de soumission
2	3 avril 2017	Report de la date d'ouverture au 10 avril 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0119 - 20 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours. (GDD 1157064001)

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest. (GGD 1156086001)

CG15 0207 - 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (GDD 1156707001)

CE14 0350 - 12 mars 2014 - D'Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation de comptages qui seront effectués en continu avant, pendant et après les travaux, soit pour une durée maximale de 5 ans. Le mandat comprend tout le matériel et les services requis (installation, déplacement, entretien, étalonnage etc.) pour réaliser des comptages piétonniers en continu. Le mandataire fournira les données de comptage dans les 24 heures

suivant la captation des données, et ce, dans un format convivial pouvant être utilisé par la Ville pour fin d'analyse et de présentation.

La réalisation de comptage en amont du chantier permettra de dresser le portrait actuel de l'achalandage piéton pour fin de comparaison. Les comptages réalisés durant le chantier permettront d'identifier s'il y a des problématiques qui ont un impact sur l'achalandage piéton et, le cas échéant, d'apporter les mesures correctives. Cela permettra de mieux quantifier l'impact du chantier sur cette artère commerciale importante. La réalisation de comptages piétons après le chantier permettra de mesurer l'impact positif qui découlera de la réalisation du nouvel aménagement. Pour ce faire, la Ville désire réaliser des comptages à 3 endroits névralgiques de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues De Bleury et Mansfield.

JUSTIFICATION

Une étude de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a été réalisé par le Service de l'approvisionnement. Au total, dix-sept (17) fournisseurs potentiels ont été répertoriés. De ces dix-sept (17) fournisseurs, seulement quatre (4) ont répondu positivement aux demandes d'information et étaient aptes et intéressées par le projet de compteurs de piétons de la Ville de Montréal. Lors du lancement de l'appel d'offres, les quatre (4) firmes qui avaient répondu positivement lors de l'étude de marché ont été informés du lancement de celui-ci.

Sept (7) firmes ont pris le cahier des charges. Sur ces sept (7) firmes, deux (2) firmes ont déposé des soumissions, soit environ 29% des preneurs de cahier. Certaines firmes ont mentionné qu'elles n'avaient pas soumissionné car elles n'offraient pas ce type de services. D'autres ont indiqué que bien qu'elles soient en mesure de réaliser le mandat, le niveau de valeur ajoutée qui pouvait être attendu de leur part n'était pas concurrentiel puisqu'elles offrent les services de comptage plutôt en suppléments aux mandats d'analyse qui leur sont confiés (firmes d'ingénierie).

Le contrat a été octroyé à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes. Sur les deux (2) soumissions reçues, une seule a été jugée conforme par le comité de sélection, car elle a obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % ou plus.

Le comité de sélection recommande de retenir les services d'ÉCO-compteur inc. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires ainsi que leur note finale.

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Montant soumissionné	Total (avec taxes)
ECO-compteur inc.	77%	6,79	162 618,40 \$	186 970,51 \$
AXPER inc. (non-conforme)	19%	n/a	n/a	n/a
Dernière estimation réalisée à l'interne	n/a	n/a	154 773,33 \$	177 969,99 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>)				9 000,52 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				5,1%

La dernière estimation avait été réalisée à 177 969,99\$, ce qui représente un montant de 5,1% inférieur au montant du soumissionnaire retenu.

Soulignons que, tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense est de 186 970,51 \$ (taxes incluses).
La dépense nette à la charge des contribuables montréalais (avec taxes et net de ristournes) est de 170 728,99\$.

La dépense totale sera assumée à 100 % par la Ville. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest du Service des infrastructures, de la voirie et des transports via un transfert de fonds de la réserve de voirie (référence GDD 1177326001) .

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En réalisant une mesure de l'achalandage piéton en continu, avant, pendant et après les travaux, ce mandat vise à dresser le portrait de l'impact du chantier et du nouvel aménagement sur l'achalandage piéton et à apporter les mesures correctives, le cas échéant, pour favoriser une croissance économique durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du contrat, il ne sera pas possible d'obtenir des comptages piétons pendant une période significative avant le début des travaux. Ainsi, la valeur des comparaisons de l'achalandage piéton avant, pendant et après le chantier sera diminuée de par un échantillon pré-travaux beaucoup plus court.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour l'octroi du contrat ainsi que la réalisation du projet Sainte-Catherine Ouest sont les suivantes :

Octroi du contrat de services professionnels	21 août 2017
Réunion de démarrage	28 août 2017
Installation des compteurs et démarrage de la compilation de données	début septembre 2017
Début des travaux Sainte-Catherine Ouest	janvier 2018
Fin des comptages	au plus tard septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane QUIRION LAMOUREUX
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Christianne RAIL
Chef de section

Le : 2017-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2017-05-18



Dossier # : 1170598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Delom Services Inc., pour la réparation du moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15751 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Delom Services Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation d'un moteur synchrone sans balai de 3000 hp d'un groupe motopompe de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15751;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-30 14:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Delom Services Inc., pour la réparation du moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15751 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs (CJDB) a une capacité de production de 1 136 000 m³ par jour. Cette usine dispose de sept (7) groupes motopompes pour la distribution de l'eau traitée. Le réseau desservi par les usines CJDB et Atwater alimente 1 688 000 personnes.

Le moteur du groupe motopompe numéro 9 installé en 1978 a eu une défaillance mécanique qui a entraîné des dommages majeurs au niveau électrique, ce qui nécessite une remise à neuf de son bobinage en cuivre.

Ces travaux impliquent une inspection et une évaluation complète du moteur en plus d'une mise à niveau de sa protection électrique. Les pièces existantes doivent être réparées ou remplacées afin d'assurer la pérennité de l'équipement.

L'appel d'offres public no. 17-15751 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 19 avril 2017 au 10 mai 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours. La soumission est valide pour une période de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 6 novembre 2017.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Delom Services Inc., pour la réparation d'un moteur de marque Général Électrique (GE), du groupe motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. Ces travaux incluront également l'ajout de protections électriques et une mise à niveau permettant d'accroître l'espérance de vie du moteur, de vingt (20) à trente (30) ans supplémentaires. Le coût d'achat d'un moteur neuf est de l'ordre de 900 000 \$.

Le contrat comprend principalement :

- une inspection globale du moteur;
- une évaluation des composants;
- une mise à niveau;
- le retrait du bobinage de la partie fixe du moteur (stator) et à son rebobinage;
- le remplacement des pièces mécaniques et électriques usées ou défectueuses.

Les pièces requises pour la réparation du moteur synchrone de 3000 hp à 4160 volts sont uniques et spécifiques au modèle précis de ce moteur.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 17-15751, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges et une seule soumission a été déposée, soit celle de la firme Delom Services Inc. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au seul soumissionnaire, Delom Services Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Delom Services Inc.	435 702,08 \$	N/A	435 702,08 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	548 850,41 \$	N/A	548 850,41 \$
Écart entre le seul soumissionnaire et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-113 148,33 \$
Écart entre le seul soumissionnaire et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-20,61 %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 20,61 % (-113 148,33 \$) entre le seul soumissionnaire et l'estimation réalisée à l'interne.

Cet écart s'explique principalement par les montants soumis aux articles suivants du bordereau des prix :

Article	Description	Montant de l'estimation	Montant du soumissionnaire	Écart (\$)	Écart (%)
3	Laminations - Remplacement de 10 cm d'épaisseur de laminations du stator	66 000,00 \$	13 320,00 \$	-52 680,00 \$	-79,82 %
4	Fourniture, installation et raccordement d'un condensateur triphasé	5 000,00 \$	2 804,00 \$	-2 196,00 \$	-43,92 %
5	Remplacement de bobine(s) du rotor (pôles)	51 600,00 \$	40 380,00 \$	-11 220,00 \$	-21,74 %
8	Remplacement du bobinage du stator de l'excitatrice	12 500,00 \$	4 992,00 \$	-7 508,00 \$	-60,06 %

Le reste de l'écart, soit - 39 544 \$, incluant taxes et contingences, est réparti entre divers articles du bordereau.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. La firme Delom Services Inc. a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 9 mai 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Delom Services Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 435 702,08 \$, taxes incluses. La dépense de 435 702,08 \$, taxes incluses, représente un coût net de 397 854,07 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérales et provinciales et sera financée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard de l'octroi du présent dossier:

- L'absence d'un groupe motopompe au niveau de la haute pression pourrait occasionner des délais au calendrier de maintenance des autres groupes motopompes de la haute pression de l'usine.

- En cas de bris d'un autre groupe motopompe, la capacité de distribution de l'usine pourrait alors en être affectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2017

Livraison : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-09

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie
et Chef d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-06-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-30



Dossier # : 1174922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Stageline Scènes Mobiles inc. », pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15804 (1 soum).

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire « Stageline Scènes Mobiles inc. », ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 320 337,60 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15804 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-04 14:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Stageline Scènes Mobiles inc. », pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15804 (1 soum).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer une scène mobile pour cause de désuétude. La nouvelle scène sera mise à la disposition de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et sera utilisée pour la tenue d'événements culturels en plein air.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-15804 qui s'est tenu du 6 février au 1^{er} mars 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 24 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 1^{er} mars 2017.

L'évaluation des soumissions repose sur un système de pondération et d'évaluation. Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 17-15804, le contrat est octroyé en entier au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage à la grille d'évaluation présentée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA176859001 – 28 février 2017 : Approuver les critères et les pondérations de la grille servant pour l'évaluation des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres no 17-15804 portant sur l'acquisition d'une scène mobile pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Stageline Scènes Mobiles inc. », au montant de 320 337,60 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une scène mobile tel que décrit au devis technique

76616A11 de l'appel d'offres public 17-15804. Il s'agit d'une scène extérieure pré-assemblée qui se déploie de manière hydraulique et séquentielle en une structure autoportante d'une largeur de 32 pieds par 24 pieds de profondeur. Une fois démontée, tout l'équipement est contenu dans une remorque d'une longueur de 46 pieds au gabarit routier. La remorque est dotée d'un mécanisme d'attelage de type col de cygne pour en faciliter le déplacement à l'aide d'un tracteur chargeur. La scène est munie de tous les équipements et accessoires requis à sa fonction : habillage de scène, coffres de rangement, éclairage, escalier, etc. Le contrat comprend une formation sur l'opération et la maintenance des appareils. La scène sera sous la garantie du fabricant pour une période de 36 mois.

Les scènes mobiles sont des appareils complexes susceptibles de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. L'article 11 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres permet l'ajout d'options ou d'équipements autres que ceux spécifiés au devis technique dans la mesure où ces ajouts n'excèdent pas 20 % du prix unitaire. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le SMRA s'est prévalu de cette clause pour inclure un frais de contingence de 3 % du prix unitaire : $275\,500 \$ \times 3\% = 8\,115 \$$ (9 330.22 \$, taxes incluses).

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement d'une scène mobile âgée de 23 ans (766-94344) qui sera mise au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie utile d'un appareil de classe 766 est de 20 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-15804 pour lequel il y a eu 1 seul soumissionnaire. Conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations.

Soumission conforme	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Stageline Scènes Mobiles inc.	86,8 %	311 007,38 \$		311 007,38 \$
Dernière estimation réalisée		327 678,75 \$		327 678,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				- 16 671.37 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				-5.09 %

Basé sur un achat similaire de 2014, le rédacteur du devis technique a estimé la dépense à 327 678.75 \$ \$, taxes incluses. Il y a un écart de -5 % entre cette estimation et le prix de la soumission.

Un comité de sélection a été constitué pour évaluer la qualité de la seule soumission reçue conformément aux critères prédéfinis dans la grille de pondération. La soumission de « Stageline Scènes Mobiles inc. » a reçu une note globale de 86.8%.

Deux des trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offres : l'un estimait ne pas être en mesure de rencontrer les exigences demandées et un autre s'est procuré le cahier des charges à titre informatif seulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 320 337,60 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 292 511 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-041) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La dépense totale de 320 337,60 \$ comprend un frais de contingence de 3 %, soit de 9 330.22 \$, taxes incluses, pour des modifications à la scène mobile en cours de fabrication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas car il s'agit d'un appareil remorqué non motorisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande août 2017
- Livraison de la scène mobile en décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin MOUSSEAU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Martin MOUSSEAU, 14 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-14

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2017-06-20



Dossier # : 1176135006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Chemise Empire Itée, pour la fourniture de chemises de différents modèles, destinées aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Avis SIMON numéro 1151197. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 63 478,65 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec l'entreprise Chemise Empire Itée, pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 16-15342 (Avis SIMON 1151197);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-29 11:14

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176135006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Chemise Empire Ltée, pour la fourniture de chemises de différents modèles, destinées aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Avis SIMON numéro 1151197. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 63 478,65 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant comme objectif de conclure une entente-cadre pour une période de douze (12) mois avec option de prolongation de douze (12) mois, pour l'acquisition de chemises de différents modèles (à manches longues, à manches courtes, de couleur marine et bleu-noir), à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 26 septembre 2016, d'une valeur totale de 76 352,60 \$, taxes incluses, prendra fin le 25 septembre 2017. En date du 20 juin 2017, la consommation sur cette entente-cadre est de 52 519,01 \$, taxes incluses, représentant environ 68,8 % de sa valeur totale.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation, à partir du 26 septembre 2017, aux mêmes conditions que l'appel d'offres 16-15342.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Chemise Empire Ltée, a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Avis SIMON 1151197 du 26 septembre 2016 - Conclure avec Chemise Empire Ltée une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation pouvant aller jusqu'à douze (12) mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 16-15342 (3 soumissions). Montant de l'entente : 76 352,60 \$, taxes incluses.
CE14 0525 du 16 avril 2014 - Conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois,

pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 13-13221 (5 soumissions). Montant estimé de l'entente : 344 752,54 \$, taxes incluses.

CG13 0119 du 25 avril 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Montant estimé de la prolongation : 160 965,00 \$, taxes incluses.

CE10 0996 du 23 juin 2010 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec La Chemise Perfection (2007) inc. pour la fourniture de chemises d'uniformes pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 10-11273 (4 soumissions). Montant estimé de l'entente : 370 303,37 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville de Montréal a l'obligation de fournir les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier décisionnel porte sur la fourniture de chemises d'uniforme à l'ensemble des pompiers de la Ville.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente-cadre sera prolongée pour une période de douze (12) mois, selon la clause administrative particulière 5 de l'appel d'offres 16-15342.

JUSTIFICATION

La prolongation de cette entente-cadre entente permettra à la Ville d'assurer une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité des produits pour réaliser la distribution de vêtements, pour l'année 2018.

À ce jour, le Service de l'approvisionnement est satisfait du service fourni par Chemise Empire ltée, notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.

Pour ce contrat, les produits sont confectionnés au Québec. À la suite de la vérification du marché, les prix sont toujours compétitifs par rapport au marché actuel.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

55 210,83 \$ + 2 760,54 \$ (TPS) + 5 507,28 \$ (TVQ) = 63 478,65 \$ (taxes incluses).

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 29 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET

Le : 2017-06-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-06-29



Dossier # : 1174631011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$ pour un contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (contrat AHU-18) (CA12 090259) majorant ainsi le montant total de 4 477 037,97 \$ à 5 058 953,06 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs AHU-19 accordé à Transport Gilbert Hamelin inc.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 15:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$ pour un contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (contrat AHU-18) (CA12 090259) majorant ainsi le montant total de 4 477 037,97 \$ à 5 058 953,06 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En 2012, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui avait alors la responsabilité du déneigement, a octroyé dans le cadre de l'appel d'offres 12-12312 un contrat de déneigement des rues et des trottoirs. Ce contrat était d'une durée de cinq ans (pour les hivers 2012-2013 à 2016-2017), sans option de prolongation. Ce contrat est donc maintenant terminé. Une demande d'octroi pour un nouveau contrat sera présenté aux instances prochainement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 090259 - 19 septembre 2012 - Accorder à A & O Gendron Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de déneigement N12-11 pour un montant approximatif annuel de 1 777 931,78 \$ taxes incluses pour une durée de 5 ans (2012 à 2017) et à Transport Gilbert Hamelin Inc, le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de déneigement N12-18, pour un montant approximatif annuel de 895 407,59 \$ taxes incluses pour une durée de 5 ans (2012 à 2017) - Soumission 12-12312

DESCRIPTION

L'autorisation de dépense initiale accordée par le conseil d'arrondissement était basée sur le montant exacte de la soumission. Ce montant représentait la dépense pour un hiver moyen et n'incluait aucuns des ajustements de prix inclus aux contrats, soit l'indice des prix à la consommation et le carburant.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs peuvent influencer à la hausse le prix d'un contrat de déneigement :

- Une accumulation de neige plus importante entraînant un ajustement du paiement à la hausse pour chaque centimètre de neige additionnel tombé;
- Les ajustements monétaires prévus au contrat comme l'indice des prix à la consommation et le carburant;
- Un nombre plus grand de sorties d'épandage.

Précisément, pour l'hiver 2016-2017, l'accumulation additionnelle de neige n'a pas entraîné une grande hausse du prix payé. La saison hivernale de ce contrat se terminant au 15 mars (comparativement à la fin mars pour la majorité des contrats payés au centimètre de neige reçu), l'accumulation a été de 206 cm au lieu des 200 cm prévus au contrat. Par contre, la fermeture des stations de niveaumétrie (Triangle de Montréal) avec lesquelles le nombre de centimètres de neige tombés dans un hiver était calculé a entraîné un ajustement à la hausse des prix unitaires de 11,5%, tel que le prévoyait le devis. Également, il y a eu 21 sorties d'épandage trottoirs, contre 15 prévues chaque hiver. Ces raisons expliquent le dépassement des coûts pour l'hiver dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous présentent les dépassements de coût. Un montant annuel de 778 785 \$ (sans taxes) avait été prévu lors de l'octroi.

Contrat	Autorisation de dépenses		Dépenses						Dépenses additionnelles		
	Sans taxes	Avec taxes	Hiver 2012-2013 Sans taxes	Hiver 2013-2014 Sans taxes	Hiver 2014-2015 Sans taxes	Hiver 2015-2016 Sans taxes	Hiver 2016-2017 Sans taxes	Total sans taxes	Total Avec taxes	Sans taxes	Avec taxes
AHU-18	3 893 923,00	4 477 037,97	1 038 681,10	828 420,87	848 145,66	738 389,67	946 408,85	4 400 046,15	5 058 953,06	506 123,15	581 915,09

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de dépense additionnelle est nécessaire pour payer l'adjudicataire pour les travaux réellement effectués lors de l'hiver 2016-2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Louis LAPOINTE, 28 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-27

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-07

**Dossier # : 1174631010**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 114 283,01 \$, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordés respectivement à Transport Rosemont inc. (contrats AHU-15 et AHU-17) et à Pépinière Michel Tanguay inc. (contrat AHU-19) (CA15 090211) majorant ainsi le montant total de 5 048 853,40 \$ à 5 163 136,41 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 17 934,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs AHU-15 accordé à Transport Rosemont inc.
2. D'autoriser une dépense additionnelle de 35 565,37 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs AHU-17 accordé à Transport Rosemont inc.
3. D'autoriser une dépense additionnelle de 60 783,56 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs AHU-19 accordé à Pépinière Michel Tanguay inc.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 15:22**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 114 283,01 \$, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville accordés respectivement à Transport Rosemont inc. (contrats AHU-15 et AHU-17) et à Pépinière Michel Tanguay inc. (contrat AHU-19) (CA15 090211) majorant ainsi le montant total de 5 048 853,40 \$ à 5 163 136,41 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En 2015, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui avait alors la responsabilité du déneigement, a octroyé dans le cadre de l'appel d'offres 15-14553 trois contrats de déneigement des rues et des trottoirs. Ces contrats étaient d'une durée de deux ans (pour les hivers 2015-2016 et 2016-2017), avec deux options de prolongation d'une année chacune. Le conseil municipal a autorisé, en avril 2017, la première prolongation pour l'hiver prochain (2017-2018).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0419 - 24 avril 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79\$, taxes incluses, pour la prolongation deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853, 40 \$ à 8 198 748.18\$, taxes incluses.

CA12 090259 - 24 septembre 2012 - Accorder à A & O Gendron Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de déneigement N12-11 pour un montant approximatif annuel de 1 777 931,78 \$ taxes incluses pour une durée de 5 ans (2012 à 2017) et à Transport Gilbert Hamelin Inc, le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de déneigement N12-18, pour un montant approximatif annuel de 895 407,59 \$ taxes incluses pour une durée de 5 ans (2012 à 2017) - Soumission 12-12312

DESCRIPTION

L'autorisation de dépense initiale accordée par le conseil d'arrondissement était basée sur le montant exacte de la soumission. Ce montant représentait la dépense pour un hiver moyen et n'incluait aucuns des ajustements de prix inclus aux contrats, soit l'indice des prix à la

consommation et le carburant.

L'hiver 2015-2016 a été un petit hiver avec moins de précipitations et de sorties d'épandage trottoirs que la moyenne. En comparaison, l'hiver 2016-2017 a été un hiver avec d'importantes précipitations et un nombre plus grand de sorties d'épandage trottoirs.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs peuvent influencer à la hausse le prix d'un contrat de déneigement:

- Les ajustements monétaires prévus au contrat comme ceux de l'indice des prix à la consommation et du carburant;
- Une accumulation de neige plus importante entraînant un ajustement du paiement à la hausse pour chaque centimètre de neige additionnel tombé;
- Un nombre plus grand de sorties d'épandage.

Ces divers facteurs sont venus augmenter le coûts de ces contrats.

De plus, la fermeture des stations de niveaumétrie (Triangle de Montréal), avec lesquelles le nombre de centimètres de neige tombés dans un hiver était calculé, a entraîné un ajustement à la hausse des prix unitaires de 11,5%, tel que le prévoyait le devis. Également, il y a eu, pour AHU-15, 22 sorties d'épandage trottoirs, contre 15 prévues chaque hiver. Soit une différence de 7 sorties de plus à raison de 5518,66\$ /contrat. Pour AHU-17, 22 sorties d'épandage trottoirs contre 15 au contrat. Aussi, ajout d'une longueur de trottoir de 1 252 m pour un total de 11 590,74 \$. Pour AHU-19, 19 sorties d'épandage trottoirs, contre 15 au contrat. Ajout d'une conciliation reçue en retard de 9203,67 \$. Ces raisons expliquent le dépassement des coûts pour l'hiver.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous présente les dépassements de coût pour chacun des contrats:

Contrat	Autorisation de dépenses		Dépenses			Dépenses additionnelles		
	Sans taxes	Avec taxes	Hiver 2016-2017 Sans taxes	Hiver 2016-2017 Sans taxes	Total sans taxes	Total Avec taxes	Sans taxes	Avec taxes
AHU-15	1 492 513,80	1 716 017,74	649 802,40	858 309,65	1 508 112,05	1 733 951,83	15 598,25	17 934,09
AHU-17	1 461 801,76	1 680 706,57	636 937,54	855 797,35	1 492 734,89	1 716 271,94	30 933,13	35 565,37
AHU-19	1 436 946,36	1 652 129,08	647 480,34	842 332,78	1 489 813,12	1 712 912,63	52 866,76	60 783,56
Total contrats AO 15-14553	4 391 261,92	5 048 853,39	1 934 220,28	2 556 439,78	4 490 660,06	5 163 136,40	99 398,14	114 283,01

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de dépense additionnelle est nécessaire pour payer les entrepreneurs en déneigement pour les travaux réellement effectués lors de l'hiver 2016-2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-27

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON

Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-12

Directrice

Approuvé le : 2017-07-12

CE : 20.007
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.008
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1174631012**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 374 294,65 \$, taxes incluses, pour cinq contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de St-Léonard accordés respectivement à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (contrat SLE-03), à Groupe TMD inc. (contrats SLE-04 et SLE-06), à R. Racicot Lté (SLE-05) et à Les Excavations Payette Lté (SLE-07) (CM16 0932) majorant ainsi le montant total des contrats de 18 238 917,04 \$ à 18 613 211,69 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 100 521,92 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs SLE-03 accordé à Déneigement Fontaine Gadbois inc.
2. D'autoriser une dépense additionnelle de 172 026,50 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs SLE-04 accordé à Groupe TMD inc.
3. D'autoriser une dépense additionnelle de 27 652,53 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs SLE-05 accordé à Racicot Lté
4. D'autoriser une dépense additionnelle de 57 228,63 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs SLE-06 accordé à Groupe TMD inc.
5. D'autoriser une dépense additionnelle de 16 865,06 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs SLE-07 accordé à Les Excavations Payette Lté
6. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 15:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle pour la saison 2016-2017 de 374 294,65 \$, taxes incluses, pour cinq contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de St-Léonard accordés respectivement à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (contrat SLE-03), à Groupe TMD inc. (contrats SLE-04 et SLE-06), à R. Racicot Lté (SLE-05) et à Les Excavations Payette Lté (SLE-07) (CM16 0932) majorant ainsi le montant total des contrats de 18 238 917,04 \$ à 18 613 211,69 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En 2013, l'arrondissement de St-Léonard, qui avait alors la responsabilité du déneigement, a octroyé dans le cadre de l'appel d'offres 13-12914 six contrats de déneigement des rues et des trottoirs.

Ces contrats étaient pour une durée de trois ans avec (pour les hivers 2013-2014 à 2015-2016), avec deux options de prolongation d'une année chacune. L'hiver 2016-2017 était la première année de prolongation. Le conseil municipal a autorisé, en mars 2017, la deuxième prolongation pour l'hiver prochain (2017-2018).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0278 - 28 mars 2017 - Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 \$, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre des contrats à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot Ltée et à Les Excavations Payette inc. (CA13 13 0270), majorant ainsi le montant total de 18 238 917,04 \$ à 23 220 825,09 \$, taxes incluses.

CM16 0932 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et

2013-06), R. Racicot Ltée (2013-05) et Les Excavations Payette Ltée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses.

CA16 13 0013 - 1er février 2016 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 472 132 \$ aux compagnies DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE et LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE, pour les contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914).

CA14 13 0012 - 3 février 2014 - Autoriser une dépense supplémentaire - Contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC

INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - au montant de 1 304 135,35 \$, taxes incluses.

CA13 13 0312 - 1er octobre 2013 - Autoriser la cession du contrat octroyé à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour le déneigement, secteur industriel et grandes artères, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08) à la compagnie Les Excavations Payette ltée

CA13 13 0311 - 1er octobre 2013 - D'autoriser la cession du contrat octroyé, le 3 septembre 2013, à la compagnie Les excavations Payette ltée pour le déneigement, secteur nord-ouest, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-03) à la compagnie Déneigement Fontaine

Gadbois inc., et ce, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial.

CA13 13 0271 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur centre-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-04) - GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.)

CA13 13 0272 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement Secteur sud-ouest - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-05) - R. RACICOT LTÉE

CA13 13 0273 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement, secteur sud-est - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-06) - GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.)

CA13 13 0274 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur nord-est - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-07) - LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE

CA13 13 0275 - 3 septembre 2013 - Soumission - Déneigement - Secteur industriel et grandes artères - Appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC.

CA13 13 0270 - 3 septembre 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire - Contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732

QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - au montant de 472 132 \$.

DESCRIPTION

L'autorisation de dépense initiale accordée par le conseil d'arrondissement était basée sur le montant exacte de la soumission. Ce montant représentait la dépense pour un hiver moyen et n'incluait aucuns des ajustements de prix inclus aux contrats, soit l'indice des prix à la consommation et le carburant.

JUSTIFICATION

Lors de la demande de prolongation des contrats pour l'hiver 2016-2017, le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (évalué à 1,5 %) et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers (majoration de 21,5%). Cette évaluation n'a pas été suffisante pour couvrir les dépenses des contrats de déneigement, à l'exception du contrat SLE-08.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous présente les dépassements de coût pour chacun des contrats :

Arrondissement	Contrat	Autorisation de dépenses		Dépenses		Dépenses additionnelles	
		Sans taxes	Avec taxes	Hiver 2016-2017 Sans taxes	Total Avec taxes	Sans taxes	Avec taxes
SLE	SLE-03	636 960,72	732 345,59	724 390,09	832 867,51	87 429,37	100 521,92
	SLE-04	708 179,46	814 229,33	857 800,25	986 255,84	149 620,79	172 026,50
	SLE-05	715 270,50	822 382,26	739 321,41	850 034,79	24 050,91	27 652,53
	SLE-06	692 764,14	796 505,57	742 538,99	853 734,20	49 774,85	57 228,63
	SLE-07	591 331,40	679 883,28	605 999,86	696 748,34	14 668,46	16 865,06
	Total contrats SLE	3 344506,22	3 845 346,03	3 670 050,60	4 219 640,68	325 544,38	374 294,65

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de dépense additionnelle est nécessaire pour payer les entrepreneurs en déneigement pour les travaux réellement effectués lors de l'hiver 2016-2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 10 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-10

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-12



Dossier # : 1177482005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec la compagnie Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc, d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15994 (3 soumissionnaires), au montant estimé de 848 502,57 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
2. d'octroyer à la compagnie Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15994 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-13 18:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec la compagnie Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc, d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15994 (3 soumissionnaires), au montant estimé de 848 502,57 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres (17-15994), faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour la fourniture d'abrasifs d'hiver (granulats et mélange de granulats et de sel) pour une période de 8 mois à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15994. Ces produits sont requis pour l'entretien des trottoirs et des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires depuis 2012, une entente-cadre collective et assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle pour la fourniture d'abrasifs d'hiver.

L'entente-cadre collective précédente, d'une valeur estimée à 590 357,00 \$, a été en vigueur du 24 octobre 2016 au 30 avril 2017 (entente 1157152). Selon les dernières données disponibles, la consommation sur l'entente-cadre collective s'élève à 84 %, soit, 493 440,044 \$.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à combler les besoins en abrasifs d'hiver (granulats et mélange de granulats et de sel) pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.

L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chacun des arrondissements confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. Le Service de l'approvisionnement assure la gestion contractuelle de cette entente-cadre collective.

L'appel d'offres public (17-15994) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal. La publication s'est fait sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 5 juin 2017 au le 21 juin 2017. La durée de validité des soumissions a été fixée à cent vingt (120) jours. Un addenda a été publié le 14 juin 2017 pour répondre aux interrogations des fournisseurs.

Le montant total estimé pour cet appel d'offres est de 788 467, 22 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1151 - 24 octobre 2016 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 15-15142 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 678 762,96 \$);

CM15 0946 - 17 août 2015 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 15-14421 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 724 073,23 \$);

CE14 1098 - 30 juillet 2014 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 14-13518 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 477 870,59 \$);

CE13 1046 - 31 juillet 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Carrières St-Jacques inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 13-12671 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 493 377,27 \$);

CM12 0833 - 24 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective pour une période approximative de 8 mois avec Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 12-12177 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 648 253,48 \$).

DESCRIPTION

L'appel d'offres pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver a été élaboré sur la base des prévisions des dix-neuf (19) arrondissements participants. Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à 2 % du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de 5 % du montant total du contrat ont été exigées.

Aspect qualitatif :

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver.

Il y a 2 articles distincts au bordereau de soumission :

- Article 1 : Le granulat

Le granulat doit être lavé et constitué soit de calcaire, soit de dolomie, soit de granit, soit de pierre cornéenne concassée. Ils doit être dur, propre et exempt de schiste argileux (shale), de particules altérées, friables et agglomérées, de matières organiques, de sol et de corps étrangers.

Le granulat ne devra contenir aucun contaminant au-delà des critères définis dans les différents politiques et règlements en vigueur. Le granulat proviendra d'une source unique et ne devra avoir subi aucun autre traitement ou opération autre que le concassage, le tamisage, le lavage et sa mise en réserve.

- Article 2 : produit prémélangé de granulat et de chlorure de sodium (sel)

Les exigences pour le granulat restent les mêmes que pour la saison passée, pour le chlorure de sodium, il doit satisfaire aux exigences de la dernière édition de la norme 12101 Terre VII chap. 12, du Ministère des Transports du Québec, de plus, le maximum de matières insolubles dans l'eau ne doit pas être supérieur à 3,5 %.

Aspect quantitatif :

Les estimations sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour les huit (8) prochains mois. Un potentiel d'approvisionnement de 6 800 tonnes métriques pour l'article 1 (granulat) et de 29 575 tonnes métriques pour l'article 2 (mélange de granulat et de sel), pour un total global de 36 375 tonnes métriques pour les deux articles.

La Ville ne s'engage aucunement à acheter la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront tributaires, notamment, des conditions météorologiques de la saison hivernale 2017- 2018.

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, suite à l'appel d'offres public numéro 17-15994. La conclusion d'une entente-cadre collective permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 788 467,22 \$, taxes incluses, pour une période de 8 mois.

Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements participants et des prix payés par la Ville pour ces produits lors du précédent contrat, avec une majoration de 3,10 %. Cette majoration représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques [P81], tels que publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2017, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2017.

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15994, le nombre de preneurs du cahier des charges a été de 9 fournisseurs :

- Demix Agrégats une division de CRH Canada inc.;
- Les Pavages Chenail inc.;
- Construction DJL inc.;
- Éco-Forma inc.;
- BauVal inc.;
- Carrières Mont-St-Hilaire inc.;
- Carrières St-Dominique;
- Entreprises Bourgets inc.;
- Sintra.

Nous avons reçu 3 soumissions de la part de :

- Demix Agrégats une division de CRH Canada inc.;
- Les Pavages Chenail inc.;
- Construction DJL inc.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont : l'incapacité d'offrir les produits requis dans le cadre de cet appel d'offres et les prix trop élevés et non compétitifs.

Le prix unitaire recommandé (Demix Agrégats une division du Groupe CRH Canada inc) pour l'article 1 (granulats) est de 15,41 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 6 800 tonnes métriques. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 14,25 \$ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 6 900 tonnes métriques.

Le prix unitaire recommandé (Demix Agrégats une division du Groupe CRH Canada inc) pour l'article 2 (mélange granulats et sel) est de 21,41 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 29 575 tonnes métriques. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 19,22 \$ la tonne métrique incluant la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 25 600 tonnes métriques.

Les prix de 2016-2017 étaient particulièrement bas et l'augmentation observée de l'Indice des prix des produits industriels est à l'origine de la hausse des prix d'abrasifs d'hiver.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
Demix Agrégats une division de CRH Canada inc	737 988,75 \$		848 502,57 \$
Les Pavages Chenail inc.	817 965, 25 \$		940 455,54 \$
Construction DJL inc.	1 078 809,00 \$		1 240 360,65 \$
Dernière estimation réalisée	685 772,75 \$		788 467,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 009 772,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			391 858,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			46,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			60 035,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			7,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			91 952, 98 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,84 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Recommandation :

Nous recommandons l'octroi de présent contrat (appel d'offres 17-15994), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Demix Agrégats une division du Groupe CRH Canada inc, au montant de 848 502,57 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver (granulats et mélange granulats/sel). Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Montant total estimé de l'entente (total des articles 1 et 2)

Articles	Montant estimé	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant, taxes incluses
Article 1	104 788,00 \$	5 239,40 \$	10 452,60 \$	120 480,00 \$
Article 2	633 200,75 \$	31 660,04 \$	63 161,78 \$	728 022,57 \$
Total articles (1+2)	737 988,75 \$	36 899,44 \$	73 614,38 \$	848 502,57 \$

L'estimation réalisée dans le cadre de cet appel d'offres est basée sur les prévisions antérieures de consommation et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements, ainsi que du prix à la tonne métrique calculé en fonction des derniers prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix unitaires de 3,10 %. Cette majoration représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques, tels que publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2017, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits sont requis pour assurer la circulation sur les trottoirs

et les chaussées en période hivernale. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture de stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de la résolution, il aura une émission d'une entente-cadre collective pour la saison hivernale 2017-2018 avec l'entreprise retenue.

CE : 2 août 2017;

CM : 21 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Délégation :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le Directeur général adjoint, monsieur Dagenais, a désigné madame Anne-Marie Marcotte, chef de Division - Ressources matérielles pour le remplacer du 4 au 20 juillet 2017 inclusivement, dans l'exercice de ses fonctions de directeur au Service de l'approvisionnement de la Direction générale adjointe - Services institutionnels, et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-12

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Anne-Marie MARCOTTE

Chef de division

Tél : 514 872-0292

Approuvé le : 2017-07-13



Dossier # : 1177383002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Closse - Dépense totale de 4 924 712,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10205 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 924 712,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage Closse, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 358,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10205 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-12 09:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177383002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Closse - Dépense totale de 4 924 712,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10205 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise la mise à niveau de la station de pompage Closse, située dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette station construite en 1972 a bénéficié de peu d'améliorations depuis sa mise en service. Des travaux en 2012 ont permis le remplacement de certains équipements sur la conduite (vannes et débitmètre).

La station sert de relève aux stations de pompage McTavish et Châteaufort pour l'alimentation en eau du centre de l'île de Montréal et du réservoir Vincent d'Indy. La station Closse sera utilisée en continu lors de la période de grande consommation d'eau durant les travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish prévue en 2020.

L'appel d'offres public 10205 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 27 mars 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mai 2017 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de la publication a été de cinquante-sept (57) jours de calendrier. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 21 septembre 2017.

Quatre (4) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur l'appel d'offres.

Addenda	Date	Raison
1	2017-04-11	Réponses aux questions des soumissionnaires.
2	2017-04-18	Report de la date d'ouverture des soumissions. Modifications apportées à la section I – Instructions aux soumissionnaires, l'article

3	2017-05-01	2.3.5 au sujet des nouvelles dates de visite de la station. Réponses aux questions des soumissionnaires.
		Report de la date d'ouverture des soumissions. Une correction mineure apportée à la section C du formulaire de soumission. Réponses aux questions des soumissionnaires.
4	2017-05-16	Modifications apportées à la section III – Cahier des clauses administratives spéciales au sujet des assurances demandées. Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0395 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau des stations de pompage Lambert Closse et Vincent-d'Indy et de remplacement de clapets à la station de pompage Châteaufort - Dépense totale de 1 952 179,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10041 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à Procova Inc., pour une période de deux (2) ans et neuf (9) mois sans possibilité de prolongation, pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Closse.

La durée du contrat est régie par deux contraintes : la première étant les délais de conception, de fabrication et de livraison de la nouvelle pompe, soit environ douze (12) mois et la deuxième étant une contrainte opérationnelle du réseau de distribution qui requiert la disponibilité en tout temps de la station Closse pendant la période de forte consommation d'eau potable, soit de fin mai à début octobre de chaque année.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- modifications au réseau de distribution d'Hydro-Québec permettant à l'entrée électrique de la station de pompage de passer de 12 kV à 25 kV;
- installation de deux lignes de 25 kV;
- commander, fabriquer, livrer et remplacer le groupe motopompe;
- installation d'un transformateur à l'extérieur;
- éclairage et électricité bas voltage à l'intérieur et à l'extérieur;
- ventilation du bâtiment afin d'assurer une température adéquate pour le bon fonctionnement des équipements;
- réfection architecturale partielle de l'édifice;
- installation d'un monorail au sous-sol permettant la manipulation des composantes de la pompe;
- ajout d'un étage partiel climatisé et fermé pour l'installation d'équipements électriques sensibles;
- ajout d'une issue de secours;
- ajout d'un accès au toit.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 389 305,35 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 642 353,83 \$, taxes incluses, représentant 15 % du coût total des travaux, taxes incluses, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés, entre autres, aux activités suivantes :

- la mise en place de nouveaux câbles et des massifs électriques pour la nouvelle alimentation électrique de la station, soit des travaux effectués par l'Hydro-Québec et la CSEM pour une dépense approximative de 465 000 \$, taxes incluses;
- le contrôle qualitatif des matériaux, des sols et des travaux;
- les activités de communications associées au projet;
- les services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier.

Les motifs de désistement des sept (7) preneurs sont les suivants :

- trois (3) preneurs du cahier des charges ont acheté les documents à titre de sous-traitants ou fournisseurs;
- un (1) preneur n'a pas soumissionné en raison d'un problème de ressources internes;
- un (1) preneur n'a pas soumissionné, car l'envergure des travaux dépassait ses capacités;
- deux (2) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que trois (3) soumissions sont conformes et une (1) est non conforme administrativement. L'entreprise Procova Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Procova Inc.	3 893 053,50 \$	389 305,35 \$	4 282 358,85 \$
Filtrum Inc.	4 300 065,00 \$	430 006,50 \$	4 730 071,50 \$
9140-2594 Québec Inc. (Construction Arcade)	4 625 845,51 \$	462 584,55 \$	5 088 430,06 \$
Dernière estimation des professionnels externes	4 790 076,95 \$	479 007,70 \$	5 269 084,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			4 700 286,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,76 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			806 071,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			18,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 986 725,80 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 18,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	447 712,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10,45 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 18,73 % (- 986 725,80 \$, taxes et contingences incluses), par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les Services exp inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- l'item *Généralités* écart de - 216 326,61 \$, taxes incluses, soit - 33,30 % par rapport à l'estimé
- l'item *Structure* écart de - 302 614,20 \$, taxes incluses, soit - 57,59 % par rapport à l'estimé
- l'item *Mécanique de procédé* écart de - 400 227,98 \$, taxes incluses, soit - 26,07 % par rapport à l'estimé

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 9 mars 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 796-2014 adopté le 10 septembre 2014. Le soumissionnaire recommandé, Procova Inc. détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 29 janvier 2020, bien que le prix de sa soumission soit inférieur à 5M\$. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 282 358,85 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 3 893 053,50 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 389 305,35 \$ (taxes incluses) pour les contingences, soit 10 % du coût des travaux. La dépense totale de 4 924 712,68 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 642 353,83 \$ (taxes incluses) pour les incidences. La dépense totale de 4 924 712,68 \$ (taxes incluses) représente un coût net de 4 496 919,09 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 575 319,38 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes pour les années 2017 et 2018. Toutefois, cette subvention sera soumise à la disponibilité de l'enveloppe dédiée à ce programme.

En 2017 et 2018, un montant d'emprunt de 590 744,77 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées. Un montant de 787 659,69 \$ sera financé par la réserve de l'eau locale selon les disponibilités sinon par l'emprunt à la charge de la Ville de Montréal. L'affectation de la réserve de l'eau locale sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

En 2019, l'emprunt net de 1 543 195,26 \$ sera à la charge de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de la station de pompage Closse vise à assurer une distribution fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi du présent dossier influencera l'échéancier des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 24 août 2017
Début du contrat : 1^{er} septembre 2017
Fin du contrat : 30 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kamen RAEV
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-14

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
C/d - Projets majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur
de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-06-20**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2017-07-11



Dossier # : 1177231042

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entrepreneur Les Constructions et pavage Jeskar inc., pour des travaux de voirie dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 342 088,06 \$ (contrat: 277 088,06 \$ + incidences: 65 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289801 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 342 088,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à l'entrepreneur Les Constructions et pavage Jeskar inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 277 088,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289801 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-28 11:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231042

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entrepreneur Les Constructions et pavage Jeskar inc., pour des travaux de voirie dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 342 088,06 \$ (contrat: 277 088,06 \$ + incidences: 65 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289801 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route ainsi que la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMET), anciennement ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé avec Concession A25 S.E.C., a procédé en mars 2008 aux travaux de parachèvement de l'autoroute 25 ainsi que du pont reliant la ville de Laval à Montréal. Le MTMET, via le décret 1243-2005, a pris possession de terrains jugés appropriés pour la réalisation du projet, dont la voie de service en direction nord de l'autoroute A-25. Lorsque les travaux ont été terminés en mai 2011, la voie de service a été rétrocédée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. En novembre 2011, ce dernier a observé plusieurs déficiences dont la hauteur des trottoirs (passant de trop élevée à trop basse), le drainage, l'alignement de l'entrée charretière avec la piste cyclable et un muret incomplet. Des négociations entre la Ville de Montréal et le MTMET ont mené à une entente; ce dernier a donc accepté la proposition de la Ville de Montréal et s'est engagé à libérer le paiement total de 215 000 \$, après l'achèvement des travaux de correction qui font l'objet du présent contrat. La lettre d'entente se retrouve en pièce jointe.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin

de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de glissières de sécurité et d'installation d'un puisard et d'un regard-puisard dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sur une distance d'environ 80 m.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que deux (2) plans de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 36 141,92 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est établi en fonction du faible coût du contrat et du risque associé aux travaux dans l'emprise du CN.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de caractérisation des sols, de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que des frais du CN pour des travaux dans leur emprise. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, une seule firme a déposé une soumission. Parmi les quatre (4) qui n'en ont pas déposé, deux (2) firmes ont mentionné qu'elles manquaient de temps pour soumissionner et les deux (2) autres firmes n'ont pas motivé leur désistement.

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le Formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 342 088,06 \$, taxes incluses incluant des incidences de 65 000,00 \$, taxes incluses. Selon l'entente en pièce jointe, le MTMET remboursera à la Ville un montant de 215 000,00 \$ à la suite de la réception conjointe des travaux. Entre temps, cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 312 372,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-006 «Programme de réfection d'artères».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 septembre 2017, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Jean CARRIER, 29 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-06-27

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	289801
	No du GDD : 1177231042
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	8 - 5 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	31 - 5 - 2017
Ouverture faite le :	31 - 5 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		-
23 - 5 - 2017	Ajout d'un document normalisé au cahier des charges (répertoire de prix unitaires des travaux).		-

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	5	Nbre de soumissions reçues	1
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	20
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
N/A		N/A	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :
			28 - 9 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		N/A jrs	Date d'échéance révisée :
			JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	240 946.14	36 141.92	277 088.06
Estimation	Interne	243 468.64	36 520.29
			279 988.93
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-1.0%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme			-
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	N.A.
	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
			<input type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
			<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>			

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	277 088.06
Montant des incidences (\$):	65 000.00
Date prévue de début des travaux :	11 - 9 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	12 - 10 - 2017



Dossier # : 1177308001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance (218) - Dépense totale de 1 288 168.70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5905 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 288 168.70 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800 Remembrance (218), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 146.70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5905;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-07 10:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177308001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance (218) - Dépense totale de 1 288 168.70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5905 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le 1800, chemin Remembrance, est le bâtiment de service du parc du Mont-Royal occupé par le Service des travaux publics de l'Arrondissement Ville-Marie, responsable de l'entretien du parc.

Il s'agit d'un édifice de quelques 485 mètres carrés d'aire de bâtiment avec façades en pierres et toit à double versants construit en 1961 dans le secteur de la clairière entre la maison Smith et le Pavillon du Lac-aux-Castors. Il comporte un étage de bureaux et un sous-sol où sont situés les garages ainsi qu'un magasin.

Après 55 ans, la toiture de cuivre, les portes et fenêtres, les chaudières du système de chauffage, le réseau de plomberie et les appareils d'éclairage étaient rendus à la limite de leur durée de vie utile et devaient être refaits. Des infiltrations d'eau au sous-sol devaient être corrigées, des dalles de béton devaient être réparées. Le bâtiment devait également être rendu accessible et les abris pour matériaux en vrac devaient être reconstruits.

Tous les travaux n'ayant pu être réalisés dans une première phase en 2016, une seconde était requise. Des plans et devis ont été préparés à cet effet par des firmes externes.

L'appel d'offres public 5905, publié dans "Le Devoir" le 15 mai 2017, a offert aux soumissionnaires un délai de 29 jours calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO), prendre un rendez-vous pour visiter le site et déposer leurs soumissions. Un addenda a été émis et publié le 1er juin 2017. Il a apporté des corrections aux documents dans chacune des disciplines suite aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1028 - septembre 2016 Accorder une dépense additionnelle de 250 000.00 \$, taxes incluses, à la firme 9006-9311 Québec inc Devcor (1994) et autoriser une dépense additionnelle de 75 000.00 \$, taxes incluses, pour les incidences.

CG16 0337 - 19 mai 2016 Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses.

CG15 0502 - 20 août 2015 Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils Ltée pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc DEVCOR (1994) pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance (218).

Ces travaux comprennent, sans s'y restreindre, la reconstruction des enclos pour matériaux en vrac, l'ajout de nouvelles marquises au dessus des portes de garage, l'installation des nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, le prolongement de l'égout pluvial ainsi que le remplacement de revêtements incluant l'enlèvement de tuiles de plancher contenant de l'amiante.

JUSTIFICATION

Douze (12) entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Quatre (4) soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 12 juin 2017 à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont surtout relatives à la portée des travaux qui ne les intéressait pas ou en raison de leur carnet de commandes.

Les douze (12) preneurs du cahier des charges sont :

1. Afcor Construction inc.
2. Armature Bois-Francs inc.
3. Construction Synertec
4. Construction Devlor inc.
5. Devcor (1994)
6. Hubert Blanchette inc.
7. Innovtech Construction inc.
8. Les Constructions AGPL inc.
9. Naxo
10. Norgereq Ltée.
11. Procova Inc.
12. Trempro Construction inc.

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges ayant déposé une soumission sont :

1. 9006-9311 Québec Inc DEVCOR (1994)
2. Afcor Construction Inc.
3. Procova Inc.
4. Norgereq Ltée.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme.

Soumissions conformes	Coût de base (TTE)	Contingences (TTE)	Total (TTE)
------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	------------------------

9006-9311 Québec Inc. f.a.s.r.s. Devcor (1994)	847 176.00 \$	127 076.40 \$	974 252.40 \$
Afcor Construction inc.	1 138 214.38 \$	170 732.14 \$	1 308 946.42 \$
Procova Inc.	1 162 000.00 \$	174 300.00 \$	1 336 300.00 \$
Norgereq Ltée.	1 179 891.00 \$	176 983.65 \$	1 356 874.65 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 016 042.00 \$	152 406.30 \$	1 168 448.30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 244 093.27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27.7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			382 622.65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			39.2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 194 196.30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 16.6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			334 694.42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			34.3 %

L'estimation finale a été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission déposée par DEVCOR (1994) et l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de - 16.6 %. Étant donné que l'écart entre l'estimation et la moyenne des soumissions est de 6.47 %, il semble que les professionnels aient bien évalués la valeur des travaux. Le carnet de commandes permettait à DEVCOR (1994) d'être en mesure d'effectuer ce contrat. Aussi, le plus grand écart des montants se retrouve dans la section des travaux civils alors que les conditions existantes de sol sont bien connues puisque DEVCOR (1994) a effectué des travaux d'excavation dans cette zone lors de la première phase des travaux.

L'analyse des soumissions par l'architecte externe démontre que DEVCOR (1994) est le plus bas soumissionnaire conforme. Il recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation de l'architecte et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Étant donné que les travaux ont lieu dans de l'existant et que, pour cette raison, peuvent survenir des imprévus dus aux conditions de chantier (non prévisibles préalablement), un budget pour travaux contingents de 15 % est ajouté au contrat.

La firme DEVCOR (1994) n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. DEVCOR (1994) n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat et n'en possède pas une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 1 288 168.70 \$. Étant donné la ristourne de taxes, le montant total net à emprunter est de 1 176 269.72 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront de 80% en 2017 et de 20% en 2018. Le budget pour travaux contingents est de 146 106.09 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux.

Le budget d'incidences est de 168 022.00 \$, taxes incluses (15 %). Il servira à couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle de qualité des matériaux, la surveillance en résidence des travaux de toiture et celle en décontamination.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2016-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon une directive interne venant préciser l'exigence de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon laquelle tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ doit atteindre un niveau de certification équivalent à LEED-argent, le présent projet est exempté de s'y conformer.

Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets et peintures écologiques, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des travaux s'échelonnent sur plus de quatre mois. Les travaux doivent débuter au plus tard en septembre 2017 pour que l'échéancier soit respecté.

La construction de l'enclos devra obligatoirement être complétée en décembre 2017 pour le bon fonctionnement des opérations de l'occupant. Pour éviter des coûts additionnels relatifs à des conditions hivernales, une suspension temporaire des travaux a été incluse au contrat. Une deuxième étape est prévue pour reprendre les travaux extérieurs en mai 2018.

Pour respecter cet échéancier, le contrat doit être octroyé au plus tard par le conseil municipal à sa séance du mois d'août 2017. Sinon, la fenêtre d'opportunité pour réaliser les travaux serait manquée et les travaux repoussés d'un an. Cette situation ne serait pas souhaitable car les opérations effectuées par l'arrondissement pour assurer la sécurité du public passent par la reconstruction des abris qui servent à entreposer les matériaux en vrac pour le déglacement des sentiers du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que prévu au cahier des charges, des écriteaux de chantier seront installés par l'entrepreneur. Leur localisation sera coordonnée au chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction au Conseil d'agglomération août 2017

Travaux de la première étape septembre à décembre 2017

Suspension temporaire des travaux (pose hivernale) décembre 2017 à fin avril 2018

Travaux de la deuxième étape mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Pierre-Paul SAVIGNAC, 23 juin 2017
José PIERRE, 22 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joane MARTIN
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-21

Isabelle BONNEAU
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs
En remplacement de Marie-Claude Lavoie
(Vacances du 23 juin au 24 juillet 2017)

Approuvé le : 2017-06-30



Dossier # : 1176676003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 785 243,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5907, neuf (9) soumissionnaires - contrat 15136.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de **7 785 243,23** \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **7 558 488,58** \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5907;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,73 % (pourcentage à titre indicatif) par la ville centre, pour un montant de **5 525 973,81** \$, net de ristourne, et de 22,27 % (pourcentage à titre indicatif) par l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour un montant de **1 582 990,95** \$, net de ristourne.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-12 13:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176676003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 785 243,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5907, neuf (9) soumissionnaires - contrat 15136.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation.

Dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes au public.

Depuis l'adoption du Programme de soutien en 2010, onze (11) projets (12 patinoires) ont été livrés et seize (16) projets (21 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts sont fournis en pièce jointe.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Un appel d'offres public a été publié à cet effet sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1 mai au 5 juin 2017. L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 14 juin 2017 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites par sept (7) addendas émis pendant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de quarante-cinq (45) jours calendrier.

Sept (7) addendas ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addendas ont permis de corriger certaines erreurs présentes dans les plans et devis, et ont apporté des précisions mineures

à la portée des travaux :

- l'addenda no. 1 du 17 mai 2017 a ajouté trois (3) jours de visites de l'aréna et a reporté la date d'ouverture des soumissions au 14 juin 2017;
- l'addenda no. 2 du 19 mai 2017 a apporté des précisions en architecture, électrique, civil, mécanique et pour la section C du bordereau de soumission (806 pages dont le devis d'architecture);
- l'addenda no. 3 du 24 mai 2017 a apporté des précisions en architecture et structure et a fourni le bordereau de soumission en format excel (5 pages);
- l'addenda no. 4 du 29 mai 2017 a apporté des précisions en structure, civil et mécanique (4 pages + 8 plans);
- l'addenda no. 5 du 2 juin 2017 a apporté des précisions en architecture, structure et électricité (45 pages + 18 plans);
- l'addenda no. 6 du 5 juin 2017 a apporté des précisions en architecture et électricité (13 pages);
- l'addenda no. 7 (régulier) du 12 juin 2017 a apporté des précisions en architecture et mécanique (6 pages);

Les soumissions sont valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, à partir du 14 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0967 18 août 2015

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte, Axor experts-conseils inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson - Dépense totale de 1 193 777,95 \$, taxes incluses.

CA15 30050111 5 mai 2015

- Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna René-Masson et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012

Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010

Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Groupe Geyser Inc. pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, soit :

- Le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- La réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- L'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- Les travaux requis pour la certification LEED-Argent ;
- Les travaux pour l'accessibilité universelle;

- Les travaux d'amélioration locative.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux.

Par ailleurs, un budget de 3 % est également prévu pour des travaux incidents incluant, notamment, le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville (vérification des excavations, des sols compactés, du béton et de l'acier) ainsi que des travaux requis par Hydro-Québec, Gaz Métro et Bell Canada.

Suite à l'appel d'offres public 5907, vingt (20) organisations se sont procurées le cahier des charges. Trois (3) associations, sept (7) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés et dix (10) entrepreneurs généraux: Groupe Unigesco inc., Groupe Geysler Inc., Hulix Construction, Corporation de Construction Germano, Entreprise de construction T.E.Q. inc., Edilbec Construction inc., Celeb Construction Ltée, Sept Frères Construction G2 Inc., Construction Cybco Inc. et Constructions Bâtiments Québec (BQ) Inc.

Parmi les dix (10) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, un (1) d'entre eux n'a pas déposé une soumission. L'entrepreneur Entreprise de Construction TEQ inc. n'a pas déposé une soumission en invoquant un agenda très chargé, le manque de temps et qu'il s'agissait d'un projet plus petit que prévu et moins intéressant financièrement.

JUSTIFICATION

Le tableau d'analyse suivant présente les neuf (9) soumissionnaires jugés conformes, le tout dans l'ordre croissant des prix.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 15 %	Total
Groupe Geysler Inc.	6 572 598,76 \$	985 889,81 \$	7 558 488,58 \$
Edilbec Construction inc.	6 635 207,25 \$	995 281,09 \$	7 630 488,34 \$
Construction Cybco Inc.	6 664 541,47 \$	999 681,22 \$	7 664 222,69 \$
Groupe Unigesco inc.	6 686 811,47 \$	1 003 021,72 \$	7 689 833,19 \$
Constructions Bâtiments Québec (BQ) Inc.	6 754 262,71 \$	1 013 139,41 \$	7 767 402,12 \$
Sept Frères Construction G2 Inc.	6 842 361,16 \$	1 026 354,17 \$	7 868 715,33 \$
Corporation de Construction Germano	7 182 089,29 \$	1 077 313,39 \$	8 259 402,68 \$
Hulix Construction	7 816 344,28 \$	1 172 451,64 \$	8 988 795,92 \$
Celeb Construction Ltée	8 157 476,25 \$	1 223 621,44 \$	9 381 097,69 \$
Estimation des professionnels (externes)	6 442 620,57 \$	824 418 ,00 \$	7 267 038,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			8 089 827,39 \$ 7,03 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 822 609,11 \$
(Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	24,11 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	291 450,01 \$ 4,01 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	71 999,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,95 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 7 558 488,58 \$, soit 4,01 % supérieur à la dernière estimation réalisée par l'équipe des professionnels qui était de 7 267 038,57 \$. Il est raisonnable de croire que la difficulté des soumissionnaires et leurs sous-traitants à donner une évaluation plus précise lorsqu'il s'agit d'estimer des travaux plus complexes et/ou des frais difficiles à quantifier comme la gestion des déchets de construction et de démolition, les coûts reliés aux exigences LEED etc., peut expliquer la considération des facteurs de protection dans les montants conservateurs de certains prix des spécialités dans la soumission, mais cet écart de 4,01 % reste toutefois dans les limites acceptables pour un projet de cette nature (condition existante, amiante, etc.), incluant un volet LEED.

L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de 1 822 609,11 \$, soit 24,11 %. De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 71 999,76 \$, soit 0,95 %.

Le sommaire de l'analyse et de la recommandation des professionnels pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Groupe Geyser Inc. est joint au présent sommaire décisionnel.

Dans le rapport de conformité de la soumission, des erreurs mineures de comptabilisation des sous-totaux des chapitres ont été détectées dans les formulaires des soumissions du cinquième soumissionnaire, Constructions Bâtiments Québec (BQ) Inc., et du septième soumissionnaire, Corporation de Construction Germano. Ainsi, ces non-conformités sont mineures et n'entraînent pas le rejet des soumissions. Ces erreurs ont été corrigées dans le tableau ci-dessus et ne modifient pas l'ordre des soumissions.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 21 juin 2017). L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 1 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **7 785 243.23 \$**, taxes incluses. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction et 3 % d'incidences.

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres de construction	6 572 598,76 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	985 889,81 \$
(3)	TOTAL du contrat	7 558 488,58 \$
(4)	Incidences de 3 %	226 754,66 \$
(5)	TOTAL	7 785 243,23 \$
(6)	Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences	676 278,47 \$
	TOTAL net (après ristourne de 100% de la TPS et 50% de la TVQ)	7 108 964,77 \$

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

Considérant les paramètres du programme, le montant total net après ristourne de **7 108 964,77 \$** se répartit comme suit : (voir pièce jointe GDD 1176676003_Répartition des coûts des travaux, pour le détail)

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de **5 525 973,81 \$** (77,73% pourcentage à titre indicatif) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 « Mise aux normes des aréas » ;
- Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour un montant de **1 582 990,95 \$** (22,27% pourcentage à titre indicatif) via le règlement RCA15-E139 « Divers travaux centre de loisirs et communautaires »

Des virements de crédits doivent être effectués du SDSS (Requérant) vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) - (Exécutant).

De plus, une aide financière de 1 000 000 \$ est accordée pour ce projet par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). L'aide financière reçue se répartira dans une proportion de 80% pour la Ville centre et de 20% pour l'arrondissement, puisque celle-ci ne s'applique qu'aux travaux de base visés par le Programme, et non aux améliorations.

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ), Gaz Métro (GM) et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna René-Masson vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au-dessus de la

patinoire ainsi que dans les vestiaires, corridors et espaces publiques par des ampoules à faible consommation énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 12 octobre 2017 (120 jours). Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, la réalisation des travaux nécessite la fermeture complète de l'aréna René-Masson de janvier à juillet 2018 afin d'effectuer des travaux majeurs en mécanique. La réouverture complète de l'aréna doit s'effectuer en août 2018. Conséquemment, tout écart par rapport à l'échéancier prévu pourrait s'avérer préjudiciable pour les usagers de l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées en fonction de l'échéancier prévu au calendrier. Deux panneaux de chantier conçus par La Ville seront installés pour informer les citoyens de l'envergure des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 21 août 2017
Réalisation des travaux Septembre 2017 à juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Geneviève DESMEULES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Frederik VACHON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service de la diversité sociale et des sports
Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 27 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Delvis - Ext GALVEZ NUNEZ
Gestionnaire de Projets - externe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-27

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-12



Dossier # : 1175350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne de pompiers n° 28 (3031) située au 7650, boulevard Châteauneuf, arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 492 782,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5911 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 492 782,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne 28 située au 7650, boulevard Châteauneuf, arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 454 841,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5911);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 09:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne de pompiers n° 28 (3031) située au 7650, boulevard Châteauneuf, arrondissement d'Anjou. Dépense totale de 492 782,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5911 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 28 est située au 7650, boulevard Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1976. La caserne fait partie de l'édifice Goncourt qui abrite également une bibliothèque, des bureaux d'arrondissement d'Anjou ainsi que des bureaux du Service de Sécurité Incendie (SIM). Les travaux décrits ci-après touchent uniquement les locaux du SIM, soit la caserne et les bureaux des employés de la prévention.

En avril 2015, la Ville a octroyé un contrat de services professionnels aux firmes Cobalt Architectes inc. (anciennement Girard Côté Bérubé Dion architectes inc.) et Stantec experts-conseils ltée afin d'élaborer des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de rénovation et de protection des bâtiments du SIM.

En octobre 2015, la caserne 28 a fait l'objet d'un premier contrat de travaux, soit l'installation d'un système de captation des gaz à la source pour les camions des pompiers et la réfection du bassin de toiture du garage.

Juste avant le début du chantier, les pompiers ont signalé l'affaissement de deux panneaux préfabriqués en béton situés au-dessus des portes de garage de la caserne 28. La Ville de Montréal a procédé en urgence à des travaux d'étalement temporaire afin de sécuriser les lieux. Par la suite, une inspection réalisée par les professionnels, à l'aide d'ouvertures exploratoires, a révélé une étanchéité déficiente entre les panneaux et les parapets de toiture. Cette situation avait occasionné des infiltrations au poste de garde adjacent au garage ainsi que la détérioration des ancrages métalliques des panneaux de béton, ce qui avait entraîné leur affaissement. Le poste de garde a dû être fermé et son équipement relocalisé dans un autre local de la caserne.

Les professionnels ont été mandatés par la Ville au printemps 2016 à procéder à une inspection de toutes les façades en panneaux préfabriqués en béton adjacents aux locaux

occupés par le SIM, afin de statuer sur leur état d'ancrage et d'établir les interventions à réaliser. Cette expertise ainsi que l'évaluation des besoins du SIM ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. Afin de remettre en fonction le poste de garde et renforcer les panneaux de béton, leur complexe d'étanchéité était à refaire et les ancrages à remplacer. Afin d'améliorer le niveau de confort des employés, les fenêtres des bureaux de la prévention devaient être remplacées.

À cet effet, un premier appel d'offres avec le numéro 5863 a été lancé en août 2016, afin de réaliser les travaux de réfection de panneaux de béton et de remplacement des fenêtres. Une seule soumission a été reçue, mais elle n'a pas été retenue par la Ville, car son prix dépassait de 86,5 % l'estimation des professionnels. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

Un deuxième appel d'offres avec le numéro 5911 a été lancé en mai 2017. La portée des travaux a été modifiée afin d'y inclure l'installation de cinq (5) bornes de recharge pour les voitures électriques dans le stationnement de l'édifice Goncourt, pour répondre aux besoins des utilisateurs du SIM.

L'appel d'offres public no 5911 pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne 28 a été publié le 15 mai 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 juin 2017. La période d'appel d'offres a duré 24 jours calendrier. Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-05-19	Précisions aux plans et devis en architecture et civil
2	2017-05-26	Ajout du formulaire de soumission en format Excel

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées les 17, 18 et 19 mai 2017 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

29 janvier 2015 - CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

30 avril 2015 - CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

14 octobre 2015 - CE15 1841 - Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Ltée pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et de réfection de toiture à la caserne de pompiers n° 28, située au 7650, boulevard Châteuneuf, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 348 061,01 \$ - Appel d'offres public 5788 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et trois (3) ont déposé leur soumission. Parmi les deux (2) preneurs de cahier de charges qui n'ont pas déposé de soumission, un est un sous-traitant en électricité qui ne détient pas les licences adéquates pour réaliser le projet et l'autre s'est désisté en raison de manque de disponibilité à son carnet de commande. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne 28.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- effectuer des travaux de soutènement temporaire et de protection des lieux;
- démanteler les quatre (4) panneaux de béton préfabriqué au dessus de portes de garage;
- refaire l'étanchéité des murets en arrière des panneaux et remplacer les ancrages;
- réinstaller les panneaux de béton;
- remplacer les fenêtres des bureaux de la prévention et refaire le complexe d'étanchéité des soffites y correspondant;
- des travaux de ragréage et de réaménagement du poste de garde;
- la réparation des fissures sur douze (12) panneaux de béton préfabriqué;
- l'installation de cinq (5) bornes de recharge pour les voitures électriques.

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie de garage à la fois, afin de garder la caserne opérationnelle durant le chantier. Afin de permettre le démantèlement et la réinstallation des panneaux de béton préfabriqué situés au dessus des portes de garage, un des deux camions (l'échelle) sera relocalisé temporairement dans une caserne à proximité.

Le remplacement des fenêtres correspondant aux bureaux de la prévention sera réalisé la fin de semaine, afin d'éviter de nuire aux activités des employés.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels et à leur lettre de recommandation (voir les pièces jointes n° 3 et n° 4).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova inc.	395 514,00 \$	59 327,10 \$	454 841,10 \$
Trempro Construction inc.	414 131,20 \$	62 119,68 \$	476 250,88 \$
SGC BPF	422 500,00 \$	63 375,00 \$	485 875,00 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	311 525,56 \$	46 728,83 \$	358 254,39 \$

Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	472 322,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)	3,84 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)	31 033,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)	6,82 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)	96 586,71 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	26,96 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	21 409,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	4,71 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 358 254,39 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 96 586,71 \$ (26,96 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres suivants : chapitre 02 - Aménagement du terrain, chapitre 06 - Ouvrages en bois et plastique et chapitre 07 - Ouvrages calorifuges. L'écart au niveau du chapitre 02 pourrait provenir d'une marge de manoeuvre plus substantielle faite par l'entrepreneur en vue d'une possible contamination des sols à excaver. En ce qui concerne l'écart au niveau du chapitre 06, il est possible que l'entrepreneur y ait inclus le coût d'autres travaux connexes à l'étalement temporaire des panneaux de béton, tel que la location de grue, le démantèlement des étalements existants, les travaux par baie (3 phases), etc.. Selon les professionnels, il est normal d'observer des écarts parfois importants pour des projets de petite envergure et comportant un certain risque dans l'exécution des travaux. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels ci-jointe.

Le coût moyen des soumissions est de 472 322,33 \$ ce qui représente un écart de 3,84 % avec la plus basse soumission conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 31 033,90 \$, soit 6,82 % et entre la deuxième plus basse et la plus basse à 21 409,78 \$, soit 4,71 %. Tous ces écarts sont en bas de 10 %, ce qui nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions. Par conséquent, on peut conclure que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc. adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 454 841,10 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 37 941,75 \$ (8,3 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement, d'achat et de protection du mobilier, de relocalisation d'un camion et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 492 782,85 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-016 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au Fascicule 02-111 du devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder sans délai aux travaux de réfection des façades de la caserne de pompier n° 28 en raison de l'étanchéité déficiente au niveau des panneaux de béton et des fenêtres. De plus, ces travaux doivent être réalisés avant la prochaine saison hivernale.

Tout retard dans ce dossier pourrait affecter l'intégrité du bâtiment, occasionner des problèmes d'inconfort des occupants et nuire aux opérations de la caserne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14464

Octroi du contrat au CE :	Août 2017
Réalisation des travaux :	Août à Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 14 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-13

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-18

CE : 20.016
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177231065**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Système urbains inc., pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 405 411,06 \$ (contrat: 390 411,06 \$ + incidences: 15 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332601 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 405 411,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Système urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 390 411,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332601 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumé par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Système urbains inc., pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 405 411,06 \$ (contrat: 390 411,06 \$ + incidences: 15 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332601 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a octroyé un contrat à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. dans le cadre du projet d'amélioration des voies d'accès au port de Montréal, dans le secteur de l'autoroute 25 en 2016. Ces travaux sont prévus se terminer à la fin de l'année 2018. Ce projet de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25 a été planifié conjointement par le MTMDET et par la Ville de Montréal. La coordination continue dans ce projet a permis l'intégration des travaux municipaux au projet global et leur réalisation par le MTMDET, dans le but de simplifier la maîtrise d'oeuvre. La contribution de la Ville au financement de ce projet a été approuvée pour un montant maximal de 20 120 625,00 \$ taxes incluses (CG15 0480).

Dans le cadre de ce grand réaménagement, la rue Curatteau ne servira plus d'accès à l'autoroute 25, ni à la rue Sherbrooke, ni à la rue Hochelaga. Les travaux de chaussée et de trottoirs sur cette rue seront réalisés dans le cadre du chantier du MTMDET mais la mise aux normes de l'éclairage n'a pas été incluse à leur projet.

Suite aux changements de technologie de source d'éclairage (SHP/DEL), des nouvelles recommandations ont été émises pour ce tronçon du projet afin de profiter de faire des travaux d'éclairage en même temps que les autres travaux.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ayant le mandat de réaliser le *Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel*, profite de la présence du chantier du ministère sur ce tronçon pour

améliorer le système d'éclairage sur la rue Curatteau. Elle a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Les travaux de l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. sont actuellement en cours sur le tronçon de la rue Curatteau et selon son échéancier, les travaux de reconstruction de trottoirs et de chaussée sont prévus débuter à la mi-août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0480 - 20 août 2015 - Approuver le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rue Sherbrooke et Notre-Dame, et autoriser à cet effet une dépense totale de 20 120 625,00 \$, taxes incluses (1140870003);

CG14 0542 - 27 novembre 2014 - Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame (1140870002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et seront réalisés par Systèmes urbains inc.. Ce dernier devra s'ajuster à la planification des travaux selon l'échéancier de Roxboro Excavation inc.

L'échéancier des travaux de Roxboro est : travaux en étapes discontinues d'août 2017 à l'automne 2018, période hivernale exclue.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

De concert avec le maître d'oeuvre principal, soit le MTMDET et l'entrepreneur, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 41 994,49 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 12,05 % du coût des travaux. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour le sous-projet « Fourniture et installation de mobilier d'éclairage » où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Les travaux d'amélioration de l'éclairage sur la rue Curatteau faits conjointement avec les travaux de voirie de l'entrepreneur principal, représente un avantage économique pour la Ville et par conséquent pour le citoyen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 405 411,06 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 15 000 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la Direction des transports du SIVT. Elle représente un coût net de 370 194,33 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt 16-004 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage ».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat est refusé, il y aura des coûts additionnels à payer puisque les travaux du grand projet de réaménagement seront terminés et la Ville devra démolir les ouvrages nouvellement construits pour aménager son nouveau système d'éclairage sur cette rue. Ceci occasionnerait des inconvénients dus aux entraves pour les citoyens.

Si ce report est ultérieur à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 9 novembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2017

Fin des travaux : automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 19 juillet 2017
Eric FAUTEUX, 19 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ervin KOJIC
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-19

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports, en remplacement
du directeur du service

Approuvé le : 2017-07-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SYSTEMES URBAINS INC.	348 416.57	41 994.49	390 411.06
CONSTRUCTION N.R.C. INC.	441 590.23	52 526.33	494 116.56
NEOLECT INC.	536 868.29	62 555.63	599 423.92
Estimation	Interne	<input type="text" value="373 347.14"/>	<input type="text" value="45 622.47"/>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-6.8%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="26.6%"/>

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

**Dossier # : 1171009022**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc.(Licence RBQ # 1211-9046-37), pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 152 868,46 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 152 868,46 \$ \$, taxes incluses, pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ# 1211-9046-37), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 989,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214727;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-24 13:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009022

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc.(Licence RBQ # 1211-9046-37), pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 152 868,46 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre la rue de la Commune et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin, appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. En effet, plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, permettra d'ici la fin de l'été 2017 de renouveler une entrée majeure du centre-ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** des travaux a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016.

Finalement, la **troisième étape**, réalisée en 2017, regroupe des travaux qui visent l'aménagement des lieux publics sur les sites dégagés par la démolition de l'autoroute. Cela inclut le montage d'une oeuvre d'art majeure sur l'îlot situé au sud de la rue Wellington. Il est important de souligner que le caractère unique et exceptionnel des travaux en lien avec le présent dossier a nécessité le lancement d'un appel d'offres distinct afin d'en assurer la qualité.

Soulignons aussi que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

Historique et état d'avancement du dossier - oeuvre d'art public « Source »

Le plan de développement de l'art public relatif au projet Bonaventure, approuvé par le Comité exécutif (CE15 2317), prévoit que l'oeuvre implantée au sud de la rue Wellington constituera une signature visuelle forte. Elle contribuera au caractère prestigieux et distinctif du secteur et marquera l'arrivée dans la ville, tout en se faisant le reflet de la créativité de la métropole. Point de repère et d'intérêt important, l'oeuvre s'adressera aux Montréalais et aux navetteurs qui y transitent sur une base quotidienne, car sa perception sera variée de jour comme de soir, été comme hiver. Elle visera également les touristes qui arrivent ou partent de Montréal. Autant les résidents, les travailleurs, les touristes que les autres usagers du secteur pourront venir apprécier l'oeuvre à pied alors que celle-ci permettra d'offrir une toute autre expérience.

La contribution exceptionnelle des mécènes France Chrétien-Desmarais et André Desmarais a permis de confirmer l'implantation d'une oeuvre prestigieuse de l'artiste espagnol de renommée internationale, Jaume Plensa, au sein d'un nouveau lieu public aménagé dans le cadre du projet Bonaventure (CE16 0985).

Soulignons qu'une validation quant à la conformité structurale de l'oeuvre a été requise afin de respecter les normes structurales québécoises. L'oeuvre est constituée d'un assemblage de lettres en acier inoxydable structurales qui représentent les caractères de 7 alphabets différents. Elle mesure plus de 10 mètres de hauteur et 7 mètres de largeur. Ainsi, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et le Bureau d'art public ont coordonné l'analyse de conformité structurale de l'oeuvre tout au long du processus de conception et de fabrication depuis septembre 2016.

Mentionnons que les démarches des derniers mois liées à la conception et la construction de l'oeuvre ont permis de détailler les interventions à prévoir quant à l'installation de cette oeuvre d'art unique. Afin de faciliter la livraison depuis l'atelier de l'artiste à Barcelone, l'oeuvre a été détachée en 16 pièces et disposée dans 5 conteneurs. Les travaux visant l'assemblage des pièces et des travaux qui s'y rapportent sont à la charge de la Ville en vertu de la convention de prêt intervenu entre la Ville et les mécènes (CE16 0985).

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 32 E – Îlot central (de Brennan à Wellington) : œuvre d'art (installation)	152 868,46 \$, taxes incluses	7 août 2017	12 août 2017

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT, appuyé par l'équipe de l'artiste et le Bureau d'art public ont élaborés les documents d'appels d'offres afin de notamment préciser les clauses relatives aux assurances, à la séquence d'installation et à la manipulation précise des pièces. De plus, un représentant de l'équipe de l'artiste sera notamment présent lors des travaux d'installation afin de jouer un rôle-conseil et superviser les opérations d'assemblage des pièces de l'oeuvre.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214727) s'est déroulé du 14 juin 2017 au 10 juillet 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Mentionnons que la durée de publication, initialement prévue de 18 jours, a été prolongée de 5 jours à la suite de l'émission d'un addenda.

Ainsi, la durée de publication a été de 23 jours, ce qui excède le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Précisons aussi que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 7 novembre 2017.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	30 juin 2017	Clarification des exigences prévues au devis et prolongement de la date d'ouverture des soumissions de 5 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0276 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune. Dépense totale maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 \$ + incidences 25 869,38 \$). Appel d'offres public 214725 - 1 seul soumissionnaire.

CG17 0270 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214722 (1 soum.)

CE17 0993 - 7 juin 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 496 500,00 \$, taxes incluses (travaux: 440 000,00 \$ + contingences : 44 000,00 \$ + incidences : 12 500,00 \$). Appel d'offres public 214726 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0871 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest. Dépense totale de 490 236,36 \$, taxes incluses (travaux: 415 454,55 \$ + contingences : 41 545,45 \$ + incidences : 33 236,36 \$). Appel d'offres public 214724 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CE16 1743 - 9 novembre 2016 - Accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses.

CE16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 1 818 634,09\$, taxes incluses.

CE16 0985 - 8 juin 2016 - Approuver une convention de prêt entre M. André Desmarais et Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal, pour le prêt de l'oeuvre d'art public "Source" de l'artiste Jaume Plensa, qui sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville, dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal / Approuver une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa et la Ville de Montréal

CE15 2317 - 16 décembre 2015 - Adopter le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure. Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public dans le projet Bonaventure, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus

bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier (voir croquis ci-joint) sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent :

- au déchargement des 16 pièces détachées de l'oeuvre « Source » reçues par voie maritime dans 5 conteneurs;
- à l'assemblage des 16 pièces sur le site prévu au sud de la rue Wellington;
- à la réalisation de retouches de peinture, au besoin.

Ainsi l'oeuvre sera assemblée conformément à l'entente liant les mécènes à la Ville (CE16 0985) et permettra de compléter les travaux à temps pour l'inauguration du projet Bonaventure.

Tel qu'indiqué à la rubrique « Contexte », un représentant de l'équipe de l'artiste sera notamment présent lors des travaux d'installation afin de jouer un rôle-conseil et superviser les opérations d'assemblage des pièces de l'oeuvre.

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10 %.
Des dépenses incidentes sont également prévues. Celles-ci comprennent des dépenses relatives à la gestion des impacts sur la circulation, au marquage et à la signalisation. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Ventilation financière » en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. La Ville doit réaliser les travaux liés au présent dossier et présentés dans la rubrique « Description » afin de respecter les modalités prévues à la convention de prêt intervenu entre les mécènes et la Ville. Ces travaux permettront également d'assurer le parachèvement des travaux d'aménagement du projet Bonaventure.

Analyse des soumissions

Sur 4 preneurs du cahier des charges, 2 firmes ont déposé une soumission et 2 n'en ont pas déposé. Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingences	Total
1. Excavation Loïselle inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37)	132 715,17 \$	13 271,52 \$	145 989,69 \$
2. Aménagement Côté Jardin inc.	197 552,43 \$	19 755,24 \$	217 307,67 \$
Estimation de soumission préparée par les professionnels externes	108 093,93 \$	10 809,37 \$	118 903,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			181 647,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,4%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (\$) (la plus basse conforme - estimation)			27 083,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			22,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			71 320,98 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			48,9%

Mentionnons que les documents relatifs aux deux soumissions ont été vérifiés et jugés conformes. De plus, conformément aux documents contractuels, l'entrepreneur Excavation Loïselle inc. n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et détient une licence d'entrepreneur approprié valide émise par la Régie du

bâtiment du Québec (Licence RBQ # 1211-9046-37).

L'ensemble des travaux visant l'installation de l'œuvre d'art public « Source » sera complété au plus tard le 12 août, tel que spécifié au devis. Il est donc de la responsabilité de la firme de prévoir les méthodes de travail adéquates, l'agencement requis et les effectifs nécessaires afin de respecter le délai prescrit. Une pénalité de 0,1% du prix du contrat pour chaque jour de retard pourra être appliquée selon les modalités prévues aux documents contractuels.

Par ailleurs, l'écart de 22,8 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation externe est lié à la nature des travaux à réaliser. Il s'agit d'une intervention unique qui nécessite un travail spécialisé et les données de références sont rares. L'exactitude de l'estimation a donc été influencée par la complexité du projet.

D'ailleurs, il est aussi important de mentionner que l'estimation externe provient du concepteur responsable de l'élaboration des plans et devis vu la nature hautement spécialisée du mandat.

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations de contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 152 868,46 \$, taxes incluses, incluant un montant de 132 715,17 \$ pour les travaux, un montant de 13 271,52 \$ pour les contingences et un montant de 6 881,76 \$ en incidences.

La répartition des coûts est présentée en pièce jointe au dossier.

Dépenses assumées par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Grands Projets

La dépense totale sera financée par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 08-026 - Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques.

Ainsi, cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici à son parachèvement en 2017 auront permis entre autres:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédiés à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que l'ensemble des travaux liés au présent dossier soit complété d'ici le 12 août 2017, tel que spécifié aux documents contractuels. Pour ce faire, le contrat doit être octroyé afin de ne pas engendrer de retards.

Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec les arrondissements concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été développée par le Service des communications quant à l'inauguration du projet Bonaventure.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le comité exécutif : 2 août 2017
- Début des travaux : 7 août 2017
- Fin des travaux : 12 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle PICARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérémie CARRIÈRE
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-19

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2017-07-21

**Dossier # : 1173493001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente six (36) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (3 053 621,03 \$) et Les Consultants S.M. inc., (2 142 904,05 \$) incluant les taxes pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-15923 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-15923) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
 - Axor Experts Conseils Inc ==> 3 053 621,03\$
 - Les Consultants S.M. inc. ==> 2 142 904,05\$
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-29 11:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173493001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente six (36) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (3 053 621,03 \$) et Les Consultants S.M. inc., (2 142 904,05 \$) incluant les taxes pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-15923 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son plan d'action et en conformité avec l'adoption d'une planification décennale pour le projet Griffintown, la Ville de Montréal s'adjoint le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux. Ces services professionnels sont requis en support au travail de l'équipe responsable de la mise en oeuvre des travaux d'infrastructure et d'aménagement des rues. En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été publié du 29 mars 2017 au 1 mai 2017 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 1062341) et dans le journal Le Devoir. La durée de publication a été de 33 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent-quatre-vingts (180) jours de calendriers qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 28 octobre 2017.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 18 avril 2017: Report de date d'ouverture de soumission et répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers des charges.
- Addenda 2 émis le 25 avril 2017: Report de date d'ouverture de soumission et répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0532 - Le 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG16 0242 - Le 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM15 0987 - Le 18 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14301 (5 soum.)

CG15 0406 - Le 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14443 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Approuver les projets de conventions et conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public, en surveillance de travaux pour les différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support à l'équipe des grands projets pour réaliser différents projets de natures diverses allant de l'aménagement du domaine public, à la mise à niveau des infrastructures, égout, aqueduc, à la construction de chaussée, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser pour la mise en oeuvre du PPU Griffintown, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels exclusives au projet Griffintown pour un montant total maximum de 5 196 525,08 \$ incluant les taxes et pour une période de trente six (36) mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 17-15923, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes:

- Axor Experts Conseils Inc ==> 3 053 621,03 \$
- Les Consultants S.M. Inc. ==> 2 142 904,05 \$

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour les trente six (36) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les durées des ententes-cadres sont établies sur une période de trente six (36) mois à compter de la signature de la convention ou pour des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Les projets de convention de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

Sur dix sept (17) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), sept (7) firmes ont déposé une soumission pour chacune des ententes-cadres visées par l'appel d'offres. Sur ces sept (7) soumissions, six (6) soumissions étaient conformes aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets en cours de réalisation et des projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques au sein de ses directions pour répondre aux besoins spécifiques dans le quartier Griffintown lors des périodes de pointe en 2017, 2018 et 2019. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser des mandats de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux.

À la suite du lancement de l'appel d'offres numéro 17-15923, dix sept (17) firmes ont retiré le cahier des charges et déposé une offre pour chacune des deux (2) ententes. Il était possible pour une firme de déposer autant d'offres qu'elle le souhaite pour chacune des ententes en autant que les équipes de travail soient différentes.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de deux (2) adjudicataires.

Contrat # 1 - AXOR Experts-Conseils inc.			
Soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1. AXOR Experts-Conseils inc.	0,813	0,43	3 053 621,03 \$
2. Les consultants S.M. inc.	0,81	0,42	3 120 191,55 \$
3. Les services exp. Inc.	0,805	0,41	3 152 614,50 \$
4. CIMA S.E.N.C.	0,75	0,4	3 158 938,13 \$
5. SNC-Lavalin inc.	0,805	0,39	3 317 028,75 \$
6. WSP Canada inc.	0,775	0,36	3 570 376,16 \$
7. Beaudoin Hurens Inc.	0,68	Non conforme *	
Estimation interne			3 468 911,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(415 289,97 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)*100			-12%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)			66 570,52 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			2%
* La firme Beaudoin Hurens Inc. n'a pas obtenu la note de passage de 70 %, ainsi l'enveloppe financière n'a pas été ouverte et a été retournée à la firme.			

Contrat # 2 - Les consultants S.M. inc.			
Soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1. Les consultants S.M. inc.	0,81	0,611	2 142 904,05 \$
2. Les services exp. Inc.	0,805	0,61	2 137 845,15 \$
3. SNC-Lavalin inc.	0,805	0,601	2 169 578,25 \$
4. CIMA S.E.N.C.	0,75	0,579	2 157 045,98 \$
5. WSP Canada inc.	0,775	0,52	2 451 496,95 \$
6. Beaudoin Hurens Inc.	0,68	Non conforme *	
7. AXOR Experts-Conseils inc.	0,813	adjudicataire contrat #1	
Estimation interne			2 394 752,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(251 847,95 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)*100			-11%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)			(5 058,90 \$)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			0%
* La firme Beaudoin Hurens Inc. n'a pas obtenu la note de passage de 70 %, ainsi l'enveloppe financière n'a pas été ouverte et a été retournée à la firme.			

Comme la firme Axor Experts Conseils inc., a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, elle devient non éligible pour le contrat #2. La firme Les Consultants S.M. inc., a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat # 2.

L'estimation interne préparée pendant la période de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Les montants soumis par les firmes ayant obtenu les meilleurs pointages pour les deux (2) mandats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. Cet écart est à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

L'écart favorable entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaires est de 12% pour le contrat # 1 et de 11% pour le contrat # 2.

Nous pouvons noter une légère baisse dans les taux horaires des ingénieurs, professionnels

et techniciens dans chacun des deux (2) contrats par rapport aux estimations internes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Toutes les firmes ayant fait l'objet de cette évaluation qualitative possèdent un certificat de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les adjudicataires recommandés, soit la firme AXOR experts-conseils détient son autorisation de l'AMF depuis le 5 mars 2015 et la firme Les Consultants S.M., depuis le 23 juillet 2014. Une copie des attestations se retrouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux et de gestion de projets dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU Griffintown à la Ville de Montréal. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT qui assurera la gestion desdits services. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses d'agglomération dans le cadre des différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille #2 du SIVT s'assurera de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 5 196 525,08 \$ incluant les taxes sur une période de trente six (36) mois.

Les crédits sont prévus au budget PTI 2017-2019 et au budget de fonctionnement 2017-2019. Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets des divisions des grands projets du SIVT ou d'autres services municipaux pour lesquels le SIVT offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes permettra de soutenir efficacement la Division des grands projets du SIVT responsable de la mise en oeuvre du PPU Griffintown dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe. Advenant un retard ou un refus de conclure ces ententes-cadres, plusieurs lots de construction dans le quartier Griffintown seraient retardés et la Division des grands projets portefeuille # 2 ne serait pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Septembre 2017

Fin des contrats : Juin 2020 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre BOSSÉ
ingénieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-29

Mario DUGUAY
Chef de division - Grands projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-06-21



Dossier # : 1174804001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Accorder un contrat à la firme Artefactuel, coop de travail pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre de travaux de construction du bassin William - Dépense maximale de 138 861.00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15700- Deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Artefactuel, coop de travail, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels nécessaires pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux de construction du bassin William pour une somme maximale de 138 861 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15700 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-04 10:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174804001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Accorder un contrat à la firme Artefactuel, coop de travail pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre de travaux de construction du bassin William - Dépense maximale de 138 861.00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15700- Deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le collecteur Saint-Jacques-d'Youville dessert un bassin versant d'environ 500 ha couvrant un territoire situé dans sa majeure partie dans l'arrondissement du Sud-Ouest de la Ville de Montréal. Son axe principal de drainage suit les rues Saint-Jacques et McGill vers son exutoire dans le fleuve Saint-Laurent. La structure de dérivation McGill, située sous le square des Frères-Charon, à l'intersection des rues Wellington et McGill, achemine les eaux usées de ce bassin vers la station d'épuration.

Par temps de pluie, l'exutoire du bassin peut occasionner des débordements dépassant les exigences prescrites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le développement de plusieurs projets d'envergure en périphérie (tels que Griffintown, Les Bassins du nouveau Havre, le réaménagement de l'autoroute Bonaventure) oblige également à reconsidérer les capacités des réseaux de collecte et les besoins des usagers.

À cette fin, la Ville de Montréal par le biais de la Direction d'épuration des eaux usées entreprendra l'automne prochain des travaux d'envergure visant l'implantation d'un bassin de rétention dans le quadrilatère compris entre les rues William, Ottawa, Dalhousie et Ann.

Le projet impliquera deux catégories de travaux, soit la construction d'un bassin de rétention avec ses stations de pompage couvrant la moitié ouest du quadrilatère compris entre les rues Ottawa, William, Dalhousie et Ann, et l'implantation d'un lien hydraulique (une conduite d'égout combinée) traversant les quadrilatères compris entre les rues William et Saint-Maurice.

Ces travaux supposeront des excavations de masse susceptibles de porter atteinte à des ressources archéologiques d'intérêt et devront, pour cela, être précédés d'interventions archéologiques, en l'occurrence de fouilles extensives.

Sans s'y restreindre, les interventions archéologiques rattachées au présent octroi seront susceptibles de révéler des témoins des occupations suivantes :

Quadrilatère entre Saint-Maurice et Saint-Paul

- Bâtiment de ferme du 18^e siècle
- Maisons et cours arrière du début du 19^e siècle
- Bâtiment occupé par une patinoire, un théâtre de variété, une église (1886-1903)

Quadrilatère entre Saint-Paul et William

- Cours et versant de la rivière Saint-Pierre
- Canal des Sulpiciens
- Tracé primitif de la rue Saint-Paul
- Marché à foin et maison de la pesée

Quadrilatère entre William et Ottawa

- Boulangerie de Joseph Wyles (1846 ?-1872)
- Maisons et cours arrière du début et du troisième quart du 19^e siècle
- École pour hommes et jeunes hommes 1860-1880
- Fabrique de scies et manufacture de tuyaux de James Robertson troisième quart du 19^e siècle

Processus d'appel d'offres

En vue de la réalisation des interventions archéologiques requises, un appel d'offres public (numéro 17-15700) a été mené du 18 janvier 2017 au 6 février 2017. Ce dernier a été publié dans *La Presse* et le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) et a donc duré 18 jours calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions déposées a été fixé à 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 5 août 2017.

L'appel d'offres 17-15700 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service de la mise en valeur du territoire par le biais de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme, pour la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). Aucun addenda n'a été émis.

Le 24 février 2017, soit 18 jours calendrier après l'ouverture des soumissions, le comité de sélection s'est réuni afin d'analyser les soumissions reçues. Une des grilles standard d'évaluation approuvées en vertu de la résolution CE12 1261 a été utilisée (voir pièce jointe).

À la suite de l'analyse effectuée par le comité de sélection, l'octroi d'un contrat à Artefactuel, coop de travail est recommandé. Précisons que l'embauche d'une firme externe paraît nécessaire étant donné que :

- la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser le mandat à l'interne;
- les services requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville.

Mentionnons finalement que l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0322 - 30 avril 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs.

CG16 0652 - 26 novembre 2016 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CM11 0501 - 20 juin 2011 - Réserver aux fins d'aménagement de lieux publics, soit comme parc ou comme place publique, une partie des lots 1 179 734, 1 179 785 et 1 179 942 du cadastre du Québec, dans le cadre du projet Bonaventure (phase 1).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels à Artefactuel, coop de travail pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux du bassin William et l'approbation d'un projet de convention à cette fin. Précisons que la valeur maximale du contrat prévu est de 138 861 \$, taxes incluses.

Services professionnels requis

Les services professionnels requis comprennent notamment :

- des travaux et études préparatoires;
- des interventions archéologiques de terrain (ex. fouilles mécaniques et manuelles, supervision des excavations);
- l'analyse des données archéologiques recueillies et la production d'un rapport archéologique, conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

Mentionnons que des précisions additionnelles quant aux services requis sont fournies à l'annexe 1 du Document juridique.

Mode de rémunération

Pour les activités préparatoires et la production du rapport archéologique, le mode de rémunération retenu est celui du forfait tandis que pour les interventions archéologiques de terrain, le mode retenu est celui du taux horaire.

Précisons que les taux horaires utilisés par Artefactuel, coop de travail, dans sa facturation devront être ceux présentés au bordereau de prix soumis pour chacune des catégories d'emplois.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal par le biais de la Direction d'épuration des eaux usées entreprendra, à l'automne 2017, des travaux d'envergure visant l'implantation d'un bassin de rétention dans les quadrilatères compris entre les rues Saint-Maurice, Ottawa, Dalhousie et Ann. Ces travaux supposeront des excavations de masse susceptibles de porter atteinte à des ressources archéologiques d'intérêt et devront, pour cela, être précédés d'interventions archéologiques.

Étant donné que la Ville ne dispose pas du personnel nécessaire pour fournir les services à l'interne et que ces derniers ne peuvent être couverts par les contrats-cadres actuels de la Ville, l'octroi d'un contrat distinct à une firme privée est recommandé.

Analyse des soumissions

Sur les quatre (4) firmes de consultants s'étant procuré le cahier des charges pour cet appel d'offres public, deux (2) ont présenté une offre, soit une proportion de 50 %. Ces offres ont été jugées recevables et analysées. La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Total
Artefactuel, coop de travail	77,33	9,17	138 861,00 \$	138 861,00 \$
Ethnosocp inc.	87,83	5,94	232 233,29 \$	232 233, 29 \$
Dernière estimation réalisée				266 143, 89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				-127 282,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-47,82 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)				93 372,29 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				67,24 %

La firme Artefactuel, coop de travail a obtenu le plus haut pointage final et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection, le 24 février 2017, à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

À l'ouverture de la seconde enveloppe, un écart important a été constaté entre l'estimation interne et le prix de la soumission de l'adjudicataire. Les taux horaires présentés dans l'offre retenue, principalement pour les postes clés, représentent un écart variant entre 28 % et 37 % et sont probablement le reflet d'une saine compétition dans le marché actuel. Le montant alloué par l'adjudicataire pour la production des rapports est par ailleurs nettement inférieur, soit un écart pouvant atteindre entre 53 % et 66 %, selon la projection habituelle établie à partir des activités de terrain. Cet écart pourrait s'expliquer par la possibilité que la firme ait jugé que le potentiel archéologique du terrain était moindre.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics; l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas d'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 138 861 \$ taxes incluses est recommandé.

Le financement de ces services sera assuré entièrement par l'agglomération et comptabilisé au budget du Service de l'eau. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Les crédits seront puisés au Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions archéologiques prévues visent notamment à atténuer l'impact des travaux de construction du bassin William sur les ressources archéologiques. Ces interventions s'inscrivent ainsi dans une perspective de développement durable (la culture étant reconnue par la Ville comme 4^e pilier de cette forme de développement).

Mentionnons par ailleurs que les travaux justifiant les interventions archéologiques prévues permettront entre autres de diminuer la fréquence et le volume des débordements des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. Le terrain visé sera également aménagé en espace vert.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré et doivent être entrepris au cours de l'automne 2017. Afin d'assurer la réalisation des interventions archéologiques requises dans le cadre de ces travaux, l'octroi d'un contrat de services professionnels est nécessaire dès le mois d'août 2017. Ce contrat permettra également d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction.

Soulignons par ailleurs que le présent dossier vise à assurer le respect des obligations de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication appropriées seront mises en oeuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: août 2017

Travaux préparatoires: août 2017

Inventaire et fouilles archéologiques: automne 2017 et hiver 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Genny PAQUETTE, Service de l'eau
André LEMIEUX, Service de l'eau

Lecture :

Genny PAQUETTE, 6 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude A MORIN
Archéologue, conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-01

Sonia VIBERT
Chef de division- Patrimoine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-07-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-07-04



Dossier # : 1170615002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020 pour une dépense totale de 574 874.99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15977, trois soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1- d'accorder à 841 8748 Canada Inc. (GIE), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'auscultation du réseau routier de la ville de Montréal 2017-2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 574 874.99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15977;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-05 16:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170615002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020 pour une dépense totale de 574 874.99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15977, trois soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son Programme de réfection du réseau routier artériel – sa mission de planifier les activités de réhabilitation et de reconstruction des chaussées du réseau routier, et ce, aux fins d’en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien du réseau routier artériel témoignent de l’engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l’efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Après avoir adopté et mis en place deux (2) plans d’intervention intégrés eau-voie en 2012 et 2016, lesquels ont donné un portrait clair et détaillé de l’état du réseau routier et des besoins d’investissement, il s’avère que malgré les efforts importants déployés par la Ville, le déficit d’investissement et d’entretien dans le réseau routier reste important. Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé suite à l’auscultation de l’ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d’améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements majeurs sont prévus dans les prochaines années.

Afin de bien établir les besoins d’investissement, la Ville de Montréal poursuit la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gestion d’actifs et ainsi assurer une gestion efficace et efficiente de ses infrastructures municipales en général et ses actifs routiers en particulier. Une action importante pour mieux planifier les investissements consiste en la mise à jour, par un exercice d’auscultation, de la base de données sur l’état du réseau routier. Cet outil permet une évaluation adéquate du réseau routier par la mesure des différents indicateurs de l’état de la chaussée. Une évaluation systématique de l’état du réseau routier afin d’effectuer une mise à jour des indicateurs d’état constitue la base alimentant les systèmes de prise de décision. Les données à jour permettent d’évaluer les efforts à mettre en place et de tirer les conclusions appropriées quant à l’évaluation des différents programmes

d'investissement et de s'assurer que ces programmes recommandent à la fois les interventions nécessaires aux bons endroits, au bon moment et en utilisant les techniques appropriées pour une intervention efficiente dont le but ultime est d'assurer un niveau de service à la hauteur des attentes des citoyens.

C'est dans ce contexte que la Division gestion d'actifs a lancé, par l'entremise du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public, lequel a été publié dans le système électronique d'appels d'offre du gouvernement du Québec (SEAO) et le journal La Presse, du 10 avril au 1er mai 2017, soit pour une durée de 20 jours, en vue de sélectionner une entreprise qui effectuera l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal pour une période de quatre (4) ans soit de 2017 à 2020. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 28 octobre 2017.

Un seul addenda a été émis le 28 avril 2017 afin de répondre à trois (3) questions posées par un preneur des documents de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0484 - 5 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour l'auscultation des zones d'arrêts d'autobus sur le réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 157,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15598;

CG15 0251 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Qualitas Inc. pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la ville de Montréal pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14169, 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'évaluation de l'état du réseau routier et afin de pouvoir planifier les interventions dans le réseau routier de manière efficace et efficiente ainsi que d'actualiser le plan d'intervention, la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal, souhaite réaliser l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal pendant les quatre (4) prochaines années soit de 2017 à 2020. L'objet du présent dossier est donc d'accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc (GIE) afin de réaliser l'auscultation de l'ensemble du réseau routier de la Ville incluant le réseau artériel et local de chacun des 19 arrondissements de la Ville. Ce réseau comprend 4 050 km de chaussées.

Le montant maximal du contrat est de 574 874.99 \$ taxes incluses. Les honoraires seront payés selon les taux et les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission et en faisant des décomptes progressifs proportionnels au nombre de kilomètres de chaussée auscultées et des bases de données traitées. La stratégie montréalaise d'auscultation du réseau routier prévoit que la moitié des rues du réseau artériel est évaluée à chaque année alors que le quart de l'ensemble des rues locales est évalué annuellement. Au terme d'un cycle de 4 ans, chacune des rues locales aura été auscultée et chacune des grandes artères aura fait l'objet de deux examens de la chaussée. Les documents contractuels prévoient une période initiale de deux (2) ans avec l'option de prolonger de deux (2) années supplémentaires. Cette option permettra à la Ville d'évaluer la performance du fournisseur dans le cadre de la réalisation du contrat.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres public 17-15977 sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé, ce qui représente

respectivement des ratios de 60 % et 40 %. Une des deux firmes n'ayant pas soumissionné n'œuvre pas dans le domaine sollicité par l'appel d'offres. Ces firmes n'avaient pas l'expertise et/ou les équipements nécessaires pour la réalisation de ce mandat. La liste des preneurs du cahier des charges est la suivante :

Preneurs du cahier des charges	
8418748 Canada inc.(GIE)	Les Services Exp Inc
Englobe corp.	SNC-Lavalin GEM Québec inc.
Groupe Trifide inc.	

Les trois soumissionnaires ont été jugés conformes par le Service de l'approvisionnement.

Le comité de sélection a eu lieu le 16 mai 2017 à 13h30, au 255 Crémazie Est, Montréal. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des trois soumissions:

Soumissions conformes	Note intérimaire %	Pointage final	Prix de base (taxes incluses) \$	Contingences (taxes incluses) \$	Total (taxes incluses) \$
8418748 Canada Inc. (GIE)	80,00	2,26	574 874,99	0	574 874,99
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	87,33	1,58	867 869,62	0	867 869,62
Englobe corp.	84,33	2,19	612 520,92	0	612 520,92
Dernière estimation réalisée				0	937 912,00
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-363 037,01
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x100					-38,71
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					37 645,93
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					6,55

L'estimation a été produite à partir des coûts des contrats précédents de même nature réalisés par la Ville. L'écart observé entre le prix soumis et l'estimation de la Division de la gestion d'actifs est de 38.71 % en faveur de la Ville. Ceci s'explique par le fait que les prix obtenus sont considérablement inférieurs à ce qui a été payé dans le dernier contrat d'auscultation réalisé en 2015, probablement à cause d'une série de facteurs du marché: l'évolution des technologies d'auscultation des compagnies spécialisées qui permettent une plus grande automatisation du processus; la particularité de l'appel d'offres permettant aux compagnies spécialisées de planifier à l'avance leur carnet annuel de commandes; l'ampleur de l'appel d'offres et la durée du mandat; le fait que l'appel d'offres soit lancé tôt en saison alors que le carnet de commandes de certains fournisseurs de services n'est pas encore très chargé.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat de services professionnels à 8418748 Canada Inc. (GIE). pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020 pour une somme maximale de 574 874,99 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux à effectuer par l'adjudicataire s'élève à un montant maximum de 574 874,99 \$ taxes incluses, ce qui représente un coût net de ristournes de 524 937,49 \$. Les travaux seront financés à même le budget de fonctionnement de la Division gestion

d'actifs de la Direction des transports.

Il est prévu que les travaux soient effectués sur quatre ans, soit 10% en 2017, 30% en 2018, 30% en 2019 et 30% en 2020. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure que des situations requérant une intervention rapide se présenteront.

Pour l'année 2017, le montant requis pour financer les travaux de réparation est prévu au budget de fonctionnement de la Division gestion des actifs de la Direction des transports; il s'élève à 52 493,75 \$ net de ristournes (57 487,50 \$ taxes incluses).

La portion restante de la dépense qui équivaut à 472 443,74 \$ net de ristournes, soit 517 387,49 \$ taxes incluses, sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement des années 2018 à 2020 de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets visés par le présent dossier s'inscrivent en général dans une perspective d'amélioration de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, et de préservation d'une bonne qualité de vie, ce qui contribue à atteindre les objectifs d'une mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettra à la Division gestion d'actifs d'effectuer une mise à jour importante de la base de données sur l'état du réseau routier de la Ville de Montréal afin de planifier, intégrer et mettre en oeuvre un plan d'intervention pour une gestion efficiente et efficace des actifs de voirie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire pour le contrat. Toutefois, des avis aux partenaires seront effectués selon les besoins d'entraves sur le réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 21 août 2017
Octroi du contrat: 28 août 2017
Début du contrat: septembre 2017
Fin du contrat: décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iilr KATI
Ingénieur-chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-06-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-04



Dossier # : 1174378025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à Norda Stelo Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François - soumission 11-038 - majorant ainsi le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé Norda Stelo inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François - soumission 11-038 - majorant ainsi le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-06 15:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174378025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à Norda Stelo Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François - soumission 11-038 - majorant ainsi le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du lien routier au lot 12 ADM, entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, le comité exécutif a adopté, le 7 décembre 2011, la résolution CE11 1989 accordant à Roche ltée, Groupe-conseil le contrat 11-038 pour les services professionnels de préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, pour une somme maximale de 165 048,84 \$, taxes incluses. En date du 14 décembre 2016, Roche ltée, Groupe-conseil devenait Norda Stelco inc.

Le 1er avril 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté la résolution CA14 080218 accordant à la firme Les Pavages Dorval un contrat de 3 877 968,43 \$ pour l'exécution des travaux de construction dudit lien routier.

Préalablement, la Ville avait accepté, conformément au 2^o alinéa de l'article 85 de sa Charte, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser ces travaux et avait autorisé les virements budgétaires nécessaires (CM13 0600).

Certains imprévus rencontrés au cours des travaux ont entraîné un dépassement du montant du contrat 11-038 octroyé à Norda Stelco inc.(Roche ltée, Groupe-conseil) de l'ordre de 32 145,57 \$, taxes incluses. Le tableau suivant résume l'ensemble des activités couvertes par les services professionnels additionnels ainsi que les coûts qui y sont reliés :

Description	Montant (taxes en sus)
Description	
Ajout d'un massif pour ADM	2 480,00\$
Ajout d'un branchement de services pour ADM	5 120,00 \$
Modification empattement portique signalisation	1 420,00 \$
Ponceau et ajout regard RP-09-A	1 370,00 \$

Reprise du massif CSEM	2 500,00 \$
Nivellement devant Bombardier	1 590,00 \$
Analyse des demandes de travaux contingents	4 148,75 \$
Suivi et relances pour la correction des déficiences	540,00\$
Surveillance prolongation délai contractuel	11 250,00 \$
Déplacement d'un puits d'accès	2 892,00 \$
TOTAL (taxes en sus)	33 310,75 \$

A ce total, il faudrait ajouter 3 000,00 \$ pour une activité à venir, soit la surveillance du puits d'accès, pour un montant total de dépenses supplémentaires de 36 310,75 \$. Une partie de ce montant, soit 8 352,00 \$ sera couverte par le solde du contrat (contingences). Ceci ramène le montant de la dépense supplémentaire à autoriser à 27 958,75 \$, soit 32 145,57 \$, taxes incluses.

Le 27 juin 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté la résolution CA17 08 0453 autorisant une dépense additionnelle de 32 145,57 \$ aux contingences du contrat 11-038 octroyé à Norda Stelco inc.

Vu ce qui précède, il y a lieu de soumettre le présent sommaire décisionnel au Comité exécutif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
 Chef de division
 Division des Études techniques et de l'ingénierie
 Arrondissement de Saint-Laurent

IDENTIFICATION

Dossier # :1174378025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à Norda Stelo Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François - soumission 11-038 - majorant ainsi le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de désenclaver le secteur industriel, entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, au sud de l'autoroute A-13, et de desservir les lots riverains qui appartiennent à Aéroport de Montréal (ADM), l'Arrondissement a procédé, en 2014, aux travaux de prolongement de la rue Percival-Reid dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Certains imprévus rencontrés au cours des travaux ont entraîné un dépassement du montant du contrat octroyé à Roche ltée, Groupe-conseil (soumission 11-038) pour la préparation des plans et devis et la surveillance de ces travaux.

En date du 14 décembre 2016, Roche ltée, Groupe-conseil devenait Norda Stelco inc., (voir pièce jointe à cet effet).

Le présent sommaire vise l'autorisation d'une dépense supplémentaire à Norda Stelco inc. de 32 145,57 \$, taxes incluses, au contrat 11-038.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1174378006 - CA17 08 0141 adoptée le 14 mars 2017 par le conseil d'arrondissement - Autoriser une dépense maximale de 30 272,19 \$, taxes incluses, en faveur d'Hydro-Québec, pour les travaux de prolongement et modification d'une ligne souterraine dans le cadre du projet d'aménagement d'un lien routier entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François (rue Percival-Reid);

GDD 1144378006 - CA14 080218 adoptée le 1er avril 2014 par le conseil d'arrondissement - Octroyer à la firme Les Pavages Dorval un contrat de 3 877 968,43 \$ pour l'exécution des travaux de construction du lien routier sur le lot 12 (ADM) - soumission 14-015.

GDD 1113235006 - CE11 1989 adoptée le 7 décembre 2011 par le comité exécutif - 1 - Accorder un contrat de services professionnels à Roche ltée, Groupe-conseil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM, entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, pour une

somme maximale de 165 048,84 \$, taxes incluses - 2 - Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Des services professionnels supplémentaires ont été fournis par le consultant en raison des ajouts effectués en cours de construction, des conditions découvertes en chantier et de l'extension du délai de réalisation des travaux engendrant un dépassement du montant du contrat 11-038.

Le tableau qui suit résume l'ensemble des activités couvertes par les services professionnels additionnels ainsi que les coûts qui y sont reliés (voir réclamation du consultant en pièce jointe) :

Description	Montant (taxes en sus)
Description	
Ajout d'un massif pour ADM	2 480,00\$
Ajout d'un branchement de services pour ADM	5 120,00 \$
Modification empattement portique signalisation	1 420,00 \$
Ponceau et ajout regard RP-09-A	1 370,00 \$
Reprise du massif CSEM	2 500,00 \$
Nivellement devant Bombardier	1 590,00 \$
Analyse des demandes de travaux contingents	4 148,75 \$
Suivi et relances pour la correction des déficiences	540,00\$
Surveillance prolongation délai contractuel	11 250,00 \$
Déplacement d'un puits d'accès	2 892,00 \$
TOTAL (taxes en sus)	33 310,75 \$

JUSTIFICATION

Le montant initial du contrat 11-038 s'élève à 144 875,00 \$, avant taxes, incluant un montant de 15 000,00 \$ de provisions pour imprévus. Suite au paiement de l'ensemble des factures reliées au contrat initial, le solde du contrat sera de 8 352,00 \$. Il est à noter que tous les montants qui seront mentionnés seront calculés sans les taxes, étant donné la variation des taxes depuis l'octroi du contrat, soit en 2011 :

	Contrat initial	Contingence	Total
Montant initial	129 875,00 \$	15 000,00 \$	144 875,00 \$
Factures	-129 875,00 \$	-6 648,00 \$	-136 523,00 \$
Solde du contrat	0,00 \$	8 352,00 \$	8 352,00 \$

Au montant réclamé par le consultant, il faudrait ajouter 3 000,00 \$ pour une activité à venir, soit la surveillance du puits d'accès, pour un montant total de dépenses supplémentaires de 36 310,75 \$. Une partie de ce montant, soit 8 352,00 \$ sera couverte par le solde du contrat (contingences). Ceci ramène le montant de la dépense supplémentaire à autoriser à 27 958,75 \$, soit 32 145,57 \$, taxes incluses.

Ainsi le montant du contrat initial sera majoré à 172 833,75 \$ et celui des contingences à 42 958,75 \$:

	Contrat initial	Contingence	Total
Montant initial	129 875,00 \$	15 000,00 \$	144 875,00 \$
Majoration		27 958,75 \$	

Total	129 875,00 \$	42 958,75 \$	172 833,75 \$
-------	---------------	--------------	---------------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt 08-037, adopté le 22 septembre 2008, permet le paiement de cette dépense.

Le budget requis pour donner suite à ce dossier provient du PTI 2013-2015 de la Direction des transports du Site, au projet ADM lot 12. Ce dernier a été viré à l'arrondissement Saint-Laurent suite à la signature de la résolution CE11 1989.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 2	Objectif 2.1	Action 13
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.	Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012.	Réaliser les actions identifiées au Plan de transport local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où les dépenses supplémentaires ne sont pas accordées, le consultant ne sera pas payé pour les services supplémentaires rendus, ni ceux prévus. De plus, cela pourra créer un litige entre ce dernier et l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Paiement des honoraires supplémentaires : juillet-août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Lise D FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Claude CARETTE, 14 juin 2017
Dominique DEVEAU, 14 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Chef de division
Division des Études techniques et de
l'ingénierie
Arrondissement de Saint-Laurent
Chargé de projet : Jacques Bolduc (514 855-
6000 # 4297)
Secrétaire : Dina El-Karen (514 855-6000 #
4260)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-13

François LAPALME
Directeur des Travaux publics
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-
6000 # 4504)

**Dossier # : 1175965001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 577 681,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel CLEB consultant inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16077) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-30 09:31

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175965001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 577 681,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial, situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit de 1923 à 1926 avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements. Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au coeur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur de l'hôtel de ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que l'intégration des nouvelles réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui devront être priorités dans les cinq (5) prochaines années, le tout dans le but d'atteindre

les objectifs suivants :

- 1- Conformité de l'immeuble à la réglementation actuelle et sécurité des usagers;
- 2- Préservation de la valeur de l'actif;
- 3- Rentabilité des équipements et frais d'exploitation;
- 4- Modèle exemplaire d'environnement de travail adapté, sain et durable;
- 5- Restauration du patrimoine.

De plus, ce projet est cohérent avec la politique de mise à niveau des infrastructures de l'administration. Les travaux sont la continuité des phases précédentes de mise à niveau. Ils sont nécessaires afin de freiner la détérioration de l'enveloppe du bâtiment, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et sécuritaire pour les occupants et le public.

L'appel d'offres public (17-16077), publié dans La Presse le 15 mai 2017, a offert aux soumissionnaires un délai de 24 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'Appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit le 7 juin 2017. Deux (2) addenda ont été publiés :

Addenda 1 (29 mai 2017) : afin de répondre aux questions des soumissionnaires, annexer des élévations et des coupes du bâtiment et apporter des modifications au bordereau de soumission;

Addenda 2 (1 juin 2017) : afin d'apporter une modification au bordereau de soumission et reporter la date d'ouverture des soumissions au 7 juin 2017.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré-approuvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17-0192

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG16-0567

Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

CG16-0422

Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

CG16-0423

Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

CG16-0129

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

CG15-0689

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

CG16-0545

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^e juin 2017, des espaces aux 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

CE15-1902

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG15-0417

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels à chaque étape du projet (programmation, conception, appel d'offres, construction et post-chantier de construction) tel que prévu dans la convention de services professionnels, soit :

- produire une expertise complète de l'enveloppe du bâtiment diagnostiquant des problématiques existantes;
- assister l'équipe de conception par l'examen des détails d'architecture et des dessins d'atelier;
- assurer la surveillance de chantier de la réalisation des recommandations d'amélioration de la performance de l'enveloppe;
- participer au processus de conception intégré (PCI).

Tout au long de leurs prestations, la firme sera encadrée par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets corporatifs du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges, un (1) a remis une soumission. L'unique soumissionnaire a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences 15%	Total
CLEB consultant	78.7	1	478 410,98 \$	71 761,65 \$	550 172,62 \$
Dernière estimation réalisée			436 905,00 \$	65 535,75 \$	505 440,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					44 731,87 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					8,9 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					S.O.
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					S.O.

Les montants de la soumission reçue comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2017.

Les membres du comité de sélection tenu le 15 juin 2017, recommandent de retenir l'offre de CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. CLEB consultant inc. a obtenu un pointage de 78.7, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence de 8,9 % entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire est acceptable.

Des contingences de 15 % (71 761,65 \$, taxes incluses) sont ajoutées au contrat de CLEB consultant inc. afin de couvrir des tests supplémentaires et de pallier aux imprévus de construction reliés à un bâtiment patrimonial.

Des incidences générales de 5 % (27 508,63 \$, taxes incluses) sont ajoutées afin de couvrir des frais de laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Les membres de CLEB consultant inc. ne sont pas inscrits sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. CLEB consultant inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 577 681,25 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (71 761,65 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de conception et de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 5 % (27 508,63 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût de frais de laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 577 681,25 \$ sera assumé comme suit :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 577 681,25 \$ taxes incluses.

De ce montant, un montant maximal de 354 118,61 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 223 562,65\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 61,3 % par la ville centre et 38,7 % par l'agglomération.

Elle est planifiée être répartie ainsi : 20% en 2017, 45% en 2018, 10% en 2019, 10% en 2020, 15% en 2021.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adoptée en 2009. L'obtention de la certification LEED - Bâtiment existant, entretien et exploitation de niveau OR est spécifiée dans le plan de développement durable de l'hôtel de ville approuvé en 2009 et est prévue dans ce mandat.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique sera mandatée. L'équipe de conception sera constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettra une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco-énergétiques;
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable tels que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;
- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en oeuvre de l'expertise de l'enveloppe du bâtiment retardera la conception du projet global de restauration et mise aux normes et pourrait réduire la faisabilité d'obtenir une certification LEED.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du projet en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Conseil d'agglomération 24 août 2017
Etudes préparatoires Septembre - novembre 2017
Processus conception intégré Septembre 2017 à décembre 2018
AO construction : Janvier 2019
Octroi de contrat construction Mars 2019
Travaux : Avril 2019 à juin 2021
Déménagement HDV : Été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe LAWRENCE, Service des communications
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-16

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-23



Dossier # : 1176019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15509 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15509 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-12 09:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15509 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit réaliser, au cours des prochaines années, plusieurs projets de construction ou de rénovation des infrastructures stratégiques dont elle est responsable.

La station de pompage et le réservoir Dollard-des-Ormeaux (DDO) ont été construits en 1975 pour desservir le secteur Est du réseau régional de Pierrefonds. Il a été constaté que les pressions de certains secteurs de Dollard-des-Ormeaux sont faibles et pourraient être augmentées pour mieux desservir la population. De plus, la réserve d'eau du réseau de DDO ne rencontre pas certaines règles du *Guide de conception des installations de production d'eau potable* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

Pour réaliser l'ensemble des travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir DDO, la DEP requiert les services professionnels de firmes externes en ingénierie et architecture pour les phases de conception, surveillance bureau et surveillance chantier.

L'appel d'offres public 17-15509 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 29 mars 2017. La date limite de réception des soumissions était le 10 mai 2017. La durée de la publication a été de quarante et un (41) jours de calendrier. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 novembre 2017.

Cinq (5) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur l'appel d'offres:

Addenda no.	Date	Raisons
1	10 avril 2017	- Ajout d'un document de référence.
2	13 avril 2017	- Report de la date de fermeture des soumissions du 24 au 26 avril 2017. - Réponses aux questions des soumissionnaires (mode de rémunération, pénalité pour le départ d'une ressource, estimation contrôle de classe A +10 %, services professionnels selon des travaux non octroyés, pénalité de 5 % pour retard des livrables).
3	18 avril 2017	- Réponses aux questions des soumissionnaires (échancier, pénalité de 5% pour retard des livrables,
4	25 avril 2017	- Report de la date de fermeture des soumissions du 26 avril au 8 mai 2017.
5	2 mai 2017	- Report de la date de fermeture des soumissions du 8 mai au 10 mai 2017. - Remplacer des clauses du devis technique. - Réponses aux questions des soumissionnaires (explication concernant le bordereau de soumission).

Le présent dossier concerne les services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour la réalisation des travaux relatifs à la mise à niveau de la station de pompage Dollard-des-Ormeaux. Les plans et devis ont été partiellement réalisés par Génivar pour la station Dollard-des-Ormeaux en 2013, puis suite à une revue des priorités des projets, le projet a été suspendu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011- Octroyer deux (2) contrats de services professionnels d'une durée de cinq (5) ans, pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$ - Appel d'offres public 11-11570 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc., pour une période de cinq (5) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux.

Ce mandat comprend les volets ingénierie et architecture, principalement : la réalisation de relevés, la préparation des plans et devis, les services bureau durant la construction, la surveillance en résidence durant la construction, la production d'expertises techniques, la coordination de la mise en service, la vérification de manuels d'exploitation, la coordination de la formation, la production des plans finaux et la gestion du projet.

Une équipe multidisciplinaire travaillera sur le projet, qui consiste à :

- Remplacer les pompes, les conduites d'alimentation et de distribution;

- Réfection du réservoir, des chambres de vanne et des équipements;
- Remplacer le système de chloration;
- Remplacer les systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage et d'éclairage;
- Remplacer le système l'électricité de puissance;
- Modifier la structure du bâtiment;
- Modifier les locaux selon les nouveaux besoins;
- Modifier et remplacer les systèmes d'automatisation et de contrôle;
- Installer les équipements temporaires pour permettre la continuité des opérations.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention est calculée selon un pourcentage de la valeur des travaux pour la conception et la surveillance au bureau, puis à taux horaire pour les études et la surveillance chantier.

Un pourcentage de 5 %, soit 165 400,44 \$, taxes incluses, a été ajouté au montant du contrat pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

JUSTIFICATION

Compte tenu de l'envergure du projet et de la nature des services professionnels requis dans plusieurs disciplines (architecture, procédé, électricité, mécanique de bâtiment, structure, etc.), une grille d'évaluation spécifique a été élaborée par la DEP. Conformément à l'encadrement administratif C-RM-APP-D-16-001, cette grille a été approuvée par le Service de l'approvisionnement, et ce, avant la publication de l'appel d'offres public. À la suite de l'appel d'offres public 17-15509, à deux (2) enveloppes, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. L'analyse d'admissibilité des soumissionnaires a été faite par le Service de l'approvisionnement; six (6) soumissions (ingénierie et architecture) ont été déposées et jugées conformes. Il y a eu dix (10) cahiers des charges achetés pour ces six (6) soumissions et dans deux (2) de ces six (6) soumissions, la firme d'ingénierie a transféré les documents d'appel d'offres à la firme d'architectes. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Deux (2) preneurs n'ont pas soumissionné pour les motifs suivants :

- un (1) preneur a jugé ne pas avoir eu suffisamment de temps pour soumissionner;
- un (1) preneur est un organisme public.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 31 mai 2017. L'analyse des offres a permis de constater que les six (6) soumissionnaires sont conformes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé aux firmes cocontractantes ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc.	81,33 %	0,38	3 308 008,73 \$	165 400,44 \$	3 473 409,17 \$

Axor Experts- Conseils inc. et CIMAISE inc.	73,57 %	0,36	3 261 790,85 \$	163 089,54 \$	3 424 880,39 \$
Beaudoin-Hurens inc. et TLÄ Architectes inc.	86,33 %	0,34	3 828 248,53 \$	191 412,43 \$	4 019 660,96 \$
WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin Architectes inc.	72,00 %	0,34	3 426 250,63 \$	171 312,53 \$	3 597 563,16 \$
Stantec Expert- Conseil Ltée et Bisson Fortin Architecture + Design inc.	79,17 %	0,32	3 819 675,31 \$	190 983,76 \$	4 010 659,07 \$
CIMA+ S.E.N.C. et Réal Paul Architecte inc.	70,20 %	0,30	3 809 685,13 \$	190 484,25 \$	4 000 169,38 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	Non applicable	Non applicable	3 539 620,42 \$	176 981,02 \$	3 716 601,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(243 192,27 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(6,54 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					(48 528,78 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					(1,40 %)

Le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. a présenté une offre avec un écart favorable de 48 528,78 \$ (6,54 %) par rapport à la dernière estimation.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires recommandés SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015.

La firme SNC-Lavalin inc. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 4 février 2014 : Autorisation no. 2014-CPSM-0003, no. d'identification : 2700007364. Cette autorisation est échue depuis le 3 février 2017. Toutefois, la firme SNC-Lavalin inc. a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 4 novembre 2016, de ladite demande est jointe au présent dossier.

La firme Cobalt Architectes inc. détient une autorisation de l'AMF en date du 1^{er} mai 2017, portant le no. 2017-CPSM-1027197, valide jusqu'au 11 mars 2020, une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 3 308 008,73 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 165 400,44 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, soit un coût net de 3 171 685,54 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 537 348,43 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et constitue la part de la Ville de Montréal dans cette dépense d'agglomération. Toutefois, ce montant de subvention sera soumis à la disponibilité de l'enveloppe prévue pour ce programme. L'emprunt net de 634 337,10 \$ est donc à la charge spécifique des villes reconstituées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection de la station de pompage et du réservoir visent à assurer la distribution fiable de l'eau potable, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans les travaux de mise aux normes et de modernisation de la station de pompage de Dollard-des-Ormeaux augmente le risque de problème lié à la désuétude des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier décisionnel : Août 2017

Début du mandat : Septembre 2017

Fin du contrat prévu : Novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane OUELLET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-28

Marie-Josée M GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-06-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-11



Dossier # : 1177480005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 403 447.28 \$ à Beaudoin Hurens inc. pour les services professionnels - Plans et devis et surveillance des travaux d'infrastructures et aménagement des rues Anderson, de la Concorde et Burke (appel d'offres public VMP-17-031 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 403 447.28 \$ taxes incluses pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements des rues Anderson, de la Concorde et Burke (appel d'offres public VMP-17-031 - 6 soumissionnaires);

D'approuver la convention de services professionnels avec Beaudoin Hurens Inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Beaudoin Hurens inc., ayant obtenu la meilleure note, au prix de sa soumission, soit au prix total de 403 447.28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de sa soumission;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-28 14:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177480005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de 403 447.28 \$ à Beaudoin Hurens inc. pour les services professionnels - Plans et devis et surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements des rues Anderson, de la Concorde et Burke (appel d'offres public VMP-17-031 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les rues Anderson, de la Concorde et Burke sont situées au cœur du centre-ville de Montréal. Au cours des dernières années, le cadre bâti y a été considérablement modifié avec la venue de grandes tours d'habitation qui ont contribué à revitaliser le secteur et à accroître le nombre de résidents dans le secteur.

Sur la rue Anderson, les conduites d'égout et d'aqueduc, installées respectivement entre 1867 et 1912, ont été identifiées par le Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Sur la rue de la Concorde, l'égout a été réhabilité en 2015, mais des travaux de reconstruction d'aqueduc datant de 1914 s'avèrent nécessaires. Sur la rue Burke, l'aqueduc datant de 1962 devra aussi être reconstruit.

Ces travaux nécessiteront, à l'été 2018, des excavations sur l'ensemble de la rue Anderson situé entre les rues René-Lévesque et Viger (longueur d'environ 260 mètres), sur la rue de la Concorde (longueur d'environ 170 mètres) et sur la rue Burke (longueur d'environ 50 m)

Considérant la densification urbaine en cours dans le secteur et la désuétude des aménagements de surface actuels, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite saisir l'opportunité pour procéder, en même temps que les travaux d'infrastructures souterraines, à une bonification de l'aménagement du domaine public en élargissant les trottoirs, ajoutant des bordures de granit sur la rue Anderson et du pavé de béton sur la rue de la Concorde, en intégrant plusieurs saillies végétalisées de diverses dimensions et du mobilier, ainsi qu'en ajoutant des lampadaires sur l'ensemble des tronçons.

De façon générale, le projet vise à :

- Assurer la pérennité des **infrastructures souterraines** en les reconstruisant là où requis
- **Améliorer le domaine public** et afin de le rendre plus accueillant, confortable et sécuritaire pour les résidents, les piétons et les cyclistes;
- **Augmenter les espaces verts** à la fois pour des raisons esthétiques et pour réduire les îlots de chaleur;
- Répondre aux besoins associés à la **densification** en cours et à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1177480004 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge, pour les rues Anderson et de la Concorde, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduites secondaires d'aqueduc et d'égout là où requis ainsi que les aménagements de surface

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux (appel d'offres public numéro VMP-17-031).

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels pour :

- préparer l'ensemble des plans et devis;
- fournir une assistance pendant la période d'appel d'offres;
- effectuer la surveillance en résidence des travaux de construction;
- fournir une assistance pendant la période de garantie.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public a été lancé le 1 juin 2017. Après dix-neuf (19) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 19 juin 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les deux offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Les deux offres ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Le pointage final est établi selon le calcul suivant :

((Pointage intérimaire + 50) X 10 000) / Prix soumis avant taxes = Pointage final

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant les taxes	Contingence 10% incluant les taxes	Total
CIMA+	84,17	3,21	417 359,24 \$	41 735,92 \$	459 095,16 \$
Comeau Experts Conseils	65,33	-			
Beaudoin Hurens	76,33	3,44	366 770,25 \$	36 677,03 \$	403 447,28 \$
IGF Axiom	60,83	-			
Génipur	64,67	-			
WSP	82,17	2,64	501 291,00 \$	50 129,10 \$	551 420,10 \$
Dernière estimation réalisée					563 500,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(160 052,73 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$					-28%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2e \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$					55 647,89 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2e \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$					14%

Onze preneurs de cahier des charges se sont manifestés sur SEAO, dont certains sous-traitants des firmes qui ont déposé une offre. Aucun formulaire de motif de désistement n'a été reçu. Sur les onze preneurs, six offres ont été déposées. Sur les six soumissions reçues, trois se sont qualifiées après l'analyse de la première enveloppe par le comité de sélection. Ce comité a jugé que les trois autres firmes ne possédaient pas l'expérience requise pour réaliser des travaux de cette nature au centre-ville de Montréal.

Le prix de l'adjudicataire est de 28% (160 052.73\$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 563 500 \$. Cette estimation a été établie à l'aide du barème des honoraires de l'association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) pour des projets d'envergure similaires. Pour des travaux de catégorie II de cette valeur, l'AFG suggère un taux d'honoraires de 7.5% excluant les services durant la construction avec résidence. Le présent appel d'offre exigeant la surveillance en résidence durant toute la période de construction et un suivi pendant la période de garantie de 2 ans, en plus d'exiger la préparation de toutes les études géotechniques et environnementales, un taux d'honoraires de 10% a été utilisé pour préparer l'estimation.

L'adjudicataire a soumis une offre forfaitaire en deça des barèmes de l'AFG. Il est probable que la firme, intéressée à réaliser des mandats de cette nature et envergure dans l'arrondissement de Ville-Marie, ait tenu compte du fait que la qualité des aménagements requis (bordures de granit, pavés de béton, mobilier particulier) contribue à augmenter le coût de réalisation des travaux sans toutefois affecter significativement le coût de préparation des plans et devis.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Beaudoin Hurens inc. puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires et qu'elle possède l'expérience pertinente requise pour mener à terme ce projet.

Beaudoin Hurens inc. n'est pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA. Elle détient son autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 403 447.28 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 366 770.25 (taxes incluses) et un budget de contingences de 36 677.03 \$ (taxes incluses).

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat qu'assumera l'arrondissement de Ville-Marie est de 217 532.70 \$ (taxes incluses), incluant les contingences.

Le Service de l'eau assumera une portion du coût des services professionnels liés aux infrastructures souterraines. Le montant prévu au contrat est de 185 914.58 \$ (taxes

incluses), incluant les contingences.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux prévus sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces services professionnels seront réalisés entre 2017 et 2018.

L'arrondissement de Ville-Marie agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Ville-Marie devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution du mandat. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Désuétude des infrastructures : doivent être remplacées afin d'assurer les services aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est entamée et coordonnée avec le service des communications de l'arrondissement. La plateforme "réalisons Montréal" est entre autres utilisée pour interagir avec les citoyens concernés. Des rencontres d'information et de discussion avec les citoyens pour échanger sur les aménagements à venir sont aussi prévues les 4 et 6 juillet 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA Ville-Marie : 5 juillet 2017
Octroi CE : août 2017
Plans et devis : automne 2017
Appel d'offres travaux : hiver 2018
Travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 28 juin 2017
Hermine Nicole NGO TCHA, 22 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandra PICARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-21

Louis-François MONET
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1173219009

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de la réclamation à l'endroit de Groupe Hexagone S.E.C.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre de la réclamation à l'endroit de Groupe Hexagone S.E.C.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 12:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173219009

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de la réclamation à l'endroit de Groupe Hexagone S.E.C.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a à faire valoir une créance contre les entreprises du groupe Accurso, Construction Louisbourg Ltée, Simard-Beaudry Construction inc. et Louisbourg SBC, SEC, dont le nom a été changé pour Groupe Hexagone, S.E.C., constituée en juillet 2013, pour des manoeuvres dolosives et frauduleuses commises à son détriment en regard d'attribution et de gestion de contrats municipaux publics.

Ce groupe d'entreprises est également impliqué avec la Ville dans de nombreux dossiers de litige, principalement en recouvrement de soldes contractuels ou de dommages en raison d'événements survenus sur des chantiers, pour lesquels les sommes en cause sont importantes. La Ville conteste les demandes de versement de soldes contractuels en instance en se fondant sur la faculté que lui donnent les clauses contractuelles (cahier des clauses administratives générales) d'opérer compensation avec toute somme due par l'entrepreneur à la Ville pour quelque cause que ce soit.

Rappel des faits dominants

Le 2 février 2016, les entreprises de Groupe Hexagone, dont Groupe Hexagone, S.E.C. ont déposé à la Cour supérieure du Québec un « Avis d'intention de faire une proposition » en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour Groupe Hexagone S.E.C., Location Hexagone inc. et Investissements Hexagone inc. puis, le 3 mars 2016, se sont placées sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (C-36 - ci après « LACC »). La firme PricewaterhouseCoopers inc. agit à titre de contrôleur et de nombreux bureaux d'avocats sont impliqués pour agir au nom de Groupe Hexagone S.E.C.

Compte tenu de la spécialité du domaine de l'insolvabilité, les services d'avocats externes spécialisés ont été retenus pour prendre, dans les circonstances, les décisions qui s'imposent, faire les recommandations dans le meilleur intérêt de la Ville et de ses contribuables et assurer la défense de ses créances (dossiers décisionnels 2163219005 et 2163219016, 1163219010 et 1163219011).

Il a ainsi été fait appel à Me Eleni Yiannakis du cabinet Irving Mitchell Kalichman qui a agi dans plusieurs dossiers d'insolvabilité et aussi pour le compte d'entreprises se restructurant sous l'égide de la LACC. Me Yiannakis a aussi représenté des créanciers dans le cadre de requêtes en faillite. Elle est membre du Barreau depuis 2000. Son taux horaire est de 285 \$ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le Comité exécutif.

Depuis avril 2016, les avocats d'Hexagone n'ont eu de cesse de présenter de multiples procédures pour tenter de contrer l'éventuelle réclamation de la Ville pour les dommages subis à cause de soumissions truquées en raison de collusion entre les soumissionnaires. En même temps, les avocats des cautions Aviva et Zurich ont également ajouté nombre de demandes et requêtes qui, ensemble, ont eu pour effet de solliciter de manière quasi quotidienne les avocats externes et internes de la Ville.

Plusieurs importantes vacations ont alors dû avoir lieu nécessitant d'importantes recherches et préparations de la part des avocats externes de la part de la Ville.

Qui plus est, à compter de juillet 2016, le rythme des procédures s'est emballé.

Groupe Hexagone a engagé un second bureau d'avocat qui a initié des procédures en jugement déclaratoire et en révision judiciaire pour tenter par tous les moyens (notamment en faisant valoir une doctrine de prépondérance fédérale) d'obtenir de la Cour supérieure l'invalidité à l'égard de Groupe Hexagone S.E.C. de la Loi *visant la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*, L.Q.c. R-2.2.0.0.3 (ci-après, la «Loi 26»). La Ville avait pour sa part déjà annoncé contester le véhicule procédural choisi par Groupe Hexagone S.E.C., cette entité n'étant pas en situation de restructuration puisqu'elle a complètement cessé ses activités n'ayant plus que quelques employés comparativement aux 1000 déclarés en 2014 au registre des entreprises.

En été 2016, Groupe Hexagone S.E.C. a toutefois choisi de participer au Programme de remboursement volontaire (Loi 26).

Malgré cela, les nombreux avocats retenus par le contrôleur de même que ceux de la caution Aviva, ont continué de multiplier les demandes et les procédures. À titre d'illustration, en mai 2017, les avocats du contrôleur ont cherché à obliger la Ville à déposer dans un compte en fidéicommiss de PricewaterhouseCoopers inc. des sommes retenues par la Ville pour compensation sur des contrats d'infrastructures. Les avocats externes de la Ville ont donc dû consacrer temps et ressources à la préparation de la contestation de cette demande qui aurait eu pour effet de déplacer hors contrôle public d'importantes sommes d'argent. Confrontés à cette vigoureuse contestation, les avocats de PricewaterhouseCoopers inc. ont finalement renoncé à leur singulier plan de déplacement de ces fonds publics le matin même de l'argumentation devant le juge Riordan le 1er juin 2017.

En parallèle, les cautions de gages et matériaux Aviva et Zurich refusent depuis toutes ces années de remplir ses engagements à l'égard de sous-traitants impayés par Groupe Hexagone S.E.C. sous prétexte que la retenue aux fins de compensation exercée par la Ville en invoquant la Loi 26 la libérerait de ses obligations au motif de l'imprévisibilité d'une telle réclamation. Les cautions cherchaient donc à obliger la Ville à puiser dans les sommes retenues pour compensation pour dédommager les sous-traitants. Le fait que ces derniers soient ainsi laissés en plans exerçait ainsi une pression sur le dossier et préoccupait à raison la Cour supérieure dans son rôle de gestionnaire d'instance en vertu de la LACC.

Le 6 octobre 2016, le juge de première instance avait clairement donné raison à la Ville et condamné les cautions à payer les sous-traitants, mais cette décision avait été portée en appel. L'audition en Cour d'appel a eu lieu le 7 avril 2017 et, le 14 juin dernier, les trois

juges de la Cour d'appel ont unanimement reconnu que le refus de la Ville de payer Groupe Hexagone S.E.C., en invoquant la Loi 26, n'affecte pas les obligations d'Aviva et de Zurich envers les sous-traitants bénéficiant des contrats de cautionnements en cause.

Cet épisode procédural a néanmoins lui aussi requis investissements de temps et de ressources chez les avocats externes de la Ville dont le travail remarquable a donné lieu à des décisions à ce jour toutes favorables à la Ville de la part des tribunaux.

Dans l'intervalle, tout le printemps 2017, les avocats du contrôleur et des cautions n'ont cessé de requérir de la part de la Ville recherches et informations multiples à l'égard de soldes contractuels des contrats impliquant Groupe Hexagone S.E.C., ce qui a également nécessité un travail considérable de la part des avocats internes et externes de la Ville.

À l'horizon procédural de l'automne, se dessine la présentation plus détaillée de la créance de la Ville de Montréal à l'égard de Groupe Hexagone S.E.C. actuellement évaluée à 44 M\$ en incluant les 14 M\$ que la Ville a dû déboursier à cause de la résiliation du contrat des compteurs d'eau impliquant Simard-Beaudry Construction inc. à titre de partie au regroupement Genieau. Il faut appréhender que la recevabilité et le montant de cette réclamation fassent l'objet d'une vigoureuse contestation.

Il est également à craindre que les avocats du contrôleur ne se reprennent pour présenter leurs arguments sur l'inapplicabilité de la Loi 26 à l'encontre du droit de la Ville de Montréal d'invoquer cette loi au soutien de sa réclamation et pour opérer compensation à l'égard de soldes contractuels.

Il est donc à prévoir que cette étape cruciale mobilisera encore substantiellement les avocats externes et internes de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1163219011 - 28 septembre 2016 - AUTORISER une dépense additionnelle de 100 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

1163219010 - 25 août 2016 - AUTORISER une dépense additionnelle de 50 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone.

2163219016 - 6 juin 2016 - AUTORISER une somme supplémentaire de 30 000 \$ (plus taxes) pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès de Groupe Hexagone.
N/d : 16-000328 / Imputation corporative.

2163219005 - 15 février 2016 - RETENIR les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman (Me Eleni Yiannakis) à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone et AUTORISER à cette fin la somme de 30 000 \$, plus taxes.
N/d : 16-000328 / Imputation corporative.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman à titre d'avocats-conseils dans le cadre du dossier de la réclamation à l'endroit de Groupe Hexagone S.E.C.

JUSTIFICATION

Des honoraires professionnels externes de l'ordre de 200 000 \$ ont donc dû déjà être engagés par la Ville à ce jour depuis février 2016.

À cause de l'intensité de l'activité procédurale qui n'a finalement pas connu de répit malgré la participation de Groupe Hexagone S.E.C. au PRV, d'importants frais de représentation externe, dépassant les crédits actuellement réservés, doivent encore être anticipés.

Il est cependant à signaler que là où la Ville est représentée par une seule avocate, le contrôleur oppose chaque fois une brigade d'avocats payés à même l'argent de la masse des créanciers de l'entreprise et ce, à des taux nettement supérieurs à ceux acquittés par la Ville. Il est aussi à signaler que dans les rapports du contrôleur PricewaterhouseCoopers inc. se trouvent des bilans des honoraires des principaux avocats de Groupe Hexagone SEC travaillant à la contestation de la créance de la Ville et en comparaison, leurs coûts sont exorbitants. À titre indicatif, pour certaines des périodes visées à ce jour par ces rapports, ces frais d'avocats se chiffrent à 175 000 \$ de juin à août 2016 (p. 7 et 8 du rapport # 5 du contrôleur PricewaterhouseCoopers inc.), 381 00 \$ en septembre et octobre 2016 - dont 118 000 \$ attribués à la Loi 26 - (rapport # 7, p. 4) et 464 000 \$ de novembre 2016 à mi-février 2017 (rapport # 8, p. 5).

Compte tenu de l'importance des sommes en jeu et du nombre d'avocats retenus par Groupe Hexagone S.E.C., la Ville n'a d'autre choix que de poursuivre assidûment le travail dans ce dossier pour protéger ses intérêts dans le recouvrement de fonds publics dont elle a été privée à cause de stratagèmes de trucage des règles de mise en concurrence en matière d'octroi de contrats publics.

À la lumière de ces constats, nous estimons que jusqu'au dénouement du débat sur la valeur et la recevabilité de la créance de la Ville les honoraires d'avocats externes pourraient s'élever à 200 000 \$. Nous devons dès lors encore recommander en conséquence de majorer de 200 000 \$ plus taxes les crédits initialement réservés de 210 000 \$ plus taxes - dossiers décisionnels 2163219005, 2163219016, 1163219010 et 1163219011.

Étant donné les développements quasi continuels dans ce dossier, les avocats de la Ville assurent un suivi très serré, voire même quotidien, du travail des avocats externes dont ils se déclarent entièrement satisfaits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation : corporative.

Montant : 200 000 \$ plus taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule BIRON
Avocate et chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-05

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

Approuvé le : 2017-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

Approuvé le : 2017-07-17

**Dossier # : 1170652003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à la firme CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 988 785,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16067) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 988 785,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenue le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 233,60\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16067) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,84% par l'agglomération, pour un montant de 502 732,64\$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-29 10:49

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170652003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à la firme CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 988 785,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16067) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a relancé l'installation des compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels suite à l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie propose différentes mesures à adopter pour assurer le suivi du projet de mesure de la consommation de l'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et pour consolider l'optimisation de ses réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

L'installation des compteurs d'eau dans ces immeubles permettra à la Ville de connaître la consommation réelle de l'eau par les utilisateurs dans le but de mieux gérer les usages de l'eau, d'établir un bilan de consommation de l'eau et d'assurer une répartition équitable du coût entre les usagers non résidentiels et résidentiels.

La pose de ces compteurs d'eau répondra également aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable auprès de toutes les municipalités du Québec, de même que l'obtention d'un bilan précis de l'usage de l'eau et la diminution de la production d'eau potable.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets d'installation de compteur d'eau dans approximativement quatre cents (400) immeubles municipaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. (se référer à la pièce jointe no 1, Liste des projets)

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no 17-16067 a été lancé afin de retenir les services professionnels en gestion de projets pour la mise en œuvre de projets.

Cet appel d'offres public a été publié dans le journal «Le Devoir» et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 19 avril au 10 mai 2017. Le

processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 2 et 4 mai 2017. L'émission de ces addendas n'a eu qu'un impact mineur sur l'estimé des coûts des services.

Deux appels d'offres ont été lancés simultanément (17-16067 et 17-16068) afin de former une équipe de professionnels pour réaliser les projets du programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux. Cette équipe sera composée d'un groupe de professionnels en gestion de projets et d'un groupe de professionnels en ingénierie et architecture qui se partageront les tâches professionnelles nécessaires à la réalisation du programme.

La principale mission des professionnels en gestion de projets consistera à gérer simultanément les 400 projets d'installation des compteurs d'eau et mettre en place tous les éléments requis pour la mise en œuvre de ces projets en fonction du budget disponible, des échéanciers et des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Ils auront à coordonner le travail de plusieurs équipes de professionnels externes et d'entrepreneurs.

La mission des professionnels en ingénierie et architecture consistera à prendre en charge la fourniture des services pour les phases de conception et de construction incluant, entre autres; les plans et devis, les services durant l'appel d'offres, le chantier, la coordination, la période de garantie jusqu'à la réception définitive. Ces ressources professionnelles seront encadrées par la firme de professionnels en gestion de projets qui assumera un rôle de supervision et de coordination.

L'équipe d'expertise de la Division expertise conseil technique du SGPI n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser les deux mandats de ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en gestion de projets à la firme CIMA + s.e.n.c. pour la réalisation du Programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux.

La firme aura à rendre l'ensemble des services de gestion de projets prévus dans la convention (se référer à la pièce jointe no 2, Convention de services et à la pièce jointe no 3, Résolution de la firme) qui sont sommairement décrits ci-dessous :élaborer la planification des activités liées à la réalisation de l'ouvrage;

- élaborer la planification des activités liées à la réalisation de l'ouvrage;;
- élaborer un calendrier détaillé de réalisation;
- rédiger un programme fonctionnel et technique;
- recommander et coordonner toute étude préalable d'avant-projet;
- assurer l'administration des conventions de services professionnels;
- coordonner et contrôler l'obtention des approbations requises;
- s'assurer que les plans, devis et autres documents d'appel d'offres respectent les paramètres de l'ouvrage;
- coordonner et rédiger tous les appels d'offres;
- assister à toutes les réunions de chantier ainsi qu'à toute autre réunion nécessaire;
- coordonner et contrôler les services et le travail de tous les intervenants impliqués;

- vérifier toute demande de paiement;
- tenir à jour le dossier complet de la réalisation de l'ouvrage;
- rédiger la correspondance nécessaire auprès de tous les intervenants impliqués dans l'ouvrage;
- rédiger tout rapport périodique;
- coordonner l'élaboration de toute stratégie dans la réalisation de l'ouvrage;

Les honoraires des services de base seront payés selon la méthode à taux horaire, tel que décrit dans les articles 10 et 11 de la Convention de services professionnels en gestion de projets (voir le document juridique joint en annexe).

La firme CIMA + s.en.c. sera encadrée par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers.

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et deux (2) offres de services ont été déposées. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les deux (2) offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et ont tous obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence incluant taxes	Total
CIMA + s.e.n.c.	74,17%	1,31	791 028,00 \$	158 205,60 \$	949 233,60 \$
Macogep	75,17 %	1,30	800 800,88 \$	160 160,17 \$	960 961,05 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPI			770 832,50 \$	153 566,50 \$	924 399,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					24 834,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					2,69 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					11 727,45 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					1,24 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est 2,69 % (24 834,60 \$) plus élevé que l'estimé du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) qui était de 924 399,00 \$ (incluant les taxes et un budget de contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels similaires.

Un comité de sélection a analysé les offres de services reçues. Après analyse, le comité d'évaluation recommande de retenir l'offre de services de CIMA + s.e.n.c. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (se référer à l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 988 785,00 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 791 028,00 \$ (taxes incluses) et un budget de contingences de 158 205,00\$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 39 551,40 \$ (taxes incluses) est demandé pour permettre l'engagement de divers consultants qui pourront être requis en parallèle au contrat principal (caractérisation matériaux, tests d'air etc...). Le montant net à emprunter est de 988 785,00 \$ (se référer à la pièce jointe no. 4 Calcul des coûts SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels de la firme CIMA+ s.e.n.c. assignés à la présente mission devront faire appliquer la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal dans le cadre des projets sous leur responsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels en gestion de projets doit être complété dans les meilleurs délais de façon à démarrer plusieurs projets et respecter les objectifs du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À l'étape actuelle, aucune opération de communication n'est envisagée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat ; septembre 2017
Fin du mandat ; décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-01

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-19



Dossier # : 1176850005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS Inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No 1653, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 106 702.55 \$ (taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres 1653 dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 106 702.55 \$ (taxes incluses)
2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-07-21 08:13

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1176850005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS Inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No 1653, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 106 702.55 \$ (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat concerne les services professionnels de caractérisation environnementale des sols ainsi que l'analyse du roc si présent lors de travaux prévus, suite à l'appel d'offres public No. 1653, en lien avec les travaux de modification et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les sites exacts où sont requis les caractérisations des sols, ne sont pas connus au moment de l'appel d'offres, une estimation de 90 054 \$, taxes incluses est prévue au contrat. Le dit montant sera réparti entre différents sites de travaux à venir, suite à l'acceptation de propositions spécifiques par projet. La totalité de ces mandats ne peut excéder le montant maximum du contrat..

Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

- L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'an dernier, la résolution CE 17 0093 - 1 février 2017 accordait le contrat à la firme Solmatech, au montant de 239 469,93 \$ aux travaux mineurs (Branchement aux bâtiments)

La résolution CE 160463 - 23 mars 2016 accordait le contrat à la firme Groupe ABS, au montant de 265 391,04 \$

Les autres unités de la CSEM avaient des contrats semblables de services professionnels de caractérisation des sols, dont les montants d'honoraires étaient à plus petite échelle (<100 000 \$)

Le Conseil d'administration de la CSEM a recommandé l'acceptation de l'appel d'offres no. 1653, le 13 juillet 2017 (séance 29.T.1)

DESCRIPTION

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il s'agit d'un contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de la CSEM, Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Gestion des projets, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue.

La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandats a été utilisée.

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES					
Mandat : Caractérisation des sols - c1653					
<i>PARTIE 1</i>					
ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		Solmatech Inc.	Groupe ABS	Gie	Géinnovation
Présentation et respect du schéma de l'offre de services	10	8,17	9,00	8,00	7,50
Compréhension du mandat	15	12,67	12,33	11,33	12,00
Capacité de production et échéancier	20	18,33	17,33	15,33	15,00
Expertise de la firme en caractérisation environnementale	25	22,33	24,00	22,00	20,00
Expertise du chargé de projet et de son équipe	30	23,67	25,33	24,67	21,67
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	85,2	88,0	81,3	76,2

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevance aux usagers de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CSEM favorise de remblayer avec les sols excavés à l'extérieur des surfaces de chaussée et de trottoirs, partout où l'espace d'entreposage du matériel en vrac le permet. Sous la chaussée et les trottoirs, les remblais doivent respecter les directives de la Ville sur la nature et la compaction des matériaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impacts majeurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres 9 juin 2017

Ouverture des soumissions 29 juin 2017

Comité de sélection 6 juillet 2017

Début de contrat mi août 2017

Fin de contrat mi juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Principaux éléments		
Date de parution (SEAO + Constructo)		09-juin-17
Disponibilité des documents		09-juin-17
Date de fin de la période d'appel d'offres		29-juin-17
Durée de l'appel d'offres		20 jours
Preneur d'un cahier de charges :		7 entreprises
N'ayant pas soumissionné	Englobe, Consultants S.M., Services EXP	3 entreprises
Ayant soumissionné		4 entreprises

Pour expliquer pourquoi certaines firmes ne déposent pas d'offres:
Les firmes Englobe, Consultants SM et Services EXP. déposent habituellement sur de plus gros contrats.

Pour expliquer l'écart entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire:
La nouvelle firme Géninnovation Inc. avait présenté des prix très agressifs sur les deux contrats précédents. Cette fois, elle a ajusté à la hausse ses taux la rendant moins compétitive sur l'ensemble des évaluations qualitatives et finales avec l'aspect financier.

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base (sans taxes)	Total (avec taxes)
Groupe ABS	88	12,93	92 805,00 \$	106 702,55 \$
Gie	81,3	12,53	91 150,00 \$	104 799,91 \$
Solmatech	85,2	12,5	94 036,00 \$	108 117,90 \$
Géninnovation	76,2	12,13	90 477,00 \$	104 025,93 \$
Coût moyen des soumissions reçues				105 911,57 \$

Dernière estimation réalisée	90 054,17 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire proposé (\$)	(16 648,38) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire proposé (%)	-18%
Écart entre la moyenne et l'adjudicataire proposé (\$)	(790,98) \$
Écart entre la moyenne et l'adjudicataire proposé (%)	-1%
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire proposé (\$)	1 415,35 \$
Écart entre la plus haute et l'adjudicataire proposé (%)	1%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire proposé (\$)	(1 902,64) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire proposé (%)	-2%
L'estimation est basée sur les prix de l'appel d'offres précédentes (12 février 2017)	

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-07-21



Dossier # : 1176157004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal relativement au projet "Passeport MTL étudiant international" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet de convention établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville de Montréal au projet Passeport MTL étudiant international mis en place par La Vitrine.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-30 19:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176157004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et La Vitrine culturelle de Montréal relativement au projet "Passeport MTL étudiant international" pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, Tourisme Montréal a lancé le Passeport Montréal, un passeport touristique rassemblant les principaux attraits touristiques montréalais et favorisant la promotion du transport en commun.

À l'automne 2016, la Vitrine Culturelle de Montréal a conclu une entente avec Tourisme Montréal afin d'offrir un produit similaire pour le étudiants étrangers, la carte "Passeport MTL étudiant international".

L'objectif de ce programme, financé par plusieurs partenaires (passeportmtletudiant.com), est de favoriser l'intégration des étudiants internationaux à Montréal en leur donnant un meilleur accès aux activités artistiques et culturelles de la métropole dont les attraits de la Ville de Montréal (Jardin botanique, Planétarium Rio Tinto Alcan, Insectarium et Biodôme). Il est important de noter que ce ne sont pas tous les attraits du Passeport MTL s'adressant aux touristes qui sont inclus dans le Passeport MTL étudiant international.

Espace pour la vie souhaite accueillir les détenteurs de ce nouveau passeport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0664 - d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) relativement au projet « Passeport Montréal », pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017.

CM16 1323 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)».

DESCRIPTION

Sur présentation de son Passeport MTL étudiant international aux billetteries, l'utilisateur a le droit de visiter gratuitement l'ensemble des attractions offertes.

JUSTIFICATION

Le Passeport MTL étudiant international sera distribué gratuitement à plus de 10 000 étudiants étrangers à Montréal; il est important qu'Espace pour la vie y soit offert. En effet, visiter le complexe muséal en sciences de la nature le plus important du Canada est essentiel pour marquer positivement le séjour des étudiants étrangers à Montréal. Par ailleurs, grâce à cette carte, les étudiants qui ne seraient pas venus sans cette promotion viendront visiter les institutions, générant ainsi des revenus additionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Passeport MTL étudiant international est un projet qui assure des recettes à la Ville car chaque visite d'un détenteur de ce passeport est remboursée dans sa totalité au tarif étudiant prescrit par la Ville dans son Règlement sur les tarifs 2017, soit 9,75\$ (taxes incluses).

Ce montant de 9,75\$ par billet, qui sera remboursé à plein par la Vitrine à la Ville pour chaque visite dans les institutions d'Espace pour la vie, correspond au tarif préférentiel pour étudiant inscrit au Règlement sur les tarifs 2017 (le tarif préférentiel est le tarif offert aux professionnels de l'industrie touristique qui achètent de gros volumes de billets).

Contrairement au Passeport proposé par Tourisme Montréal (CE16 0664), aucune modulation de ce montant de 9,75\$ n'est prévue puisque ce programme n'est pas financé par les revenus générés par le Passeport, qui est offert gratuitement aux étudiants et leur offre de nombreux avantages, mais par différents partenaires, dont la Ville de Montréal qui, par l'intermédiaire du Binam (bureau d'intégration des nouveaux arrivants), a octroyé une contribution de 50 000 \$ à la Vitrine notamment pour financer l'accès à ses institutions scientifiques (ce qui équivaut à offrir l'accès gratuit aux étudiants concernés).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce passeport, nombre d'étudiants ne visiteraient pas les institutions, générant une perte de revenus et un rayonnement moindre pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications pour promouvoir le produit seront réalisées par La Vitrine Culturelle de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La distribution des passeports se fait en continu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 28 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-27

Albane LE NAY
C/D communications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531

Approuvé le : 2017-03-30

**Dossier # : 1175970002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implications des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 49 900 \$ aux fins de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 49 900 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implications des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 49 900 \$ aux fins de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
2. d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 49 900 \$ provenant du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française pour la réalisation du projet issu de ladite Entente;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 49 900 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente;
5. d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-13 13:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implications des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 49 900 \$ aux fins de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 49 900 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

La Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 du gouvernement du Québec vise à accroître la vitalité de la langue française dans la région métropolitaine de recensement de Montréal et l'ensemble du Québec. Cette stratégie s'appuie sur le Fonds de promotion et de valorisation de la langue française (FPVLF). Ce fonds a pour objectif général de promouvoir la langue française à travers le soutien financier à diverses activités et projets qui permettent d'accroître l'usage du français dans l'espace public québécois.

Le projet proposé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de cette demande d'aide financière a été retenu et la subvention qui sera accordée par le Secrétariat à la politique linguistique est de 49 900 \$. Le BINAM s'engage à développer une section « *Parler français à Montréal* » de la solution numérique développée par le BINAM afin de répondre aux objectifs de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française.

Le financement qui sera octroyé par le fond servira uniquement aux dépenses directement liées à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Chaque année, Montréal accueille en moyenne 35 000 nouveaux résidents permanents. À ceux-là s'ajoutent 68 000 personnes ayant des statuts d'immigration différents : travailleur

temporaire, réfugié, étudiant étranger, regroupement familial, etc (Données du ministère de l'Immigration, de l'Inclusion et de la Diversité, 2015). Le BINAM a pour mandat d'optimiser les services qui leur sont offerts afin de faciliter leur pleine participation à la vie socio-économique de Montréal en français. Selon les statistiques relatives à la maîtrise des langues officielles, seulement 65,9 % des nouveaux arrivants admis entre 2005 et 2014 et installés à Montréal affirment avoir des connaissances de la langue française. Cela veut dire qu'il y a 34,1 % de cette population qui ne maîtrisent pas le français.

Pour répondre aux besoins informationnels de ces nouveaux arrivants, le BINAM travaille sur le développement la solution numérique qui offrira une porte d'entrée unique et référencera l'ensemble des informations et services disponibles à Montréal. Les thématiques abordées couvriront l'ensemble des besoins des immigrants dont « *S'installer à Montréal* » et « *Travailler à Montréal* ». Dans ce contexte, et pour faciliter l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, le BINAM propose de rajouter la section « *Parler français à Montréal* » pour leur permettre l'amélioration de leurs compétences linguistiques en français et de comprendre les particularismes des expressions québécoises.

JUSTIFICATION

Ce projet s'adresse aux clientèles des nouveaux arrivants et personnes immigrantes ainsi qu'aux intervenants œuvrant auprès d'elles. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Le BINAM recommande la réception de cette aide financière du ministère de la Culture et des Communications et ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier est nécessaire afin de permettre l'octroi d'une subvention totale et non récurrente de 49 900 \$ à la Ville de Montréal par le ministère de la Culture et des Communications et ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française afin de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal. Les versements de la subvention seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet d'entente entre la Ville et les ministères de la Culture et des Communications et celui de la Protection et de la Promotion de la langue française, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée du projet.

Le présent dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet financé démontre la pertinence, la qualité de l'intervention et son efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à son expertise, le Bureau d'intégration des nouveaux

arrivants à Montréal favorise l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon l'entente de la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

août 2017 Pour approbation par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-10

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM

Tél : 514 872-4877
Approuvé le : 2017-07-13

CE : 20.031
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177682001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution du conseil municipal (CM 17 0316) et autoriser l'utilisation de la station de nivométrie "Montréal INTL A" située à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2% correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091). Approuver le nouveau projet d'addenda 1 à cette fin.

Il est recommandé de :

- 1 - Abroger la résolution du conseil municipal (CM 17 0316),
- 2 - Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie «Montréal INTL A» située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091)
- 3 - Approuver le projet d'addenda 1 à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-20 08:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177682001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution du conseil municipal (CM 17 0316) et autoriser l'utilisation de la station de nivométrie "Montréal INTL A" située à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2% correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091). Approuver le nouveau projet d'addenda 1 à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Avant la révision des cahiers des charges de déneigement en 2016, le prix de base soumis par les entrepreneurs était, dans la plupart des contrats, un prix au mètre linéaire en fonction d'une précipitation donnée de neige à recevoir au cours d'une saison (soit, une prévision de 200 cm dans la majorité des cas). Ensuite, en fonction des quantités de neige réellement tombées, le prix payé aux entrepreneurs était modulé, à la hausse ou à la baisse, selon les ajustements prévus aux cahiers des charges. La quantité de neige tombée était soit mesurée au Triangle de Montréal (trois stations de nivométrie dispersées sur le territoire de la Ville et appartenant à cette dernière), soit à une station de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau (P.E.T.). Une différence entre les méthodes de mesures et la localisation des sites fait en sorte qu'il y a un écart historique entre le total des quantités de neige mesurées au cours d'une saison hivernale pour chacun des sites. Il faut comprendre que, bien que les quantités de neige reçues annuellement soient différentes d'un système de mesure à l'autre, les fournisseurs de service en déneigement adaptent leurs prix unitaires en fonction du système de mesure inclus à leurs documents d'appel d'offres.

Tous les anciens cahiers des charges encore en vigueur incluent une clause détaillant le facteur de correction à appliquer advenant la fermeture du Triangle. Ce facteur de correction est établi de façon contractuelle à 11,5%. Ainsi, si les prix soumissionnés pour le déneigement sont basés sur une précipitation de 200 cm de neige tombée au Triangle de Montréal, le paiement est fait sur la base des quantités de neige mesurées à la station de l'aéroport Montréal INTL A, majoré de 11,5%.

Le cahier des charges d'Outremont était le seul qui ne prévoyait pas de facteur d'équivalence advenant la fermeture du Triangle. La Ville a donc dû négocier avec l'adjudicataire, Environnement Routier NRJ inc., pour s'entendre sur le facteur de correction à appliquer. Le contrat en question a été octroyé par l'arrondissement Outremont en 2012. Cependant, depuis janvier 2016, le service de la concertation des arrondissements (SCA)

est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant. C'est donc le SCA qui a effectué la démarche avec l'adjudicataire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0316 - 27 mars 2017 (#1174631005) Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie «Montréal INTL A» située à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, représentant le différentiel moyen des précipitations de neige entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal INTL A dans le cadre du contrat de déneigement clé en main sur le territoire de l'arrondissement Outremont (Appel d'offres 12-12091) et approuver le projet d'addenda 1 à cette fin.
CA12 16 0218 - 4 juin 2012 - Octroyer un contrat ayant pour objet les opérations de déneigement et divers travaux connexes à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », pour la période hivernale 2012-2013, avec possibilité de renouveler pour quatre années additionnelles, en considération d'un montant approximatif de 1 993 218,10 \$ taxes incluses pour la première année, appel d'offres public no.12-12091, deux (2) soumissionnaires conformes.

DESCRIPTION

Le SCA a rencontré le représentant d'Environnement Routier NRJ inc. le 10 janvier 2017 afin de discuter de la situation et de lui remettre un tableau comparant les statistiques d'accumulation de neige pour les deux sites d'observation. Compte tenu du fait qu'il n'existait pas de clauses contractuelles, la Ville a jugé juste et raisonnable de proposer un facteur de correction des centimètres de neige à un taux de 13,2% soit le différentiel moyen de précipitations des 20 dernières années entre la station de nivométrie du Triangle et la station de nivométrie Montréal INTL A.

Après négociation, cette proposition a été acceptée par l'adjudicataire. Cet accord a été entériné par la résolution du conseil municipal (CM17 0316) et un addenda 1 proposé à l'adjudicataire. Toutefois, la traduction concrète de cet accord a fait l'objet d'une erreur matérielle dans son application. Ainsi il a été retiré 13,2% au niveau de référence de 200 cm, au lieu d'ajouter 13,2% aux quantités mesurées. L'addenda 1 n'a donc pas été signé par l'adjudicataire.

Suite à de nouveaux échanges avec l'adjudicataire, l'erreur a été identifiée et l'accord initial confirmé le 25 mai 2017. Le présent sommaire décisionnel a donc pour vocation d'une part d'abroger la résolution du conseil municipal (CM17 0316) ainsi que l'addenda 1 joint à cette décision, et d'autre part de proposer un nouvel addenda 1 conforme à l'accord initial qui annule et remplace le projet d'addenda 1 précédemment émis.

Précisons que la modification proposée dans l'addenda 1 est une modification accessoire au contrat.

JUSTIFICATION

Le facteur d'ajustement de 13,2 % est basé sur des statistiques réelles et représente un ajustement juste et équitable pour les deux parties. Il prend en considération les précipitations des 20 dernières années et son degré de fiabilité est indéniable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De façon statistique, en appliquant ce facteur de correction, la valeur totale du contrat restera la même, et ce même si la compilation des quantités de neige sera faite à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau.

Pour l'hiver 2016-2017, la quantité de neige considérée pour le paiement de l'adjudicataire sera celle tombée à Montréal INTL A en équivalent eau, majorée de 13,2%. Les paiements seront ajustés en conséquence, selon ce qui est prévu aux cahiers des charges.

Le contrat s'étalait sur 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tant que le facteur de correction des centimètres de neige tombée n'est pas entériné par les instances, la Ville considère que les quantités tombées à Montréal INTL A sont équivalentes à celles qui auraient été mesurées au Triangle. Comme les ajustements des paiements pour les quantités de neige réellement tombées se font en fin de saison hivernale, il est important d'obtenir l'autorisation dès que possible pour ne pas retarder davantage le paiement de l'adjudicataire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André BRIDEAU, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-15

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-06-15**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guyline BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-19

**Dossier # : 1171714001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une subvention de 5 200 \$ à la Ville pour la réalisation d'un projet de coopération France-Québec intitulé " Montréal et Strasbourg : relever ensemble le défi du numérique dans les Planétariums". Autoriser le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan à signer la convention. Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie de Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une subvention de 5 200 \$ à la Ville pour la réalisation d'un projet de coopération France-Québec intitulé "Montréal et Strasbourg: relever ensemble le défi du numérique dans les planétariums".
2. D'autoriser le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan à signer la convention.
3. D'approuver un budget additionnel de dépenses de 5 200 \$, équivalent au revenu additionnel.
4. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-20 13:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171714001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une subvention de 5 200 \$ à la Ville pour la réalisation d'un projet de coopération France-Québec intitulé " Montréal et Strasbourg : relever ensemble le défi du numérique dans les Planétariums". Autoriser le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan à signer la convention. Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le début du 21e siècle a marqué un tournant décisif pour la communauté des planétariums; les nouvelles possibilités de simulations numériques immersives qui s'offrent aux astronomes et aux professionnels de ces musées scientifiques sont désormais presque infinies. Aussi, les projets de rénovation se multiplient et de nombreux planétariums se convertissent aux technologies numériques.

Cependant, l'expérience des planétariums déjà convertis aux technologies numériques démontre que les coûts de production des présentations numériques sont élevés, en raison des ressources spécialisées requises pour réaliser les œuvres: scénaristes, réalisateurs, directeurs artistiques, infographistes, musiciens, etc. Or, le succès de ces établissements repose sur la créativité de ces professionnels et sur la qualité des productions multimédias offertes.

Dans ce contexte, les partenariats et alliances entre les planétariums se multiplient pour offrir des productions multimédias numériques de grande qualité et pour renouveler leur offre de service auprès de leur visiteur.

À Montréal, le Planétarium Rio Tinto Alcan a ouvert ses portes au public le 4 avril 2013. À Strasbourg, en France, un projet de construction d'un nouveau planétarium est en cours en vue d'une ouverture au public en 2019.

Le projet de coopération France-Québec intitulé "Montréal et Strasbourg : relever ensemble le défi du numérique dans les Planétariums" propose de jumeler l'expertise de Montréal, acquise, au cours des dernières années, en gestion de projet et en production multimédia numérique, et l'expertise de Strasbourg dans la co construction de séquences de médiation scientifique en collaboration étroite avec les chercheurs de l'Université, pour créer du contenu numérique original pour les visiteurs des deux institutions.

Ainsi, Montréal et Strasbourg, en s'unissant pour créer du contenu numérique francophone

(rare dans la communauté internationale des planétariums) et en mettant à profit les approches muséales québécoise et française, ont présenté un projet répondant parfaitement aux priorités ciblées par les gouvernements québécois et français dans le cadre de l'appel de projets général de la 66e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (bienné 2017-2018 et 2018-2019).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Deux objectifs sont poursuivis dans le cadre de la collaboration entre le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Planétarium de Strasbourg..

Le premier réside dans l'échange d'expertise mutuelle. L'équipe du Planétarium Rio Tinto Alcan opère une toute nouvelle institution convertie au numérique depuis près de 3½ ans et peut partager avec l'équipe de Strasbourg ses meilleures pratiques. L'équipe de Strasbourg, plongée actuellement dans un projet de renouveau technologique, peut présenter à l'équipe de Montréal les nouvelles plates-formes numériques et lui permettre ainsi de faire un meilleur choix technologique lors du renouvellement de ses équipements.

Le second objectif réside dans la production conjointe de contenu numérique francophone. Il s'agit de réaliser une trentaine de courtes séquences de 20 à 60 secondes, sur des sujets spécifiques en astronomie, qui serviront de support aux animateurs scientifiques pour expliquer aux spectateurs le ciel étoilé. L'aspect novateur du projet réside dans le mélange volontaire des approches québécoise et française dans l'animation du public et la volonté que la durée de vie du nouveau contenu numérique soit supérieure à celle d'une production multimédia standard.

Le projet se réalisera en deux phases.

Ainsi, deux missions sont prévues pour la première phase du projet (2017), soit:

- une mission à Montréal en septembre 2017 (2 participants).
- une mission à Strasbourg en octobre 2017 (2 participants).

Ces deux missions seront l'occasion pour les deux équipes de:

- Découvrir chacune des institutions et son organisation.
- Échanger sur les systèmes numériques.
- Échanger sur la fonction d'animateur scientifique et sur les liens avec la recherche actuelle.
- Planifier le travail de création numérique (choix des thématiques, échéancier, répartition des tâches, etc.).

Pour l'équipe montréalaise, le budget total de cette première phase s'élève à 11 200 \$, dont 5 200 \$ seront couverts par la subvention du ministère. Les 6 000 \$ restant seront assumés à même le budget du service de l'Espace pour la vie. Le budget inclut les frais de déplacement en France des deux représentants du Planétarium Rio Tinto Alcan ainsi que le recours à des ressources professionnelles pour les productions multimédia (illustrateur et animateur 2D/3D).

L'équipe française bénéficie de son propre budget et d'une subvention équivalente à celle de l'équipe de Montréal.

Une 2ème phase est prévue en 2018, avec deux autres missions, cette fois-ci espacées dans le temps, pour permettre au travail de production du contenu numérique de se faire, soit:

- Une mission en juin/juillet en France, jumelée aux événements de la communauté des planétariums (Colloque APLF ou Congrès IPS), pour favoriser au maximum la communication et les échanges avec les pairs (4 participants).
- Une mission au début de l'automne à Montréal, pour valider le contenu numérique produit au cours de la dernière année et ajuster le tir avant la fin de l'année (4 participants).

Le budget de cette 2ème phase, pour l'équipe montréalaise, s'élève à 35 100 \$. Une subvention de 9 600 \$ a été demandée dans le cadre de l'appel de projets général de la 66e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (bienné 2017-2018 et 2018-2019), comme pour la 1ère phase. La convention indique que "le budget alloué pour la deuxième année l'est sous réserve d'une évaluation à mi-parcours positive et du financement gouvernemental disponible".

Outre les rapports de mission, qui relateront les domaines d'expertises spécifiques discutés lors des rencontres, des communications auprès des pairs présenteront le projet et ses résultats, notamment au Colloque annuel de l'Association des planétariums de langue française (APLF) et au Congrès bisannuel de l'International Planetarium Society (IPS), à Toulouse, en juillet 2018, ces deux événements se déroulant simultanément.

Des communications écrites seront présentées à la revue "Planétarium 2019" de l'APLF, à la revue "The Planetarian" de l'IPS et à la lettre de l'OCIM (Office de coopération et d'information muséales), en 2019.

JUSTIFICATION

Les deux institutions se retrouvent présentement à des moments différents de leur histoire "technologique". À Montréal, la technologie numérique est utilisée depuis quelques années déjà et, à Strasbourg, le renouveau technologique est en cours. D'un côté, on trouve une équipe qui opère quotidiennement un planétarium numérique et qui réalise des productions multimédias numériques et, de l'autre, une équipe au fait des plus récentes innovations technologiques et qui utilisera bientôt un système numérique beaucoup plus performant qu'à Montréal. Une émulation entre les équipes sera riche, complémentaire et permettra à chacune d'elle de cheminer vers l'excellence beaucoup plus rapidement.

Le rôle des médiateurs scientifiques dans chacune des institutions est important, mais les approches québécoise et française en regard de l'animation auprès des publics sont très différentes et d'une certaine façon complémentaires, l'objectif étant toujours de trouver un équilibre entre rigueur scientifique et vulgarisation scientifique. À ce titre, chaque partenaire pourra enrichir son corpus d'animation pour offrir un produit encore plus adapté à ses visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le Ministère des relations internationales et de la francophonie du Québec, soit une somme de 5 200\$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle sera consacrée à couvrir les dépenses relatives aux missions en France de l'équipe du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant

additionnel devra par conséquent être transféré au budget du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation d'accepter la subvention du Ministère des Relations internationales et de la francophonie du Québec est accordée, elle permettra d'aller de l'avant avec le projet "Montréal et Strasbourg: relever ensemble le défi du numérique dans les planétariums". Cela permettra des échanges d'expertises dans la planification et l'opération d'un planétarium rénové et d'innover dans le rôle des médiateurs scientifiques évoluant dans un théâtre immersif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour les missions impliquant le personnel du Planétarium Rio Tinto Alcan;
Automne 2017: mission de 6 jours à Strasbourg (2 participants)
Été 2018: mission de 6 jours à Strasbourg et Toulouse (4 participants)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LACOMBE

ENDOSSÉ PAR

Charles-Mathieu BRUNELLE

Le : 2017-06-22

Chef du planétarium

Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-07-20



Dossier # : 1177666006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver les Modifications no2 et no3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11.3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même.

Il est recommandé :

- d'approuver les Modifications n°2 et n°3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, attestant que le Ministère de la Culture et des Communications désengage du montant initialement annoncé à la Ville une somme de 11.3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations, qu'il administre lui-même.
- d'autoriser le greffier à signer ces ententes pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-17 16:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177666006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver les Modifications no2 et no3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11.3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 a été approuvée par le conseil d'agglomération le 20 décembre 2012 (CG12 0471). Une convention supplémentaire à l'Entente a été approuvée le 30 mai 2013 (CG13 0169) puis le 30 janvier 2014, une Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (CG14 0020), a été approuvée par le conseil d'agglomération.

L'Entente initiale portait sur une somme globale de 121 505 000 \$, puis suite à la convention supplémentaire, ce montant a été augmenté à 167 405 000 \$. Finalement, l'Entente sur le Fonds du patrimoine québécois a porté le montant global de l'Entente 2012-2015 à 191 405 000 \$, soit 93 754 000 \$ provenant de la Ville et 97 651 000 \$ provenant du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Les programmes de l'Entente sont répartis sur quatre axes d'intervention, soit :

1. La mise en valeur du patrimoine ;
2. L'accès à la culture ;
3. La consolidation du réseau des bibliothèques ;
4. Le forum des équipements culturels.

Dans sa lettre datée du 8 juillet 2015 et adressée à M. Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal, Madame Hélène Binette, directrice du Bureau de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications, faisait état de deux modifications dans la provenance des fonds qui n'ont pas d'impact au niveau du budget de l'Entente 2012-2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0264 – 15 juin 2017 - Approuver la Modification n° 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la

Ville de Montréal, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 \$ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$

CG16 0618 – 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0683 – 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

CG13 0169 – 30 mai 2013 - Approuver la Modification n° 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$

CG12 0471 – 20 décembre 2012 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal – Montant total de l'Entente 121 505 000 \$, part du ministre de la Culture et des Communications 58 351 000 \$, part de la Ville de Montréal 63 154 000 \$.

DESCRIPTION

Modification n° 2

À la demande de la Ville, le Ministère désengage un montant de 1.3 M \$ en 2013-2014 prévu pour la réalisation d'un projet du musée Pointe-à-Callière et réengage ce même montant dans le programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même, afin de respecter le calendrier des travaux prévus et l'engagement financier envers l'organisme concerné.

« La Ville souhaite donc que cette somme soit versée directement par le MCC au musée Pointe-à-Callière. (...) Cette demande de la Ville s'explique par des considérations à la fois juridiques et de calendrier. En effet, d'une part, à cause d'un changement à la loi, la Ville n'est pas en mesure de transférer des sommes du MCC à un tiers aux fins des travaux de fouilles archéologiques; d'autre part, la Ville ne dispose plus du délai nécessaire pour faire le travail directement, en allant en appel d'offres de manière à ce que ces travaux soient effectués cet été. » (extrait de la lettre du 27 juin 2013, de Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la Culture adressée au ministre).

Modification n° 3

Le ministre désengage un montant de 10 M \$ prévu pour la rénovation, l'agrandissement, la construction de bibliothèques et réengage ce même montant dans le programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même.

De plus, le MCC précise que des 5 551 000 \$ qu'il versera en transfert, une somme de 1 725 000 \$ proviendra du Fonds du patrimoine culturel québécois.

JUSTIFICATION

L'adoption des modifications n°2 et n°3 à l'Entente 2012-2015 permettra d'établir les montants exacts investis dans chacun des axes par le ministre et par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumé des sommes respectives investies par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal. Les sommes indiquées en gras reflètent les modifications apportées à l'entente.

MODIFICATIONS n° 2

	Ministère		Ville		Total
	Transfert	Dettes	Transfert	Dettes	
Axe 1	1 725 000	33 900 000 (- 1 300 000)	7 329 000	32 605 000	75 559 000
Axe 2	3 526 000	2 000 000	4 920 000	2 000 000	12 446 000
Axe 3	--	39 300 000	--	30 000 000	69 300 000
Axe 4	300 000	16 900 000 (+ 1 300 000)	300 000	16 600 000	34 100 000
	5 551 000	92 100 000	12 549 000	81 205 000	191 405 000
Sous-total	97 651 000		93 754 000		191 405 000

MODIFICATION n° 3

	Ministère		Ville		Total
	Transfert	Dettes	Transfert	Dettes	
Axe 1	1 725 000 (FPCQ)	32 600 000	7 329 000	32 605 000	75 559 000
Axe 2	3 526 000	2 000 000	4 920 000	2 000 000	12 446 000
Axe 3	--	39 300 000 (- 10 000 000)	--	30 000 000	69 300 000
Axe 4	300 000	18 200 000 (+ 10 000 000)	300 000	16 600 000	34 100 000
	5 551 000	92 100 000	12 549 000	81 205 000	191 405 000
Sous-total	97 651 000		93 754 000		191 405 000

Au final, avec les modifications n° 2 et n° 3, le MCC désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11.3 M \$, mais il réengage le même montant dans la programmation, ce qui donne un effet nul sur le montant investi par le ministère dans l'Entente 2012-2015. Ces modifications seront donc sans impact au niveau financier pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel

- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens, de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à la Ville de se distinguer à l'échelle internationale. L'adoption de la présente modification s'inscrit dans un processus d'optimisation et de simplification de la gestion des Ententes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication liée à cette modification.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 10 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE

ENDOSSÉ PAR

Suzanne LAVERDIÈRE

Le : 2017-06-26

Conseillère en planification

Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-07-17



Dossier # : 1176202001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Detroit Creative Corridor Center (DC3) et accorder à DC3 une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Detroit Creative Corridor Center (DC3) accordant à DC3 une licence d'utilisation du concept, des outils et des méthodes du concours Commerce Design Montréal selon les modalités et les conditions prescrites ;
2. d'autoriser la directrice de la Direction de l'Entrepreneuriat du Service du développement économique à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-12 17:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176202001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Detroit Creative Corridor Center (DC3) et accorder à DC3 une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal a développé et peaufiné le concept original des prix Commerce Design Montréal pendant 10 années consécutives, de 1995 à 2004. Créé dans le but d'inciter les commerçants montréalais à investir dans l'aménagement de leur établissement avec l'aide de professionnels qualifiés, ce programme de popularisation du design dédié à l'amélioration du cadre de vie des Montréalais est exporté depuis 2003, et fait école avec succès dans plusieurs villes européennes, américaines et canadiennes.

L'impact structurant de Commerce Design Montréal sur la revitalisation commerciale a été reconnu par *l'International Downtown Association* qui a attribué à la Ville de Montréal en 2002 son *Outstanding Achievement Award* . En octobre 2006, la Ville apprenait que son programme Commerce Design venait d'être sélectionné par les Nations Unies (UN Habitat) comme l'une des 48 meilleures réalisations au monde (parmi 609 dossiers soumis) au *Dubai International Award for Best Practices to Improve the Living Environment*.

En 2014, «Commerce Design » est devenu une marque de commerce officielle de la Ville de Montréal. En 2015, Montréal a relancé le concours sur son territoire et valorisé 20 tandems commerçants-designers continuant d'inspirer d'autres villes et aspirant à faire grandir le réseau de villes partenaires.

À ce jour, 11 licences ont été consenties par la Ville de Montréal à : la Ville de Saint-Étienne (France), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (France), au Times Square Business Improvement District de New York (États-Unis), la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille (France), ProMateria et CDPE de Bruxelles (Belgique), l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg (Luxembourg), Brainport Operations d'Eindhoven (Hollande), Espace-Temps Toulon (France), la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire (France), la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (France) et Storefront Manitoba à Winnipeg (Canada).

La Ville de Détroit a été désignée Ville UNESCO de design en décembre 2015, rejoignant à son tour le Réseau des villes créatives de l'UNESCO. À l'invitation du Detroit Creative Corridor Center (DC3), le Bureau du design a présenté le concept Commerce Design à Détroit à deux occasions en plus d'accueillir à Montréal une délégation constituée de représentants des départements de la planification urbaine et du développement

économique de la Ville de Détroit ainsi que des acteurs de la Detroit Economic Growth Corporation, du College for Creative Studies et du Detroit Creative Corridor Center (DC3).

Les différents éléments constitutifs du concept ont été transmis au cours de ces diverses rencontres et un engagement formel a été obtenu de la part de DC3 en juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1408 (22 août 2012) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et Storefront Manitoba de Winnipeg l'autorisant à utiliser le concept Commerce Design Montréal.

CE11 1306 (17 août 2011) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin l'autorisant à utiliser le concept Commerce Design Montréal.

CE10 0888 (9 juin 2010) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Nantes et Le Groupement Interconsulaire de Loire-Atlantique (GILA), appelés « Les CCI Nantes Saint-Nazaire », les autorisant à utiliser le concept Commerce Design Montréal.

CE10 0055 (13 janvier 2010) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et Espace-temps Toulon, l'autorisant à utiliser le concept Commerce Design Montréal.

DESCRIPTION

Le projet de convention soumis pur approbation a été développé en collaboration avec le Service des affaires juridiques. Il a pour but d'officialiser l'entente entre la Ville de Montréal et DC3 afin d'octroyer une licence pour l'utilisation du concept Commerce Design. L'entente prévoit qu'en contrepartie de la licence d'utilisation qui lui est consentie, DC3 accepte notamment :

- de faire état de la contribution de la Ville de Montréal à la mise en place du concours « Commerce Design Detroit» dans tous ses imprimés et outils numériques publicitaires et promotionnels, en utilisant le libellé suivant : « Concours élaboré d'après un concept original de la Ville de Montréal » et en apposant le logo de Montréal;
- de verser à la Ville de Montréal une somme de 5 000 \$, représentant le coût de la licence pour toute la durée de l'entente et lui accordant le privilège de recevoir, pour son usage exclusif, un dossier complet et détaillé de Commerce Design Montréal;
- d'inviter et d'accueillir à ses frais, pour une durée maximale de trois jours, un représentant du Bureau du design de la Ville de Montréal à siéger comme membre du jury lors des deux premières éditions du concours Commerce Design Detroit;
- à compter de la 3^e édition et lors de chaque édition subséquente, inviter et accueillir à ses frais un représentant (designer ou organisateur) de l'une des villes licenciées Commerce Design ou de la Ville de Montréal, à siéger comme membre du jury.

JUSTIFICATION

Les transferts d'expertise de Montréal vers les villes détentrices d'une licence Commerce Design se sont avérés très bénéfiques tant en termes de visibilité que pour le positionnement Montréal et sa mise en réseau international avec d'autres villes émergentes en design. Ces transferts et partages sont désormais indispensables et indissociables au

maintien de la désignation de Montréal à titre de Ville UNESCO de design. Montréal souhaite que son concept Commerce Design soit repris et adapté par d'autres villes dans la mesure où ces transferts et partages lui procurent une juste visibilité et profitent au positionnement et au rayonnement de Montréal et du design montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce protocole n'entraîne aucune dépense directe pour la Ville. Le revenu tiré de la vente de la licence au montant de 5 000 \$ sera versé dans un compte de revenu dédié (Licences - Design) au Service du développement économique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'innovation et au savoir ainsi qu'à la compétitivité de Montréal, Ville UNESCO de design (croissance économique durable).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier favorise le maintien de liens de collaboration entre la Ville de Montréal, la Ville de Détroit et le DC3.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour soutenir la mise en œuvre de la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2017-2018 : Transfert d'expertise (accompagnement dans la mise en œuvre de Commerce Design Detroit)

2019 : Lancement du premier concours Commerce Design Detroit

2020 : Participation de Montréal au premier jury de sélection à Détroit, annonce et diffusion des lauréats, bilan

2021 : Lancement du second concours Commerce Design Detroit

2022 : Participation de Montréal au second jury de sélection à Détroit, annonce et diffusion des lauréats, bilan

...

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements ainsi qu'aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPEAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-05

Marie-Josée LACROIX
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef
d'équipe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Géraldine MARTIN
Directrice

Approuvé le : 2017-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Approuvé le : 2017-07-07

**Dossier # : 1170741002**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées ;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 400 000 \$;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-26 18:12

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1170741002**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Sécurité publique du Québec demande aux services d'incendie de l'ensemble du Québec, de mettre leurs ressources en commun, afin de diminuer les coûts d'exploitation, et d'améliorer la qualité de leurs services aux citoyens. Dans le cas présent, la Ville de Montréal désire emboîter le pas, afin de maximiser autant ses ressources que celles de la Ville de Longueuil, et ainsi fournir la même tangente que ce qui est fait au niveau provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO93 01080 - 13 mai 1993 : Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil (9281)».

CG06 0429 - 2 novembre 2006 : Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval établissant les modalités et conditions d'entraide mutuelle en cas d'incendie.

CE15 1239 - 23 Juin 2015 : Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent d'engager l'un envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil opèrent chacune un service d'incendie et celles-ci souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme d'entraide mutuelle prévoyant le partage de leurs ressources opérationnelles (exemple : véhicule d'incendie avec le personnel requis, véhicule spécialisé avec le personnel requis, etc.).

En effet, les services d'incendie se prêteront secours mutuellement sur leur territoire respectif lorsque requis, et il est entendu que le fait de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la partie prêtant assistance. De plus, la Ville de Longueuil doit utiliser ses ressources internes, ainsi que celles disponibles via ses protocoles d'entraide déjà existants, avant de faire appel aux ressources de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Longueuil son service d'Équipes spécialisées lorsque requis, et il est convenu que le fait pour la Ville de Montréal de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Ville de Longueuil demande l'appui du Service de sécurité incendie de Montréal pour un soutien opérationnel via ses unités de combat incendie incluant le personnel, ainsi que pour son service d'Équipes spécialisées.

Pour ce qui est de la Ville de Montréal, cette entente d'entraide mutuelle apportera une profondeur à ses interventions. En effet, advenant un événement majeur dans l'agglomération de Montréal, les ressources de Longueuil pourront aussi être mises à profit.

Cette façon de faire suit la ligne directrice donnée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, favorise la mise en commun des ressources, évite des déboursés supplémentaires aux citoyens et améliore la sécurité des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lorsque l'une des parties reçoit assistance de l'autre, les coûts facturés seront ceux de l'annexe A pour des services rendus par la Ville de Montréal, et ceux de l'Annexe B pour des services rendus par la Ville de Longueuil.

Des frais administratifs de 15 % seront ajoutés à ces coûts.

De plus, si cela est requis, les coûts reliés au salaire des employés pompiers rappelés par la partie prêtant assistance pour combler la réserve de pompiers, seront ajoutés à ces coûts.

Chaque partie s'engage à acquitter toute facture reçue de l'autre partie conformément à l'entente, dans les 30 jours de sa réception.

La Ville de Longueuil paiera à la Ville de Montréal, pour le service d'Équipes spécialisées, un montant annuel de 60 000 \$ payable le mois suivant la signature de l'entente pour l'année 2017, un montant annuel de 70 000 \$ à la même date de l'année 2018, un montant annuel de 80 000 \$ à la même date de l'année 2019, un montant annuel de 90 000 \$ à la même date de l'année 2020 et un montant de 100 000 \$ payable à la même date de l'année 2021, en sus de ce qui est prévu aux coûts mentionnés ci-dessus. Ces montants annuels ne seront pas indexés.

Un compte sera créé, pour le dépôt des revenus supplémentaires de 60 000 \$, 70 000 \$, 80 000 \$, 90 000 \$ et 100 000 \$ demandés à l'entente, pour le service d'Équipes spécialisées. Ces sommes serviront à leur fonctionnement, et n'auront aucun impact sur le cadre financier de la Ville, car il sera compensé par ces revenus supplémentaires perçus.

Les dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de sécurité incendie de Montréal assure son leadership au Québec, autant au niveau des incendies, des situations d'urgence, que des interventions spécialisées, améliore sa capacité d'intervention advenant un événement majeur sur son territoire tout en améliorant sa capacité à maintenir le niveau de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux services d'incendie ont la capacité d'intervenir dès maintenant, sur chacun des territoires. Ce protocole peut donc entrer en vigueur dès sa signature, après avoir reçu les autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves SAINDON, Service du greffe
Nadia RICHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlineda GOUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Francois L LEFEBVRE
Assistant-directeur - Centre de services -
Soutien opérationnel

Le : 2017-07-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adoint

Approuvé le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1164962006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, et approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc. à des fins de construction résidentielle le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, situé du côté est de l'avenue d'Orléans et au sud de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 163 m ² pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-17772-02

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc. à des fins de construction résidentielle le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, d'une superficie de 163 m², situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-11 15:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164962006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, et approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc. à des fins de construction résidentielle le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, situé du côté est de l'avenue d'Orléans et au sud de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 163 m ² pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-17772-02

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet de développement, la compagnie 9344-2051 Québec inc. (le « Promoteur ») désire acquérir le lot 1 879 085 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), étant une ancienne ruelle non aménagée. L'Immeuble est adjacent à un ancien site commercial, et quelques phases de copropriétés ont déjà été développées. La Direction de l'aménagement et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve s'est montrée favorable à la cession de l'actuelle ruelle au Promoteur. Celle-ci n'étant pas aménagée, elle est dépourvue d'infrastructures souterraines et peut être cédée. La densification du lot par un développement résidentiel est souhaitable par rapport à l'état actuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de fermer et de retirer le lot 1 879 085 du cadastre du Québec du domaine public et d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend au Promoteur le lot précité d'une superficie de 163 m² pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout à des fins de construction résidentielle. Le Promoteur s'engage à construire sur l'Immeuble un bâtiment comportant 3 étages, à des fins résidentielles, d'une valeur d'au moins 600 000 \$ (le « Bâtiment »). Les travaux de construction devront être complétés dans un délai de 4 ans suivant la signature de l'acte de vente. Les travaux de construction seront réputés complétés lorsque les fondations seront établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture seront installés sur le Bâtiment. Au cas de défaut du Promoteur de se conformer à ses obligations, la Ville pourra, si elle le juge à propos, demander la résolution de la présente vente. Dans ce cas, la

Ville redeviendra propriétaire de l'Immeuble.

La Ville consent à accorder mainlevée de son droit de résolution afin de permettre au Promoteur d'affecter l'Immeuble d'une hypothèque de 1^{er} rang, pour permettre la construction du Bâtiment, à condition toutefois que la fondation du Bâtiment ait été coulée et que le Promoteur soumette une demande de mainlevée par écrit à la Ville. À des fins de recevabilité, la demande devra être accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire pour l'Immeuble ainsi que d'une copie de son permis de construction pour le Bâtiment.

JUSTIFICATION

Cette ancienne ruelle non aménagée et vacante permettra le développement d'un projet résidentiel sur l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 26 février 2016 par la Division de l'évaluation du SGPI, est de 193 000 \$ selon une fourchette de valeur de 183 000 \$ à 203 000 \$ pour une superficie de 163 m² (1 755 pi²), soit 1 165 \$/m² (108 \$ le pi²). Suite aux vérifications diligentes réalisées par le Promoteur, et selon un rapport d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale réalisé par Donovan Experts-Conseils, les sols sont en partie contaminés dans la plage B-C. Le critère applicable pour un usage résidentiel est B. Les sols dans la plage B-C devront donc être retirés du site avant de construire un nouveau bâtiment résidentiel.

Le consultant a produit une ventilation des coûts de réhabilitation des sols contaminés. Le Service des infrastructures de la voirie et des transports de la Ville considère que l'estimation des quantités et des honoraires liés à la décontamination des sols semble raisonnable pour les travaux à réaliser. Il est possible que la capacité portante du site ne soit pas suffisante pour la construction d'un bâtiment de trois étages et demi.

Le prix de vente est de 102 000 \$. Ce prix prend en considération les coûts de décontamination de 45 000 \$, de la pose des pieux de 28 000 \$ ainsi que des travaux en sous-oeuvre pour 15 000 \$, le tout pour un total de 88 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Myriame BEAUDOIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 30 juin 2017
Myriame BEAUDOIN, 29 juin 2017
Luc LÉVESQUE, 29 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2017-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des
services administratifs, en remplacement de
Mme Marie-Claude Lavoie, directrice de
service

Approuvé le : 2017-07-11



Dossier # : 1166037001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte et au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 125 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4368-02

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte et au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 419 m², pour la somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-11 16:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166037001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte et au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 125 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4368-02

CONTENU

CONTEXTE

Les Productions Merveilles inc. (l'« Acheteur ») a approché la Ville de Montréal pour acquérir la ruelle située à l'arrière de sa propriété. Cette ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble afin de régulariser son occupation. Suite aux vérifications faites auprès de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, il fut confirmé que l'Immeuble peut être fermé et retiré du domaine public. En ce sens, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une entente avec l'Acheteur pour la vente de l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur pour un montant de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les clauses stipulées à l'acte.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.
- Le prix de vente de 125 000 \$ (298,33 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 419 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur le 31 mai 2016. En date de l'entente avec le l'Acheteur, la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Division de l'évaluation du SGPI, le 10 avril 2014, variait

entre 113 000 \$ (269,69 \$/m²) et 135 000 \$ (322,20 \$/m²). À titre indicatif, le 25 octobre 2016, la Division de l'évaluation du SGPI a estimé que la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble pourrait se situer entre 119 000 \$ (284,01 \$/m²) et 142 000 \$ (338,90 \$/m²).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 125 000 \$ que l'Acheteur paiera à la signature de l'acte de vente. Un dépôt de 12 500 \$ a été remis au représentant de la Ville. La différence sera versée au notaire de l'Acheteur en fidéicomis. L'Immeuble n'a aucune valeur aux livres.

Le produit de la vente de 125 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.

Le potentiel de revenus de taxe sur l'Immeuble est le suivant :

- Revenus de taxe à terme : 3 670,92 \$ annuel

Étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'offre de l'Acquéreur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 8 décembre 2016
Sabin TREMBLAY, 28 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Mme
Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-07-06



Dossier # : 1161027011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, en échange desquels ce dernier cède notamment à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 12 468,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable, payable sur la somme de 250 000 \$. N/Réf. : 31H05-005-7819-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacant 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1068,9 m² en échange desquels Groupe Immobilier Grilli inc. cède notamment à la Ville de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie 9 018,3 m², situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte d'échange. Un autre sommaire décisionnel a été constitué pour le présent acte d'échange (1171027006) et devra être approuvé par le conseil d'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève, sans quoi la présente transaction ne pourra avoir lieu.
2. d'autoriser à cette fin une dépense nette de 12 468,75 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net de ristourne applicable, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération de Montréal;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

4. d'inscrire au registre du domaine public les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023, 5 119 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 12:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, en échange desquels ce dernier cède notamment à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le tout sans soulte / Autoriser à cette fin une dépense de 12 468,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable, payable sur la somme de 250 000 \$. N/Réf. : 31H05-005-7819-03

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (l'« Arrondissement ») a approuvé le 8 septembre 2009 (CA09 28 0228) un projet d'entente avec Village de l'île inc., aujourd'hui connu comme Groupe immobilier Grilli inc. (le « Promoteur »), représenté par son président, M. Mario Grilli, pour la réalisation d'un projet résidentiel sur un terrain situé au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église. Le projet « Village de l'Île » se situe dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île-Bizard, l'un des 10 écoterritoires définis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée par la Ville de Montréal en 2004. Conséquemment, comme responsable de la mise en oeuvre de cette Politique, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») était partie prenante des discussions.

En plus des conditions de développement (enfouissement du réseau câblé, installation de clôtures, largeur des rues, protection du couvert forestier, cadence de développement), le projet d'entente annexé prévoyait d'une part que le Promoteur cède gratuitement à la Ville, à des fins de parc local, une portion de terrain prévue pour agrandir le parc Eugène-Dostie ainsi qu'une bande de terrain le long de la montée de l'Église et d'autre part, que la Ville cède gratuitement au Promoteur des terrains pour être intégrés au projet résidentiel. Les lots cédés par la Ville n'avaient alors pas été identifiés. Par ailleurs, le Promoteur s'engageait à défrayer la moitié de la somme des travaux prévue pour mettre à niveau la station de suppression du boulevard Chèvremont jusqu'à un maximum de 50 000 \$.

L'Arrondissement nous a confirmé que le Promoteur a respecté cette obligation. Aussi, le

certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émis le 15 mars 2010, incluait une lettre signée par le greffier de l'arrondissement concernant l'établissement de zones de conservation à proximité du parc Eugène Dostie et le long de la montée de l'Église (voir pièce jointe).

En juillet 2012, l'Arrondissement mandatait la Direction des stratégies et transactions immobilières (la DSTI) afin de réaliser des échanges de terrains permettant au promoteur de terminer la première phase de son développement et d'amorcer la cession de terrains à des fins de parc local. Toutefois, il n'a pas été possible de finaliser cette transaction avant 2016, étant donné que des opérations cadastrales devaient être complétées sur certaines parcelles de terrains. De plus, les terrains à céder par la Ville au Promoteur faisaient partie de l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île-Bizard. Il est à savoir que les écoterritoires ont été désignés « équipements d'intérêt collectif » de compétence d'agglomération dans le Décret 1229-2005, et qu'en vertu de l'article 37 de ce Décret, une propriété municipale (terrains vacants ou construits) localisée dans un écoterritoire ne peut être aliénée. Il y avait donc lieu que le conseil d'agglomération adopte au préalable un règlement modifiant l'annexe 1 du Décret afin d'exclure les terrains municipaux visés par l'échange de la liste des équipements d'intérêt collectif. Ce règlement devait être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). En effet, le Règlement RCG 15-081 a été approuvé par le MAMOT le 3 mai 2016 et est entré en vigueur le 6 mai 2016.

Conséquemment, le présent sommaire décisionnel a pour but de donner suite au projet d'entente approuvé en 2009. Ainsi, aux termes de l'acte d'échange, la Ville cède au Promoteur, afin d'être intégré au projet « Village de l'Île », des terrains connus comme étant les lots 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 1 068,9 m². En échange, le Promoteur cède à la Ville les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec d'une superficie totale de 9 018,3 m² à des fins de zone tampon, entre le développement résidentiel et l'emprise du ministère du Transport du Québec (« MTQ »). La vente et l'acquisition de ces lots relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

De plus, aux termes de l'acte d'échange, le Promoteur cède également à la Ville le lot 5 517 024 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 3 627 m² à des fins de parc local. Cette acquisition relève de la compétence de l'Arrondissement. Un autre sommaire décisionnel (1171027006) a été préparé et sera présenté au conseil d'arrondissement, et ce, afin de faire approuver l'acquisition de ce lot.

Cet échange est réalisé sans soulte. Le plan préparé par monsieur Alain Croteau, a.-g. le 28 novembre 2016, minute 5369, illustre par une trame ombragée rose les lots cédés par la Ville au Promoteur et par une trame ombragée verte, les terrains cédés à la Ville. À noter que Mme Christina Grilli, vice-présidente du Groupe immobilier inc., a réitéré son intention de respecter les engagements pris en 2010 (voir pièce jointe). Conséquemment, les cessions complémentaires de terrains à des fins de parc par le Promoteur à proximité du parc Eugène Dostie et le long de la montée de l'Église auront lieu ultérieurement, en lien avec la poursuite du projet de développement immobilier et tel que prévu dans le certificat d'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0718 - 26 novembre 2015 - Adopter un règlement modifiant l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) identifiant les nouvelles limites des écoterritoires et excluant de la liste des équipements d'intérêt collectif une superficie de 14,7 hectares de terrain n'ayant aucun intérêt écologique et protéger une superficie 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs nature et parcs locaux et engager des opérations cadastrales nécessaires à cet effet.

CG14 0535 - 27 novembre 2014 - Adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de l'Île-Bizard et entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la loi sur la conservation du patrimoine naturel.

D1134666038 - 31 octobre 2013 - Approuver le projet de remplacement des lots 4 589 119 à 4 589 121, 4 589 210 et 5 118 847 à 5 118 848 du cadastre du Québec, situé au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440, au sud-ouest de la montée de l'Église.

CA10 28 0230 - 2 août 2010 - Versement au domaine public de lots pour fins de rues (37-530, 37-531, 38-155, 38-156, 39-148, 39-149) et de parc (39-147, 263, 264) dans le cadre du projet de développement « Village de l'Île ».

CA10 28 0057 - 1^{er} mars 2010 - Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal ainsi que le « Village de l'Île » inc. relativement à l'exécution des travaux municipaux pour la réalisation du projet « Village de l'Île - Phase 1 A »

CA09 28 0228 - 8 septembre 2009 - Approuver le projet d'entente de développement entre la Ville de Montréal et la compagnie « Village de l'Île » inc. pour la réalisation d'un projet résidentiel.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède au Promoteur des terrains vacants composés des trois lots suivants, à des fins de développement résidentiel :

- le lot 5 299 020 du cadastre du Québec, d'une superficie de 246,20 m²;
- le lot 5 119 091 du cadastre du Québec, d'une superficie de 521,90 m²;
- le lot 5 299 017 du cadastre du Québec, d'une superficie de 300,80 m², dont la superficie totale représente 1 068,9 m².

En échange, le Promoteur cède à la Ville :

- Les lots 5 118 849 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 805,2 m², 5 299 018, d'une superficie de 757,9 m² et 5 119 080, d'une superficie de 216,2 m², dont la superficie totale représente 2 779,3 m². Ces lots agiront comme zone tampon entre le développement résidentiel et l'emprise du MTQ.
- Le lot 5 299 023 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 239 m². Il s'agit d'un milieu humide situé au sud de l'emprise, qui permettra éventuellement l'aménagement d'un sentier qui reliera deux parcs nature dans le cadre du projet de « Paysage humanisé » porté par le SGPVMR, ceci en protégeant le milieu humide.

La vente et l'acquisition de ces lots relèvent de la compétence du conseil d'agglomération. De plus, aux termes de l'acte d'échange, le Promoteur cède également à la Ville le lot 5 517 024 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 3 627 m² à des fins de parc local. Cette acquisition relève de la compétence de l'Arrondissement. Un autre sommaire décisionnel (1171027006) a été préparé et sera présenté au conseil d'arrondissement, et ce, afin de faire approuver l'acquisition de ce lot.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, la Direction de l'environnement, planification

et suivi environnemental mentionne que « l'historique du site et les observations faites sur le terrain n'indiquent pas de problématique environnementale majeure autant sur les terrains qui seront cédés à la Ville que sur ceux que la Ville cédera au Promoteur.

JUSTIFICATION

Le présent échange donne suite, en partie, à un projet d'entente négociée entre les parties en 2009. Celui-ci permettra au Promoteur de finaliser la phase 1 de son projet « Village de l'Île » et à la Ville de conserver une zone tampon entre le développement résidentiel et l'emprise du MTQ sur les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 199 080 du cadastre du Québec et éventuellement d'aménager un sentier sur le lot 5 299 023 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de « Paysage humanisé », tout en protégeant un milieu humide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les parties ont établi, d'un commun accord, la valeur des immeubles échangés à DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$) chacun. En conséquence, le présent échange est réalisé sans soulte. La valeur marchande des lots cédés par le Promoteur (incluant le lot 5 517 024 à des fins de parc local) est établie à 758 000 \$ alors que la valeur marchande des lots que la Ville cède au Promoteur est établie à 250 000 \$. La valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 8 200 \$ pour les terrains que la Ville cède au promoteur et de 97 300 \$ pour les terrains que le Promoteur cède à la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition par la Ville des lots 5 118 849, 5 119 080, 5 299 018 et 5 299 023, d'une superficie de 9 018,3 m², permet :

- Une protection accrue de l'environnement;
- L'aménagement éventuel d'un sentier reliant deux parcs nature, tout en préservant un milieu humide;
- La préservation des ressources naturelles, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et du paysage agricole;
- La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages et de lutte contre les changements climatiques.

Ce projet contribue également à la réduction des gaz à effets de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel qu'indiqué à la rubrique « Justification », le présent échange donne suite, en partie, à un projet d'entente négocié entre les parties en 2009 et permettra au Promoteur de finaliser la phase 1 de son projet « Village de l'Île » et à la Ville d'aménager, éventuellement, un sentier reliant deux parcs nature tout en protégeant un milieu humide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du projet d'acte d'échange entre la Ville et le Promoteur en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Sabine COURCIER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Sylvain PROVENCHER, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Sabine COURCIER, 7 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs, en remplacement de Mme Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-07-18

CE : 20.040

2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.041
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.042
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.043
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170515002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 09:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170515002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01

CONTENU

CONTEXTE

Par la résolution CE14 1016 du 18 juin 2014, la Ville mettait fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal (la « SCSM »), à compter du 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont et à compter du 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis.

En raison de travaux majeurs de la Société de transport de Montréal, la partie de terrain située du côté est de l'édicule a été fermée le 1^{er} novembre 2014, tel que prévu.

Pour ce qui est de la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule, la date de fin du bail avait été établie en fonction de la date de mise en chantier du projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal (200 logements et 5 000 m² de bureaux) prévue originellement en septembre 2015. La mise en chantier ayant été retardée, la Ville, par la résolution CE15 1709 du 16 septembre 2015, approuvait la prolongation du bail jusqu'au 30 avril 2016, date à laquelle ont été reporté les travaux. Par la résolution CE16 0731, le bail a ensuite été prolongé à nouveau jusqu'au 31 Janvier 2017. Une nouvelle prolongation de l'occupation des lieux a été approuvée par la résolution CE16 1859, et ce, jusqu'au 31 août 2017.

La mise en chantier étant de nouveau repoussée de quelques mois, le Service de la mise en valeur et du territoire a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de prolonger le bail du terrain jusqu'au 30 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1859 - 23 novembre 2016 - approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, désignée comme étant l'Autoparc 170, le toute selon les termes et conditions au bail.

CE16 0731 - 4 mai 2016 - approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la

Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont.

CE16 0464 - 23 mars 2016 - prolonger pour une période additionnelle de 30 mois la réservation déjà consentie par la résolution CE13 1551, d'un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, ainsi que son siège social.

CE15 1709 - 16 septembre 2015 - approuver la modification de la résolution (CE14 1016) mettant fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal dès le 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » afin de prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2016.

CE14 1016 - 18 juin 2014 - mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont.

CE13 1551 - 2 octobre 2013 - réserver pour une période de 30 mois, le terrain de l'édicule du métro Rosemont en vue d'une vente ultérieure à l'OMHM pour la construction d'un projet de logements sociaux et communautaires et l'implantation de son siège social.

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - approuver le bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente-cadre avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

JUSTIFICATION

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité est favorable à recommander le présent SOMMAIRE pour les motifs suivants :

- La prolongation de l'entente, permettra une occupation durant huit (8) mois, soit jusqu'au début du chantier;
- La clientèle de ce secteur pourra utiliser le stationnement;
- Les revenus de cette location (30 734 \$) sont nets de dépenses pour la Ville;
- L'arrondissement de Rosemont - La-Petite-Patrie est favorable à cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu estimé pour la Ville en prolongeant l'entente jusqu'au 30 avril 2018 est de 30 734 \$, avant TPS et TVQ.

· **DONNÉES SUR L'« AUTOPARC 170 » :**

- Capacité de stationnement : 21
- Tarif à court terme : 3,50 \$ tarif horaire, maximum journalier 12 \$.

- Les revenus de Stationnement Montréal pour l'année 2016 s'élevaient à 40 410 \$.
- Le calcul du loyer, des taxes municipales et de la compensation a été effectué au prorata.
- Le loyer provisoire pour l'année 2017 est basé sur l'année 2016 au montant de 9 654 \$.
- Les taxes municipales pour l'année 2017 sont de 19 523 \$.
- La compensation provisoire pour l'année 2017 est basé sur l'année 2016 au montant de 16 925 \$.

IMPACT SUR REVENUS MUNICIPAUX DE LA PROLONGATION DE LA LOCATION ANNÉE 2017 :

<i>« AUTOPARC 170 » PROLONGATION DE L'OCCUPATION PARTIE OUEST</i>		
Capacité actuelle 21 automobiles Estimation basée sur les revenus de 2016* FO : 613041-15	Loyer provisoire 2017 (8/12)* 9 654 \$	6 436 \$
	Taxes foncières 2017 (8/12) 19 523 \$	13 015 \$
	Compensation provisoire 2017 (8/12) 16 925 \$	11 283 \$
REVENUS MUNICIPAUX (8/12) ESTIMÉS À : (\$)		30 734 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-11

Guylaine CORMIER
Chef de division des locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs, en remplacement de Mme Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1173643002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, non récurrent, au montant de 2000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal, pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, dans le cadre de son 250e anniversaire, en provenance du budget de fonctionnement

1. d'accorder un soutien financier, non récurrent, au montant de 2000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal, pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, dans le cadre de son 250^e anniversaire, en provenance du budget de fonctionnement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 10:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173643002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, non récurrent, au montant de 2000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal, pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, dans le cadre de son 250e anniversaire, en provenance du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le Collège de Montréal a sollicité la Ville à participer à sa collecte de fonds pour le financement des travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, pour lesquels une somme de 17 millions de dollars au total est requises au cours des prochaines années.

Le Collège de Montréal, première institution du genre à Montréal, a été fondé en 1767. Monsieur Jean-Baptiste Curatteau de la Blaiserie, sulpicien, ancien maître d'école et curé de la paroisse de Longue-Pointe, fonde ce qui s'appelle alors le Collège Saint-Raphaël, situé dans le Vieux-Montréal. En 1785, 120 étudiants le fréquentent : 50 pensionnaires et 70 étudiants externes. Suite à un incendie, le 6 juin 1803, les élèves du Collège seront déplacés à quelques reprises pour finalement s'enraciner, en 1870, sur les terrains du Fort de la Montagne. La même année, on adopte officiellement le nom de Collège de Montréal. Le Collège de Montréal est aujourd'hui une institution privée mixte de langue française qui accueille près de 1 400 élèves, de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire. Situé au coeur du centre-ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le Collège compte plus de 150 employés.

Le Collège de Montréal est reconnu comme un chef de file en matière d'innovations pédagogiques et technologiques, mais aussi pour son approche humaine et son accompagnement personnalisé. Selon son site Internet, le Collège définit sa mission comme suit : « La mission du Collège de Montréal est d'offrir à l'élève, qui est au cœur des décisions et des activités éducatives, une éducation et un accompagnement de qualité dans un environnement innovant qui le conduit à des études supérieures tout en développant ses habiletés sociales et son sens de l'engagement communautaire. »

Le Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire désire soutenir la Collège de Montréal dans sa collecte de fonds visant la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments. Au cours des prochaines années, le Collège poursuivra une entreprise majeure de travaux de restauration sur l'enveloppe extérieure des bâtiments, dont certains ont débuté au printemps 2016, qui s'échelonnent jusqu'en 2022. Ces travaux, évalués à environ 17 millions de dollars, comprennent :

- la restauration de la maçonnerie et de 411 fenêtres du bâtiment principal;
- la revitalisation du rond-point de l'entrée principale;

- la préservation du mur d'enceinte de la rue Sherbrooke;
- l'installation d'un éclairage extérieur fonctionnel et de mise en valeur du bâtiment;
- la mise en place d'une nouvelle centrale thermique à l'intérieur du collège;
- la réfection de la toiture de la chapelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur l'octroi d'un soutien financier pour une somme maximale de 2 000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal afin de contribuer à sa collecte de fonds visant la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments.

La contribution de la Ville couvrira 0,8 % de l'objectif de 250 000.\$ fixé par le Collège de Montréal.

Les donateurs principaux à cette campagne de financement sont : Spesinvest inc. / Famille Louise et André Charron, Transforce inc., Groupe Deschênes, Fondation Paul-A. Fournier, Pierre Lapointe, Nicolas Milette, Patricia Steben er Zeller Family Foundation.

Le programme du gala-bénéfice, joint au présent dossier décisionnel, fait aussi mention des partenaires principaux de la soirée ainsi que des acheteurs de billets VIP.

Le Collège de Montréal ne doit utiliser la somme versée par la Ville qu'aux seules fins de la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments.

JUSTIFICATION

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire désire contribuer pour une somme maximale de 2 000.\$ à la collecte de fonds du Collège de Montréal. L'attribution de cette somme à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine architectural des bâtiments du Collège est compatible avec la mission de la Division du patrimoine, et ce, conformément à l'action 3 du Plan d'action en patrimoine : Soutenir la requalification d'ensembles identitaires - 3.1 Les grands ensembles institutionnels, dont l'objectif est d'orienter et contribuer à la recherche de solutions ciblées qui redonneront un sens et une vocation nouvelle à ces divers lieux collectifs. Le Collège de Montréal est un de ces lieux, et les restaurations planifiées à ses bâtiments par la Fondation du Collège de Montréal contribueront sans contredit à cette requalification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 2000 \$, taxes incluses, sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire. L'objectif de la campagne de financement étant de 250 000 \$, la contribution de la Ville pour soutenir la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural du Collège représente 0,8 % de cet objectif. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La campagne de financement vise à amasser des fonds pour la restauration du patrimoine bâti du Collège de Montréal. La conservation du patrimoine est une activité qui s'inscrit dans les principes de développement durable, conformément au Plan d'action « Montréal durable 2016-2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution servira à soutenir le Collège de Montréal dans ses démarches de conservation de son patrimoine bâti, un des éléments phares du patrimoine de la ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 2 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie RAINVILLE, Service des finances

Lecture :

Julie RAINVILLE, 22 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABERGE
Architecte - planification

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Le : 2017-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
chef de division par intérim

Approuvé le : 2017-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-21



Dossier # : 1170741003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2017 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2017 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-04 10:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170741003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2017 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

En avril 2014, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'est associé au Grand défi Pierre Lavoie (GDPL). Ce partenariat permet au GDPL de toucher plus de jeunes sur l'île de Montréal, par l'engagement des employés du Service à parrainer des écoles, dans le but d'inciter les enfants à pratiquer plus de sports et, par la même occasion, à accumuler des cubes d'énergie.

Le défi lancé aux employés du Service consiste aussi à amasser des fonds afin de remettre des boîtiers remplis d'équipements sportifs aux écoles à la fin de la campagne.

Ainsi, en 2016, le SIM a fait bouger des milliers d'enfants et remis 19 boîtiers. Les boîtiers livrés contenaient, entre autres, un équipement complet de hockey-balle, de nombreux ballons, un jeu de kinball, un monocycle, etc. La valeur en matériel de chaque boîtier s'élève à environ 1 000 \$, de quoi faire briller l'étincelle dans les yeux de nombreux enfants de la métropole.

Les pompiers et les employés administratifs ont de quoi être fiers! Ils ont, en plus d'avoir amassé des fonds pour l'achat des équipements, tissé des liens précieux avec les jeunes de leur quartier. Cet engagement municipal répond à un double objectif fixé par la Direction, soit de se rapprocher de la communauté et de favoriser les saines habitudes de vie chez les pompiers et les jeunes.

Le Grand défi Pierre Lavoie représente donc une opportunité pour démontrer l'importance que la Ville de Montréal accorde aux saines habitudes de vie et à la pratique de l'activité physique chez les jeunes.

En 2017, nous avons amassé l'équivalent de 7 boîtiers à remettre aux enfants jusqu'à maintenant, et ce, sans compter la contribution demandée à la Ville. Une fois la contribution de 5 000 \$ reçue, nous pourrions ajouter cinq (5) boîtiers à remettre aux jeunes, et ce, dès la rentrée des classes en septembre. Il est donc très important de recevoir, une fois encore, la contribution demandée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 15 0595 du 8 avril 2015 : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure).

Résolution CE 16 0858 du 25 mai 2016 : Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure).

DESCRIPTION

La Fondation GO, par l'organisme GO, le Grand défi (nom juridique du Grand défi Pierre Lavoie) aspire à mobiliser le milieu scolaire québécois, pour soutenir la pratique de l'activité physique et la saine alimentation chez les enfants de 6 à 12 ans. Il veut amener les enfants à choisir un mode de vie plus sain sur une base régulière, de façon à ce que ces habitudes deviennent la norme sociale pour les générations de demain. Il cherche ainsi à sensibiliser les parents à l'importance des activités physiques et sportives, en organisant des événements rassembleurs.

Cet événement s'inscrit dans un contexte où, au cours des dernières décennies, au Québec comme ailleurs, la condition physique des jeunes s'est détériorée, à un point tel qu'un nombre croissant d'entre eux et d'entre elles présentent des facteurs de plus en plus élevés de risques de maladies. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se manifeste pendant que le taux national de participation sportive chute dramatiquement. Cette tendance à la baisse dans la pratique de l'activité sportive chez les jeunes avait déjà été observée dans les résultats de l'Enquête sociale générale de 1998. La participation au sport chez les jeunes, au Canada, est passée d'un taux de 45 %, en 1992, à un taux de 28 %, en 2005.

Au printemps 2014, pour la première fois, le Service de sécurité incendie de Montréal s'est associé au Grand défi Pierre Lavoie, par l'implication de centaines d'employés, en parrainant des écoles primaires et en participant avec des milliers d'élèves à des activités sportives dans leurs écoles respectives.

En 2017, le Service de sécurité incendie de Montréal reconduit sa participation au Grand défi Pierre Lavoie en participant au parrainage d'écoles et à une collecte, afin d'amasser des fonds pour remettre des boîtiers remplis d'équipements sportifs, et ce, même si l'administration municipale alloue des sommes au Grand défi Pierre Lavoie dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de la Ville.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière du Service de sécurité incendie de Montréal sera assumée à même les crédits prévus au compte de la Direction du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions en communication seront effectuées, pour les citoyens et les employés, par l'entremise du compte Twitter du Service de sécurité incendie de Montréal, de son site Internet et de son réseau de communication interne (bulletin interne, consignes, Intranet, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars : lancement de la campagne auprès des employés.

Avril : inscription des casernes et écoles participantes.

Mai : activités réalisées avec les écoliers des écoles sélectionnées sur le territoire et collectes de fonds.

Septembre : remise des boîtiers aux écoles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

GO LE GRAND DÉFI inc. est un organisme légalement constitué en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies du gouvernement du Québec. L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur et applicables.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlineda GOUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint

Le : 2017-06-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2017-06-30



Dossier # : 1177165001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773\$ à 11 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 - Appel annuel, de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773\$ à 11 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 - Appel annuel, de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville / Budget total des projets	Premier versement (75%)	Deuxième versement (25%)
À l'intérieur de notre atelier – Explorations artistiques	Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	6 258\$	69%	4 693\$	1 565\$
Dis-moi ta maison	Centre culturel Georges-Vanier	12 000\$	59%	9 000\$	3 000\$
Encirque-toi	Cirque Hors Piste	12 215\$	56%	9 162\$	3 053\$
Montréal, féminin pluriel	Coopérative de solidarité Mosaïques	10 000\$	65%	7 500\$	2 500\$

Art collaboratif et intergénérationnel	École d'art de Pointe-Saint-Charles	5 000\$	68%	3 750\$	1 250\$
Impression/Évasion	L'Hôte Maison (Maison de jeunes)	9 000	62%	6 750\$	2 250\$
Dessine, déguste!	Centre Innovation Jeunes – Direction Chrétienne	3 200\$	73%	2 400\$	800\$
Connais-toi toi-même	Maison des familles de Mercier-Est	7 100\$	75%	5 325\$	1 775\$
ARTiculées	Naos Jeunesse, la créativité en action!	12 000\$	51%	9 000\$	3 000\$
POM* ton quartier! (*Petite œuvre multimédia)	Oxy-Jeunes	14 000\$	32%	10 500\$	3 500\$
La tradition c'est aussi pour les jeunes!	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	9 000\$	42%	6 750\$	2 250\$
Total		99 773\$		74 830\$	24 943\$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-17 12:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177165001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773\$ à 11 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 - Appel annuel, de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CONTENU

CONTEXTE

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme Inclusion et innovation permet, depuis 2008, de soutenir la réalisation de projets novateurs en loisir culturel pour les Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1964 - 7 décembre 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 257 \$ aux 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

CE16 1229 - 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320\$ à 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE15 2195 - 2 décembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ aux 11 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE15 0656 - 15 avril 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 307 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE14 1916 - 10 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications.

DESCRIPTION

Le 18 avril 2017, le Service de la culture lançait auprès des organismes locaux et montréalais et des arrondissements, un appel de projets en pratique artistique amateur devant être réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 1er septembre 2018, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 - Appel annuel. Le Service de la culture a reçu 42 demandes de soutien, totalisant un montant de 485 503\$. Un comité de sélection composé de représentants du Service de la culture de la Ville, du ministère de la Culture et des Communications, des milieux de l'éducation, de la culture et du loisir ont analysé ces demandes.

Les membres du comité de sélection ont évalué les projets en fonction des critères suivants : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts du projet, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet, l'expertise de l'organisme demandeur dans la gestion de projets de pratique artistique amateur.

Le comité de sélection a recommandé de soutenir les onze (11) organismes suivants:

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville / Budget total des projets	Premier versement (75%)	Deuxième versement (25%)
À l'intérieur de notre atelier – Explorations artistiques	Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	6 258\$	69%	4 693\$	1 565\$
Dis-moi ta maison	Centre culturel Georges-Vanier	12 000\$	59%	9 000\$	3 000\$
Encirque-toi	Cirque Hors Piste	12 215\$	56%	9 162\$	3 053\$

Montréal, féminin pluriel	Coopérative de solidarité Mosaïques	10 000\$	65%	7 500\$	2 500\$
Art collaboratif et intergénérationnel	École d'art Pointe-St-Charles	5 000\$	68%	3 750\$	1 250\$
Impression/Évasion	L'Hôte Maison (Maison de jeunes)	9 000	62%	6 750\$	2 250\$
Dessine, déguste!	Direction Chrétienne – Centre Innovation Jeunes	3 200\$	73%	2 400\$	800\$
Connais-toi toi-même	Maison des familles de Mercier -Est	7 100\$	75%	5 325\$	1 775\$
ARTiculées	Naos Jeunesse : la créativité en action!	12 000\$	51%	9 000\$	3 000\$
POM* ton quartier! (*Petite œuvre multimédia)	Oxy-Jeunes Inc.	14 000\$	32%	10 500\$	3 500\$
La tradition c'est aussi pour les jeunes!	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	9 000\$	42%	6 750\$	2 250\$
Total		99 773\$		74 830\$	24 943\$

1- À l'intérieur de notre atelier – Explorations artistiques , Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI), organisme montréalais – 6 258\$

À l'intérieur de notre atelier encourage la mixité en proposant la réalisation d'un film d'animation image par image avec un groupe d'adultes vivant avec une déficience intellectuelle, un groupe d'adultes en processus d'alphabétisation et des élèves du primaire. Ils élaboreront une histoire, créeront des décors et des personnages, enregistreront leur voix et réaliseront la prise de photos pour la réalisation du film d'animation.

2- Dis-moi ta maison , Centre culturel Georges-Vanier, arrondissement Le Sud-Ouest – 12 000\$

Dis-moi ta maison vise à démystifier le processus de création et à rendre accessible la création interdisciplinaire. Comprenant neuf ateliers sous le thème de la maison, des symboles, des souvenirs et des rêves, le projet permettra à des adultes du quartier La Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles d'expérimenter l'écriture, l'illustration et la céramique.

3- Encirque-toi , Cirque Hors Piste, arrondissement de Ville-Marie – 12 215\$

Par ce projet, Cirque Hors Piste favorisera la pratique des arts du cirque dans une perspective d'échanges multiculturels auprès de jeunes (15-25 ans) issus de diverses populations marginalisées, dont des jeunes de la rue, des jeunes autochtones et des nouveaux arrivants. *Encirque-toi* se terminera par la réalisation d'un événement festif par les jeunes participants.

4- Montréal, féminin pluriel , Coopérative de solidarité Mosaïques, organisme montréalais – 10 000\$

Mosaïques propose une série de près de vingt ateliers de création pour les femmes où elles auront l'occasion de vivre des expérimentations littéraire et plastique sur les thèmes de la diversité, du dialogue et du devenir. Écriture, photographie, collage et transfert d'images seront des procédés utilisés par les femmes pour la réalisation d'œuvres qui feront l'objet d'un recueil collectif à l'issue du projet.

5- Art collaboratif intergénérationnel , École d'art Pointe-Saint-Charles, arrondissement Le Sud-Ouest – 5 000\$

L'École d'art Pointe-Saint-Charles souhaite faire collaborer des adolescents et des aînés à la réalisation d'un roman graphique. En duo intergénérationnel, ils élaboreront et écriront l'histoire. Puis ils auront l'occasion d'explorer plusieurs techniques en arts visuels (gravure, aquarelle, dessin) qu'ils utiliseront pour l'illustration de leur roman graphique. Ce projet vise à tisser des liens intergénérationnels et interculturels dans la communauté de Pointe-Saint-Charles.

6- *Impression/Évasion*, L'Hôte Maison (Maison de jeunes), arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie – 9 000\$

Impression/Évasion est un projet de sérigraphie pour des adolescents de 12 à 17 ans. Proposé dans un environnement favorisant les échanges et les réflexions sur des enjeux touchant les adolescents, ce projet vise à les initier aux procédés de base de la sérigraphie sur papier et sur tissus, par les spécialistes du Gymnase Atelier de sérigraphie. Les jeunes auront également l'occasion de présenter le travail artistique effectué, lors de deux expositions.

7- *Dessine, déguste!*, Centre Innovation Jeunes, arrondissement de Ville-Marie – 3 200\$

Innovation Jeunes rassemble parents et enfants au cœur d'une série d'ateliers d'arts visuels où ils apprendront, ensemble, des techniques de dessin et d'aquarelle sur la thématique de l'alimentation (fruits, légumes et produits horticoles). Organisés en station de dessins adaptées aux différents groupes d'âge, les ateliers seront animés par l'artiste-animatrice Laucolo qui recueillera les dessins des participants pour en faire un cahier de coloriage, en fin de projet.

8- *Connais-toi toi-même*, Maison des familles de Mercier-Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – 7 100\$

Ce projet comporte une série d'activités d'expression artistique par la peinture, la sculpture, la parole et le mouvement. Guidées par une artiste visuelle, une chorégraphe et une actrice-metteur en scène, une quinzaine de femmes seront engagées dans un processus de création leur permettant de mieux se connaître et de créer des liens entre elles et les conduira à la présentation d'une exposition-spectacle où danse, théâtre et arts visuels seront intégrés.

9- *ARTiculées*, Naos jeunesse, la créativité en action!, arrondissement de Saint-Léonard – 12 000\$

S'adressant uniquement aux jeunes filles de 10 à 17 ans, ARTiculées comprend une série d'ateliers de danse, de théâtre et d'arts visuels animés par des artistes professionnels. Ce projet vise à offrir à ces jeunes citoyennes des activités de pratique artistique afin de développer leur potentiel créatif et artistique, mais aussi de favoriser leur inclusion culturelle, leur estime de soi et leur confiance en soi.

10- *POM* ton quartier!* (* Petite œuvre multimédia), Oxy-Jeunes, arrondissement de Ville-Marie – 14 000\$

Oxy-Jeunes propose une série d'ateliers de découverte des arts médiatiques à des jeunes de 12 à 18 ans du Centre-Sud en partenariat avec les organismes En Marge 12-17 et les Chemins du soleil. Accompagnés par des artistes et à partir de la photographie, de la vidéo et du son, ils produiront de petites œuvres multimédia (POM) sur leurs lieux d'appartenance. Une exposition collective aura lieu à la fin du projet.

11- *La tradition, c'est aussi pour les jeunes!*, Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise – 9 000\$

La Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise souhaite initier les jeunes de 8 à 13 ans aux arts traditionnels québécois : gigue, violon, accordéon, danses et chansons. Guidés par des artistes-animateurs chevronnés, les enfants connaîtront davantage le patrimoine vivant québécois, par des ateliers conçus spécifiquement pour eux.

Sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 par le conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

Le programme Inclusion et innovation vise à :

- Soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur sur l'ensemble du territoire montréalais pour favoriser l'inclusion culturelle de citoyens peu rejoints par la programmation municipale actuelle en pratique artistique amateur;
- Favoriser le développement de projets répondant à des besoins spécifiques à une clientèle ou permettant la mixité, le décloisonnement et les échanges entre différents types de clientèles;
- Favoriser des collaborations entre les organismes de loisir, les arrondissements, les organismes culturels, les organismes communautaires et les bibliothèques;
- Favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 99 773\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 99 773 \$ est subventionnée à 0\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 99 773 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.04.01.00-0002

Organisme	Contributions 2013	Contributions 2014	Contributions 2015	Contributions 2016	Contributions 2017
Association de Montréal pour la déficience intellectuelle					
Ville centre	1 630\$	1 630\$	1 631\$	1 631\$	nil
Arrondissement	nil	Nil	Nil	Nil	nil
Centre culturel Georges-Vanier					
Ville centre	1 750\$	19 250\$	16 641\$	22 318\$	10 511\$
Arrondissement	32 770\$	54 395\$	54 395\$	54 395\$	35 483\$
Cirque Hors Piste					
Ville centre	nil	nil	nil	nil	12 000\$
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Coopérative de solidarité Mosaïques					
Ville centre	12 900\$	13 590\$	6 900\$	4 165\$	1 385\$
Arrondissement	nil	500\$	nil	nil	2 500\$
École d'art Pointe-St-Charles					
Ville centre	nil	nil	nil	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil

L'Hôte Maison (Maison de jeunes)					
Ville centre	8 000\$	11 332\$	1 877\$	8 597\$	12 768\$
Arrondissement	69 054\$	65 335\$	66 642\$	67 975\$	69 335\$
Direction Chrétienne – Centre Innovation Jeunes					
Ville centre	6 847\$	19 707\$	1 249\$	5 370\$	6 786\$
Arrondissement	2 625\$	20 000\$	44 719\$	20 200\$	10 000\$
Maison des familles de Mercier-Est					
Ville centre	56 330\$	54 155\$	52 918\$	53 300\$	31 306\$
Arrondissement	1 000\$	1 400\$	5 800\$	6 000\$	2 902\$
Naos Jeunesse : la créativité en action!					
Ville centre	nil	nil	nil	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Oxy-Jeunes Inc.					
Ville centre	785\$	11 000\$	7 126\$	12 000\$	24 626\$
Arrondissement	1 176\$	750\$	2 500\$	15 000\$	10 000\$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise					
Ville centre	13 477\$	40 000\$	18 000\$	28 000\$	8 000\$
Arrondissements	350\$	nil	nil	2 100\$	14 500\$
Conseil des arts de Montréal	nil	nil	nil	3 000\$	10 902\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme Inclusion et innovation vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'Agenda 21 de la culture. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le ministère de la Culture et des Communications conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des occasions de participer à des activités novatrices et de qualité en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle de citoyens de tous les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 : décision du comité exécutif et annonce des résultats aux organismes
Septembre 2017 : octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes
Septembre 2017 à septembre 2018 : réalisation des projets par les organismes
Octobre 2018 : octroi du deuxième et dernier versement de la contribution financière aux organismes sur réception et approbation du rapport final.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En conformité avec

- Les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet
- La Politique du développement culturel de Montréal
- Le Plan d'action Montréal métropole culturelle
- La Politique municipale d'accessibilité universelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre LABRIE
Commissaire au loisir culturel

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Programmation et Diffusion

Le : 2017-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-07-17



Dossier # : 1177233001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 189 220 \$, incluant les frais de concours, à quinze (15) organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017 - 2018

Sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017 -2018 par le Conseil d'agglomération, il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 188 000 \$ à 15 organismes pour le montant indiqué à chacun d'eux et d'accorder 1 220\$ pour les frais de concours, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017-2018.

Association québécoise pour le patrimoine industriel	15 000 \$
Atelier d'histoire Mercier Hochelaga - Maisonneuve	15 000 \$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	10 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	12 000 \$
DOCOMOMO Québec	15 000 \$
Fabrique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	10 000 \$
Fondation Héritage Montréal	11 000 \$
L'Écomusé de la maison du Fier Monde inc.	15 000 \$
Les Forges de Montréal	15 000 \$

Maison Saint-Gabriel	10 000 \$
Patrimoine funéraire Montréal	6 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$
Société historique Cavalier-De-LaSalle	15 000 \$
Société historique de Saint-Henri Inc.	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	9 000 \$

2. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-12 17:11

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 189 220 \$, incluant les frais de concours, à quinze (15) organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017 - 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville sur le développement culturel, le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais est destiné aux organismes qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine montréalais ou aux projets mettant en valeur la diffusion du patrimoine montréalais. Ce programme est inscrit dans l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens au patrimoine et à la culture. Ce programme comportait une seule date de tombée: le 29 mai 2017.

Dans le cadre du concours du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017, le Service de la culture a reçu 20 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 287 275 \$. Composé de deux experts du milieu culturel patrimonial, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et d'un représentant du Service de la culture de la Ville de Montréal, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et en a retenu 15 qui correspondaient le mieux aux critères du Programme, pour un total de 188 000 \$. Les frais de concours s'élèvent pour leur part à 1 220\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1228 : 3 août 2016 - Accorder un soutien financier de 207 000 \$ aux 14 organismes ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2016-2017;
CE16 1167 : 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour

la période 2016-2017;

CE15 0810 : 29 avril 2015- Accorder un soutien financier de 193 200 \$ aux seize organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de seize projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC Ville 2012-2015;

CE14 0791 : 21 mai 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais de 2014;

CE13 0699 : 22 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme totalisant 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015;

CE12 0716 : 16 mai 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 192 000 \$ aux 14 organismes pour 2012 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCC -Ville 2012-2015.

DESCRIPTION

Sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 par le Conseil d'agglomération, accorder un soutien financier à 15 organismes, incluant les frais de concours, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017.

Liste des 15 organismes et de leurs projets retenus :

ORGANISMES	PROJETS	% DES BUDGETS	SOUTIENS ACCORDÉS
Association québécoise pour le patrimoine industriel	Découvrir Montréal industriel	19%	15 000 \$
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga -Maisonneuve	Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, 50 ans d'ingénierie québécoise au coeur de Longue-Pointe	29%	15 000 \$
Collectif d'animation l'Autre Montréal	Saison grand public de l'Autre Montréal	44%	10 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	Tournées Découvertes	21%	12 000 \$
DOCOMOMO Québec	Le patrimoine de proximité moderne des arrondissements Saint-Laurent, Saint-Léonard, Anjou et Montréal-Nord: la banlieue planifiée	43%	15 000 \$
Fabrique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Les trésors de la Visitation	51%	10 000 \$
Fondation Héritage Montréal	Au coeur de la métropole	28%	11 000 \$
L'Écomusé de la maison du Fier Monde inc.	Nourrir le quartier, nourrir la ville (deuxième année)	56%	15 000 \$
Les Forges de Montréal	De la station de pompage aux Forges de Montréal: regard sur l'évolution des métiers du métal aux abords du canal de Lachine (soutien accordé pour deux ans)	65%	15 000 \$

Maison Saint-Gabriel	Cultiver la terre, cultiver l'esprit - De la ferme au musée	6%	10 000 \$
Patrimoine funéraire Montréal	20 lieux de sépulture à découvrir	31%	6 000 \$
Société du Château Dufresne	Renouveler l'expérience de visite du Châteaux Dufresne en misant sur ses attraits patrimoniaux	75%	15 000 \$
Société historique Cavalier-De-LaSalle	Du portage au chemin du Roi: l'histoire du boulevard LaSalle	49%	15 000 \$
Société historique de Saint-Henri Inc.	Moments d'histoire à Saint-Henri 1960-1970	75%	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	Causeries sur les arts de la veillée	60%	9 000 \$
Total du soutien accordé aux organismes			\$ 188 000\$
Frais de concours			\$ 1 220\$
TOTAL			189 220\$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Les demandes ont été analysées quant à leur conformité aux critères d'évaluation inscrits au Programme, soit:

- la capacité de l'organisme à bien gérer ses activités;
- l'expérience et la compétence de l'équipe responsable du projet;
- la qualité des réalisations antérieures;
- la faisabilité du projet;
- la qualité du contenu patrimonial;
- la pertinence du contenu diffusé, compte tenu de la diversité thématique et territoriale du patrimoine montréalais;
- l'adéquation entre les moyens et les publics ciblés;
- la pertinence et l'équilibre du budget déposé en fonction du projet;
- la pertinence des indicateurs proposés.

Le programme est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 189 220 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale **17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures.**

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La dépense de 189 220\$ est subventionnée à 100% dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.01.01.00-0003

Voici les contributions données aux organismes sélectionnés dans les dernières années:

Organismes	2013	2014	2015	2016	2017
Association québécoise pour le patrimoine industriel					
Ville centre	nil	nil	nil	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve					
Ville centre	13 000\$	15 000\$	15 000\$	nil	nil
Arrondissement	nil	700\$	2155\$	nil	nil
Collectif d'animation l'Autre Montréal					
Ville centre	52 000\$	nil	35 000\$	15 000\$	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	9 617,40\$	3 205,80\$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys					
Ville centre	35 833\$	35 592\$	88 570\$	60 000\$	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
DOCOMOMO Québec					
Ville centre	9 000\$	nil	nil	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Fabrique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie					
Ville centre	nil	nil	nil	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Fondation Héritage Montréal					
Ville centre	38 500\$	38 500\$	40 000\$	38 000\$	25 000\$
Arrondissement	325\$	nil	nil	nil	nil
L'Écomusé de la maison du Fier Monde inc.					
Conseil des arts de Montréal	9 000\$	16 368\$	14 500\$	18 600\$	17 100\$
Ville centre	351 000\$	221 231\$	71 641\$	15 000\$	nil
Arrondissement	35 550\$	14 585\$	16740\$	28 425\$	2 540\$
Les Forges de Montréal					
Ville centre	nil	nil	nil	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Maison Saint-Gabriel					
Ville centre	15 000\$	15 000\$	98 000\$	165 000\$	nil

Arrondissement	3 025\$	10 500\$	4 783\$	3 250\$	5 000\$
Patrimoine funéraire Montréal					
Ville centre	nil	nil	5 000\$	nil	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Société du Château Dufresne					
Conseil des arts de Montréal	24 275\$	6 123\$	nil	nil	nil
Développement économique	nil	54 000\$	6 000\$	nil	nil
Ville centre	90 000\$	105 000\$	107 200\$	82 500\$	22 500\$
Arrondissement	1 500\$	nil	10 000\$	nil	nil
Société historique Cavelier-De-LaSalle					
Ville centre	nil	nil	9 000\$	nil	nil
Arrondissement	3 300\$	nil	8 000\$	45 875\$	73 500\$
Société historique de Saint-Henri Inc.					
Ville centre	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$	nil
Arrondissement	nil	nil	nil	nil	nil
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise					
Conseil des arts de Montréal	nil	nil	nil	3 000\$	10 903\$
Ville centre	13 477\$	40 000\$	18 000\$	28 000\$	8 000\$
Arrondissement	350\$			21 000\$	10 500\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection du patrimoine montréalais et la diffusion des connaissances entourant ce contenu sont au coeur des projets soutenus dans le cadre du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière apportée contribuera à soutenir les organismes culturels montréalais dans leurs efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de son histoire et de son patrimoine par la réalisation d'activités d'animation accessibles au grand public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2017 Octroi des subventions aux organismes
 Août 2017 à août 2018 Réalisation des projets par les organismes
 Automne 2018 Dépôt des bilans par les organismes et évaluations

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le Service des affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce Programme. A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-06

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-07-12



Dossier # : 1173205001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000\$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action en 2017 et approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 100 000\$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2017 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-13 07:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173205001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000\$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action en 2017 et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 2002, Culture Montréal est un mouvement citoyen indépendant, non partisan et sans but lucratif dont la mission est d’ancre la culture au cœur du développement de Montréal par des activités de réflexion, de concertation et des interventions structurées envers le milieu culturel, les instances décisionnelles et politiques, la société civile et les citoyens.

Ses objectifs principaux sont :

- Promouvoir le droit, l’accès et la participation à la culture pour tous les citoyens montréalais;
- Affirmer le rôle de la culture dans le développement de la ville, notamment en suscitant la participation des milieux culturels professionnels à la vie de la collectivité;
- Contribuer au positionnement de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international.

L’organisme regroupe environ 700 membres qui s’investissent bénévolement et travaillent sur les thématiques de réflexions et d’interventions de l’organisme. Au fil des ans, Culture Montréal s’est également entouré d’un vaste réseau de partenaires et collaborateurs et compte sur l’apport d’experts de divers milieux. Les valeurs qui sont à la base de l’engagement de Culture Montréal sont celles de la démocratie et de la participation citoyenne et, régulièrement, l’organisme consulte localement les milieux afin de favoriser la participation active de chaque citoyen. De nombreuses activités d’information, de réflexion, de concertation et de mobilisation ont favorisé les échanges sur divers enjeux culturels. De même, Culture Montréal s’est associé au *Centre de recherche sur les innovations sociales* de l’UQAM (CRISES) ainsi qu’ à l’organisme *Territoires innovants en économie sociale et*

solidaire (TIESS) pour élaborer des nouveaux outils (indicateurs) pour évaluer les impacts de la présence des arts et de la culture dans les milieux locaux et ainsi mesurer la vitalité culturelle des quartiers. Outre ses activités de consultation locale et de veille, on compte également parmi les principales réalisations de l'organisme, la production d'études, de rapports, d'événements et de colloques.

Dès 2002, Culture Montréal exerce un leadership au Sommet de Montréal et devient reconnu comme Conseil régional de la culture par le Ministère de la Culture et des Communications. En 2005, Culture Montréal accompagne déjà la Ville de Montréal dans l'élaboration de sa première politique de développement culturel mais c'est le rôle majeur assumé par l'organisme dans la préparation du *Rendez-vous 2007 – Montréal, métropole culturelle* et la naissance du *Plan d'action 2007-2017* qui a confirmé son rôle de partenaire stratégique de la Ville avec qui il collabore notamment au sein du comité de pilotage de *Montréal, métropole culturelle*. L'organisme est logé gratuitement au Centre Strathearn depuis 2002. Depuis 2005, la Ville a conclu une entente de partenariat avec Culture Montréal pour le soutien de son plan d'action qui a été renouvelée jusqu'à aujourd'hui. Depuis 2005, le soutien de la Ville au plan d'action de Culture Montréal était particulièrement destiné aux actions visant à promouvoir la culture comme vecteur de développement de la Ville, notamment à l'échelle locale. Au fil des ans, les secteurs d'intervention de l'organisme ont également touché les principaux enjeux du développement métropolitain : les pôles culturels, les ateliers d'artistes, la participation et la citoyenneté culturelle, les liens culture-éducation, l'urbanisme, la diversité, la promotion de la langue française, l'Agenda 21 et les principes du développement durable, ainsi que la mise en oeuvre des Quartiers culturels.

Dans son plan d'action 2013-2016, Culture Montréal misait notamment sur les valeurs de l'innovation et de la citoyenneté culturelle, déployant son action autour des valeurs de diversité, d'équité et d'inclusion. Le Forum montréalais sur la citoyenneté culturelle des jeunes *La culture, mon avenir* a notamment été organisé en 2015. L'organisme a poursuivi également le travail de soutien et d'accompagnement des milieux locaux dans leur démarche de développement des quartiers culturels, tout en continuant d'agir en concertation avec les partenaires des milieux économiques, communautaires, dans un objectif de mobilisation à long terme. La contribution financière de la Ville a été haussée à 100 000 \$ en 2013 en raison de la multiplication des plates-formes et des actions proposées par l'organisme ainsi que la croissance des organismes locaux et métropolitains avec lesquels l'organisme tisse des liens et des échanges. En novembre 2016, l'organisme déposait son rapport annuel 2015-2016 faisant état de ses dernières réalisations, dont : les activités de mobilisation autour de l'appel de projets de quartier avec la Société du 375^e de Montréal, le colloque *Faire la place : l'art et les espaces publics – création, diffusion et appropriation*, le lancement du projet *Des ponts culturels, d'une rive à l'autre* avec le Conseil des arts de Montréal, le Forum national sur la citoyenneté culturelle des jeunes organisé par le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ) ainsi que la démarche nationale *Re-Création* qui vise à intégrer la culture aux saines habitudes de vie des jeunes Québécois au même titre que l'activité physique et l'alimentation, et la présentation du Colloque international sur la mesure des produits culturels numériques conjointement avec l'institut de statistique de l'Unesco et l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

L'entente actuelle avec Culture Montréal est venue à échéance le 31 décembre 2016 et il est proposé de la renouveler pour un an et d'accorder une contribution financière de 100 000 \$ en vue de soutenir la réalisation de son plan d'action en 2017. Des discussions sont également en cours avec l'organisme pour préciser son rôle au sein de la mise en place des Quartiers culturels, ainsi que sa collaboration avec l'équipe du Service de la culture afin de développer une action conjointe, cohérente et complémentaire. L'organisme souhaite obtenir une augmentation du soutien financier accordé lors du prochain renouvellement de

cette entente en 2018. Les discussions en cours permettront d'évaluer cette possibilité en fonction de l'ampleur des interventions de l'organisme sur le territoire de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0945 - 23 août 2016 - Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 106 651 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-104).
CG14 0336 - 21 août 2014 - Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Culture Montréal soit 100 000 \$ en 2014, 100 000 \$ en 2015 et 100 000 \$ en 2016 pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal et approuver la convention à cet effet.

CM14 0161 - 24 février 2014- approuver le nouveau contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans à compter du 1er décembre 2013, les locaux 314,315 et 317, situés au 3e étage du 3680 rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles. (bâtiment 2453)

CG11 0306 - le 28 septembre 2011- accorder un soutien financier de 80 000 \$ par année à Culture Montréal pour les années 2011, 2012 et 2013 afin de soutenir la réalisation d'actions de concertation et de développement culturel / Approuver le projet de convention à cet effet.

CE11 1504 - le 21 septembre 2011 - accorder un soutien financier de 25 000 \$ pour l'année 2011 à l'organisme Culture Montréal pour la recherche de contenus reliés au Colloque Cosmopolitisme, jeunesse et environnement numérique : la participation culturelle en mutation.

CM10 0694 – le 20 septembre 2010 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, des locaux au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m², pour une durée 36 mois à compter du 1^{er} décembre 2010 jusqu'au 30 novembre 2013.

CG08 0269 - 28 mai 2008 - Accorder un soutien financier de 80 000 \$ par année à l'organisme Culture Montréal, pour les années 2008, 2009 et 2010 afin de soutenir la réalisation du Volet II de son plan stratégique 2008-2010.

CG07 0209 - 31 mai 2007 : Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Culture Montréal pour l'année 2007 afin de finaliser son plan stratégique 2005-2007

CM06 0495 - 28 août 2006 : Prolongation de bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, à des fins d'activités socioculturelles, pour une période de 56 mois à compter du 1^{er} mai 2006 jusqu'au 30 novembre 2010, des locaux d'une superficie de 166 m² (± 1 780 pi²) portant les numéros 314, 315 et 317, situés au 3e étage du 3680, rue Jeanne-Mance (Centre Strathearn).

CG06 0117 - 30 mars 2006 : Accorder une contribution financière de 75 000 \$ à Culture Montréal pour l'année 2006 afin de mettre en oeuvre son plan stratégique 2005-2007, particulièrement pour la poursuite des travaux de l'axe II portant sur le développement culturel en arrondissement.

CE05 1660 - 17 août 2005 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville renouvelle le prêt à titre gratuit à Culture Montréal, pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2004, d'un local portant le numéro 317, d'environ 85 m² (± 915 pi²), situé au 3e étage de

l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance (Centre Strathearn) et utilisé à des fins d'activités socioculturelles (2453-104).

CE05 1661 - 17 août 2005 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville loue, à titre gratuit à Culture Montréal, pour une durée de 9 mois à compter du 1er mars 2005, un local portant le numéro 314, d'environ 42 m² (± 447 pi²), situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance (Centre Strathearn) et utilisé à des fins d'activités socioculturelles (2453-106)

CM05 0423 - 20 juin 2005 : Contribution financière de 75 000 \$ à Culture Montréal en 2005, liée à la mise en œuvre du deuxième axe de leur plan stratégique, portant sur le développement culturel en arrondissement

CE04 0963 - 19 mai 2004 : Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à Culture Montréal pour une étude de la firme Catalytix Inc. sur le thème Montreal's Role as a Bridge in the Creative Economy.

CE04 0214 - 4 février 2004 : Approuver trois projets d'actes par lesquels la Ville renouvelle; 1) un prêt de local à titre gratuit à Culture Montréal (2453-104), et les baux à deux organismes, soit: 2) Conseil québécois des arts médiatiques (2453-116) ; 3) Théâtre B.T.W. inc. (2453-115); pour une durée de un an a/c du 01-12-2003, aux fins d'activités socioculturelles, dans des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance (Centre Strathearn). Recette totale de 17 381,00 \$ pour une superficie globale d'environ 4 999 pi² (464 m²). Loyer unitaire moyen de $\pm 3,44$ \$/pi² ($\pm 37,00$ \$/m²)

CE02 2319 - 18 décembre 2002 : Approuver un prêt de local , à titre gratuit, à l'organisme "Culture Montréal", à des fins socioculturelles, d'une superficie de 915 pi² (85 m²), au 3e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée de un an à compter du 1er décembre 2002.

DESCRIPTION

L'organisme, qui célébrait récemment ses 15 ans d'existence, a connu une transition au cours de l'année 2016 avec le départ de sa directrice générale, Anne-Marie Jean, remplacée par Valérie Beaulieu. Au cours de cette période, l'organisme a priorisé ses grands dossiers et revu ses structures de travail, ainsi que son site web, son image de marque et ses communications. Le nouveau plan d'action proposé par l'organisme déposé en avril 2017 est centré sur quatre (4) orientations, soit :

- Diversité
- Quartiers culturels
- Langue française comme langue commune
- Montréal, métropole culturelle.

Il met également de l'avant une nouvelle façon de travailler avec l'ajout de 4 grandes commissions permanentes. En intégrant plusieurs membres et partenaires spécialistes au sein de ces commissions, Culture Montréal s'appuie ainsi sur l'intelligence collective pour permettre une compréhension fine des enjeux et proposer la mise en place de projets structurants autour des thèmes suivants :

- Citoyenneté culturelle
- Cadre de vie
- Montréal numérique
- Art public.

L'organisme entend poursuivre au cours des prochaines années ses actions en lien avec le développement des quartiers, notamment le portrait des territoires par le biais des indicateurs permettant de mesurer la vitalité culturelle. Les autres axes présentés dans ce plan d'action mettent de l'avant la nécessité de diversification du membership de l'organisme, le renforcement de ses partenariats, ainsi que l'optimisation de la gouvernance. Le travail de collaboration de Culture Montréal avec le Secrétariat général de Montréal, métropole culturelle et les partenaires du comité de pilotage reste important, notamment le projet Accélérateur 3C (Commerce, Culture, Citoyen) et la réflexion sur le financement privé. L'organisme prévoit la réalisation d'un Colloque sur les relations arts-entreprises et les nouveaux modèles d'affaires en février 2018, ainsi que la mise en place d'une boîte à outils permettant de mieux outiller les organismes culturels (capsules, documents types, banque de personnes ressources) .

JUSTIFICATION

Au fil des ans, Culture Montréal est devenu un intervenant essentiel de la vie montréalaise et un porte-parole fédérateur des milieux culturels. Son action est structurante pour le développement culturel montréalais et en concordance avec la volonté de la Ville d'élargir l'accessibilité à la culture et d'améliorer la qualité de vie des montréalais. L'ensemble des objectifs et orientations de son nouveau plan d'action sont en phase avec la nouvelle Politique de développement culturel de la Ville 2017-2022, notamment sur la question des quartiers culturels, de la citoyenneté culturelle, du numérique et de la diversité. De plus, agissant à titre de Conseil régional de la culture reconnu par le Ministère de la Culture et des Communications, Culture Montréal tient un rôle mobilisateur dans la mise en oeuvre du *Plan d'action 2017-2017: Montréal métropole culturelle*, au sein du comité de pilotage. Depuis longtemps, la Ville effectue un travail de fond en développement culturel sur l'ensemble du territoire montréalais, qu'il s'agisse, notamment, de bibliothèques, de lieux de diffusion culturelle (réseau Accès Culture), de pratique artistique amateur ou d'art public. Ce travail ne peut se faire en vase clos et doit compter sur la collaboration d'organismes bien enracinés dans les milieux culturels. Culture Montréal constitue un partenaire au sein de la société civile qui dispose de la vision et de la crédibilité nécessaire pour collaborer au développement culturel de la Ville. D'une part, le fait que Culture Montréal n'est pas un bailleur de fonds lui permet d'adopter une position plus neutre auprès du milieu. D'autre part, l'organisme constitue un partenaire stratégique important, collaborant aux projets de la ville tout en conservant une distance critique. Ce partenariat est donc bénéfique pour les deux parties. Pour la Ville, le partenariat avec Culture Montréal permet de confirmer l'orientation citoyenne de sa politique, tout en conservant l'appui et la confiance des milieux professionnels. Pour Culture Montréal, la contribution financière de la Ville lui permet de disposer des ressources nécessaires pour promouvoir et soutenir le développement culturel montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente est convenue pour une période de un an renouvelable sur remise et approbation d'un bilan complet, selon les conditions établies dans le protocole ci-joint. La contribution financière de 100 000 \$ sera payable en deux versements, soit, un premier versement trente (30) jours après la signature du protocole par les deux parties en 2017, ainsi qu'un second versement en 2018 après la remise et l'approbation d'un bilan annuel.

Imputation	2017
AF-Général-Agglomération / Budget régulier / Action culturelle et partenariat-Agglomération / Autres-Activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes 1001.0010000.101236.07289.61900.016491. 0000.000000.000000.00000.00000	100 000 \$

Compte: 1001.0010000.101236.07289.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle touche Culture Montréal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette contribution annuelle de 100 000 \$ s'ajoute à l'occupation par Culture Montréal de locaux au Centre Strathearn où logent gracieusement quelques partenaires culturels de la Ville. Dans les États financiers de 2015-2016, cette gratuité annuelle était évaluée à 24 705 \$. Lors du dernier renouvellement du bail de l'organisme en 2016, la SGPI évaluait dorénavant cette gratuité à 28 440 \$.

Pour la même période, la contribution de 100 000 \$ de la Ville représentait 26 % des subventions au fonctionnement de l'organisme et 20% de l'ensemble des subventions de l'organisme. Si l'on ajoute la valeur de la gratuité du loyer au Centre Strathearn, la contribution de la Ville représente 33 % des subventions au fonctionnement de l'organisme et 25 % de l'ensemble des subventions de l'organisme. La principale source de revenus de Culture Montréal est la subvention de 255 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à Culture Montréal au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Contribution annuelle	80 000 \$	80 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Valeur / gratuité annuelle pour le logement au Strathearn	24 705 \$	24 705 \$	24 705 \$	24 705 \$	28 440 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien, la Ville améliore la qualité de vie et la collectivité en encourageant la participation citoyenne, l'inclusion et la reconnaissance de l'apport de la culture au sein du développement métropolitain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente confirme le partenariat stratégique entre la Ville de Montréal et Culture Montréal, partenariat partagé par le ministère de la Culture et des Communications et appuyé par la Conférence des élus de Montréal pour progresser vers l'objectif de faire de Montréal une métropole culturelle internationale.

Par ses actions de mobilisation et d'accompagnement auprès des milieux locaux, cette entente favorise le développement des Quartiers culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fera état de la participation de la Ville conformément aux obligations contenues dans la convention jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017: signature de l'entente et premier versement

Janvier 2018: dépôt du bilan et deuxième versement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-07

Roseline RICO
directeur(trice)- développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-07-12



Dossier # : 1170604002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 2000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain »

d'accorder un soutien financier de 2000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain »

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 16:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170604002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 2000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain »

CONTENU

CONTEXTE

Le Colloque interuniversitaire urbain (CIU) a sollicité l'appui de la Ville de Montréal pour une contribution financière de l'ordre de 2000 \$ afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain ».

Le CIU est une initiative de jeunes leaders étudiants issus d'un regroupement d'associations d'étudiants du domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et des études urbaines et qui désirent favoriser l'ouverture et la collaboration multidisciplinaire sur tout sujet touchant de près ou de loin l'urbanisme. Il se veut une réponse à un besoin essentiel de créer des ponts entre les universités, le domaine de la recherche et le milieu professionnel. Son objectif est de favoriser les idées émergentes grâce à la recherche et l'expérience des divers acteurs.

Le colloque organisé par le CIU a permis d'élever la réflexion collective et pluridisciplinaire sur « les enjeux urbains de demain », thématique qui visait à alimenter les échanges portant sur le milieu de vie et les éventuels défis auxquels les acteurs urbains seront confrontés. De plus, dans le contexte du 375^e anniversaire de Montréal, ce thème se voulait l'occasion parfaite pour remettre en perspective les divers legs à la ville et les défis auxquels celle-ci devra répondre au cours des années à venir. Cette thématique a aussi conduit jeunes chercheurs, professionnels et enseignants à réfléchir et à échanger sur les grands projets déjà annoncés et les défis anticipés.

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire désire contribuer financièrement pour une somme maximale de 2000 \$ à une partie des frais engagés lors de l'organisation du colloque tenu par le CIU au cours du mois de mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les organisateurs du Colloque interuniversitaire urbain conviaient leurs invités à des conférences et des tables rondes où des spécialistes de divers domaines touchant de près ou de loin l'urbanisme ont pu échanger sur des sujets tout aussi variés que l'innovation et les interventions, l'économie circulaire, le design civique, la ville numérique et les défis urbains du XXI^e siècle.

De leur côté, des étudiants ont offert des présentations traitant des dynamiques économiques urbaines, de la perception de l'espace, des jeux d'acteurs et instruments de gouvernance, de la mobilité, des usagers et de la planification, de l'action collective et des changements climatiques, et de bien d'autres sujets.

Aussi, deux panels formés de spécialistes, de chercheurs et d'acteurs du domaine municipal se entretenus sur le réseau électrique métropolitain et sur la gouvernance et la participation publique.

La contribution de la Ville de Montréal, pour un montant de 2000 \$, représente 12,05 % du budget global de l'événement. Le Gouvernement du Québec, l'UQAM, l'INRS, la FAÉCUM, l'ADECSEUR, L'AMT, l'Ordre des urbanistes du Québec, Ivanhoé Cambridge et l'UPA ont également participer financièrement à l'événement.

Le programme du colloque ainsi que le montage financier sont joints au présent dossier décisionnel.

Bien entendu, l'organisme ne doit utiliser la somme versée par la Ville qu'aux seules fins du paiement d'une partie des frais engagés lors de l'organisation du colloque.

JUSTIFICATION

Le colloque a mis l'accent sur des thèmes pertinents dans la gestion municipale de l'aménagement et du transport.

Ce colloque a entre autres porté sur les liens entre le design urbain et les innovations technologiques, notamment dans la perspective des avancées pour aménager des villes intelligentes, mettant à profit les technologies numériques. Les débats ont aussi porté sur l'économie circulaire, les innovations dans les démarches de co-design, démarches mises de plus en plus en pratique par les services municipaux et les arrondissements dans la planification des lieux publics.

Ce colloque a aussi donné l'occasion de mettre en évidence le jeu des acteurs et les défis de la gouvernance, dans un contexte de participation publique.

M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, responsable de la Stratégie centre-ville et du Réseau électrique métropolitain (RÉM), a également pris part au panel de fermeture portant sur le projet du RÉM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal, au montant de 2000 \$, représente 12,05 % du budget total de l'événement qui se chiffre à 16 606,37 \$.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 2 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine RACINE
Analyste-rédactrice

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Le : 2017-07-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
Chef de division par interim

Approuvé le : 2017-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1177233006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de soutenir la mise en oeuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 300 000\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de soutenir la mise en oeuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et BANQ, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-07-06 10:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de soutenir la mise en oeuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

À la fois bibliothèque nationale, archives nationales et bibliothèque publique de grande métropole, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Véritable carrefour culturel, BAnQ œuvre à la démocratisation de l'accès à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir et déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous sur le territoire du Québec.

BAnQ a également pour mission d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir.

Elle agit comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

Plus particulièrement, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances;
- promouvoir l'édition québécoise;
- faciliter l'autoformation continue;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Dans le domaine des archives, BAnQ a pour mission :

- d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents;

- d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion;
- de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

L'institution offre aussi des services de soutien à la recherche et contribue au développement et au rayonnement international de l'expertise et du patrimoine documentaire québécois.

Dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a reçu, entre autres, le mandat d'entreprendre la mise en œuvre des deux mesures inscrites dans l'année 2016-2017.

Ces mesures sont :

- Mesure 6 : Aider le réseau de la culture à s'approprier les technologies du Web sémantique afin de maximiser la présence des données culturelles québécoises dans le Web;
- Mesure 59 : Mise en valeur des collections numériques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0014: Accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice / Approuver un projet de protocole d'entente à cette fin;

CG16 0553: Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;

CE16 1982: Il est résolu de recommander au gouvernement du Québec de nommer deux représentants de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre, des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mmes Nicole Ollivier, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Verdun et Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

CE16 1167 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;

CG16 0493 : Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2016 / Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et de 11 408 314 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture.

DESCRIPTION

La présente convention vise à soutenir Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour la mise en oeuvre des mesures 6 et 59 du PCNQ soit:

Aider le réseau de la culture à s'approprier les technologies du Web sémantique afin de maximiser la présence des données culturelles québécoises dans le Web (mesure 6).

La finalité de ce projet est l'implantation des technologies du Web sémantique au sein de BAnQ numérique. Il vise également à faciliter l'interopérabilité et le partage de données avec les partenaires actuels (RDAQ, CBQ, BAC, Archives Canada-France, WDL) et à venir, ainsi que dans le cadre de développement de projets fédérés (RPCQ, Colonial Archives of North America, DPLA, Google Cultural Institute). Enfin, il permettra d'augmenter la qualité de l'indexation et de la description, de décloisonner les contenus, d'enrichir l'expérience usager, de permettre la réutilisation et d'assurer la transparence des données et la préservation des documents numériques.

Le budget du projet est de 100 000 \$ et servira à l'embauche de ressources spécialisées qui réaliseront le projet pilote.

Objectifs :

- Coordonner et orienter les institutions culturelles du Québec dans la structuration et l'échange de leurs données à l'aide d'un groupe d'experts;
- Intégrer les données québécoises dans le Web sémantique francophone en s'appuyant sur un partenariat et des projets-pilotes avec le ministère de la Culture et de la Communication en France.

Notre territoire, notre identité: mise en valeur des collections numériques (mesure 59)

Conception et la réalisation d'activités de médiation numérique visant la diffusion et l'appréciation d'une sélection d'images – environ 150 – du Fonds Point du Jour qui compte plus de 2 millions de photographies aériennes prises en milieu rural dans tout le Québec et d'une sélection de documents des collections numériques de BAnQ témoignant du développement du territoire québécois (cartes, photos, films, documents textuels, etc.).

Ce projet s'inscrit aussi dans une continuité d'actions déjà en cours destinées au public adolescent. Il consiste à développer des outils de gestion, de diffusion et de mise en valeur. Il permettra aux équipes de BAnQ de développer des postures (pédagogie coopérative, transdisciplinarité, utilisation de la technologie dans le curriculum scolaire) qui leur seront essentielles dans le contexte de la création et des activités de la Bibliothèque Laboratoire Saint-Sulpice qui devrait ouvrir ses portes en 2019.

Le budget du projet est de 200 000 \$ et servira à l'embauche de ressources spécialisées qui réaliseront les outils numériques.

Objectifs :

- Permettre une valorisation des contenus liés au territoire (occupation, organisation, représentation, changement, enjeu, diversité, etc.) et une plus grande appropriation de ces contenus par les citoyens au moyen de projets de médiation numérique;
- Favoriser la participation des usagers en leur permettant de saisir des informations clés à la manière des courants Wikipédia.

JUSTIFICATION

Globalement, la proposition de BAnQ répond parfaitement aux orientations préconisées par le PCNQ. Elle permettra en outre à l'institution de :

- Donner à la population le plus grand accès possible au patrimoine culturel québécois;
- Mettre en valeur de l'information et des documents de la collection numérique patrimoniale du Québec;
- Aider le réseau de la culture à s'approprier les technologies du Web sémantique;
- Devenir une référence et une ressource pour les institutions culturelles québécoises qui voudraient travailler elles aussi au développement d'un projet semblable;
- Faire rayonner la culture québécoise partout au Québec et la mettre à la disposition de l'ensemble de la planète.

Il s'agit d'un projet réalisé dans le contexte du PCNQ et qui est financé à 100% par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le coût du projet s'élève à 300 000\$. La contribution financière de cette convention représente 100% du coût total du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 300 000 \$ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locaux : 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 300 000\$ est subventionnée à 300 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.03.02.01-0072

Voici les contributions financières qui ont été accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours des dernières années :

	2014	2015	2016	2017
Entente cadre Ville-BAnQ-MCC	7 000 000\$	7 000 000\$	11 408 314\$	11 408 314\$ (majoration IPC)
Bibliothèque St-Sulpice	-	-	-	15 000 000\$
Total	7 000 000\$	7 000 000\$	11 408 314\$	28 408 314\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les initiatives numériques de BAnQ s'inscrivent directement dans la première orientation du Plan d'action Montréal, métropole culturelle visant à améliorer l'accès à la culture. Plus précisément, les mesures renforcent l'utilisation des bibliothèques comme outil d'intégration

sociale et de développement culturel et économique. En ce sens, elles s'arriment avec l'axe 1.2 du Plan d'action qui reconnaît les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de savoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La poursuite des objectifs de ces mesures numériques s'échelonne tout au long de l'exercice financier 2017-2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-07-02

CE : 20.052

2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177233007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 340 000\$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Musée d'art contemporain de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-12 17:11

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Situé au cœur du Quartier des spectacles, le Musée d'art contemporain de Montréal fait vibrer l'art actuel au centre de la vie montréalaise et québécoise depuis plus de cinquante ans.

Lieu vivant, le MAC assure la rencontre entre les artistes locaux et internationaux, leurs œuvres et un public toujours plus vaste ; lieu de découvertes, le Musée propose aux visiteurs des expériences sans cesse renouvelées, souvent inattendues et saisissantes.

Expositions, performances artistiques et événements festifs, le MAC est une fenêtre ouverte sur mille expressions d'avant-garde qui font rayonner l'art dans la ville et dans le monde.

Sa mission est d'accueillir, de présenter, de conserver, de promouvoir, de soutenir, d'instruire et de célébrer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0618 : Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le maire, M. Denis Coderre et son greffier, Me Yves Saindon à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

CE16 1167 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;

CA13 240490 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Musée

d'art contemporain de Montréal pour le retrait, l'entreposage et la réinstallation de l'oeuvre à la Place Jean-Paul-Riopelle et accorder une contribution maximale de 50 812 \$;

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'accord d'un soutien financier de 340 000\$ au Musée d'art contemporain pour le renforcement de sa présence web dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec financé par le Ministère de la Culture et des communications. Dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) poursuit la mise en œuvre des mesures dont il est le mandataire. Parmi celles-ci, les mesures 32 et 65 font l'objet d'un soutien financier provenant de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 :

Mesure 32 – diffuser les collections, les contenus artistiques, culturels et éducatifs du Musée;

Mesure 65 – développer des contenus numériques enrichis et éducatifs.

Le projet **Collection en ligne** correspond à la mesure 32. Plus qu'une simple diffusion, les 350 œuvres mises en lumière dans ce projet, choisies à partir des quelques 8000 pièces que compte la collection, témoigneront de formes d'expression artistique diverses et permettront d'en apprendre davantage sur les artistes québécois, canadiens et internationaux qui animent la collection du MAC.

Le projet **Répertoire des collections** en ligne est également rattaché à la mesure 32 du PCNQ.

Dans ce projet, une interface en ligne visant à diffuser l'ensemble du répertoire des œuvres de la collection et des artistes, des événements et des publications du Musée, incluant également une interface aux fonds d'archives d'artistes, seront développées.

Le projet **Chronologie du MAC** quant à lui, est associé à la mesure 65 du PCNQ. Il s'agira d'une ligne du temps interactive qui mettra en valeur les jalons les plus importants de l'évolution du musée depuis sa fondation en 1964 (acquisition d'œuvres phares, expositions novatrices, dons majeurs, développement de services éducatifs, etc.).

Budget total des 3 projets : 705 680 \$

Collection en ligne

- Budget du projet: 263 450 \$
- Subvention du MCC provenant de l'Entente: 109 600 \$

Répertoire des collections en ligne

- Budget du projet: 182 300 \$
- Subvention du MCC provenant de l'Entente: 110 400 \$

Chronologie du MAC

- Budget du projet: 259 930 \$
- Subvention du MCC provenant de l'Entente: 120 000 \$

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un projet financé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à hauteur de 340 000 \$.

Ce montant correspond à 48% des dépenses du projet dont le coût total s'élève à 705 680 \$.

Notons que dans chaque projet, la subvention provenant de l'Entente sera utilisée pour défrayer les différentes redevances aux ayants droit, pour une période allant de 5 à 10 ans en fonction des ententes respectives négociées avec la SODRAC ou certains fonds d'archives privées par exemple.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 340 000 \$ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locaux : 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 340 000\$ est subventionnée à 100% dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante:16-04.03.02.03-0079

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Musée d'art contemporain de Montréal au cours des dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conseil des arts de Montréal	5 000\$	-	-	-	15 000\$	-
Arrondissement de Ville-Marie	-	-	25 406\$	25 406\$	-	-
TOTAL	5 000\$	0\$	25 406\$	25 406\$	15 000\$	0\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra la réalisation de ce projet structurant qui permettra au Musée d'art contemporain de Montréal de renforcer sa position phare dans le paysage culturel montréalais, québécois et international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La poursuite des objectifs de ces mesures numériques s'échelonne tout au long de l'exercice financier 2017-2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-29

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-07-12



Dossier # : 1173220002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2017, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en oeuvre de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en oeuvre de son plan d'action territorial en développement social dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée de Pointe-Claire;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-17 15:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173220002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2017, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en oeuvre de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 1363 du 17 août 2016

Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2016, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver le projet de convention à cet effet

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1776 du 30 septembre 2015

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « Choisir les priorités d'actions concernant les besoins de la population du sud de l'Ouest-de-l'Île », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds

québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 1216 du 6 août 2014

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ pour l'année 2014, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) faisant aussi affaire sous le nom de TQSOI - Table de Quartier du Sud de l'Ouest de l'Île, pour la réalisation du projet « Diagnostic des besoins de la population vulnérable », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Lors d'un grand événement rassembleur qui s'est déroulé en septembre 2015, les acteurs de l'Ouest-de-l'Île ont identifié les priorités sur lesquelles ils souhaitent travailler au cours des prochaines années. À partir d'un portrait/diagnostic, les enjeux suivants ont été identifiés : la santé et les services sociaux, la pauvreté et l'exclusion sociale, la sécurité alimentaire, le logement et le transport. La Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS), faisant aussi affaire sous le nom de TQSOI (Table de Quartier Sud de l'Ouest de l'Île), a adopté en octobre 2016 son plan d'action territorial en développement social qui a pour mission de promouvoir la synergie dans le sud de l'Ouest-de-l'Île.

Les sommes allouées dans le cadre de ce projet seront consacrées à la mise en œuvre du premier plan d'action en développement social pour l'Ouest-de-l'Île. Plus précisément, la TQS anime des comités de travail portant sur chacun des enjeux mentionnés précédemment. Ils ont pour mandat de réfléchir et de proposer des pistes d'action permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

JUSTIFICATION

Le secteur Sud de l'Ouest-de-l'Île est traditionnellement vu comme étant fortuné et ses besoins de développement social passent très souvent inaperçus. Les travaux réalisés par la TQS, notamment l'élaboration du portrait de la population du Sud de l'Ouest-de-l'Île, ont permis de documenter certains quartiers à risques et les enjeux sociaux importants auxquels les populations qui y habitent font face. Le soutien à un mécanisme intersectoriel et multiréseau comme la TQS est essentiel afin d'unir les diverses forces vives du Sud de l'Ouest-de-l'Île et d'identifier collectivement les enjeux locaux et les pistes d'action pouvant améliorer la qualité de vie de ces citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de*

certaines compétences municipales dans certaines agglomérations . Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe, de même qu'un portrait global des contributions versées par la Ville à ce même organisme, pour d'autres projets.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien MTESS/projet global
		2014	2015	2016		
Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS)	Mise en œuvre du développement territorial en développement social	-	-	-	16 380 \$	16 %

La contribution de la Ville à ce projet est complémentaire à d'autres sources de financement, notamment une contribution de 14 772 \$ provenant de la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et une autre de 50 233 \$ octroyée par Centraide du Grand Montréal. C'est pourquoi la date de début du projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement accordé par la Ville de Montréal permet de soutenir un mécanisme structuré et permanent de concertation intersectorielle et multiréseau en développement social dans le Sud de l'Ouest-de-l'Île sous la forme d'une Table de quartier. La subvention octroyée permet d'appuyer les activités liées au fonctionnement, à l'animation et à la coordination de la Table ainsi qu'à ses comités de travail, en plus de prendre en compte, de manière intégrée, les différents enjeux liés au développement des communautés locales tels :

- que le développement de priorités communes et d'actions concertées;
- qu'une meilleure utilisation des ressources disponibles;
- qu'une plus grande mobilisation des citoyens et des groupes;
- qu'une amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Présentation du dossier au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-02

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-07-17



Dossier # : 1174910005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 482,80 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 482,80 \$, soit 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », 2 482,80 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Aide aux devoirs », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire;
2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-19 11:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174910005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 482,80 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité (CG12 0286). Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 1475 du 14 septembre 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 479 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

CE15 1078 du 3 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 4 910 \$ à Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016 - Ville liée de Pointe-Claire

CE14 0395 du 19 mars 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville liée de Pointe-Claire

CE13 1575 du 2 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$ à quatre organismes, dont 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) pour la réalisation du

projet « Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville de Pointe-Claire

CE12 1464 du 5 septembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 973,11 \$ à quatre organismes, dont 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue de Pointe-Claire », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2012) - Ville liée de Pointe-Claire

DESCRIPTION

Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)

Projet : Travail de milieu / de rue - Ville de Pointe-Claire

Montant recommandé : 3 000 \$

Le projet consiste à assurer la présence d'un travailleur de rue au centre commercial Fairview. Il permettra aux jeunes, à risque ou exposés à des problèmes d'itinérance, de toxicomanie, de santé mentale ou de criminalité de bénéficier d'un service d'écoute, de référence, de soutien et d'accompagnement. Le projet prévoit 750 interventions, soit 250 auprès de jeunes femmes et 500 auprès de jeunes hommes.

Corbeille de pain Lac-Saint-Louis

Projet : Mangeons ensemble

Montant recommandé : 2 482,80 \$

Le projet se déroule à la maison de retraite Villa Saint-Louis et vise une population vulnérable à l'insécurité alimentaire en raison de problèmes de mobilité, d'isolement social, de santé mentale, etc. « Mangeons ensemble » consiste à briser l'isolement social et donner la possibilité d'effectuer des choix informés sur la nutrition et la santé à travers des séminaires de nutrition animés par une diététicienne certifiée dans un cadre de socialisation. L'objectif est de contribuer à l'autonomie des personnes âgées à l'aide, entre autres, d'une bonne alimentation ainsi que de les sortir de leur isolement.

Projet jeunesse l'Ouest de l'Île

Projet : Aide aux devoirs

Montant recommandé : 4 000 \$

Le projet « Aide aux devoirs » est un service offert à des jeunes du secteur Delmar, un quartier défavorisé de la ville de Pointe-Claire. Il vise à lutter contre l'analphabétisme et favoriser leur intégration à la communauté. Ces jeunes, dont les parents ont souvent une scolarisation limitée ou des troubles d'apprentissage, seront soutenus et encadrés pour l'acquisition d'une certaine autonomie dans leur cheminement scolaire. Le projet « Aide aux devoirs » représente également un soutien indirect aux familles.

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2017). Ils ont reçu l'appui de la Ville liée de Pointe-Claire et se conforment aux balises de l'Entente. De plus, ils répondent à des problématiques liées au décrochage scolaire, à l'insertion sociale des clientèles à risque, à la sécurité alimentaire et au soutien à la vie communautaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville - MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette

dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets de la Ville liée de Pointe-Claire se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé en 2017	% du projet total
		2014	2015	2016		
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Travail de milieu/de rue - Ville de Pointe-Claire	-	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	4,8 %
Corbeille de pain Lac-Saint-Louis	Mangeons ensemble	-	2 478 \$	2 479 \$	2 482,80 \$	100 %
Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île	Aide aux devoirs	2 415 \$	4 910 \$	4 000 \$	4 000 \$	100 %

Les organismes Action-Jeunesse de l'Ouest-de-Île et Corbeille de pain Lac-Saint-Louis n'ont pas présenté de demande de financement pour l'année 2014. Le suivi financier global de l'Entente Ville - MTESS se trouve en pièce jointe.

Les organismes Corbeille de pain Lac-Saint-Louis et Projet jeunesse de l'Ouest de l'Île n'ont reçu aucun autre financement de la part des services centraux ou des arrondissements excluant ceux indiqués dans ce sommaire. Un tableau en pièce jointe présente les contributions versées par la Ville à l'organisme Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour d'autres projets.

Par ailleurs, Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) a reçu divers soutiens financiers dont celui provenant du ministère de la Sécurité publique, au montant de 22 000 \$, pour le projet Travail de milieu / de rue. Ce financement a permis le démarrage du projet avant la décision du comité exécutif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Travail de milieu / de rue agit auprès des jeunes exposés au risque d'adhésion aux gangs de rue et les réoriente vers des ressources appropriées.

Le projet Mangeons ensemble permet de sortir des personnes âgées de leur isolement et leur donne les rudiments d'une bonne nutrition.

Le projet Aide aux devoirs contribue à lutter contre le décrochage scolaire et apporte aide et soutien aux familles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 aux projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation
Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville de Pointe-Claire et un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine CISSÉ
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-04

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice de service - Diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-07-19

CE : 20.056
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.057
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177571002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 37 760 \$ à l'organisme Petites-Mains, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 37 760 \$, à l'organisme Petites-Mains, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 12:01

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177571002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 37 760 \$ à l'organisme Petites-Mains, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Petites-Mains

Projet : « Unis pour réussir »

Soutien financier : 37 760 \$

Le projet a pour but de permettre à 50 familles immigrantes et défavorisées, ainsi que des femmes monoparentales, de bien planifier leur parcours d'intégration professionnel en mettant l'accent sur la conciliation travail famille. Dans un premier temps, l'intervention sera centrée sur la femme, puis sa famille. L'analyse des besoins de tous les membres de la famille permettra d'avoir une vision globale de la situation, d'établir des objectifs communs et d'élaborer un plan d'action adapté à sa réalité. Dans un deuxième temps, les femmes recevront un soutien et un accompagnement individuels afin d'amorcer une démarche d'intégration professionnelle ou un retour aux études.

JUSTIFICATION

La Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau local ou régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi des financements, la Ville a décidé de procéder à un appel de projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes communautaires.

Suite à cet appel de projets sur invitation, 11 organismes à but non lucratif ont soumis leur projet au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour le volet « Égalité entre les femmes et les hommes » de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales. Un comité d'analyse formé de quatre personnes aux expertises variées et complémentaires s'est réuni et, à l'issue de leur démarche d'analyse, six projets ont été sélectionnés. De ce nombre, cinq projets ont fait l'objet d'un premier sommaire décisionnel (1177571001). Le présent sommaire décisionnel porte exclusivement sur le sixième projet sélectionné.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats;
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou l'efficacité reconnue et documentée.

Le SDSS recommande qu'un soutien financier soit accordé à cet organisme et certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte

à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet, se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS / Projet global
		2014	2015	2016		
Petites-Mains	Unis pour réussir	-	-	-	37 760 \$	80 %

Par ailleurs, l'organisme Petites-Mains n'a reçu aucun autre financement de la part des services centraux ou des arrondissements excluant ceux indiqués dans ce sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet recommandé, et les interventions qui en découlent, vise à atténuer les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les participantes ciblées par ce projet vivent de grandes difficultés et proviennent de l'ensemble du territoire de Montréal. Grâce à leur expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration sociale et économique de sa clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 13 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie COUTU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-07-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Approuvé le : 2017-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Approuvé le : 2017-07-17

CE : 20.059

2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1175970007**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ à deux organismes, dont 50 400 \$ pour 2017 et 21 600 \$ pour 2018, soit 42 000 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal/Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à la hauteur de 21 600 \$ pour 2018/ Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un soutien financier de 50 400 \$ pour 2017, représentant 70 % de la contribution des projets des deux organismes, soit 29 400 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école - 1er septembre 2017 au 30 juin 2018 » et 21 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal - 14 septembre 2017 au 17 septembre 2018 », dans le cadre de l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal;
2. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 21 600 \$ pour l'année 2018, représentant 30 % de la contribution des projets;
3. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ à deux organismes, dont 50 400 \$ pour 2017 et 21 600 \$ pour 2018, soit 42 000 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal/Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à la hauteur de 21 600 \$ pour 2018/ Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Relativement à la Déclaration désignant Montréal, Ville sanctuaire, le 20 février 2017

Reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle, la Ville de Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne migrante sans statut légal, requérante du statut de réfugié (demandeur d'asile) et réfugiée reconnue qui vit sur son territoire, indépendamment de sa condition sociale et de son appartenance ethnique ou religieuse. Depuis sa fondation, Montréal a accueilli diverses vagues de réfugiés et que cet apport humain a été bénéfique dans la construction de son économie, sa société et sa culture. Aujourd'hui, à l'instar des villes telles que Toronto, Vancouver, San Francisco et New York, Montréal s'inscrit dans le mouvement international des villes se déclarant *villes sanctuaires*. Cette nouvelle disposition fait suite à l'arrivée de 5 310 demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière canado-américaine de janvier à mai 2017. Notons que parmi ceux-là, environ 3 186 se sont installés à Montréal et les autres ont migré vers d'autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario (Toronto). Rappelons que cette situation survient après la crise des réfugiés syriens qui a vu l'effort de mobilisation et l'engagement de la Ville de Montréal pour leur accueil et leur intégration depuis l'automne 2015. Par ailleurs, en 2008 la Chambre des communes se penchait sur le phénomène et estimait à 500 000 le nombre de personnes sans statut au Canada, tout en considérant ce nombre comme une borne maximale. Selon les estimations de l'organisation Solidarité sans frontières, 50 000 d'entre eux résideraient sur le territoire montréalais.

À Montréal, les services d'aide juridique en immigration sont couverts par le bureau spécialisé en droit de l'immigration du Centre communautaire juridique de Montréal ainsi

que par les avocats en pratique privée acceptant ces mandats. Toutefois, être admissible à l'aide juridique n'équivaut pas nécessairement à une aide juridique complètement gratuite, et il est important de mentionner que ces mandats couvrent les services relatifs à des procédures spécifiques (par exemple, une demande d'asile, une demande humanitaire ou une demande d'examen de risques avant renvoi (ERAR)). Ainsi certaines procédures menant à la régularisation d'un statut d'immigration ne sont pas ou ne sont qu'en partie couvertes par l'aide juridique, par exemple les démarches liées à la deuxième étape d'une demande de résidence permanente pour motifs humanitaires ou les demandes de parrainage notamment celles soumises avec des considérations d'ordre humanitaires.

De plus, nous avons constaté qu'en raison de la précarité de leur statut, de leur vulnérabilité, des différentes situations d'abus qu'ils peuvent subir, ainsi que de leur crainte et des innombrables difficultés qu'ils peuvent rencontrer lorsqu'ils se retrouvent dans une situation d'irrégularité; les migrants à statut précaire ou sans statut légal ont tendance à se méfier du milieu institutionnel et se tourner plutôt vers le milieu communautaire avec qui ils ont tissé un lien de confiance. De ce fait, les demandes de soutien adressées par cette population vulnérable, au sein des ressources communautaires tel que la Clinique des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal (MCM), sont considérablement élevées et ont tendance à augmenter.

Relativement à la Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne, le 21 septembre 2015

De l'automne 2015 à juin 2017, le Québec a accueilli 9 867 réfugiés syriens, dont 6 149 à Montréal. Cette population représente 62 % de l'ensemble des réfugiés syriens reçus au Québec (Données du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, 5 juin 2017).

Le 27 janvier 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) a annoncé la suspension temporaire de la réception de toute nouvelle demande de parrainage collectif. Toutefois, le MIDI nous informe que présentement, l'inventaire de demandes de parrainage déjà acceptées par le Québec et en cours de traitement au gouvernement fédéral est d'un peu plus de 10 000. Ces demandes proviennent de personnes réfugiées de toutes origines, dont plus de 7 500 d'origine syrienne pour le Québec. Selon les données du MIDI et en nous basant sur l'historique des statistiques des arrivées précédentes, 2 500 autres réfugiés syriens parrainés et acceptés sont attendus à Montréal d'ici la fin de l'année. À la fin de l'année 2017, Montréal aurait reçu environ 8 500 réfugiés syriens.

En vertu de la Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne (CM15 1049), la Ville a décidé de mobiliser les partenaires du milieu, ainsi que le réseau d'infrastructures et de points de services de proximité pour coordonner une intervention d'urgence efficace afin de répondre aux besoins impératifs. Pour cela, la Ville de Montréal a établi une structure de coordination et a dégagé la somme de 1 M\$ (CE16 0279), pour permettre le déploiement de plusieurs initiatives en collaboration avec les organismes locaux impliqués dans l'accueil et de l'intégration des réfugiés syriens à Montréal.

Suite à l'arrivée massive des réfugiés syriens, les écoles de Bordeaux-Cartierville ont connu une explosion du nombre de classes d'accueil au primaire et au secondaire. À la fin de l'automne 2015, un Comité local pour l'accueil des réfugiés syriens a été mis en place par le conseil local des intervenants communautaires (CLIC) afin de faire face le plus efficacement possible à cette situation exceptionnelle. Les représentants des écoles primaires et secondaires du secteur font état de problématiques sérieuses chez les jeunes des classes d'accueil issus des familles de réfugiés syriens complètement désemparés. À l'école secondaire Évangéline, les enseignants évoquent des situations de violence entre les jeunes, de manque de respect, de désaffiliation scolaire des jeunes, d'incompréhension des valeurs éducatives du Québec chez les familles. À l'école primaire François-De-Laval,

l'intervenante communautaire scolaire (ressource de l'école) est très engagée mais elle n'arrive pas à répondre à toutes les demandes d'accompagnement. L'ensemble des intervenants sont unanimes pour soulever un problème d'intégration des familles et surtout des jeunes adolescents en détresse qui risquent de quitter l'école puisque déjà le plus clair du temps est consacré à la discipline eu lieu et place de l'enseignement du programme.

La Ville, par son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), recommande de soutenir le projet **d'intervenant communautaire scolaire collectif**, présenté par la Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville; et le projet « **Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal** », présenté par l'organisme Mission communautaire de Montréal (MCM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1100 - 21 juin 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$ à huit organismes, pour 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal

CM17 0722 - 12 juin 2017

Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Médecins du Monde, soit 50 000 \$ pour le projet « Assistance sociale pour les migrants sans statut et ceux à statut précaire de la région de Montréal », dans le cadre de la Déclaration désignant Montréal Ville sanctuaire, et de 10 000 \$ pour le projet « Coordination des activités de la clinique mobile de Médecins du Monde », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017

CM17 0106 - 20 février 2017

Déclaration désignant *Montréal, Ville sanctuaire*

CA16 090237 - 12 septembre 2016

Approuver les conventions à intervenir avec les organismes Entre-Maisons Ahuntsic et Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville dans le cadre du Programme 2016 - Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans et octroyer des contributions financières totalisant 26 442 \$

CE16 1318 - 10 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ aux trois organismes, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

CM16 0727 - 21 juin 2016

Accorder un soutien financier de 375 329 \$ à sept organismes pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal

CA16 090154 - 13 juin 2016

Octroyer une contribution financière additionnelle de 40 000 \$ au conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (c.l.i.c.), dans le cadre de leur convention en vigueur, pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2016 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet

CM16 0233 - 22 février 2016

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CM16 0096 - 25 janvier 2016

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens

CE16 0052 - 13 janvier 2016

Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens

CM15 1049 - 21 septembre 2015

Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne

DESCRIPTION**Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville**

Projet : Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école

Montant : 42 000 \$

Territoires visés : Ahuntsic-Cartierville / Bordeaux-Cartierville

La présente demande vise l'embauche d'un **intervenant communautaire scolaire** supplémentaire, qui travaillerait trois jours/semaine à l'école secondaire Évangéline et deux jours/semaine à l'école primaire Gilles Vigneault, et qui se joindra à l'équipe des trois autres intervenants, inscrits dans le projet local *Un milieu ouvert sur ses écoles* (MOÉ). Il interviendra principalement auprès des jeunes réfugiés syriens qui fréquentent ces deux écoles, ainsi qu'auprès de leurs familles. La demande permettra aussi de supporter partiellement l'intervenant de l'école primaire François-de-Laval dans son intervention. Au total, plus de 307 jeunes élèves issus des familles de réfugiés syriens seront pris en charge par le projet.

L'approche des intervenants communautaires scolaires est basée sur la création de liens de confiance avec les jeunes et leur famille, ce qui permet d'identifier leurs besoins prioritaires afin de les référer et/ou de les accompagner avec succès vers les ressources appropriées. Cette approche locale concertée, développée et implantée de longue date dans le quartier, comble plusieurs lacunes et assure un meilleur maillage entre les organismes communautaires, les écoles, les services de la santé, l'Arrondissement, la Police, les jeunes et leurs familles. La finalité est la réussite éducative des jeunes en lien avec l'adaptation et l'intégration de leur familles dans la communauté montréalaise.

Mission communautaire de Montréal (MCM)

Projet : « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal »

Montant : 30 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Dans le cadre de sa Clinique juridique des Solutions justes, le projet de MCM consiste à répondre aux besoins de 350 personnes sans statut et à statut précaire d'immigration sur le territoire de Montréal afin de mieux les accompagner et les soutenir juridiquement et socialement dans le cadre de leurs démarches de régularisation de leur statut. Le recrutement de l'intervenant juridique supplémentaire implique les objectifs suivants :

- Augmenter les mandats de représentation juridique liés aux demandes de régularisation de statut de la population cible;
- Mieux orienter et répondre à plus de personnes dans le besoin d'information ou de références en faisant la promotion des ressources déjà existantes;
- Répondre aux questions d'un plus grand nombre d'intervenants et professionnels qui contactent l'organisme au quotidien;

- Favoriser l'accès à la justice, l'accès aux services (sociaux et de santé), l'intégration sociale et l'accompagnement des migrants à statut précaire et sans statut légal à Montréal.

JUSTIFICATION

- Pour répondre aux multiples demandes émanant des familles, des groupes de parrainage de réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des organismes du milieu, le BINAM estime que les soutiens financiers recommandés permettront de soutenir la prise en charge des besoins d'une partie des 6 149 réfugiés syriens déjà installés à Montréal et 3 186 demandeurs d'asile. Rappelons que selon le MIDI, 2 500 autres réfugiés syriens parrainés et acceptés sont attendus à Montréal d'ici la fin de l'année. Ce qui totaliserait environ 8 500 réfugiés syriens d'ici la fin de l'année 2017. **Le projet d'intervenant communautaire scolaire** s'adresse aux réfugiés syriens et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le niveau du soutien financier a été déterminé selon la nature des activités et de durée du projet. Ce projet viendrait s'ajouter à deux autres projets d'intervenants communautaires scolaires interculturels que la Ville de Montréal soutient depuis le printemps 2016 dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, le Sud-Ouest, Verdun et LaSalle.

- Mission communautaire de Montréal via sa clinique juridique des Solutions

Justes est le seul organisme à offrir un accompagnement juridique doublé d'un accompagnement social adapté à la vulnérabilité des personnes sans statut et à statut précaire. Or, par manque de ressources financières et humaines, la clinique juridique des Solutions Justes de la MCM est souvent contrainte de baisser de façon considérable les services de soutien offert à la dite population cible, notamment les services de représentation juridique permettant la régularisation de leur statut. Ainsi, à la lumière de tout ce qui précède, le financement d'un projet donnant à la clinique juridique des Solutions Justes les moyens d'augmenter ses ressources humaines lui permettrait de renforcer ses capacités opérationnelles dans le but principal de mieux répondre aux besoins et aux demandes des personnes migrantes sans statut et à statut précaire résidant à Montréal et souhaitant régulariser leur statut, afin de s'intégrer à part entière dans la société québécoise, et de jouir sans crainte des services de la ville de Montréal, déclarée *Ville sanctuaire*.

Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ce genre d'initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et migrants, et au bien-être de leurs familles. Ces éléments ont fait partie des critères retenus pour la sélection des projets et les niveaux de financement recommandés. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM recommande le soutien financier de ces deux projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2017, les crédits nécessaires de 50 400 \$ sont disponibles au budget de fonctionnement du BINAM. Cependant, pour 2018, un ajustement à la base budgétaire du BINAM, à hauteur de 21 600 \$ est requis. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017, il présente un impact pour l'année 2018. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers qu'il est recommandé d'accorder aux deux organismes pour la réalisation de leur projets respectifs.

Organisme	Projet	Soutien recommandé pour 2017	Soutien recommandé pour 2018	Soutien recommandé sur budget

				global du projet (%)
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école	29 400 \$	12 600 \$	33 %
Mission communautaire de Montréal	Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal	21 000 \$	9 000 \$	66 %

Les versements des soutiens financiers seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets visent une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ils vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets proposés par le présent sommaire s'ajoutent aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et l'intégration des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un leadership en la matière au bénéfice des personnes réfugiées et immigrantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-12

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Tél : 514-872-4877
Approuvé le : 2017-07-21



Dossier # : 1177731001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet Biquette à Montréal

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000.00 \$ à l'organisme sans but lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tient durant l'été 2017 à Montréal;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-17 16:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177731001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre du projet Biquette à Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le pâturage urbain représente une façon alternative et écologique d'entretenir les espaces verts de la ville. Il permet également de créer un lieu rassembleur, favorisant l'éducation et la sensibilisation citoyenne à l'environnement et au développement durable en milieu urbain.

L'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) qui chapeaute le projet est aussi responsable, depuis quelques années, de l'École d'été sur l'agriculture urbaine à Montréal. Le projet sera déployé en collaboration avec la Ferme gastronomique chez Anouk, membre de l'UPA et détentrice d'un permis du MAPAQ pour l'élevage d'agneaux, qui seront prêts pour le pâturage.

Un projet pilote réalisé en 2016 a atteint tous les objectifs établis, et le projet 2017 vise à reprendre le processus en augmentant son envergure et en améliorant son efficacité.

En plus du soutien financier sollicité à la Ville de Montréal, une aide financière comprenant un protocole d'entente a été également accordé par l'arrondissement de Rosemont-La Petite -Patrie (sommaire 1156600010, CA17 26 0144 – 8 mai 2017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0144 – 8 mai 2017 – Arrondissement de Rosemont La Petite Patrie - Approuver la convention d'aide financière avec l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) afin de le soutenir dans la réalisation du projet Biquette à Montréal 2017; octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) pour la réalisation du projet Biquette à Montréal 2017; autoriser la délivrance à titre gratuit d'un permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet Biquette à Montréal 2017, qui se déroulera au parc du Pélican et d'autres parcs de l'arrondissement à déterminer, de la mi-juin à la fin d'août 2017; et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les

conditions et modalités de la tenue de l'événement.

CE16 1402 – 24 août 2016 – Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$, à l'organisme à but non lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui s'est tenu du 9 juillet au 7 août 2016 à Montréal; approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0335 – 20 mars 2013 – Mandater le bureau du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en oeuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine (1136116002).

CM12 1054 – 17 décembre 2012 – Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

DESCRIPTION

Le projet « Biquette à Montréal 2017 » ramène l'éco-pâturage sur le territoire de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'instar de l'initiative pilote de 2016, et comporte trois volets:

- Pâture : Construction d'une bergerie mobile de 8'x12' comprenant un toit vert, recherche sur les modalités de gestion de la pelouse par pâturage, implantation de 2 composteurs rotatifs et création de zones de pâturage pour un troupeau de dix moutons pour une période de 9 semaines dans 3 parcs de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, à raison de 3 semaines par parc;
- Éduquer : Création d'un espace de pédagogie citoyenne comprenant un programme de formation des bergers urbains et la mise en place d'affiches explicatives;
- Égayer : Création d'un lieu de rapprochement entre le rural et l'urbain, comprenant des ateliers thématiques, projections audio-visuelles, récit de contes et participation du public aux tâches de gestion du matériel et des moutons.

Les déplacements du troupeau seront effectués en utilisant un enclos mobile sur roues. Les pâturages temporaires seront réalisés à l'aide de clôtures amovibles solides. Durant la nuit les agneaux seront abrités dans la bergerie mobile, qui sera fermée à clé et pourra contenir le troupeau, la paille, les abreuvoirs, le fourrage ainsi que les outils. Le fumier, amassé quotidiennement, sera collecté à des fins de compostage et pourrait être distribué aux jardins communautaires de l'Arrondissement.

Les agneaux sont prêtés par l'éleveuse propriétaire de la Ferme gastronomique Chez Anouk et y seront retournés au terme du projet.

JUSTIFICATION

Le projet « Biquette à Montréal 2017 » s'inscrit dans une volonté d'encourager les initiatives communautaires en agriculture urbaine sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, pour l'octroi d'une contribution financière de 5 000.00 \$ à l'organisme *Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)* pour la réalisation de ce projet pilote et l'opération de visibilité pour la Ville de Montréal qui en découle, sont disponibles au budget 2017 du bureau du développement durable de la direction générale.

Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan Montréal durable 2016-2020 "Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville de Montréal participe à la faisabilité de l'événement. L'éco-pâturage deviendra une référence pour les citoyens en matière d'innovation en agriculture urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation technique au cours du mois de juillet. Ouverture et lancement de la bergerie dès l'installation technique, fermeture, démontage et nettoyage du site prévus à la fin août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Danielle LUSSIER
Directrice



Dossier # : 1175360002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine (5 000 \$ dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine (qui se tiendra du 14 au 18 août 2017 à Montréal) et de 10 000\$ pour le Portail agriculture urbaine pan-québécois).

Il est recommandé :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine (5 000 \$ dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine (qui se tiendra du 14 au 18 août 2017 à Montréal) et de 10 000\$ pour le Portail agriculture urbaine pan-québécois).
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-17 16:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175360002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine (5 000 \$ dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine (qui se tiendra du 14 au 18 août 2017 à Montréal) et de 10 000\$ pour le Portail agriculture urbaine pan-québécois).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Division du développement durable a été mandatée comme responsable de la coordination du dossier de l'agriculture urbaine avec six directions et services municipaux mandatés pour mettre en œuvre certaines recommandations issues du rapport de consultation de l'OCPM sur l'agriculture urbaine à Montréal.

L'une des actions de l'administration municipale du Plan Montréal durable 2016-2020 vise à intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers (action 12). Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) est un OBNL se définissant comme un laboratoire de recherche, d'innovation et d'intervention en agriculture urbaine au service de la collectivité. Ce dernier a soumis deux demandes de financement au Bureau du développement durable, à savoir :

- École d'été sur l'agriculture urbaine (édition 2017) :

La ville soutient financièrement l'École d'été sur l'agriculture urbaine depuis 2013.

L'Université du Québec à Montréal accueillera la 9e édition de l'École d'été sur l'agriculture urbaine du 14 au 18 août 2017. Cette édition est organisée par l'organisme sans but lucratif Laboratoire en agriculture urbaine (AU/LAB) en collaboration avec la collaboration de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM (ISE).

Avec plus de 200 inscriptions annuellement et rassemblant des citoyens, des chercheurs, des étudiants et des acteurs de l'agriculture urbaine, cette école d'été a pour vocation de susciter des débats et des rencontres autour de l'agriculture urbaine.

- Portail agriculture urbaine pan-qubécois :

Par sa contribution financière de 10 000\$, la Ville de Montréal contribue à la seule plateforme web mobilisant des connaissances pour les citoyens de Montréal en matière d'agriculture urbaine. La plateforme web permet, notamment, la mobilisation des citoyens ainsi que la promotion des meilleures pratiques en agriculture urbaine. Il est important de souligner que l'agriculture urbaine contribue aux objectifs de la Ville, notamment les objectifs de développement durable et le volet sécurité alimentaire de la Politique de l'enfant.

La Ville a signé une entente de principe pour la création du carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) avec le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dont nous sommes membre. Les deux projets vont dans le même sens que les objectifs du CRETAU.

L'AU/LAB a aussi déposé une demande de subvention de 25 000\$, pour le Portail agriculture urbaine pan-qubécois, au *Programme proximité* du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (volet 3 - appui aux initiatives favorisant la sensibilisation et l'éducation des consommateurs citoyens).

En plus de ce financement, une autre demande financement est en cours pour l'AU/LAB pour le projet Biquette (sommaire décisionnel 1177731001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1164 6 juillet 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre de l'École d'été en agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 à Montréal.

CE15 1327 29 juillet 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine, qui se tiendra du 10 au 14 août 2015 à Montréal.

CE13 0335 – 20 mars 2013 – Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine.

CM12 1054 – 17 décembre 2012 - Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

DESCRIPTION

- École d'été (édition 2017) :

Par sa contribution financière au montant de 5 000 \$ pour l'École d'été en agriculture urbaine, la ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en éducation relative à l'agriculture urbaine. Cette 9e édition de l'école d'été explorera le rôle de l'agriculture urbaine comme outil de réappropriation de la ville et plus particulièrement sur les questions d'espace et d'alimentation.

L'École d'été favorise le développement du savoir-faire et des connaissances, mobilise l'expertise et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. La Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages et d'une visibilité durant les cinq jours de l'École d'été.

Éléments de visibilité prévus:

- § Sur la programmation officielle de l'École d'été qui sera diffusée à tous les participant(e)s et conférenciers;
- § Dans diverses infolettres et page Facebook (Crapaud, GTAU, École d'été etc.);
- § Sur le site web de l'École d'été (<http://ecoleagricultureurbaine.org/>);
- § Sur le panneau principal des partenaires financiers de l'École d'été 2017 installé dans les aires de détente et de repas réservées à l'École d'été (Pavillon Sherbrooke de l'UQAM).

De plus, un représentant de la Ville de Montréal bénéficiera d'une période pour présenter les engagements de la Ville en faveur de l'agriculture urbaine en ouverture de l'événement, ainsi que de deux laissez-passer pour l'ensemble de l'événement. Le rapport de visibilité devra respecter les éléments de l'annexe 2 de la Convention.

- Portail agriculture urbaine pan-qubécois:

L'AU/LAB souhaite créer un site muni d'un CMS (système de gestion de contenus) complet permettant la gestion des contenus du site, tels que l'ajout, la modification et le retrait de textes, d'hyperliens, d'images, d'ajouts de documents et de liens vidéos.

Le site comportera trois modules centraux : un module (1) pour les contenus éducatifs et informatifs généraux, un module (2) pour les systèmes de cartographie et les informations locales, et un module (3) permettant de colliger des données (pratiques horticoles) inscrites par les jardiniers et de rendre visibles celles-ci sur le site. Ce module permettra aussi d'offrir un outil de planification pour les jardinières et jardiniers (par exemple combien de kilos une personne peut produire dans un jardin de 15 m²).

Éléments de visibilité prévus:

Dans le cadre de la participation de la ville de Montréal au soutien financier nécessaire à la création du portail québécois sur l'agriculture urbaine (AU) et d'une page dédiée à l'AU à Montréal sur ce portail, la visibilité suivante sera offerte:

- § Logo de la ville de Montréal sur sa page et carte des initiatives en agriculture urbaine répertoriées;
- § Mention de la ville de Montréal sur la page à propos du site dans la section partenaires;
- § Mention de la ville de Montréal comme partenaire dans les communications lors du lancement du portail, à l'automne 2017;
- § Mise en ligne les informations fournies par la ville sur ses programmes en AU;
- § Une personne de la ville pourra siéger au comité de coordination du portail;
- § Le Bureau du développement durable de la Ville de Montréal sera aussi consulté sur les modèles de pages du site (Web Design).

Un rapport de visibilité sur les éléments de l'entente sera remis par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine à la Ville de Montréal une fois le site complété et mis en ligne. Le rapport de visibilité devra respecter les éléments de l'annexe 2 de la Convention.

Le Portail Agriculture Montréal est aligné avec les objectifs du CRETAU, notamment l'objectif de devenir une vitrine pour les différentes pratiques de l'agriculture urbaine.

JUSTIFICATION

L'École d'été sur l'agriculture urbaine et le portail Agriculture urbaine constituent des vitrines de choix pour la Ville de Montréal, d'autant plus que ces événement/outils voient leur popularité croître et contribuent à un rayonnement qui traverse la francophonie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 15 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan Montréal durable 2016-2020 "Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement. L'impact principal de ce dossier est de reconnaître l'importance de l'agriculture urbaine à Montréal, et de consolider le développement des meilleures pratiques et leur diffusion afin de favoriser le développement de l'agriculture urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'École d'été en agriculture urbaine se tiendra du 14 au 18 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélina PLANCHENault
Conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-14

Danielle LUSSIER
Chef de Division développement durable



Dossier # : 1175178001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal «La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde ».

Il est recommandé :

1. d'adopter le Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal «La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde »

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-05 11:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175178001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal «La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde ».

CONTENU

CONTEXTE

De par sa position géographique, son histoire, sa population et ses échanges, Montréal a toujours été une ville à fort caractère international. Ville onusienne, ville d'un remarquable « vivre ensemble », Montréal est résolument tournée vers le monde à telle enseigne que cet aspect fait aujourd'hui partie de son ADN.

Les villes accueillent aujourd'hui 60 % de la population mondiale, ce qui leur confère une place croissante sur l'échiquier international. Consciente des enjeux mondiaux qui marquent notre époque et de l'influence que les villes peuvent exercer sur ces enjeux, Montréal ambitionne de se positionner avantageusement dans cet environnement mondial, où les défis et les occasions s'entrecroisent, où les réseaux de collaboration et de concurrence s'interposent à tout moment.

Alors que plusieurs activités prévues pour le 375^e anniversaire de Montréal mettent en relief ce caractère international de la métropole, le temps est propice à l'adoption de nouvelles orientations en matière de relations internationales.

Bâtissant sur les acquis, la Ville de Montréal actualise son approche et se dote d'un nouveau cadre stratégique en matière de relations internationales. À travers l'expression d'une vision, d'une mission et de valeurs inspirantes, ce document définit les orientations qui guideront les activités liées aux relations internationales au cours des prochaines années.

L'élaboration du projet de cadre stratégique des relations internationales est le résultat d'une démarche participative, concertée et fédératrice. Elle s'appuie sur des rencontres exploratoires tenues au printemps et à l'été 2016 et qui ont permis d'échanger avec plus de 100 acteurs montréalais de la société civile, des milieux d'affaires, sportifs, culturels, universitaires, institutionnels ayant des activités à l'international, les services et arrondissements de la Ville ainsi que les autres ordres du gouvernement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter le projet de Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal « *La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde* » et à confier au Bureau des relations internationales le mandat de la mise en œuvre des chantiers contenus au projet.

Le Cadre stratégique énonce une vision, selon laquelle Montréal se démarque comme une ville attractive et un milieu exceptionnel pour qui veut y travailler, étudier, créer et innover. Pour ce faire, elle mise sur son ouverture, son caractère distinctif – à la fois francophone et cosmopolite imprégné du vivre-ensemble – son dynamisme économique, sa richesse culturelle et la diversité de ses talents. La métropole assume un rôle de chef de file eu égard à des enjeux locaux et mondiaux, mettant à l'avant-scène les villes comme acteurs de changement.

L'objectif est d'accroître le rayonnement international de Montréal et contribuer à la prospérité de la métropole, à la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, ainsi qu'à la résolution d'enjeux locaux et mondiaux.

Montréal déploiera sa diplomatie urbaine autour de trois champs d'action prioritaires :

1. Un programme énergique de promotion à l'étranger visant à mettre en valeur, sur la scène internationale, les atouts de Montréal.
2. Une action concertée pour accroître l'attractivité de Montréal et attirer la communauté internationale dans la métropole
3. Un leadership sur la scène internationale et un agenda d'avant-garde :
 - une participation de premier plan aux réseaux multilatéraux de villes et rencontres internationales;
 - un rôle de chef de file en ce qui touche : le vivre ensemble; le développement économique inclusif; le développement durable et le changement climatique; la gouvernance métropolitaine;
 - des partenariats avec d'autres villes dans un esprit de solidarité internationale.

JUSTIFICATION

La prospérité de Montréal et la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes reposent en partie sur la place qu'occupe la métropole dans le monde, ainsi que par l'influence que Montréal peut exercer sur des enjeux mondiaux à portée locale tel le développement économique, la sécurité, le changement climatique et la migration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est l'un des thèmes clés mis de l'avant dans le Cadre stratégique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Cadre stratégique identifie les résultats escomptés de l'activité internationale de Montréal.

Tout d'abord, des résultats à Montréal même : accroissement de l'investissement, des échanges économiques et de l'emploi; présence et activités accrues de la communauté

internationale; maintien et accroissement du nombre des "grand rendez-vous" et événements ayant une dimension internationale; renforcement des partenariats entre la communauté montréalaise et la communauté internationale; augmentation du nombre de liaisons aériennes ; mise en œuvre de pratiques avant-gardistes inspirées de l'expérience et meilleures pratiques d'autres villes.

De plus, des résultats dans le monde : Reconnaissance accrue du rôle des villes comme acteurs de changement; accélération, due à la mobilisation et à l'action combinée des villes, de la résolution d'enjeux mondiaux, incluant la mise en oeuvre des Objectifs de développement durable des Nations unies et du Nouvel agenda urbain; accroissement des initiatives qui favorisent le vivre ensemble, le développement économique inclusif, le développement durable dont la lutte aux changements climatiques, ainsi qu'une meilleure gouvernance métropolitaine et démocratique; transfert dans des villes d'autres pays de politiques et pratiques issues de l'expérience et de l'expertise de Montréal et qui améliorent les conditions de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'adoption du projet de Cadre stratégique des relations internationales, la Ville de Montréal communiquera les grands éléments de celui-ci par des activités tel que communiqué de presse, allocutions du maire, communication avec des intervenants ciblés et autres initiatives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie JECROIS
Conseillère en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2017-06-05

CE : 30.002

2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177430002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition du bâtiment et de ses dépendances, situées au 10875 rue Saint-François-d'Assise, dans le site patrimonial cité du Sault-au-Récollets, secteur significatif DD, Aire de protection de la maison du Pressoir, lots 1 741 863 et 1 741 861 du cadastre du Québec

Recommander au conseil municipal d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 10 875 Saint-François d'Assise, dans le Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 15:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177430002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à la démolition du bâtiment et de ses dépendances, situées au 10875 rue Saint-François-d'Assise, dans le site patrimonial cité du Sault-au-Récollets, secteur significatif DD, Aire de protection de la maison du Pressoir, lots 1 741 863 et 1 741 861 du cadastre du Québec, demande #3001286683

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 10 875 rue Saint-François d'Assises a été bâti en 1943. Le bâtiment est une résidence unifamiliale de 2 étages construite dans avec une architecture d'inspiration Néo-Tudor. Les toits en pente et les matériaux de façade rendent ce bâtiment assez distinctif. La maison est la dernière au bout de la rue Saint-François-d'Assise, en cul-de-sac pour les véhicules automobiles, mais qui débouche pour les piétons sur une entrée au parc nature de l'île de la Visitation. Le terrain est presque enclavé dans le parc qui le borde sur sa limite nord, la moitié de sa limite est et en face, de l'autre côté de la rue. Le bâtiment principal, construit en 1943 est une maison étroite de type cottage sur 2 étages et de superficie relativement restreinte. Puisque l'immeuble se trouve à l'intérieur du site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, la démolition de ce bâtiment doit être approuvée par le conseil municipal. Le projet de réutilisation du sol fait également l'objet d'une demande de dérogation mineure pour la hauteur (dépendance) et le taux d'implantation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description du bâtiment
Implantation

Le bâtiment est implanté au sud de 2 terrains formant une superficie de 1074.7m². À l'époque de la construction, un développement immobilier en tissus urbain serré était prévu à cet endroit. Des bouleversements économiques et sociaux ont freiné l'essor et le développement ne s'est jamais concrétisé. Les lots ont alors été unifiés et c'est pourquoi la maison n'occupe que 6% du terrain. Elle est implantée à seulement 1,7 mètre de distance de la limite du lot voisin au sud. Trois (3) dépendances en fort mauvais état sont également présente sur les deux terrains.

Volumétrie

Le bâtiment principal est une petite maison à 2 étages implanté en "L". Une galerie couvert est présente à l'arrière, donnant une forme très allongée au bâtiment. Le bâtiment a un petit gabarit et un toit à forte pente assez distinctif. Des croupes caractérisent les pignons. Une haute cheminée monte sur la façade arrière, dépassant le faîte principal. L'asymétrie du volume est accentué par un pignon secondaire sur la façade latérale, faisant face au village et par une marquise triangulaire en façade soutenue par des équerres de bois.

Finis extérieurs

Le premier étage du bâtiment est caractérisé par de la pierre naturelle. Celle-ci monte également comme revêtement sur la cheminée. La toiture à forte pente, très visible, est revêtue d'un bardeau d'asphalte de couleur rouge. Il y a également une distinction matérielle entre les deux étages. Le rez-de-chaussé arbore un revêtement de maçonnerie de pierres alors que l'étage est en stuc avec colombages d'apparat peints en bleu. Un petit perron est présent en façade, flanqué de 2 mains courantes en fer peinte en bleu, couleur accent du bâtiment. Les caractéristiques architecturales de ce bâtiment le classe comme une version modeste du style Néo-Tudor. Il s'agit d'un mélange du style Tudor anglais (1500-1600) et de l'architecture vernaculaire anglaise. Cette architecture a été popularisée en Amérique lors du développement des banlieues américaines dans les années 1900-1930.

Finis intérieurs

L'intérieur a été fortement endommagé et peu entretenu. Les finitions semblent avoir peu changé depuis l'origine de la construction. Les murs sont en plâtre et les planchers sont en bois franc sauf dans la cuisine où des tuiles de vinyle sont présentes. Le plafond s'est effondré près de la porte d'entrée. Le sous-sol n'a pas de finition sur les murs et plafonds. Certaines pièces dont la salle à diner et la chambre ont du mobilier intégré.

Ouvertures

Une des particularité de ce bâtiment est l'absence de fenêtres du côté nord, soit le côté du parc-nature de l'île de la Visitation. À l'époque, la maison était bâtie à la limite du lot et une maison jumelée devait être construite au nord. Suite à l'achat de la propriété voisine par le propriétaire du 10875, le terrain n'a jamais fait l'objet de construction. Le mur est cependant resté aveugle. Les fenêtres sont des fenêtres à guillottes en bois, séparées verticalement.

Motifs de la démolition

L'état général du bâtiment est très détériorée. Un rapport réalisé par le Groupe SCP environnement daté du 2 septembre 2016 fait mention d'une présence de 200mm d'eau dans le sous-sol, de présence d'efflorescence sur les murs, de moisissures du bois des fenêtres, d'un trou dans la toiture et de l'état désagrégé de la maçonnerie de cheminée. Le rapport fait également mention d'indice de croissance fongique, accentué par le fait que l'édifice soit abandonné et non-chauffé depuis au moins deux ans et suspecte que l'ossature soit affecté. L'ampleur des travaux pour éliminer complètement les moisissures par rapport au démantèlement du bâtiment est le principal argument en faveur de la démolition.

Énoncé de valeur patrimoniale

À l'automne 2016, cet immeuble a fait l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial par la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Selon cet énoncé, l'intérêt patrimonial de cet immeuble repose d'abord sur sa valeur paysagère. L'effet transitionnel de la végétation entre le fond du site et la rue et entre le parc et la propriété voisine lui son reconnue comme une valeur déterminante. Quant au

bâtiment, sa qualité de repère visuel à l'entrée du parc-nature de l'île de la visitation donnant l'effet de mise en scène accentue son aspect champêtre. Son style pittoresque et singulier et son degré d'authenticité lui confère une certaine unicité.

Avis du Conseil du Patrimoine de Montréal

Le projet a été présenté au CPM à l'assemblée du 17 mars 2017. Le CPM comprends que l'entretien de la maison ait malheureusement été négligé à un point tel que, combiné à sa vacance durant environ deux ans, elle soit actuellement grandement détériorée et affectée par les moisissures, ce qui oblige sa démolition. Le CPM est d'autant plus préoccupé par la demande puisqu'il ne s'agit pas du premier cas de démolition pour cause de négligence à l'intérieur du site patrimonial de l'ancien village du Sault-au-Récollet. Cela dit, selon l'énoncé, l'intérêt patrimonial du 10 875, rue Saint-François-d'Assise repose avant tout sur sa qualité paysagère de repère visuel à l'entrée du parc, notamment par son aspect de pavillon de parc et le caractère champêtre du lieu. Le projet de remplacement proposé reprenant sensiblement la même implantation singulière qui donne l'aspect d'un petit pavillon de parc, le CPM est par conséquent en faveur de celui-ci, puisqu'il est d'avis qu'il contribue à conserver la valeur paysagère du site. Afin que le nouveau projet s'intègre mieux dans le caractère du site, le CPM encourage toutefois le propriétaire à étudier les matériaux choisis, qui sont très contemporains par leur nature et leur couleur foncée. Le CPM est également d'avis que la présence de grandes surfaces gazonnées et de platebandes en cour avant ne participe pas au caractère champêtre du lieu et, en conséquence, il est d'avis que l'aménagement paysager devrait être revu.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Achutes-Cartierville est favorable à ce projet de démolition pour les motifs suivants :

1. Les déficiences structurales du bâtiment en limitent fortement les possibilités de transformations et d'agrandissement ;
2. L'architecture de ce bâtiment contribue peu aux raisons qui ont motivé la création du site patrimonial du Sault-au-Récollet ;
3. Le projet de remplacement a une qualité qui respecte les valeurs de l'énoncé de valeur patrimoniale et s'intègre dans le caractère villageois du Sault-au-Récollets;
4. Le Comité consultatif d'urbanisme d'Achutes-Cartierville a donné un avis favorable pour le projet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif

Résolution du conseil municipal pour autoriser la démolition du bâtiment.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe LAUZÉ
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2017-06-12



Dossier # : 1171195004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Nunsubco Trois inc. à entamer des travaux de préparation de sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur une partie des terrains appartenant à la Ville de Montréal, lesquels sont situés au sud du boulevard René-Lévesque et à l'est de la rue cours du Fleuve, dans l'arrondissement de Verdun. N/Réf. : 31H05-005-6472-01

Il est recommandé :

d'autoriser Nunsubco Trois inc. à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la construction d'un complexe résidentiel sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé de part et d'autre du chemin de la Pointe Sud et bornant le fleuve Saint-laurent, dans l'arrondissement de Verdun, connu et désigné comme étant les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355 et une partie des lots 3 891 352 (nouveau lot réservé 5 943 537), 3 891 353 (nouveau lot réservé 5 943 539) et 4 804 998 (nouveau lot réservé 5 943 541) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, préalablement à la signature d'un acte d'échange, le tout selon les termes et conditions prévus à l'autorisation.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-30 16:33

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171195004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Nunsubco Trois inc. à entamer des travaux de préparation de sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle sur une partie des terrains appartenant à la Ville de Montréal, lesquels sont situés au sud du boulevard René-Lévesque et à l'est de la rue cours du Fleuve, dans l'arrondissement de Verdun. N/Réf. : 31H05-005-6472-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'arrondissement de Verdun (l'« Arrondissement ») de procéder à un échange de terrains avec Nunsubco Trois inc. (le « Promettant-Acquéreur ») où la Ville de Montréal (la « Ville ») céderait les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355 et une partie des lots 3 891 352 (nouveau lot réservé 5 943 537), 3 891 353 (nouveau lot réservé 5 943 539) et 4 804 998 (nouveau lot réservé 5 943 541) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 996,2 m², tel que présenté sur les plans ci-joints (l'« Immeuble 1 ») et en contrepartie, le Promettant-Acquéreur céderait à la Ville les lots 6 040 040 et 4 457 107 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 818,7 m², tel que présenté sur les plans ci-joints (l'« Immeuble 2 »).

L'acquisition de l'Immeuble 1 permettra au Promettant-Acquéreur de compléter l'assemblage requis pour permettre la construction d'un complexe résidentiel de 36 étages qui comprendra 285 appartements, 5 maisons de ville et 2 niveaux de garages souterrains (le « Projet »). À cet effet, le Promettant-Acquéreur a signé une promesse d'achat pour l'acquisition de l'Immeuble 1 dans le cadre de l'échange de terrains.

Ainsi, compte tenu de son échéancier et de ses engagements, le Promettant-Acquéreur requiert de la Ville une autorisation lui permettant d'entamer des travaux de préparation du site et d'excavation sur l'Immeuble 1 préalablement à la signature de l'acte d'échange.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La demande reçue du Promettant-Acquéreur consiste à autoriser ce dernier à entamer les travaux de préparation du site et d'excavation sur l'Immeuble 1, aux termes et conditions prévus à l'autorisation.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'approbation de cette autorisation considérant notamment que le Promettant-Acquéreur s'engage à :

- réaliser les travaux à ses seuls risques et périls, agissant à titre de maître d'oeuvre et à assumer toutes les responsabilités y découlant;
- s'il advenait que quelque autorisation municipale nécessaire au Projet ne soit donnée, le Projet ne se réalisait pas ou que l'échange ne se concluait pas pour quelque raison que ce soit, il renonce à tout recours contre la Ville et remettra le terrain dans son état antérieur, à la satisfaction de la Ville, ou au choix de cette dernière, abandonnera toutes les améliorations qu'il aurait pu y faire; et
- à souscrire et de maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'occupation, une police d'assurance responsabilité civile, comprenant un avenant désignant la Ville comme coassuré.

Quant à l'échange de terrains qui sera soumis pour approbation ultérieurement, le SGPI le recommandera pour les motifs suivants :

- L'échange de terrains permettra de régulariser l'occupation de l'Immeuble 2 par la Ville à des fins de parcs, soit le parc du Cours du Fleuve.
- Les travaux de construction du pont Champlain ont eu pour conséquence la relocalisation de la piste cyclable reliant la Rive-Sud à L'Île-des-Soeurs et à l'Île de Montréal via l'estacade du pont Champlain. Le nouveau tracé de la piste cyclable est maintenant localisé, entre autres, sur l'Immeuble 2.
- L'échange permettra de régulariser l'aménagement de cette piste cyclable, ainsi que de pérenniser l'aménagement du parc du cours du Fleuve.
- La cession de bandes de terrains excédentaires en rive a peu d'effet sur l'aménagement prévu par l'Arrondissement.
- Le Promettant-Acquéreur donne quittance finale à la Ville pour l'occupation de l'Immeuble 2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette autorisation est consentie sans frais, car la Ville utilise l'Immeuble 2 à des fins de parc, et ce, depuis plusieurs années sans payer de loyer ni rembourser les taxes foncières. De plus, le Promettant-Acquéreur a réalisé et payé les études de caractérisation environnementale des sols de l'Immeuble 2 dans le cadre de la vérification diligente de la Ville ainsi que l'opération cadastrale pour créer l'Immeuble 1.

Les revenus anticipés du Projet pour la Ville est de l'ordre de 1,4 M\$ annuel en terme de taxes foncières et de droits de mutation d'environ de 1,8 M\$. Pour chaque mois de retard dans la livraison du Projet, la Ville se privera d'un revenu mensuel de l'ordre d'environ 120 000 \$. La durée des travaux est prévue pour trois ans et emploiera en moyenne 100 travailleurs par année et le montant total des ventes est estimé à 188 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet sera certifié Leed argent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, le Projet sera retardé et la Ville se privera d'un revenu de taxes foncières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au CE le 2 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BERNAQUEZ, Verdun

Lecture :

Stéphane BERNAQUEZ, 13 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-13

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier et expertise
immobilière, en remplacement de M. Denis
Sauvé, chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Mme
Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-06-19

Approuvé le : 2017-06-28

CE : 30.005
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1172685001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif - Mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin

Décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif ;

1. mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1172685001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif - Mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est poursuivie par M. Mauro Pezzente, propriétaire de trois salles de spectacle situées à Montréal dans le but d'invalider les articles des règlements d'arrondissements faisant référence à l'interdiction d'affichage et obtenir une injonction permanente ordonnant la cessation d'émission de constats d'infraction par le Service de police de Montréal pour violation des articles anti-affichage de ces mêmes règlements. Le demandeur fait appel à des préposés pour apposer des affiches annonçant les événements qui ont lieu dans ses salles de spectacle sur du mobilier urbain tel que des poteaux. Ce dernier paye les frais encourus par les préposés qu'il engage pour la contravention de ces règlements. Cependant, en 2010, la Cour d'appel a déclaré invalide l'article 469 du Règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal . Cet article se lit comme suit : Il est interdit d'inscrire un message, de coller ou d'agrafer une affiche ailleurs que sur une surface prévue à cette fin. Étant d'avis que les règlements actuels présentent une formulation similaire, le demandeur réclame à la Cour d'invalider celle-ci, vu la décision de la Cour d'appel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Il est recommandé que le comité exécutif, sur la base du paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 130.2 de la Charte de la Ville de Montréal, décrète qu'il en va de l'intérêt général de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente à la Ville de Montréal, soit exercé par lui et que le Service de la concertation des arrondissements soit mandaté à cette fin.

JUSTIFICATION

La poursuite implique actuellement les 19 arrondissements et la Ville est appelée à se présenter en cour le 1er septembre afin d'obtenir une date pour l'injonction interlocutoire. De plus, la Ville doit produire les déclarations assermentées, le cas échéant, le ou avant le

18 août prochain. En raison des courts délais et par souci d'efficacité, il est dans l'intérêt de la Ville de recourir à l'article 130.2 de la Charte de la Ville de Montréal pour déclarer le comité exécutif compétent pour exercer le pouvoir d'ester en justice au nom des arrondissements. Il pourra ainsi mandater le Service de la concertation des arrondissements afin de permettre au Service des affaires juridiques de réagir avec célérité dans ce dossier et de présenter une défense cohérente.

Dans le contexte actuel, si le comité exécutif ne se prévaut pas de cet article, il s'ensuit une perte de temps significative qui pourrait être mise à profit pour la défense de la Ville. La multiplicité des intervenants et la gestion de l'information par le Service des affaires juridiques réduit également le temps disponible à la préparation de la défense tout en diminuant l'efficacité de tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Louise GOUDREAU, Anjou
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Manon BERNARD, Saint-Laurent
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Verdun
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Mélissandre ASSELIN-BLAIN, Service des affaires juridiques
Claire VASSART, Montréal-Nord
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Martin SAVARIA, Anjou
Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro
Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Anne CASTONGUAY, 25 juillet 2017
Gilles CÔTÉ, 25 juillet 2017
Josée BÉDARD, 25 juillet 2017
Martin SAVARIA, 25 juillet 2017
Nancy B BERGERON, 25 juillet 2017
Claire VASSART, 25 juillet 2017
Dany BARBEAU, 24 juillet 2017
Benoit G GAUTHIER, 24 juillet 2017
Marie-France PAQUET, 24 juillet 2017
Manon BERNARD, 24 juillet 2017
Pierre WINNER, 24 juillet 2017
Steve BEAUDOIN, 24 juillet 2017
Isabelle CADRIN, 24 juillet 2017
Louise GOUDREAU, 24 juillet 2017
Jacques SAVARD, 24 juillet 2017
Stephane P PLANTE, 24 juillet 2017
Mélissandre ASSELIN-BLAIN, 10 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fedwa-Rym LAHLOU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-10

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guyline BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2017-07-12



Dossier # : 1177044003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) pour l'année 2017 - Dépense de 10 000 euros (14 750\$).

Il est recommandé:

1. D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) pour l'année 2017- Dépense de 10 000 euros (14 750\$);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-06 15:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177044003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) pour l'année 2017 - Dépense de 10 000 euros (14 750\$).

CONTENU

CONTEXTE

Créé en octobre 2010 à l’initiative de l’association Metropolis, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et par 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes), le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) est une organisation politique internationale de renforcement des capacités financières des collectivités locales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1169 (6 juillet 2016) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2016 - Dépense de 15 000 \$.
CE15 1329 (29 juillet 2015) - Autoriser la Ville de Montréal à adhérer au Fonds mondial pour le développement des villes pour l'année 2015 et à agir en tant que vice-président de l’organisation - Dépense de 15 000 \$.

CE11 0974 (22 juin 2011) - Accorder une contribution de 10 000 Euros (14 234 \$) à même le budget de la Direction des affaires institutionnelles au Fonds mondial pour le développement des villes.

DESCRIPTION

Le FMDV développe des stratégies de financement pour les gouvernements locaux afin de mettre en œuvre les principaux engagements internationaux au niveau des collectivités locales, tels que l’accord de Paris sur le climat et le nouvel agenda urbain. Le FMDV apporte une expertise technique et d'ingénierie financière dans des projets de développement urbain qui s'inscrivent dans les grands accords internationaux.

Le FMDV répond au besoin exprimé par les gouvernements locaux d'avoir accès à des outils de financement:

- opérationnels et performants d’assistance à la maîtrise d’ouvrage, pour l'accompagnement en expertise financière, durable et viable et des projets portés par les collectivités territoriales;
- adaptés aux besoins et réalités spécifiques des territoires, aux capacités et compétences des équipes administratives et de leurs partenaires locaux;

- indépendants vis-à-vis des gouvernements, du secteur privé, des agences de développement et des grands bailleurs de fonds internationaux afin d'agir en fonction des orientations définies par les autorités locales elles-mêmes.

De plus le FMDV travaille auprès des gouvernements locaux, métropolitains et régionaux pour le développement d'outils de financement en matière de changement climatique.

Basé à Paris, le FMDV est présent, à travers ses bureaux régionaux, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine afin d'agir au plus près de ses membres et des projets de territoire sur lesquels il est engagé.

La Ville de Montréal est vice-président de l'association.

Composition du Conseil d'administration:

Co-présidence

- Paris
- Johannesburg

V-P:

- Abidjan
- Dakar
- Nilüfer
- Mashad
- Nouakchott
- Montréal
- Santiago de Chile
- Porto Alegre
- Bruxelles Capitale

Trésorier

- Rabat

JUSTIFICATION

Depuis 2014, la Ville de Montréal a réintégré les associations de villes Metropolis, CGLU et le FMDV. L'implication de Montréal au sein de ces associations s'inscrit dans une démarche de positionnement de la Ville à l'échelle internationale et dans ses relations politiques avec des gouvernements locaux des cinq continents. La participation de la Ville au sein du C.A. du FMDV cadre avec ce positionnement politique international entrepris depuis 2014. De plus le FMDV travaille au développement de stratégies de financement pour la mise en oeuvre des accords internationaux tels que l'accord de Paris sur le climat et le nouvel agenda urbain. La Ville de Montréal entend travailler à la mise en oeuvre de ces accords internationaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de de 10 000 euros (14 750\$). Montréal étant membre et VP du FMDV il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2017 du Bureau des relations internationales, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation de la Ville de Montréal au sein du FMDV contribuera à la mise en oeuvre des accords internationaux tels que l'accord de Paris sur le climat et le nouvel agenda urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
Conseiller en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2017-07-06



Dossier # : 1174310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon. Montant estimé : 5 509.14 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon - montant estimé : 5 509,14 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-20 15:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon. Montant estimé : 5 509.14 \$

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 1989, la Ville de Montréal devenait membre de l'organisation Mayors for Peace, une organisation internationale basée à Hiroshima au Japon, dont la mission première est la non-prolifération des armes nucléaires et leur éradication complète dans le monde d'ici l'an 2020.

En 1998, à la suite de nombreux échanges entre Montréal et Hiroshima, les deux villes signaient un protocole de jumelage. En 2008, pour commémorer le dixième anniversaire de ce jumelage, le maire de Montréal recevait une importante délégation d'une centaine de citoyens et hommes d'affaires d'Hiroshima, délégation qui était présidée par le maire de Hiroshima, M. Tadatoshi Akiba. Notons que le maire de Hiroshima est également président de l'organisation Mayors for Peace.

En 2009, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki lançaient conjointement un appel à tous les membres afin de pouvoir financer adéquatement l'organisation qui, jusqu'alors, avait été entièrement supportée par ces deux villes bombardées en 1945. En 2014, le Maire de Montréal acceptait que Montréal joue le rôle de Lead City au sein de l'organisation.

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 5 700 membres, principalement des villes et des agglomérations urbaines réparties sur tous les continents, et ce dans plus de 150 pays et régions du monde (incluant plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement. Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

C'est à titre de *membre* de Mayors for Peace (1998), *membre exécutif* et *lead city* (2008) de l'organisation que le Maire de Montréal, M. Denis Coderre, recevait le 24 février dernier une lettre de ses homologues, les maires d'Hiroshima et Nagasaki, l'invitant à participer à la 9e conférence générale qui se déroulera à Nagasaki du 7 au 10 août 2017.

Le 17 mai dernier, le Maire Coderre recevait une seconde lettre du maire d'Hiroshima l'invitant à participer plus spécifiquement à la cérémonie de la paix du 6 août à Hiroshima, événement qui précédera la 9e conférence qui elle, se déroulera à Nagasaki, du 7 au 10 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE10 0222 : en date 24 février 2010: autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2010

Résolution: CE11 0187: en date 17 février 2011: autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2011

Résolution: CE13 0192: en date 20 février 2013: autoriser le paiement de 5 000 \$ aux fins de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013

Résolution CE14 1980 en date de 17 décembre 2014: autoriser le paiement de 115000 euros (± 16600 \$ CAN) en tant que cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace pour les années 2014 et 2015.

Résolution: CE16 1435 issue lors de la séance ordinaire du mercredi 7 septembre 2016 : autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2016

DESCRIPTION

La mission serait précédée par une courte mission de deux jours dirigée par le directeur du Jardin botanique, M. René Pronovost, qui souhaite établir des liens institutionnels avec le jardin botanique et l'insectarium d'Hiroshima en vue d'une signature de protocole technique entre nos institutions scientifiques dans le cadre du 20^e anniversaire de notre jumelage qui aura lieu au printemps 2018.

Volet Mayors for Peace :

- Renouveler notre statut de membre *exécutif* et *lead city* ;
- Faire rayonner la Ville de Montréal au sein de l'organisation à titre de ville de paix, ville solidaire, ville de réconciliation, ville fondatrice du Réseau international des maires sur le Vivre ensemble ;
- Recruter de nouveaux membres au sein de Mayors for Peace pour renforcer le Réseau international des maires sur le Vivre ensemble ;
- Faire du réseautage avec les autres villes membres en général.

Volet bilatéral Montréal – Hiroshima:

- Courte mission technique de 2 jours du Jardin botanique en lien avec le Jardin botanique et l'Insectarium de Hiroshima ;
- Préparation des célébrations entourant le 20e anniversaire Montréal – Hiroshima en 2018 (mission d'Hiroshima à Montréal, rénovations prochaines du pavillon japonais en 2020 – aide technique au niveau de l'horticulture, échanges d'expertise, planification de la rénovation architecturale du pavillon japonais (salon de thé, tatamis, etc).

JUSTIFICATION

- La Ville de Montréal est une «Zone libre d'armements nucléaires» (ZLAN) depuis la fin des années '70;

- La Ville de Montréal est membre de l'organisation Mayors for Peace depuis 1989;
- La Ville de Montréal est jumelée à Hiroshima depuis mai 1998;
- La Ville de Montréal est membre exécutif et *lead city* de l'organisation depuis 2008 ;
- Le Maire Denis Coderre a effectué une mission à Hiroshima en août 2014 pour consolider notre jumelage ;
- Le Maire Coderre est devenu citoyen d'honneur de la Ville de Hiroshima en août 2014 ;
- Le Maire d'Hiroshima a mené une mission à Montréal en 2016, a signé la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble et a été décoré citoyen d'honneur de Montréal ;
- Le Maire d'Hiroshima offrira un legs à la Ville de Montréal dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal ;
- Nous célébrerons l'an prochain (2018) notre 20e anniversaire de jumelage et accueillerons une délégation d'Hiroshima ;
- Les deux jardins botaniques et insectarium souhaitent développer une relation scientifique et technique en vue de la signature d'un protocole lors du 20^e anniversaire de notre jumelage en 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	5 509,14 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie FAUCHER
Charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957

Approuvé le : 2017-07-20

**Dossier # : 1166335002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de certains représentants de la Ville au sein des différentes commissions des régimes de retraite pour une durée de 3 ans et nommer le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal pour un mandat de 2 ans.

Il est recommandé :

De renouveler le mandat des représentants de la Ville suivants au sein des différentes commissions des régimes de retraite ainsi que le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de Mme Anne P. Bergeron, Chef de division - Avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la

comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- Remplacer M. Martin Charron, qui a indiqué son désir de ne pas renouveler son mandat en raison de sa charge de travail, par M. Olivier Roberge, Conseiller principal avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Nommer M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-11 16:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166335002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de certains représentants de la Ville au sein des différentes commissions des régimes de retraite pour une durée de 3 ans et nommer le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal pour un mandat de 2 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Les différentes commissions, agissant à titre de comité de retraite des régimes de retraite de la Ville conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, sont composées notamment de représentants des employés et de représentants de la Ville. En vertu des règlements de ces régimes de retraite, le comité exécutif doit nommer les représentants de la Ville au sein de ces commissions. Ce dossier décisionnel vise donc à proposer la reconduction du mandat de certains représentants de la Ville au sein des différentes commissions. Compte tenu de leurs compétences, nous recommandons de renouveler le mandat des personnes nommées ci-après.

De plus, en vertu du Règlement 15-086, le comité exécutif doit nommer le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal avec l'accord de la majorité des membres désignés par les syndicats des professionnels, les participants actifs ainsi que les participants non actifs et bénéficiaires du régime. Cet accord a été obtenu et vise un mandat de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1981 - 7 décembre 2016 - 1166335005

DESCRIPTION

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de Mme Anne P. Bergeron, Chef de division - Avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- Remplacer M. Martin Charron, qui a indiqué son désir de ne pas renouveler son mandat en raison de sa charge de travail, par M. Olivier Roberge, Conseiller principal - avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale, pour une durée de 3 ans;
- Renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- Nommer M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

JUSTIFICATION

Certains mandats arriveront bientôt à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

Afin d'assurer une saine gestion des différentes commissions, nous recommandons un mandat de la durée maximale permise par la Loi, soit un mandat de 3 ans, pour les membres désignés par la Ville et, conformément à l'entente convenue au sein de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, un mandat d'une durée de 2 ans pour le membre indépendant.

Considérant les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

Nous confirmons que les personnes mentionnées ci-dessus rencontrent ces critères de sélection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-11

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-07-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-07-11



Dossier # : 1175302004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à Trempro Constructions inc. le contrat au montant de 1 078 720,71 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, et autoriser une dépense à cette fin de 1 107 464,46 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-023.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, relatif à l'octroi d'un contrat à Trempro Constructions inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce / Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-023 / (3 soumissionnaires);
2. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières présentés dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-29 15:33

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175302004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à Trempro Constructions inc. le contrat au montant de 1 078 720,71 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, et autoriser une dépense à cette fin de 1 107 464,46 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-023.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à accorder à la firme Trempro Constructions inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes du bâtiment qui abrite le centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges.

Cet édifice, construit en 1917, est situé au 5347, chemin de la Côte-des-Neiges dans le district de Côte-des-Neiges de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

L'immeuble, reconnu comme étant de valeur patrimoniale exceptionnelle par l'arrondissement, appartient à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). La Ville, locataire, est liée à la CSDM par un bail emphytéotique de 99 ans qui a pris effet en 1994. La Ville doit assumer l'entretien des lieux et y faire toutes les réparations tant mineures que majeures.

L'ensemble de l'enveloppe de maçonnerie de cet édifice a atteint sa durée de vie utile. Pour assurer la pérennité de cet immeuble et considérant les mesures de protection qui ont été mises en place pour assurer la sécurité du public, des travaux majeurs doivent être réalisés à court terme.

Ainsi, afin d'apporter les correctifs nécessaires, la Ville a décidé de procéder aux travaux de restauration de la maçonnerie.

Dans un premier temps, à l'automne 2016, l'arrondissement accordait, à la suite d'un appel d'offres public, un contrat de services professionnels en vue de la préparation des plans et des devis ainsi que des services durant la construction. Le projet proposé par cette firme a fait l'objet d'une approbation du comité consultatif d'urbanisme.

Dans un deuxième temps, la Direction des services administratifs et du greffe a procédé, le 26 avril 2017, à un appel d'offres public portant le numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-023

publié dans le Devoir et sur le SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mai 2017 à 11 heures au bureau de l'arrondissement en présence de trois représentants des soumissionnaires, de deux représentants de la Division du greffe et d'un représentant du groupe d'aménagement des parcs — actifs immobiliers de l'arrondissement (voir le procès-verbal d'ouverture en pièce jointe). Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions. Trois addenda ont été émis par l'arrondissement durant la période d'appel d'offres qui a duré 34 jours calendrier.

La période des travaux de construction est prévue entre septembre 2017 et novembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170272- 5 octobre 2016 : Accorder à la firme Girard Côté Bérubé Dion architectes inc., le contrat au montant de 76 860,79 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans, du devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de restauration de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-022 et d'autoriser une dépense à cette fin de 122 882,41 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à octroyer le contrat à un entrepreneur général en vue de la réalisation des «Travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes» du bâtiment qui abrite le centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges».

L'entrepreneur aura à fournir tous les matériaux nécessaires ainsi que la main-d'œuvre qualifiée pour assurer la bonne exécution des travaux décrits aux plans et devis de l'appel d'offres.

Durant les travaux, le centre communautaire demeurera ouvert au public.

Les services à rendre par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

§ Architecture;

- Restauration de la maçonnerie (briques et pierres) sur l'ensemble de l'enveloppe verticale du bâtiment;
- Travaux de ragréage de la toiture autour des parapets existants à modifier;
- Démolition, fourniture et remplacement des cadres et des portes de l'entrée principale;
- Démolition, fourniture et remplacement des cadres et des portes donnant sur l'escalier d'issu extérieur arrière;
- Démolition, fourniture et remplacement des balcons avant;
- Fourniture et remplacement de l'escalier principal extérieur avant;
- Fourniture et remplacement de l'escalier extérieur arrière.

§ Structure;

- Démolition, fourniture et remplacement des balcons avant;

§ Mécanique;

- Remplacement d'une persienne et travaux connexes;

§ Électricité;

- Fourniture et installation d'appareils d'éclairage extérieurs temporaire durant les travaux;
- Remplacement des appareils d'éclairage extérieurs.

JUSTIFICATION

Sur quatre (4) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission. Le preneur de cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission n'a pas donné de raison. Les résultats des prix reçus sont présentés dans la section « Pièces jointes » du présent dossier et dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (tx inc.)	Contingences 15% (tx inc.)	Total (tx inc.)
Trempro Construction inc.	938 018,01 \$	140 702,70 \$	1 078 720,71 \$
Développement ATRIUM	1 081 018,09 \$	162 152,69 \$	1 243 170,64 \$
Groupe VIG inc.	1 811 304,35 \$	271 695,65 \$	2 083 000,00 \$
Dernière estimation réalisée	1 070 662,90 \$	160 599,44 \$	1 231 262,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 468 297,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			36,11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 004 279,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			93,10%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-152 541,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-14,14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			164 449,93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			15,24%

(*)T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%

L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire, Trempro Constructions inc. à 1 078 720,71 \$ taxes incluses et celui du plus haut soumissionnaire, Groupe VIG inc. à 2 083 000,00 \$ taxes incluses est de 93,10 %, ce qui représente une différence de coûts de 1 004 279,29 \$ taxes incluses. L'écart entre les prix soumis est important. Particulièrement, le Groupe VIG inc. a soumis des prix nettement plus élevés que la moyenne, hors du marché. En faisant abstraction de cette soumission et en ne considérant que les deux soumissions les plus basses, l'écart entre le prix du plus bas et du deuxième soumissionnaire, Développement ATRIUM dont le montant de la soumission s'élève à 1 243 170,64 \$, est de 15,24 %, ce qui représente une différence de coûts de 164 449,93 \$.

Le prix du plus bas soumissionnaire, Trempro Constructions inc. à 1 078 720,71 \$ taxes

incluses est inférieur d'environ 14,14 % à l'estimation des coûts de 1 231 262,41 \$ taxes incluses, soit une différence de coûts de 152 541,70 \$ taxes incluses.

Les vérifications relatives à la conformité des trois soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par la Division du greffe de l'arrondissement.

Bien que ce contrat ne soit pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, Trempro Constructions inc. a remis une copie de la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette copie est présentée dans la section «Pièces jointes» du présent dossier, elle est datée du 21 octobre 2014 et elle est valide jusqu'au 20 octobre 2017.

Une attestation valide délivrée le 31 mai 2017 par Revenu Québec à Trempro Constructions inc. accompagne sa soumission (voir section «Pièces jointes»). Cette attestation est valide jusqu'au 31 août 2017. Son numéro de la licence RBQ est le 5598-4959-01.

La Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme Trempro Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 938 018,01 \$ avant taxes, soit un montant total de 1 078 720,71 \$ incluant toutes les taxes. Ce montant total inclut 15 % de contingences équivalant au montant de 122 376,78 \$, avant taxes, pour un total de 140 702,70 \$, incluant toutes les taxes.

De plus, un montant de 28 743,75 \$ taxes incluses est recommandé pour couvrir les frais des travaux incidents au contrat. Ce montant réservé aux incidences n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur et servira à payer des frais de laboratoire lors des tests sur les matériaux, des expertises, des surveillances techniques supplémentaires ou des travaux à exécuter par des tiers.

La dépense totale à autoriser est de 963 221,97 \$, avant taxes, pour un total de 1 107 464,46 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale à autoriser est de 1 107 464,46 \$, taxes incluses.

La somme totale nette de ristourne à autoriser est de 1 011 262,66 \$. De cette somme, 1 000 000,00 \$, soit environ 99 % du coût total des travaux, sera assumé par la Ville centre et 11 262,66 \$, environ 1%, sera financé par l'arrondissement par le règlement d'emprunt RCA12 17197.

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réfection de la maçonnerie doit être réalisée selon la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (sans certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada). De par la nature des travaux, les trois mesures environnementales suivantes sont applicables à ce type de projet;

a) Gestion des déchets de construction;

b) Choix des matériaux de construction et des équipements avec des procédures durables dans le respect de l'environnement.

c) Contrôle de la qualité d'air et des bruits durant le chantier;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent permettre la restauration de tous les éléments existants vétustes afin d'assurer la pérennité de cet édifice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de l'Entrepreneur : CA du 27 juin, CE du 8 août et CM du 21 août 2017;
- Commande du matériel et des matériaux : automne 2017
- Réalisation des travaux : du printemps à l'automne 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution de contrat. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) a été incluse aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Validation du processus d'approvisionnement :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Julie FARALDO BOULET)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia GAUDREULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sophie LALONDE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sophie LALONDE, 14 juin 2017
Sonia GAUDREULT, 7 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Le : 2017-06-02



Dossier # : 1166459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 68 999,19 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith - Majorant ainsi le montant total du contrat de 642 409,38 \$ à 721 408,57 \$, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle pour l'arrondissement de Verdun de **20 858,97 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith (S16-016).
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.
3. D'autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de **48 140,22 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith (S16-016).
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la DGSRE.
5. D'autoriser l'utilisation des frais incidents encore disponibles de chacun des partenaires afin de couvrir une partie des dépenses additionnelles.
6. Le tout majorant ainsi le montant total dudit contrat de 642 409,38 \$ à 711 408,57 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2017-06-20 16:55

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1166459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les Constructions et Pavage Jeskar inc." pour le "Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Godin / Riverview / Monteith" – Dépense totale de 642 409,38 \$, contingences et taxes incluses (contrat 623 698.43 \$ + incidences 18 710,95 \$) – Appel d'offres publics S16-016 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, de **48 140,22 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **6,67 %** du coût total du contrat révisé (valeur totale de 721 408,57 \$) pour des travaux de "Réaménagement géométrique de l'intersection formée par les rues Godin, Riverview et Monteith." (S16-016).
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la DGSRE.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-06 15:43

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 68 999,19 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith - Majorant ainsi le montant total du contrat de 642 409,38 \$ à 721 408,57 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

OBJET : Autoriser une dépense additionnelle de 68 999,19 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith - Majorant ainsi le montant total du contrat de 642 409,38 \$ à 711 408,57 \$, contingences, incidences et taxes incluses ET Autoriser l'utilisation des frais incidents encore disponibles de chacun des partenaires afin de couvrir une partie des dépenses additionnelles.

CONTEXTE
Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers, le projet de revoir la géométrie de l'intersection des rues Godin, Riverview et Monteith a été retenu afin de réduire l'empreinte du revêtement bitumineux dans les voies de circulation automobile au profit d'espaces verts contribuant ainsi à la réduction des îlots de chaleur. Trois (3) avancées de trottoir en saillies ont fait partie des aménagements qui ont été réalisés.

Le présent dossier vise l'augmentation d'un contrat relativement à la réalisation de ces travaux.

Données concernant l'appel d'offres S16-016

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date du lancement de l'appel d'offres : Le mardi 31 mai 2016

Date de réception des soumissions : Le jeudi 16 juin 2016

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires : 17 jours de calendrier (13 jours ouvrables)

Émission d'addenda : Deux (2) addenda ont été émis

- Addenda 01 émis le 13 juin 2016 : Correction des quantités et date des travaux

- Addenda 02 émis le 14 juin 2016 : Ajout de formulaire

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

CA16 210192 – 28 juin 2016 - Octroyer un contrat à *Les Constructions et Pavage Jeskar inc.* pour le réaménagement géométrique de l'intersection des rues Godin / Riverview /

Monteith - Dépense totale de 642 409,38 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 623 698,43 \$ + incidences : 18 710,95 \$) - Appel d'offres publics S16-016 (1 soumissionnaire). (1166459006)

--	--

DESCRIPTION

Le présent dossier vise donc l'augmentation du contrat octroyé à la firme Les Constructions et pavage Jeskar inc. d'un montant de 68 999,19 \$ (taxes incluses) afin de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par la reconstruction d'entrées de services supplémentaires en plomb ainsi que la mise aux normes électriques de l'alimentation des lampadaires dans le parc Riverview, alimentation qui est passée de aérienne à souterraine, majorant ainsi le contrat de 642 409,38 \$ (contingences et taxes incluses) à 711 408,57 \$ (contingences et taxes incluses).

JUSTIFICATION

Comme la reconstruction de l'intersection nécessitait une reconstruction complète de la chaussée, il a été décidé de refaire les entrées de services d'aqueduc en plomb par la même occasion. Ce remplacement s'est également étendu à la section de la rue Monteith faisant l'objet d'un planage-resurfaçage également. Afin de quantifier le nombre d'entrées de services à remplacer, une demande d'échantillonnage appelé Palintest a été envoyée par courriel à l'équipe de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Est, le 15 février 2016. Ainsi, l'arrondissement a obtenu, le 30 mai 2016, un premier tableau comprenant l'identification des entrées de service d'aqueduc réputées être en plomb dans le secteur visé par les travaux. À cause de contraintes d'accessibilité aux propriétés visées, les responsables des tests ont été contraints de faire de multiples visites à différentes propriétés afin de compléter leurs tests. Il en a donc résulté certains ajustements au niveau des quantités d'entrées de services identifiées comme potentiellement en plomb. Lors de la dernière mise à jour de ce tableau au 21 juin 2016, il s'était malheureusement déjà écoulé cinq (5) jours depuis l'ouverture de l'appel d'offres. Cette dernière version du tableau identifiait huit (8) entrées de services à remplacer, soit cinq (5) de plus que le nombre inscrit au tableau du 30 mai utilisé afin de lancer l'appel d'offres. Entre temps, un tableau intérimaire a été demandé et a été reçu le 14 juin 2016. Cependant, le 14 juin était le lendemain de la date limite pour émettre des addendas influençant les prix. Comme nous n'avions pas le tableau intérimaire au 13 juin, nous avons convenu de doubler le nombre original d'entrées de services en plomb, les faisant passer de trois (3) à six (6), soit finalement deux (2) entrées de moins que ce que le tableau final a révélé le 21 juin 2016. À cette différence de deux (2) entrées de services se sont ajoutées quatre (4) entrées de services supplémentaires testées lors des analyses de Palintest et répertoriées au tableau du 21 juin 2016, mais non détectées comme étant en plomb, portant le nombre total de remplacements à douze (12), soit le double de ce qui avait été finalement prévu en appel d'offres. Cette différence a directement affecté les quantités de tranchées de services, de conduites de service d'aqueduc, de conduites de service d'égout sanitaire (refaites conjointement avec les services d'aqueduc), mais aussi d'autres items au bordereau reliés à ces interventions, comme la reconstruction ou le ragréage des surfaces de trottoirs, de gazon, d'entrées privées, de structure de chaussée le long de la tranchée de service, etc..

À ces interventions supplémentaires en aqueduc se sont ajoutées des interventions en électricité découlant de l'enfouissement de l'alimentation électrique des lampadaires du parc Riverview qui était originalement aérienne et qui n'était pas prévue d'être refaite lors du concept initial du projet. Cette modification, ainsi que les délais de fabrication des lampadaires (le fournisseur des consoles a fermé les portes de son usine de Sainte-Julie, le forçant à nous approvisionner à partir d'une autre usine), ont occasionnés des coûts supplémentaires en électricité.

ASPECTS FINANCIERS

L'augmentation totale demandée par le présent dossier est de 68 999,19 \$ (contingences, incidences et taxes incluses).

Pour arriver à ce montant, il est proposé d'utiliser les frais incidents encore disponibles de chacun des partenaires afin de couvrir une partie de la dépense additionnelle.

Pour l'arrondissement de Verdun, les frais incidents initiaux s'élevaient à 15 295,68 \$. Un montant de 1 227,02 \$ doit être retranché de cette somme afin de payer un dédommagement à l'entrepreneur relativement à une conduite de gaz non identifiée aux plans. De plus, il faut conserver un montant de 7 000,00 \$, avant taxes, pour couvrir les frais incidents en électricité. Le montant disponible restant serait donc de 15 295,68 \$ - 1 227,02 \$ - 7 000,00 \$ = 7 068,66 \$, avant taxes.

Pour la DGSRE, la totalité des frais incidents initiaux est encore disponible, soit un montant de 978,25 \$, avant taxes. Il est donc proposé de l'utiliser en totalité afin d'en arriver aux coûts présentés plus bas.

Si cette utilisation des frais incidents est permise, le montant de 68 999,19 \$ serait répartie comme suit :

- un montant de 48 140,22 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour la DGSRE couvrant les frais supplémentaires à payer déjà encourus, et
- un montant de 20 858,97 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'arrondissement de Verdun couvrant les frais supplémentaires à payer déjà encourus, incluant un montant supplémentaire de 5 748,75 \$, taxes incluses, qui a été réservé afin de couvrir les contingences de fin de chantier.

Comme les frais supplémentaires ont été concentrés sur les entrées de services en plomb et que leur quantité a doublé, la portion de frais supplémentaires à défrayer par la DGSRE s'en trouve plus importante par rapport à la portion à défrayer par l'arrondissement de Verdun. De plus, comme l'aqueduc n'était pas en plein centre de la rue et que les services additionnels à reconstruire étaient du côté le plus loin de l'aqueduc, les quantités supplémentaires ont excédé les quantités originales. Combiné à certaines contraintes de chantier, cela explique la différence entre les 38 616,25 \$ qui étaient prévus pour refaire les six (6) premières entrées de service et les 48 140,22 \$ nécessaires afin de refaire les six (6) entrées de services supplémentaires.

Au brut, ce montant total de 68 999,19 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) représente 10,74 % du montant total des travaux originaux.

Les budgets requis se répartissent comme suit :

	Portion Verdun	Portion DGSRE	Total
Montant initial	463 505,44 \$	29 644,00 \$	493 149,44 \$
Contingences initiales	46 350,54 \$	2 964,40 \$	49 314,94 \$
Frais incidents initiaux	15 295,68 \$	978,25 \$	16 273,93 \$
TPS - 5 %	26 527,58 \$	1 679,33 \$	27 936,91 \$
TVQ - 9,975 %	52 383,88 \$	3 350,27 \$	55 734,15 \$
Contrat initial (ttc)	603 793,12 \$	38 616,25 \$	642 409,38 \$
Contrat initial (net)	551 343,60 \$	35 261,79 \$	586 605,39 \$
	Portion Verdun	Portion DGSRE	Total
Montant additionnel requis	20 210,84 \$	42 848,41 \$	63 059,25 \$
Contingences additionnelles forfaitaires	5 000 \$	- \$	5 000 \$

Frais incidents initiaux disponibles (non utilisé)	(7 068,66) \$	(978,25) \$	(8 046,91) \$
Montant total de l'augmentation du contrat	18 142,18 \$	41 870,16 \$	60 012,34 \$
TPS - 5 %	907,11 \$	2 093,51 \$	3 000,62 \$
TVQ - 9,975 %	1 809,68 \$	4 176,55 \$	5 986,23 \$
Augmentation du contrat (ttc)	20 858,97 \$	48 140,22 \$	68 999,19 \$
Crédits nets additionnels	19 047,02 \$	43 958,44 \$	63 005,46 \$

Imputation budgétaire

Pour l'arrondissement de Verdun, les crédits nets additionnels sont réservés pour un montant de 19 047,02 \$ et sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 48 140,22 \$ taxes incluses, ou 43 958,44 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 43 958,44 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables. Ces travaux ont été réalisés en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans le cadre de ce contrat, les travaux concernés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se limitent aux remplacements des entrées de service en plomb, afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement du contrat et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, l'arrondissement devra fournir la liste des entrées de service en plomb remplacées afin de pouvoir mettre à jour la base de données de plomb.

CONFORMITÉ

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 7 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

IDENTIFICATION

Dossier # :1166459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les Constructions et Pavage Jeskar inc." pour le "Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Godin / Riverview / Monteith" – Dépense totale de 642 409,38 \$, contingences et taxes incluses (contrat 623 698.43 \$ + incidences 18 710,95 \$) – Appel d'offres publics S16-016 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers, le projet de revoir la géométrie de l'intersection des rues Godin, Riverview et Monteith a été retenu. Ce projet permettra de réduire l'empreinte du revêtement bitumineux actuel dans les voies de circulation automobile au profit d'espaces verts contribuant ainsi à la réduction des îlots de chaleur. Une avancée de trottoir en saillie fera partie des aménagements qui seront réalisés. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

Données concernant l'appel d'offres S16-016

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date du lancement de l'appel d'offres : Le mardi 31 mai 2016

Date de réception des soumissions : Le jeudi 16 juin 2016

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires : 17 jours de calendrier (13 jours ouvrables)

Émission d'addenda : Deux (2) addenda ont été émis

- Addenda 01 émis le 13 juin 2016 : Correction des quantités et date des travaux

- Addenda 02 émis le 14 juin 2016 : Ajout de formulaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0887 - 1 juin 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels à "EnGlobe corp." pour la "Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon", dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 199 257,42 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S16-006 (7 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la réfection géométrique de l'intersection des rues Godin / Riverview / Monteith, suite au lancement de l'appel d'offres public S16-016 pour lequel il y a eu un (1) soumissionnaire.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat après contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 1 500 m² de chaussée souple ;
- La scarification (planage) de 1 825 m² de chaussée souple ;
- La reconstruction de 1 500 m² de fondation supérieure sur une épaisseur de 300 mm ;
- La reconstruction de 585 m² de trottoirs ;
- La reconstruction de 30 m. de bordures ;
- La réfection et l'ajustement de puisards endommagés ;
- La réfection et l'ajustement de regards et chambres de vannes ;
- La réfection des aménagements derrière les trottoirs et bordures reconstruits ;
- Le marquage de la chaussée.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLICS S16-016 : Réaménagement géométrique (Godin / Riverview / Monteith).

Date de l'appel d'offres : 31 mai 2016

Date d'ouverture : 16 juin 2016

Analyse des soumissions

Mis à part les compagnies qui ont requis l'anonymat, trois (3) entreprises se sont procurées les documents. Zéro (0) d'entre elles (0 % des preneurs de cahier des charges) ont déposées des soumissions conformes. Un (1) soumissionnaire ayant demandé l'anonymat a tout de même déposé des soumissions conformes pour un total d'une (1) soumission conforme.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 482-2013 du 15 mai 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les Constructions et Pavage Jeskar inc.", détient une autorisation de conclure des contrats / sous contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	566 998,57 \$	56 699,86 \$	623 698,43 \$

Dernière estimation réalisée	476 985,29 \$	47 698,53 \$	524 683,81 \$
Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)			623 698,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)			0,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>)			(623 698,43 \$)
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)			(100,0 %)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>)			75 301,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>)			13,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse - la plus basse</i>)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)			N/A

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEOA établie le 13 juin 2016, par Monsieur Jean-François Dutil, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 524 683,81 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fin d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de réfection semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par M. Dutil, ing. employé de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Une erreur de calcul a été décelée dans certaines soumissions, en effet, le montant figurant dans le formulaire de soumission était de 623 697,20 \$, alors que le montant corrigé, taxes incluses, est d'une valeur de : 623 698,43 \$.

Ces erreurs ne modifient pas l'ordre des soumissionnaires.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 0,00 \$ (0,0 %), avec une moyenne se situant à 623 698,43 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 13,73 % (75 301,02 \$ en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est en faveur de l'arrondissement et en recommandons l'octroi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de réfection sont de 623 698,43 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 18 710,95 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3 %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies d'utilités publics (exemple : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 642 409,38 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont

réservés pour un montant de 586 605,39 \$.

Les montants consentis par la DGSRE couvent uniquement les frais de remplacement d'entrées de services d'aqueduc en plomb, ceux-ci représentent 6,01 % de la valeur totale du coût des travaux. Ainsi, dans le tableau ci-dessous intitulé "Répartition des coûts" :

- le montant de 14 621,40 \$ de la ligne "chaussée" représente les coûts associés aux tranchées de services à faire afin de remplacer les services d'aqueduc en plomb;
- le montant de 3 515,72 \$ représente le prorata de la mobilisation-démobilisation de l'entrepreneur, soit les 6,01 % consacrés au remplacement des services d'aqueduc en plomb;
- le montant de 18 137,12 \$ de la ligne intitulée "CHAUSSÉE ET TROTTOIRS" représente la somme des deux montants précédents;
- le montant de 11 506,88 \$ de la ligne "AQUEDUC" représente la valeur des travaux de remplacement de services en plomb à l'exception des montants mentionnés précédemment;
- le montant de 29 644,00\$ de la ligne "Sommes" représente la somme des montants de 18 137,12 \$ et de 11 506,88 \$.

S'ajoute à ces montants les contingences, les frais incidents ainsi que les taxes, pour un total de 38 616,25 \$ à payer par la DGSRE.

Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 38 616,25 \$ taxes incluses, ou 35 261,78 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 35 261,78 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Répartition des coûts entre les partenaires

	Contrat	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	358 274,82 \$	18 137,12 \$	340 137,70 \$
chaussée	-	14 621,40 \$	- \$
mobilisation aqueduc	-	3 515,72 \$	- \$
mobilisation égout combiné	-	- \$	- \$
ÉGOUT	56 780,48 \$	- \$	56 780,48 \$
AQUEDUC	11 506,88 \$	11 506,88 \$	- \$
ÉLECTRICITÉ	59 926,00 \$	- \$	59 926,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	5 533,28 \$	- \$	5 533,28 \$
MARQUAGE	1 127,98 \$	- \$	1 127,98 \$
Sommes	493 149,44 \$	29 644,00 \$	463 505,44 \$
Contingences (10 %)	49 314,94 \$	2 964,40 \$	46 350,54 \$
Sous-total	542 464,38 \$	32 608,40 \$	509 855,99 \$
Frais incidents (3%)	- \$	978,25 \$	15 295,68 \$
Sous-total contingences et incidents	542 464,38 \$	33 586,65 \$	525 151,67 \$
T.P.S. (5 %)	27 123,22 \$	1 679,33 \$	26 257,58 \$
T.V.Q. (9,975 %)	54 110,82 \$	3 350,27 \$	52 383,88 \$
Total	623 698,43 \$	38 616,25 \$	603 793,13 \$
		Ville centre	Arr. Verdun
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		38 616,25 \$	603 793,13 \$
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		6,01%	93,99%

Commentaires de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans le cadre de ce contrat, les travaux concernés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se limitent aux remplacements des entrées de service en plomb, afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux.

La DGSRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel pour les travaux concernant la DGSRE.

Les coûts assumés par la DGSRE sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces travaux seront réalisés en 2016.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, l'arrondissement devra fournir la liste des entrées de service en plomb remplacées afin de pouvoir mettre à jour la base de données de plomb.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste en d'importants travaux de reconstruction de rues et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Les usagers de la route seront dirigés vers les rues parallèles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 juillet 2016

- Début des travaux: vers le 6 septembre 2016
- Fin des travaux: vers le 21 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été déposé sur le site de SEAO le 31 mai 2016.

Un (1) soumissionnaire a déposé une soumission : Les Constructions et Pavage Jeskar inc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les Constructions et Pavage Jeskar inc.", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013.

La firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., (numéro d'entreprise du Québec 8006-8455-97) n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'attestation de Revenu Québec est valide du 02 mars 2016 au 30 juin 2016, la validation à été faite, le 16 juin 2016 a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 16 juin 2016.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit : Les Constructions et Pavage Jeskar inc., ayant une place d'affaires au 5181, rue Amiens, bureau 202 et dont le numéro de fournisseur est le 120173.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-DG-D-12-010);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCARM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 16 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-06-15



Dossier # : 1171035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 396 875,30 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 354 352,95 \$, taxes incluses, à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP (cinq soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 396 875,30 \$, taxes incluses, relatif à l'octroi d'un contrat à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP (5 soumissionnaires);
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-15 08:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1171035008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation d’une dépense totale de 396 875,30 \$ - Octroi d’un contrat au montant de 354 352,95 \$, taxes incluses, à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert - Appel d’offres public RPPA17-03024-OP (cinq soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE



Les travaux visés par le présent sommaire décisionnel sont la dernière phase de deux phases. La première phase a été réalisée durant la saison estivale 2016, voir sommaire 1161035005.

La réfection de l'enveloppe au bain St-Denis a été morcelée en deux parties. Dans un premier temps, le PTI de l'arrondissement ne pouvait absorber le coût global des travaux en une seule phase. Dans un deuxième temps, et la raison principale, les travaux de la phase un ont permis d'investiguer et d'approfondir la problématique de l'enveloppe. Les ouvertures faites aux murs et plafonds de la phase un ont alimenté les informations nécessaires afin de produire des plans et devis reflétant la réalité de la phase deux, afin d'éviter les surprises aux chantiers.

Décisions antérieures

CE17 0237 (22 février 2017) - Autoriser un virement de crédits de 348 898,50 \$, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en lien avec des projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs devant être réalisés pendant la saison estivale 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1171035008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 396 875,30 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 354 352,95 \$, taxes incluses, à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP (cinq soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par le présent sommaire décisionnel sont la dernière phase de deux phases. La première phase a été réalisée durant la saison estivale 2016, voir sommaire 1161035005.

La réfection de l'enveloppe au bain St-Denis a été morcelée en deux parties. Dans un premier temps, le PTI de l'arrondissement ne pouvait absorber le coût global des travaux en une seule phase. Dans un deuxième temps, et la raison principale, les travaux de la phase un ont permis d'investiguer et d'approfondir la problématique de l'enveloppe. Les ouvertures faites aux murs et plafonds de la phase un ont alimenté les informations nécessaires afin de produire des plans et devis reflétant la réalité de la phase deux, afin d'éviter les surprises aux chantiers.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle RUEST
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 396 875,30 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 354 352,95 \$, taxes incluses, à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, situé au 7075, rue St-Hubert - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP (cinq soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La piscine Saint-Denis est située au 7075, rue St-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Depuis sa construction, il y a 106 ans, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente la piscine Saint-Denis nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. L'enveloppe du bâtiment a atteint sa durée de vie utile et nécessite une réfection.

L'appel d'offres public a été publié le 20 avril 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 mai 2017. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-04-28	Clarification au plan et devis en architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 20 au 28 avril 2017.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (neuf soumissionnaires).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe de l'intervention de la validation du processus d'approvisionnement et six ont déposé leur soumission. Les trois entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leurs carnets de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Il y a deux entrepreneurs qui ont fait des erreurs de calcul mineures dans leur bordereau de soumission. Ces erreurs ont été corrigées et ne changent pas l'ordre des soumissionnaires. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- réfection des blocs de verre et de la maçonnerie au-dessus du bassin de la piscine;
- divers travaux d'optimisation.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les quatre soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur)	308 133,00	46 219,95	354 352,95
Procova inc.	362 171,25	54 325,69	416 496,94
Maçonnerie Rainville & Frères inc.	425 258,03	63 788,70	489 046,74
L'Archevêque & Rivest Ltée	561 078,00	84 161,70	645 239,70
Estimation des professionnels externes (\$)	380 000,00	57 000,00	437 000,00
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			476 284,08
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			34,41%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			290 886,75
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			82,09%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-82 647,05
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18,91%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			62 143,99
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17,54%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 437 000 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette

différence correspond à 82 647,05 \$ (18,91 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation.

Le coût moyen des soumissions est de 476 284,08 \$ ce qui représente un écart de 34,41 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 290 886,75 \$, soit 82,09 %.

L'analyse des soumissions démontre que « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

« 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF en date du 9 mai 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 354 352,95 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 42 522,35 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 396 875,30 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 362 400,05 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à la réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis qui est prévue à la saison estivale 2017.

La piscine Saint-Denis devra être fermée pour une durée d'environ deux mois afin de réaliser les travaux localisés à l'intérieur. La fermeture de la piscine intérieure a été coordonnée avec la saison des piscines et pataugeoires extérieures afin de minimiser l'impact de nos services offerts aux citoyens.

Les blocs de verre et maçonnerie ont atteint leur durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, leur remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés. Un plan de communication sera mis en oeuvre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public - travaux :	20 avril au 8 mai 2017
Octroi de contrat au CA :	5 juin 2017
Confirmation au CE :	5 juillet 2017
Travaux :	juin à août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers (Sophie LALONDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 23 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Chef d'équipe - gestion immobilière

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Le : 2017-05-09



Dossier # : 1163079001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Service des ressources humaines dans le cadre du programme de Parrainage professionnel, mesure phare de l'accès à l'égalité en emploi

Suite à l'obtention d'une subvention du gouvernement du Québec, il est recommandé:

- d'autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Service des ressources humaines.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-11 15:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163079001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses au Service des ressources humaines dans le cadre du programme de Parrainage professionnel, mesure phare de l'accès à l'égalité en emploi

CONTENU

CONTEXTE

Dans le dossier initial, il a été omis de mentionner qu'une partie du programme de Parrainage professionnel est financé par une subvention provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de la mesure Subvention salarial d'Emploi-Québec. Les subventions prévus sont de 301 000 \$ pour 2016 et de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes.

Il est donc recommandé :

- d'autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses du Service des ressources humaines.

Cet addenda, n'a aucun incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère en gestion des ressources financière - C/É

IDENTIFICATION

Dossier # :1163079001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adopter le nouveau plan d'action pour la diversité en emploi de la Ville de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 318 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines et ajuster, de façon récurrente, la base budgétaire annuelle du Service des ressources humaines de 545 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes afin d'augmenter le nombre de stagiaires dans le cadre du programme de Parrainage professionnel, mesure phare de l'accès à l'égalité en emploi.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est assujettie à la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et met en œuvre un plan d'action en phase avec les bonnes pratiques, les avis des conseils consultatifs et les recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Les cinq groupes visés par la loi sont les femmes, les personnes handicapées, les autochtones, les membres de minorités visibles et les membres de minorités ethniques.

Le Service des ressources humaines assume un leadership corporatif dans la préparation du plan d'action de la Ville de Montréal et la réalisation d'actions stratégiques pour l'ensemble des unités. Son équipe dédiée à la diversité en emploi est responsable du suivi des indicateurs et des mesures corporatives. Les arrondissements et services de la Ville de Montréal mettent en œuvre des plans d'action qui prévoient des actions adaptées aux réalités locales.

Le plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 rend compte des résultats et des

initiatives de la Ville de Montréal. Il propose une mise à jour des mesures de redressement, d'égalité des chances, de soutien, de consultation, d'information et de contrôle adoptées en 2013. Le plan d'action comprend des objectifs d'embauche révisés en fonction des nouvelles statistiques de sous-représentation fournies à la Ville de Montréal, en début d'année 2016, par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Montréal est une métropole cosmopolite qui attire la majorité des immigrants qui choisissent le Québec. Le programme de Parrainage professionnel s'inscrit dans l'engagement de la Ville de Montréal, à poser des actions concrètes pour répondre aux défis et problématiques d'intégration en emploi des groupes visés. Depuis 2006, ce programme est devenu une des mesures phares pour favoriser l'emploi des communautés d'origines diverses au Québec et la Ville de Montréal souhaite lui donner plus d'ampleur. L'octroi d'un budget permettra au Service des ressources de pérenniser le programme et de doubler le nombre de stages offerts.

Le Service des ressources humaines, en collaboration avec les arrondissements, a révisé les mesures du plan d'action en se basant sur la consultation d'organismes et d'employés, une analyse statistique de nos résultats, les avis des conseils consultatifs de la Ville de Montréal ainsi que l'utilisation d'un outil de balisage *The Global Diversity and Inclusion Benchmarks: Standards for Organizations Around the World (GDIB)*. Nous avons aussi tenu compte des conseils de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour ajuster et finaliser notre plan d'action 2016-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0835 - 28 mai 2014 - Prendre acte du bilan dotation et diversité 2013 préparé par le Service des ressources humaines.

CE13 0390 - 3 avril 2013 - Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015.

CE12 1760 - 24 octobre 2012 - Prendre acte du Bilan 2008-2012 du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi.

CE11 1090 - 6 juillet 2011 - Prendre acte du Bilan 2010 du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

CE11 0763 - 25 mai 2011

- 1- Adoption de mesures pour l'intégration des personnes handicapées telles que décrites dans le document Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal – Intégration des personnes handicapées;
- 2- Prolongation de la mise en oeuvre du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal jusqu'au 30 novembre 2012.

CE10 1147 - 7 juillet 2010 - : Prendre acte du Bilan 2009 du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

CE09 0699 - 6 mai 2009 - Prendre acte du Bilan 2008 du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi 2008-2010.

CE08 0682 - 23 avril 2008

- 1- Prendre acte du document intitulé «Bilan 2007 et Bilan sur les mesures provisoires d'embauche 2005-2007» déposé par le Service du capital humain;
- 2- Adoption du plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal 2008-2010.

CE04 0959 - 19 mai 2004 - : Adoption du plan d'action de la Ville en matière d'accès à l'égalité en emploi et des mesures provisoires comprenant la mesure de préférence et la mesure d'incitation visant l'embauche de membres des groupes visés par la loi.

DESCRIPTION

Faits saillants

Pour la période 2013 à 2015, la Ville de Montréal a embauché 2 022 de membres de minorités ethniques et visibles soit près de 30 % de l'embauche totale. La proportion d'embauche de membres des cinq groupes visés par la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics a par ailleurs atteint 60 %. Ceci correspond à une augmentation de 4 % par rapport à la période 2008-2012. Les résultats sont particulièrement remarquables chez les cols blancs et les professionnels où l'embauche de groupes visés a dépassé 70 % pour la période 2013-2015.

Parmi nos mesures vedettes, mentionnons notre programme de Parrainage professionnel. Élaboré et mis en place en 2006, ce programme demeure unique au Québec. En collaboration avec Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, la Ville de Montréal propose des stages rémunérés de six mois qui nous permettent d'offrir une expérience de travail de qualité. Depuis 2006, 380 stagiaires ont effectué un parcours rémunéré de 27 semaines à la Ville de Montréal et 78 % d'entre eux sont issus des communautés d'origines diverses.

La représentation des groupes visés est en progression constante malgré un ralentissement de l'embauche à la Ville de Montréal. Au 31 décembre 2015, 17 % des employés s'identifient en tant que minorité visible ou ethnique. Chez les cols blancs, ces deux groupes représentent 27 % des employés et chez les scientifiques 32 %. Depuis la mise en place du programme d'accès à l'égalité en emploi en 2008, la proportion de femmes chez les cadres de direction est passée de 27 % à 34 %. Chez les cadres administratifs, les femmes représentent maintenant 45 % des effectifs.

En ce qui a trait aux promotions, au total, les femmes ont obtenu 43 % des promotions et les membres de communautés d'origines diverses 18,5 %. Plus particulièrement, pour chacune des trois années du plan d'action 2013-2015, les femmes se sont méritées plus de 50 % des promotions chez les cadres et chez les professionnels de la Ville de Montréal.

D'autres projets mis en place pour diversifier nos effectifs ont aussi ponctué les dernières années, dont des projets ciblés visant notamment les autochtones et des personnes handicapées. D'autre part, afin d'informer les femmes et d'augmenter le nombre de candidatures féminines pour nos emplois majoritairement masculins, nous avons animé des journées d'information, en collaboration avec un de nos comités paritaires en accès à l'égalité en emploi, et organisé des visites de milieux de travail. La Ville de Montréal a aussi été le premier employeur membre de la Concertation montréalaise femmes et emplois majoritairement masculins (CMFEMM) qui réunit diverses organisations intersectorielles.

Les employés du Service des ressources humaines ont participé à 102 événements dont des salons d'emploi et des activités de réseautage. Plus d'une quarantaine de ces activités sont spécifiques aux publics cibles. Tout au long de l'année, les recruteurs ont animé des kiosques et des ateliers auprès de chercheurs d'emploi.

Afin de sensibiliser et former ses gestionnaires, la Centre de leadership de la Ville de

Montréal a développé et déployé un module de formation en gestion de la diversité. Le module comprend deux jours de formation et deux activités de codéveloppement.

JUSTIFICATION

Dans le respect de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution nette de la Ville en salaires pour le Parrainage professionnel en 2016 : 317 708 \$

En 2016, la contribution de la Ville en salaires pour 50 participants pour la durée du programme de Parrainage professionnel s'élèvera à 618 708 \$ dont 301 000 \$ représentant la contribution financière du gouvernement du Québec dans le cadre de la mesure Subvention salariale d'Emploi-Québec. Le coût net pour la Ville s'établit à 317 708 \$ et sera financé par les dépenses contingentes de la Ville.

Contribution nette de la Ville en salaires pour le Parrainage professionnel en 2017 : 544 550 \$

En 2017, la contribution de la Ville en salaires pour la durée du programme de Parrainage professionnel s'élèvera à 1 059 488 \$ dont 514 938 \$ représentant la contribution financière du gouvernement du Québec dans le cadre de la mesure Subvention salariale d'Emploi-Québec. Le coût net pour la Ville s'établit à 544 550 \$ et sera financé par un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des ressources humaines.

TABLEAU RÉSUMÉ- Budget du programme de Parrainage professionnel pour 2016 et années subséquentes :

Détails	Contribution Ville	Contribution Emploi-Québec	Coûts du programme
Salaires 2016	317 708 \$	301 000 \$	618 708 \$
Salaires 2017 et années subséquentes	544 550 \$	514 938 \$	1 059 488 \$

Pour l'année 2016, le coût total de ce dossiers, soit 318 000\$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 318 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier pour les années subséquentes.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service des ressources humaines, à hauteur de 545 000\$ est requis pour les années 2017 et subséquentes.

Le partage de l'imputation des dépenses sera établi selon la nature des compétences des unités utilisatrices du programme de Parrainage professionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec le volet social et l'action 36 du plan de développement durable 2010-2015 de la Ville de Montréal qui contribue à la promotion de la valeur d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le reflet de la population active de la grande région métropolitaine au sein du personnel de la Ville, et ce, dans le respect des valeurs de compétence et d'équité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Dépôt sur le site Internet de la Ville sous l'onglet carrières et sur le site Intranet pour les employés.
- Lancement du plan d'action à l'hôtel de ville.
- Diffusion à l'occasion des activités de communication de l'année 2016 visant à favoriser et à promouvoir la diversité en emploi.
- Diffusion d'un communiqué interne pour informer tous les employés.
- Présentation au Conseil interculturel de Montréal.
- Diffusion auprès de chercheurs universitaires ou de stagiaires sur demande.
- Pour information, le plan d'action sera acheminé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Tournée des arrondissements et services pour favoriser la diversité en emploi.
- Une stratégie sera élaborée pour la promotion des emplois majoritairement masculins de la Ville de Montréal auprès des femmes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service des ressources humaines s'assurera de suivre les statistiques et de contrôler la réalisation des mesures du plan d'action pour la diversité en emploi de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane PATRY
Conseiller principal en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Magalie JACOB
Chef de division

Le : 2016-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Josée LAPOINTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2016-05-30



Dossier # : 1170348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 33 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution.

Il est recommandé:

1. D'accepter une somme de 33 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017.
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 33 000 \$, équivalent à la contribution de la Fondation Espace pour la vie.
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 12:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170348003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 33 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Fondation Espace pour la vie est de contribuer financièrement au développement d'Espace pour la vie et aux missions culturelles, sociales, éducatives, éducatives et artistiques et scientifiques de ses institutions, afin de les faire rayonner sur les plans local, national et international.
Dans cette perspective, elle souhaite participer, en 2017, au financement de différents projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0730 (3 mai 2017) - accepter une somme de 85 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de la première station du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique (station des marais purificateurs) (1170348001).
CE16 2071 (14 septembre 2016) - accepter une subvention de 264 325 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017; autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 170 325 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie (1166010001).

CE16 1142 (29 juin 2016) - accepter une somme de 325 850 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets du service de l'Espace pour la vie en 2016; autoriser un budget additionnel de dépenses de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation (1162912002).

CM15 0993 (18 août 2015) : Accepter une somme de 111 692 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015; autoriser un budget de dépenses équivalent (1150348002).

DESCRIPTION

Avec cette contribution de 33 000 \$, la Fondation Espace pour la vie participera à la réalisation des activités suivantes:

- Croque-Insectes (20 00 \$)

Activité initiée par l'Insectarium, Croque-Insectes, du 15 juin au 4 septembre, propose aux visiteurs de découvrir l'entomophagie ainsi qu'une réflexion sur les bienfaits d'intégrer les insectes à son alimentation quotidienne. La contribution de la Fondation Espace pour la vie sera particulièrement affectée à la réalisation de supports d'interprétation et à l'aménagement d'un espace de dégustation. Cette contribution de la Fondation a été rendue possible grâce à une commandite de la compagnie Maheu Maheu, à laquelle de la visibilité a été donnée dans la vitrine des renseignements entomologiques et dans le dépliant élaboré à ce sujet.

- Camps de jour d'Espace pour la vie (6 625 \$)

Les camps de jour d'Espace pour la vie, au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium et à l'Insectarium, sont prisés des jeunes de 7 à 14 ans. Ils permettent aux jeunes amoureux de la nature de profiter d'une foule d'activités éducatives reliées aux sciences naturelles telles que la botanique, l'entomologie, l'ornithologie, la géologie, la biologie, l'écologie et l'astronomie. Des excursions, des activités sportives, des jeux et des sorties complètent ce programme aussi amusant qu'instructif. Par l'intermédiaire de la Bourse Jérôme-Curadeau, un fonds dédié, la Fondation permet chaque année à une vingtaine d'enfants ayant des besoins particuliers ou venant de milieux défavorisés de participer aux camps de jour d'Espace pour la vie.

- La biodiversité dans mon quartier (6 375 \$)

Ce programme éducatif avec deux animateurs scientifiques du Biodôme, d'une durée de 2 heures, permet à des classes de niveau primaire de découvrir et identifier plantes et animaux d'un parc voisin de l'école. Ce programme est une réponse directe au syndrome de déficit nature qui affecte les jeunes aujourd'hui, mais aussi une formation concrète des enseignants qui se trouvent souvent démunis pour réaliser des activités en lien avec la nature et l'environnement. La contribution de la Fondation permettra de rejoindre 20 classes de niveau primaire dans les quartiers défavorisés de Montréal, représentant plus de 500 élèves, à l'automne 2017.

JUSTIFICATION

La contribution de la Fondation Espace pour la vie permettra de renforcer les efforts de la Ville de Montréal quant au développement et au renouvellement des activités et événements d'Espace pour la vie, plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de fonctionnement de 33 000 \$, équivalent à la contribution de la Fondation Espace pour la vie est requis. Ces dépenses seront assumées par la ville centrale.

Ces montants additionnelles provenant de la contribution de la Fondation Espace pour la vie couvriront différentes dépenses de fonctionnement pour les projets mentionnés ci-dessus. Notamment 5 529,60 \$ en rémunération seront utilisés pour l'animation dans les écoles dans le cadre du programme La biodiversité dans mon quartier.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents de revenus et de dépenses. Ce montant devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas accepté, les activités d'Espace pour la vie ne pourront être réalisées à leur plein potentiel ou même ne pourront être réalisées tout simplement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication spécifique n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur - Muséums nature de Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-07-21



Dossier # : 1171079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation en cours confiés par le conseil municipal et le comité exécutif

Il est recommandé :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière additionnelle de 450 000\$ en provenance des dépenses contingentes à l'Office afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation en cours ;
2. d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 450 000 \$ du poste des dépenses générales d'administration « Contribution – Office de consultation publique de Montréal »;
3. d'approuver une augmentation de 450 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office pour l'année 2017;
4. d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-07-18 10:47

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de crédits supplémentaires de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal de réaliser les mandats de consultation en cours confiés par le conseil municipal et le comité exécutif

CONTENU

CONTEXTE

L'OCPM existe en vertu de dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. L'article 82 prévoit que le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Les sommes dont dispose l'Office sont de plus ou moins 2 M \$ depuis le début de ses activités en 2002. Le budget de l'Office est adopté par le conseil municipal dans le cadre du budget général de la Ville.

À six reprises, le comité exécutif a autorisé des crédits supplémentaires en cours d'année, la dernière fois en 2013. Depuis la création de l'Office, les crédits supplémentaires autorisés par le CE se présentent comme suit :

- 2003 225k
- 2009 250k
- 2011 460k
- 2012 645k
- 2013 500k (en 2 demandes distinctes)

Certaines années, l'Office peut générer des surplus et les remettre à la Ville, selon le nombre et la complexité des mandats qui lui sont confiés. Au cours des dernières années, ces remises ont été les suivantes :

- 2010 400k
- 2014 200k
- 2015 45k

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1303 - 21 août 2013 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 200 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif.

CE13 0711 - 22 mai 2013 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 300 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif.

CE12 1414 - 22 août 2012 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 645 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal et le comité exécutif.

CE11 1521 - 21 septembre 2011 - Décision d'autoriser des crédits additionnels de 460 000 \$ à l'Office de consultation publique de Montréal afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation confiés par le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération.

CE09 1213 - 2 juillet 2009 - Décision d'autoriser un virement de crédits budgétaires de 250 000 \$ afin de permettre la réalisation des mandats confiés à l'Office.

CE03 2186 - 15 octobre 2003 - Décision de recevoir le rapport d'activités et des consultations de l'Office et d'autoriser un virement de crédits budgétaires de 219 353 \$ pour permettre à l'Office d'assumer ses responsabilités jusqu'à la fin de l'année 2003.

DESCRIPTION

Depuis le début de 2017, l'Office a réalisé en tout ou en partie un nombre exceptionnel de dossiers. En fait, il y a eu depuis le début de l'année huit consultations qui se tiennent en parallèle, une situation inédite, qui ne s'est jamais produite. Certaines de ces consultations sont d'une complexité supérieure. Une demande des frais de traduction importants de l'ordre de 15 à 20k . Les dossiers en cours, depuis le début de 2017 sont les suivants :

- Stratégie centre-ville (Ville-Marie, Sud-Ouest et Plateau-Mont-Royal)
- PPU Assomption Nord (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve)
- Exercice de vision sur l'avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest (Pierrefonds-Roxboro)
- Redéveloppement du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants (Ville-Marie)
- Projet immobilier Le Bourbon (Ville-Marie)
- Îlot central du secteur Angus (Rosemont-La Petite-Patrie)
- École primaire dans le secteur Crawford (Verdun)
- 2175 rue St-Patrick (Sud-Ouest)
- PDUES Turcot (Sud-Ouest)

Par ailleurs, sont annoncés un certain nombre d'autres consultations, notamment :

- Secteur Assomption Sud (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve)
- Abrogation du règlement adopté en vertu de l'article 89 dans le secteur Contrecoeur (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve)
- Plan directeur du Parc Jean-Drapeau

Les sommes budgétées ne permettront vraisemblablement pas d'entreprendre ces consultations annoncées.

.

JUSTIFICATION

Les crédits octroyés à l'Office en début d'année sont toujours de l'ordre de plus ou moins 2 millions \$ depuis le début de ses opérations il y a 15 ans. Il y a déjà quelques années que nous pouvons constater que ces sommes sont souvent insuffisantes pour remplir tous les mandats. En conséquence, des crédits additionnels ont régulièrement été requis. Lors des années plus tranquilles, le budget est soit équilibré, soit en surplus remis à la Ville. Ces situations sont largement liées à la quantité de mandats de consultations donnés à l'Office. Un tableau illustrant cette relation est inclus dans une pièce jointe à ce sommaire. Le contexte actuel est apparenté à ce que l'Office a vécu en 2012-2013 avec 2 facteurs aggravants. Le premier est le nombre de mandats. Il y a eu 9 mandats en cours depuis le début de l'année et 8 sont toujours actifs, sans compter ce qui est annoncé. Comme cela est souvent le cas, il y a parmi eux des dossiers complexes qui demandent des ressources importantes en analystes et commissaires, donc des coûts à la hausse.

Le deuxième facteur est la façon dont les consultations se tiennent maintenant, à savoir notamment en utilisant toute une panoplie de nouveaux outils numériques, contribuant à augmenter considérablement le niveau de participation. La mise au point et en ligne de plateformes interactives de participation citoyenne nécessitent des coûts de développement, de mise en place, de gestion et de suivis importants. De plus, la décision unanime du conseil municipal demandant la mise en ligne des maquettes trois dimensions des projets sous examen nécessite aussi du travail et de l'expertise spécialisée. L'utilisation accrue des médias sociaux pour rendre plus accessibles et en faire la promotion les consultations demandent aussi l'élaboration de matériel spécifique. C'est le cas notamment de la diffusion en direct sur "Face live" des présentations lors des séances d'information. Du personnel spécialisé est ainsi requis régulièrement. Les questionnaires en ligne, une pratique de plus en plus courante, demandent aussi des mises de fonds. Ces nouvelles façons de faire génèrent des quantités importantes d'informations et d'opinions qu'il faut traiter. Les frais d'analyse et de rédaction augmentent en conséquence. Finalement, afin de favoriser la participation des familles, l'Office offre aussi de façon systématique une halte-garderie lors des séances d'information, ce qui occasionne des frais.

Par ailleurs, avec des crédits stables depuis 15 ans, l'Office a dû absorber toutes les augmentations normales de ses frais d'opérations : salaire du personnel, frais de sténographie, location des salles, etc. Dans certains cas, l'augmentation des coûts est plus dramatique. La sonorisation de nos consultations était jusqu'à tout récemment assurée par les techniciens de la Ville pour un coût moyen de 800\$ par séance. Ce service n'étant plus disponible pour nous, nous avons dû nous tourner vers le privé avec des frais de plus de 2000\$ par séance. Pour l'année en cours, avec le nombre de séances prévues, il s'agit d'une dépense supplémentaire de 50k.

Cela pose la question plus large de l'augmentation des crédits de base octroyés à l'Office. Nous avons alerté régulièrement ces dernières années les élus sur cette question dans le document budgétaire déposé à la commission des finances lors de l'étude du budget. Cette question demeure entière et non résolue et il est possible que les demandes de crédits additionnels soient plus fréquentes au cours des prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Office estime que des crédits additionnels de 450k, en provenance des dépenses contingentes, permettront de clore les mandats en cours. En fin d'année, si les crédits n'ont pas été utilisés en entier, ils seront versés à la Ville, comme cela s'est déjà fait dans le passé.

L'affectation de ces crédits se présente comme suit:

Consultations en cours

Balance des honoraires professionnels par consultation

Pierrefonds Ouest 135k
PDUES Turcot 70k
St-Patrick 75k
Angus 30k
Crawford 50k

Autres frais pour l'ensemble des dossiers
Sono, locations de salle, impression, etc. 30k

Frais généraux d'opération supplémentaires

Temps supplémentaire 20k
Conférence OIDP 25k
Secrétariat 15k

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de consultations publiques est un mécanisme pour favoriser la participation citoyenne et va donc dans le sens des actions à poser pour assurer le développement durable de la ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans les crédits nécessaires, l'Office ne pourra pas clore les consultations en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu que les rapports de consultations soient déposés soit au conseil municipal du mois d'août soit à celui de septembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-25

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

CE : 30.016
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.017
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173993001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture (catégorie d'emploi col blanc- emploi 783310) et autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit 284 100 \$ et 3,0 personnes-années conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé :

1. D'autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière, afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture (catégorie d'emploi col blanc- emploi 783310)
2. D'autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit 284 100 \$ et 3,0 personnes-années conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-29 18:25

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1173993001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture (catégorie d'emploi col blanc- emploi 783310) et autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit 284 100 \$ et 3,0 personnes-années conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) entretient actuellement 900 ouvrages corporatifs, d'agglomération et d'arrondissement. Ces ouvrages sont entretenus dans une proportion de 80 % en régie et 20 % à contrat. Le plan de redéploiement de l'entretien prévoit confier les ouvrages non spécialisés à l'entretien à contrat et les ouvrages spécialisés à l'entretien en régie, devant conduire à une augmentation de la proportion des ouvrages entretenus à contrat en 2024. Le plan prévoit une intégration importante d'ouvrages en 2018-2019 suite au regroupement des immeubles, portant le total des ouvrages à 2000.
 La mise en oeuvre du plan de redéploiement requiert la création de trois postes d'agents techniques en architecture dès 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture (catégorie d'emploi col blanc- emploi 783310) et autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquentes, soit 284 100 \$ et 3.0 personnes années conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel .

JUSTIFICATION

La Division de l'exploitation des bâtiments à contrat de la Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie se voit confier une plus grande part de l'entretien des propriétés de la Ville. À partir de septembre 2017, la Division reprendra l'entretien des systèmes électromécaniques de 70 bâtiments actuellement entretenus en régie. De plus, au début de 2018, elle reprendra 47 bâtiments occupés par le Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que d'autres bâtiments de l'agglomération et du corporatif. Cette prise en charge de l'entretien ne peut se faire sans l'ajout de trois postes d'agents techniques en architecture en 2017. Ceux-ci seront responsables du service client et répondront directement aux demandes des occupants en plus de faire la gestion des différents contrats de maintien de l'actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximum de cette création de postes de 90 700 \$ sera financé par l'utilisation des crédits virés du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration au budget de fonctionnement 2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des années 2018 et suivante. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière de 6 postes, à la hauteur de 284 100 \$ est requis pour les années 2018 et suivantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette création de postes permettra la prise en charge de la responsabilité de l'entretien à contrat des nouveaux bâtiments confiés à la Division de l'exploitation des bâtiments à contrat dans la première phase de regroupement des bâtiments de l'agglomération et du corporatif prévue en 2018, mais déjà en préparation. Ces ressources supplémentaires nécessaires à la gestion des bâtiments et du service client en ce qui concerne l'entretien sont essentielles au transfert des bâtiments de l'agglomération et du corporatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue par rapport à cette demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie LÉONARD
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-23

Michel LORD
Chef de division - optimisation de
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2017-06-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-06-29

CE : 30.019
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.020
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.021
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164396007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31h12-005-3476-04

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 818 546 à 5 818 553 inclusivement, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal sur le plan L-401 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 17 février 2016, minute 1664, dossier numéro 21810

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-14 14:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31h12-005-3476-04

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, les propriétaires du bâtiment sis aux 3235-3239, avenue Lebrun ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 818 546 à 5 818 553 du cadastre du Québec. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement un propriétaire n'a pas répondu à la pétition.

Une action est requise pour permettre la fermeture de huit (8) lots identifiés sur le plan L-401 Longue-Pointe, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant le lot 397-881 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux termes d'un acte de cession de M. Napoléon Lebrun reçu devant Me J. Samuel Mackay, notaire, le 4 décembre 1912 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 16 décembre 1912, sous le numéro 231 608.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1156895034 - Approuver le projet de remplacement du lot 2 244 219 du cadastre du Québec situé au nord-est de l'avenue Lebrun et au nord-ouest de la rue De Teck, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 4 novembre 2015, minute 1639.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 818 546 à 5 818 553 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication sur ces mêmes lots, délimitée par les lettres ABCDA, tels qu'identifiés au plan L-401 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 17 février 2016, minute 1664.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Carl BOUDREAUULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel BASTIEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Daniel BASTIEN, 4 mai 2016
Sylvie BLAIS, 2 mai 2016
Stéphane ROBITAILLE, 2 mai 2016
Carl BOUDREAUULT, 29 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Mme
Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-07-13



Dossier # : 1176307004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019

Il est recommandé:

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-27 13:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176307004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017 (Entente MCC/Ville), l'axe 4.3-Projets numériques structurants prévoit la mise en place d'un programme d'aide aux salles de diffusion montréalaises (4.3.1). Dans ce cadre, une mesure spéciale non-récurrente pour les établissements de salles de spectacle privées nécessitant une mise à niveau des équipements numériques a été élaborée.

Ce programme entièrement financé par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente vise à octroyer de l'aide à des entreprises spécifiques, soit les établissements de salles de spectacle. L'aide financière octroyée dans le cadre de cet axe provient de budgets qui ne sont pas d'agglomération et qui sont spécifiquement identifiés pour des établissements situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un sommaire décisionnel (1176307005) visant l'adoption du *Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique de salles de spectacle* sera présenté au conseil municipal du 21 août 2017.

Pour mettre en place un tel programme, il est indispensable d'adopter un règlement qui permette au Service de la culture d'octroyer aux établissements de salles de spectacle des subventions relatives aux travaux d'installation de l'un ou l'autre des équipements numériques admissibles, y compris leur acquisition ainsi que les services professionnels. Or, la définition de l'aide à l'entreprise prévue par le règlement RCG 06-019 ferait en sorte que l'aide financière qui sera versée dans le cadre de ce programme serait visée par cette définition d'aide à l'entreprise et relèverait donc du conseil d'agglomération

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0795 du 12 juin 2017 -Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022, «Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité».

CG16 0618 du 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de

Montréal.

CE16 1167 du 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

DESCRIPTION

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (Règlement RCG 06-019) définit une aide destinée spécifiquement à une entreprise comme toute aide accordée à une entreprise ou en raison du fait qu'un immeuble ou qu'une partie d'immeuble est utilisé ou destiné à être utilisé à des fins autres que résidentielles, en vertu des articles 82 et 83 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal ou en vertu des articles 90 à 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.

Le présent dossier a pour but de modifier le Règlement RCG 06-019 afin que l'aide octroyée, dans le cadre du programme de subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacles qui sera mis en place par l'adoption du *Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique de salles de spectacle* (sommaire 1176307005 présenté au conseil municipal du 21 août 2017), ne soit pas visée par la définition d'aide à l'entreprise prévue par le Règlement RCG 06-019, et puisse ainsi être octroyée dans le cadre d'un programme relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Le programme pour les salles de spectacles est financé par la contribution du Ministère de la culture et des communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017. Les contributions financières identifiées pour ce programme proviennent de budget dédié à la Ville de Montréal et non à l'agglomération.

Considérant ces particularités et dans de telles circonstances, le programme d'aide aux salles de spectacles ne devrait pas relever de l'agglomération et la modification au règlement sur l'aide à l'entreprise est donc justifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas adopter ce sommaire empêcherait l'adoption du Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle (Sommaire 1176307005, présenté au conseil municipal du 21 août 2017).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 24 août 2017

Adoption: 25 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-22

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-06-27

CE : 40.003

2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.004
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174815002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin.

Il est recommandé :

1. D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-14 11:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174815002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1, indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités, en tout ou en partie, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1323	14 décembre 2016	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2017.
CM16 1095	27 septembre 2016	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), aux fins d'y ajouter les tarifs visant le Complexe sportif Marie-Victorin.
CM16 1075	27 septembre 2016	Approuver la Convention d'échange de services entre la Ville de Montréal et le Cégep Marie-Victorin.
CM16 1076	27 septembre 2016	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi que les droits de la nue-propiété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis et obtient un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de trente (30) années relativement à un immeuble adjacent appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, le tout

substantiellement conforme aux termes et conditions prévus à ce projet d'acte et à cet usufruit.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'apporter une modification au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) pour y ajouter les articles relatifs aux tarifs 2017 pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, équipement qui est sous la responsabilité du conseil municipal. On y retrouvera notamment les tarifs associés à la location de la piscine et d'inscriptions aux activités.

En vertu de la convention d'échange de service convenue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin en septembre 2016 :

- La Ville est responsable de la gestion et de l'entretien des installations sportives du Cégep, incluant la piscine;
- Le Cégep a réalisé des travaux de rénovation de la piscine et des vestiaires en 2017.

La piscine devrait de nouveau être accessible aux citoyens à l'automne 2017, soit lorsque les travaux seront complétés.

JUSTIFICATION

Dans une perspective de réouverture de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin prévue en septembre 2017 avec une programmation municipale, les tarifs pour la piscine doivent obligatoirement être adoptés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les tarifs proposés visent à maximiser les revenus pour le Complexe sportif Marie-Victorin tout en maintenant les tarifs accessibles pour les Montréalais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant à lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 9 où la Ville s'engage à mettre œuvre de nouvelles mesures pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes vulnérables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), dont l'adoption en deuxième lecture est prévue au conseil municipal de septembre 2017, entraînerait un retard dans l'offre de services aquatiques au Complexe sportif Marie-Victorin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En septembre 2017 - fin des travaux et réouverture de la piscine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-29

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directrice de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-07-14



Dossier # : 1174396005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3577-04

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 012 023 à 6 012 042 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABJKLMCDNPQFGRSTA sur le plan C-208 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 7 février 2017, sous le numéro 1762 de ses minutes, dossier numéro 22090.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-14 14:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3577-04

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, les propriétaires des bâtiments sis au 2791-2801, rue Desmarteau ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 6 012 023 à 6 012 042 du cadastre du Québec. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. En effet, après compilation, 16 (seize) propriétaires ont répondu favorablement à la pétition sur dix-neuf (19).

Une action est requise pour permettre la fermeture de dix-neuf (19) lots identifiés sur le plan C-208 Longue-Pointe, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant les lot 403-486, 403-499 et 403-500 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux termes d'un acte de cession de M. Bernard Vinet et Mme Marie Anna Vinet reçu devant Me Yvon Delorme, notaire, le 15 octobre 1981 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 20 octobre 1981, sous le numéro 3 216 383.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1166895058 - 19-01-2017 - D'approuver le projet de remplacement des lots 1 711 947, 1 711 953 et 1 711 954 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue Desmarteau et au sud-est de la rue Sainte-Claire, dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 26 octobre 2016, minute 1729.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 012 023 à 6 012 042 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 012 023, 6 012 031 à 6 012 033, 6 012 034 (ptie), 6 012 035 à 6 012 041, 6 012 042 (ptie) dont l'emprise est délimitée par les lettres ABJKLMCDNPQFGRSTA, le tout, tels qu'identifiés au plan C-208 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 7 février 2017, sous le numéro 1762 de ses minutes, numéro de dossier 22090.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvain DECOSTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel BASTIEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 16 mars 2017
Sylvie BLAIS, 14 mars 2017
Sylvain DECOSTE, 13 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier et expertise
immobilière - chef d'équipe, en remplacement
de M. Denis Sauvé, chef de division, jusqu'au
10 mars 2017

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Marie-
Claude Lavoie, directrice de service jusqu'au
21 juillet 2017

Approuvé le : 2017-07-11

Approuvé le : 2017-07-13



Dossier # : 1173200002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Adopter la version modifiée du Règlement sur les calèches

Il est recommandé :
d'adopter la version modifiée du Règlement sur les calèches

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-14 16:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1173200002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la version modifiée du Règlement sur les calèches

CONTENU**CONTEXTE**

Une modification doit être apportée au projet de règlement sur les calèches afin d'insérer l'article 76 relatif aux dispositions transitoires. Cet article viendra préciser ce qui suit :

1. la continuation des permis jusqu'au 31 mars 2018;
2. les permis suspendus demeurent suspendus;
3. les règles du nouveau règlement s'appliquent à ces permis, avec les adaptations nécessaires.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 22 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les calèches

CONTENU

CONTEXTE

Les activités des calèches ont fait l’objet de multiples questionnements durant les dernières années. En effet, malgré les interventions soutenues de la Ville de Montréal durant les trois dernières années pour resserrer davantage l’encadrement de cette industrie, force est de constater que des écarts récurrents continuent de se produire relativement au bien être des chevaux ainsi qu’à la prestation des services par les cochers. Le statu quo étant devenu inacceptable, une réforme complète de cette industrie est devenue nécessaire dès cette année.

Plusieurs interventions faisant partie du plan de réforme de ces activités, ont été prévues afin de soutenir le cadre de fonctionnement des activités des calèches, notamment dans le but de renforcer le bien-être des chevaux, de professionnaliser le métier du cocher, d’améliorer l’image projetée de cette industrie en termes de qualité des services rendus à la clientèle, de supporter les cochers en termes de connaissances d’information touristique et en terme de compréhension des règlements et de renforcer davantage le cadre réglementaire régissant ces activités.

Dans cette optique, un exercice de révision en profondeur de la réglementation en vigueur est requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement sur les calèches remplace le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), abroge les ordonnances 66 et 68 édictées en vertu de ce règlement et abroge le paragraphe 3° de l’article 4.1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d’arrondissement (02-002). Ce règlement vise à gérer l’activité de la calèche sur le domaine public et la protection du bien-être du cheval utilisé à l’occasion de cette activité.

Ce règlement viendra renforcer le cadre réglementaire comme suit :

1. Une structure réglementaire optimisée définissant clairement les responsabilités de chacun des détenteurs des permis dans le cadre de l’exercice de ces activités et intégrant l’ensemble des ordonnances rattachées à l’application réglementaire actuelle. À cet effet, des catégories distinctes définissant les obligations rattachées au cheval, celles rattachées à

l'exploitant et celles rattachées au cocher, sont prévues.

2. Un cadre régissant le bien être du cheval de calèche tels que l'obligation de certifier le bon état de santé du cheval par son médecin vétérinaire deux fois par année, un cheval ne pourra plus être attelé à plus de 9 heures par jour incluant les temps de déplacement de et vers l'écurie, avec une pause obligatoire de 10 minutes après chaque promenade.

De plus, il sera interdit de circuler avec une calèche lorsque la température atteint 28 degrés Celsius au lieu de 30 degrés comme c'est le cas actuellement. À cet effet et afin de supporter les cochers à mieux respecter cette consigne, un afficheur de la température réelle au Vieux-Montréal, sera disponible prochainement à chacun des postes d'embarquement avec une alarme visuelle lorsque la température avoisine la limite réglementaire.

L'identification du cheval étant un élément crucial permettant une application réglementaire efficace, les chevaux doivent être munis dorénavant de micropuces permettant une lecture électronique des données relatives au cheval en activité.

3. Une meilleure prestation de service dans le but de professionnaliser la fonction du cocher, celui-ci devra, entre autres, avoir suivi avec succès, au cours des cinq dernières années, un nouveau programme de formation axé sur l'information touristique, le service à la clientèle et les aspects réglementaires. Le port d'une tenue vestimentaire spécifique ainsi que la détention d'un permis valide délivré par la SAAQ, seront dorénavant obligatoires. De plus, aucune infraction de cruauté envers les chevaux ou *de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, ne doit avoir eu lieu au cours de ses 5 dernières années de services. Par ailleurs, une nouvelle clause de révocation du permis sera en vigueur pour tout cas de plus d'une suspension de 12 mois. Également, il devient obligatoire de dénoncer tout incident ou accident impliquant le cheval ou la calèche en général. L'objectif étant d'inciter les cochers à adopter un comportement exemplaire en termes de prestation de service.

4. Des pouvoirs dévolus à l'autorité compétente afin de faciliter l'application du règlement. Notamment, l'autorité compétente peut suspendre et révoquer les permis délivrés en vertu du règlement, d'ordonner qu'une calèche soit retirée de la circulation lorsque le cheval ne paraît pas satisfaire aux dispositions du règlement et d'ordonner de faire examiner un cheval par un vétérinaire.

Au niveau de l'état mécanique de la calèche, une nouvelle fiche d'inspection mécanique sera exigée et portant la mention favorable d'un inspecteur désigné par la Ville.

Les parcours et les postes d'attente que doivent utiliser les calèches sont prévus à l'annexe A dudit règlement.

Quant aux écuries, la température à l'intérieur du bâtiment ne doit pas excéder 28°C. L'hiver, il faut maintenir un niveau d'humidité entre 55% et 70% et une température entre 5° C et 7° C. Un espace doit être aménagé à l'extérieur pour permettre au cheval de circuler librement.

Enfin, les amendes ont été augmentées .

JUSTIFICATION

La nécessité de renforcer l'encadrement des activités de calèches en termes de bien-être des chevaux, en termes de la qualité de la prestation des services et en termes d'image projetée de cette industrie.

L'importance de s'assurer davantage de la santé et le bien-être des chevaux en intégrant notamment les obligations relatives à la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal en plus des amendements relatifs aux limites réglementaires de température.

Le besoin urgent d'améliorer significativement la prestation des services en s'assurant de la formation des cochers en termes d'information touristique et en termes de service à la clientèle.

L'opportunité de présenter de façon claire les responsabilités rattachées à chacun des intervenants, ce qui favorisera une meilleure application réglementaire, un respect des obligations réglementaires de la part des détenteurs des permis et un meilleur suivi relativement aux processus légaux.

Le besoin d'améliorer significativement l'image de l'industrie de la calèche qui demeure un atout pour l'économie touristique du Vieux-Montréal en contribuant au branding de la destination montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion
Adoption
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 23 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2017-05-23



Dossier # : 1172675001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 \$ pour un total de 31 892 000 \$

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038), de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 \$ pour un total de 31 892 000 \$, sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-30 14:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172675001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 \$ pour un total de 31 892 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Pierrefonds est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Pierrefonds doivent être réalisés pour terminer la mise aux normes de l'usine. Dans le cadre du plan décennal d'immobilisations 2017-2026 de la Direction d'eau potable, des investissements de 31 892 000 \$ sont planifiés pour la modernisation de l'usine Pierrefonds.

Au cours des dernières années, certains travaux faisant partie de ce vaste projet avaient fait l'objet d'appels d'offre sans que les travaux aient pu être menés à bien. Ces projets étaient financés par divers règlements d'emprunt.

Des plans et devis sont en élaboration pour la réalisation d'un seul lot de construction intégrant tous les travaux restants de modernisation de l'usine Pierrefonds. L'envergure du projet est restée similaire, à l'exception de quelques ajustements dûs à la désuétude de certains équipements.

Nous désirons maintenant consolider l'ensemble de l'opération et financer le projet dans un seul règlement d'emprunt. Ainsi, le présent dossier vise à modifier le règlement RCG 16-038, « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds », de sorte à l'augmenter de 14 089 000 \$ pour un total de 31 892 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16 0224 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».

CG14 0228 - 1^{er} mai 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un

emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec ».

CG10 0465 - 16 décembre 2010 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des équipements de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable et des équipements de collecte et de traitement des eaux usées, admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ».

CG09 0450 - 24 septembre 2009 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau et de mise aux normes des infrastructures et des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, de son réseau d'interception, de collection et de rétention des eaux usées, ainsi que des équipements des usines de production et du système de distribution de l'eau potable et de collection des eaux usées de l'Île de Montréal ».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter « le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) » de sorte à l'augmenter de 14 089 000 \$ pour un total de 31 892 000 \$.

Le montant demandé servira à octroyer le contrat relatif aux travaux prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal, qui sont:

- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de traitement (micro-sable, polymères, alun et chaux) de même que l'installation et la mise en route de 3 réacteurs UV;
- la réalisation de travaux de ventilation, plomberie et de contrôle dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux de structure et d'architecture pour confiner le secteur des filtres et pour recevoir les nouveaux équipements de traitement (UV, ozone et produits chimiques);
- la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement;
- la réfection du réservoir 3;
- l'aménagement du site.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le projet de modernisation de l'usine Pierrefonds.

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification de règlement permettra de financer les projets prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Toutes les clauses liées aux subventions et à la taxation demeurent inchangées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. De plus, ils permettront à la Direction de l'eau potable d'améliorer la fiabilité et d'assurer la pérennité de ses infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de l'eau doit se conformer au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et au Guide de conception des installations de production d'eau potable du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Si la modification du règlement d'emprunt actuel n'est pas adoptée, il ne sera pas possible de réaliser les travaux planifiés et ainsi se conformer aux exigences du RQEP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Août 2017

Adoption : Septembre 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-17

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
C/d Projets majeurs
en remplacement du directeur

Approuvé le : 2017-06-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-30



Dossier # : 1177526018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-20 08:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires. Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

Le programme vise la réfection du réseau de 550 km de collecteurs. Ces conduites sont faites de divers matériaux selon les époques d'installation. Les matériaux qui constituent les collecteurs sont : béton armé (70 %), brique (24 %), autres matériaux (6 %). Bien que la majorité des conduites ait été installée il y a moins de 65 ans, certaines d'entre elles sont en place depuis plus de 100 ans. Plus précisément, l'âge des collecteurs se traduit comme suit : 300 km (0-65 ans), 31 km (65-79 ans), 75 km (80-120 ans), 144 km (plus de 120 ans). Ce programme vise donc à assurer la pérennité des collecteurs en corrigeant des problématiques tant structurales qu'hydrauliques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0026 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

CG16 0162 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000\$ afin de financer des travaux d'infrastructure , de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000\$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

À ce jour, certains projets ont déjà été priorisés et d'autres seront pris en charge ultérieurement notamment: le contrôle des odeurs du collecteur boul. LaSalle, l'égout pluvial Lac de retenue Anjou, la réhabilitation de la conduite rue William. Il est aussi prévu d'intervenir au niveau du collecteur St-Pierre et du collecteur St-Laurent qui montrent des signes importants de détérioration.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires professionnels pour la réalisation d'études, la conception d'ouvrages, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Les collecteurs véhiculent les eaux usées produites par l'ensemble de la population et en raison de leur diamètre et de leur rôle stratégique, toute dysfonction dans un segment du système peut avoir d'importantes répercussions sur la sécurité des citoyens (refoulements d'égouts, inondations) et sur l'environnement (surverses). Un programme d'auscultation débuté en 2012 (plus de 200 km du réseau de collecteurs inspectés à ce jour) permet une planification plus efficace des réhabilitations du réseau à réaliser.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) favorise la réhabilitation sans tranchée, lorsque possible, plutôt que le remplacement des conduites pour diminuer les impacts socio-économiques, la production de gaz à effet de serre et l'impact sur les sites d'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme "Collecteurs d'égouts" prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au

volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux collecteurs d'égouts pris en charge par la DEEU.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 24 août 2017;
- 2) Adoption : 28 septembre 2017;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-07

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1177526019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-20 08:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous-bassins de drainage. Chaque sous-bassin est desservi par des réseaux d'égouts secondaires (locaux) et primaires (d'agglomération). Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Directement reliés aux intercepteurs, 68 ouvrages de raccordement dont 36 avec des structures de régulation, servent à acheminer les eaux usées des égouts collecteurs via les intercepteurs jusqu'à la Station d'épuration. Ces ouvrages de raccordement sont constitués d'une structure de dérivation et d'une structure de chute à l'intercepteur. Ce réseau primaire intercepte et transporte les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal en tout temps. Ce programme vise la réfection du réseau de 90 km d'intercepteurs.

Le réseau d'intercepteurs comprend trois sections:

- l'intercepteur nord, mesurant 41 km, capte les eaux qui autrefois étaient déversées dans la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes;
- l'intercepteur sud-ouest, qui totalise 18 km, recueille les eaux usées des secteurs longeant le lac Saint-Louis et est raccordé à l'intercepteur nord;
- l'intercepteur sud, mesurant 30,5 km, reçoit les eaux usées du secteur sud-est, qui se déversaient autrefois directement dans le fleuve Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0027 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

CG16 0163 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées;

CG14 0228 - 1er mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ);

CG10 0419 - 25 novembre 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec.

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus sont la mise à niveau des structures à Alepin, de stations de pompage, de la station d'épuration de l'île Notre-Dame, l'installation de vannes manuelles sur le réseau de d'intercepteurs, la construction de système d'extraction et de traitement des odeurs et la mise aux normes des systèmes des ouvrages de surverse des eaux usées.

JUSTIFICATION

Le réseau des intercepteurs (béton, acier) est exposé depuis 30 ans à des gaz très corrosifs et toxiques tel que le sulfure d'hydrogène (H₂S). Certaines structures présentent des risques d'effondrement ou deviennent non fonctionnelles. Ce vieillissement nécessite des travaux et des mises à niveau puisque les équipements de contrôle, les modes de communication et les diverses pièces sont désuets.

L'entrée en vigueur le 11 janvier 2014 du Règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) a introduit de nouvelles normes à respecter en regard des systèmes de suivi des ouvrages de débordement lesquelles ont une incidence sur les travaux.

Le système CIDI (contrôle intégré des intercepteurs) permet de contrôler en temps réel les intercepteurs de la Station d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de débordements en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent. Le CIDI devra être actualisé afin de tenir compte de la construction et de la mise en service de plusieurs nouveaux ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et la protection contre les inondations et les refoulements d'égouts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme " Intercepteurs "

prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées aux intercepteurs pris en charge par la DÉEU.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion : 24 août 2017;
- 2) Adoption : 28 septembre 2017;
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-10

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1177526020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-20 08:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526020

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) comporte plusieurs bâtiments et équipements qui ont été construits il y a plus de 30 ans. Les équipements sont de nature mécanique, hydraulique et électrique. Les infrastructures de la station d'épuration des eaux usées sont constituées de la station de pompage, de la centrale d'énergie, des dégrilleurs, des dessableurs, des décanteurs, du bâtiment de traitement des boues et écumes, des filtres presses, des incinérateurs et des unités de séchage et de traitement des écumes et ont une valeur de remplacement de l'ordre de 1,5 G \$.

La Station traite la totalité des eaux usées provenant de l'ensemble de l'île de Montréal. Le débit d'eaux traitées est de l'ordre de 30 mètres cubes d'eaux usées par seconde ou 2,5 millions de mètres cubes par jour. Elle doit également rencontrer les objectifs environnementaux de rejets établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces objectifs visent à récupérer une grande partie des matières en suspension et du phosphore contenus dans les eaux usées arrivant à la Station.

Afin d'assurer la pérennité des installations, près d'une centaine de projets sont réalisés chaque année visant différents secteurs tels que: infrastructures, équipements de procédé et systèmes de contrôle. La disponibilité et la fiabilité des équipements sont des enjeux majeurs pour la Station.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0028 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG16 0164 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CG14 0383 - 21 août 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées.

CG14 0228 - 1er mai 2014 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

Les principaux travaux qui seront effectués à la Station sont entre autres:

- la mise à niveau des moteurs de la station de pompage;
- l'aménagement d'une salle de commande;
- la mise à niveau des dégrilleurs et convoyeurs à tige;
- le remplacement des machines à absorption;
- la mise à niveau des infrastructures électriques (disjoncteurs, démarreurs, sous-station électrique);
- le remplacement des plaques, diaphragmes et toiles des filtres-presses;
- le remplacement de couvercles de trémies des filtres-presses;
- le remplacement de 25 démarreurs 4.16kV de la station de pompage;
- le remplacement des disjoncteurs des génératrices;
- l'aménagement sécuritaire du laboratoire;
- le système d'analyse de vibrations des groupes motopompes à la station de pompage;
- la réfection de toitures de bâtiments.

JUSTIFICATION

La Station est en fonction 365 jours par année, 24 heures sur 24 depuis 30 ans. Certains équipements ont atteint la fin de leur vie utile et beaucoup de pièces de remplacement n'existent plus sur le marché. La désuétude des équipements nécessite des travaux majeurs afin d'assurer la continuité des opérations et de maintenir les coûts d'opération les plus bas possibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme "Station d'épuration des eaux usées" prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne

l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-Grandes Villes ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de mettre à niveau les infrastructures vieillissantes liées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion : 24 août 2017;

- 2) Adoption : 28 septembre 2017;
3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-10

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1173276001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-19 17:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173276001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc.

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : intervenir sur le réseau afin d'augmenter la fiabilité, assurer un renouvellement adéquat des actifs, réduire la quantité de perte en eau potable et les bris ainsi qu'améliorer l'état structurel du réseau. Il est donc requis de construire de nouvelles conduites reliées aux besoins hydrauliques et de remplacer ou réhabiliter des conduites existantes.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération de Montréal, il est planifié des investissements pour les travaux de construction et de renouvellement des conduites primaires d'aqueduc. Le Service de l'eau doit donc faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0118 - 30 mars 2017 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc ».

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16 0216 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc ».

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer divers travaux de construction, de remplacement ou de réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc, tels que la réhabilitation de la conduite principale existante sur la rue Grand Trunk et la construction d'une conduite principale sur le boulevard Louis-H.

Lafontaine.

Ce règlement permettra aussi de financer différents travaux du programme "56088 - Conduite primaire d'aqueduc" prévus au Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération). Le montant du règlement demandé correspond au niveau des dépenses prévues des deux dernières années du programme triennal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux de construction et de renouvellement des conduites principales d'aqueduc. La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux pour assurer en tout temps la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération et s'assurer d'une saine gestion de ses actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté pour les dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible d'effectuer les travaux requis tels que la réhabilitation de la conduite principale existante sur la rue Grand Trunk et la construction d'une conduite principale sur le boulevard Louis-H. Lafontaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Août 2017

Adoption: Septembre 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François DUBUC
Chef de division-Projets réseau principal

ENDOSSÉ PAR

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Le : 2017-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-07-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1130603009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changements, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

JE RECOMMANDE :

D'adopter, sans changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-11 09:38

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1130603009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

CONTENU

CONTEXTE

L'appel public de propositions visant la vente du terrain de l'ancienne cour de voirie, localisée à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand, prévoit la construction d'immeubles affectés à des fins résidentielles et commerciales pouvant atteindre six étages.

Pour ce faire, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose d'amender le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de créer un nouveau secteur établi de catégorie 14-14 apparaissant à la carte de la densité de construction. L'amendement vise principalement à rehausser les paramètres de hauteur à un maximum de six étages avec un taux d'implantation d'intensité moyenne, c'est-à-dire entre 30 % et 70 %. Présentement, les modalités du plan d'urbanisme applicables au site limitent les immeubles à trois étages seulement.

La réglementation d'urbanisme se doit d'être ajustée en conséquence. Un projet de règlement est déposé à cet effet. De plus, l'octroi des dérogations découlant de la réalisation du projet retenu peut être accordé en vertu des procédures des projets particuliers d'urbanisme de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Il est à noter qu'une modification au Règlement d'urbanisme 01-275 (dossier 1130603010) ainsi qu'un projet particulier (dossier 1150603018) sont en processus d'adoption.

Description des étapes qui ont mené à la préparation de ce projet :

Chapitre d'arrondissement – Plan d'urbanisme

- Journée d'étude – novembre 2003
- Soirée «portes ouvertes» - janvier 2004
- Semaine de l'urbanisme – octobre 2004
- Assemblée publique – mars 2005

Redéveloppement et la mise en valeur de la cour de voirie Beaugrand

- Séance d'information – mars 2012
- Préparation d'une étude urbaine pour le site – septembre 2013

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **CE15 2073** - Retenir la soumission de EJP Construction inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain vague d'une superficie approximative de 13 711,3 m², situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, connu et désigné comme étant les lots 1 508 427 et 5 336 685 et d'une partie du lot 1 508 534 du cadastre du Québec. N/Réf.: 31H12-005-3077-02 (**dossier 1141368003**);
- **CM15 0537** - Annuler l'appel public de propositions lancé pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve connu et désigné par les lots 1 508 427, 5 336 685 et 5 545 289 (ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (dossier 1131368005), abroger la résolution CE13 0591 et approuver le lancement d'un nouvel appel public de soumissions ainsi que le cahier complété à cet effet pour la vente de ce terrain. N/Réf. 31H12-005-3077-02 (**dossier no 1141603004**);
- **CE14 0436** - Approuver le lancement d'un appel public de propositions et le cahier pour ce faire, aux fins de la vente d'un terrain qui deviendra vague, d'une superficie approximative de 13 711,3 m² et situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et de l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour fins de développement à vocation résidentielle et commerciale à un prix minimum de 7 040 000 \$. N/Réf. : 31H12-005-3077-02 (**dossier 113168005**);
- **CM13 0591** - Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand (**dossier 1133370003**);
- **CA13 270181** - Approuver le projet de convention de collaboration entre la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et la ville centre par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand (**dossier 1132924001**);
- **CM12 0312** - Accepter la demande de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga/Maisonneuve pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement. (**dossier 1113370002**);

- **CA11 270577** - Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement. **(dossier 1112818013)**.

Dossiers connexes

- Adopter le projet particulier PP27-0227 en vue de permettre la construction d'un projet commercial et résidentiel, sur un emplacement situé du côté est de la rue Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Souigny. **(dossier 1150603018)**;
- Adopter le Règlement 01-275-90, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), pour un emplacement situé à l'angle sud-ouest des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand, sur le site de l'ancienne cour de voirie Beaugrand. **(dossier 1130603010)**.

DESCRIPTION

Description du milieu

Le terrain à développer s'insère dans un voisinage à vocation mixte (commerces et habitation). La rue Hochelaga regroupe la plupart des activités commerciales où l'on retrouve notamment une épicerie du côté nord et un bâtiment abritant des logements, une ancienne caisse populaire, un restaurant et un nettoyeur. Un centre communautaire, le parc Germaine-Pépin et des jardins communautaires bordent la partie est de l'emplacement. Du côté ouest, on remarque la présence de quelques immeubles d'habitation de trois étages. Au sud, l'emprise de l'avenue Souigny croise la bretelle donnant accès à l'autoroute 25 et assure le passage d'une voie ferrée.

Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

L'ensemble du site est affecté à l'habitation pouvant aussi permettre le commerce. La proposition de développement s'avère conforme en ce qui a trait à l'affectation du sol. L'ensemble fait partie du secteur de catégorie 14-09 qui permet des bâtiments de un à trois étages et des taux d'implantation faible ou moyen. Ce sont précisément ces modalités qui font l'objet d'un amendement.

Délimitation du nouveau secteur 14-14

Le secteur visé comprend le quadrilatère formé des rues Honoré-Beaugrand à l'ouest, A.A.-Desroches à l'est, Hochelaga au nord et l'avenue Souigny au sud. On y retrouve également des jardins communautaires, le parc Germaine-Pépin, un édifice à vocation communautaire de deux étages appartenant à la Ville et les installations de la cour de voirie qui ont été récemment démolies. Ces dernières regroupaient un bâtiment administratif, un poste de distribution de carburant, un abri en béton et un site d'entreposage de matériaux. Le quadrilatère couvre une superficie de 19 699,8 mètres carrés.

Réglementation d'urbanisme

Le site se trouve à l'intérieur de trois secteurs de zonage différents. Le terrain en front de la rue Hochelaga fait partie d'une zone commerciale et d'habitation de catégories C.2A, H. L'autre partie de l'emplacement se trouve respectivement dans un secteur d'équipements collectifs et institutionnels de catégories E.1(1) (jardins communautaires, parcs et promenade) et E.7(1) (ateliers municipaux). Le taux d'implantation maximal s'établit à 70 %. Les paramètres de hauteur varient. Les constructions érigées dans la partie commerciale du site peuvent s'élever entre deux et trois étages sans dépasser 11 mètres. La hauteur des bâtiments localisés dans le secteur d'équipements collectifs et institutionnels de catégorie E. (7)1 doit se situer entre 7 et 11 mètres tandis qu'aucune prescription réglementaire ne s'applique dans la catégorie E.1(1). Les modes d'implantation sont régis par les règles d'insertion. Aucune prescription n'existe à l'intérieur des secteurs d'équipements collectifs et institutionnels en ce qui a trait au nombre d'étage comme on le retrouve généralement.

Les pré-requis de développement

Le site à développer présente un frontage sur les rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand (le plus important) et sur l'avenue Souigny. Il s'étend sur une superficie de 13 711,3 mètres carrés.

Le terrain mis en vente par appel de propositions est destiné à accueillir un projet mixte résidentiel et commercial comportant 325 logements. Tous les bâtiments peuvent comporter entre quatre et six étages maximum. Un marché d'alimentation d'une superficie de plancher équivalente à 3 200 mètres carrés fait partie des activités prévues sur le site en plus de retrouver des commerces et des services de faible intensité comparables à ceux opérant sur la rue Hochelaga. Les superficies commerciales totalisent 3 700 mètres carrés avec facultativement des espaces à bureaux au deuxième étage. Un lien public reliant le parc Germaine-Pépin et la rue Honoré-Beaugrand, d'une largeur minimale de dix mètres (10 m) et une superficie approximative de neuf cents mètres carrés (900 m²) accompagne la proposition.

La partie résidentielle du projet se présente comme suit :

- 67 logements sociaux pour le volet communautaire, incluant un ratio de vingt-cinq centièmes (0,25) de cases de stationnement intérieur par unité d'habitation conformément au programme AccèsLogis Québec de la SHQ, représentant une inclusion de 20,6 %;
- Un minimum de 80 unités d'habitation abordables privées incluant un ratio de huit dixièmes (0,8) de cases de stationnement intérieur par unité d'habitation, représentant une inclusion de 24,8 %;
- Un minimum de 178 unités d'habitation résidentielle privées vendues en copropriété ou gérées en mode locatif dont un maximum de 25 % comprenant une seule chambre à coucher et un minimum de 16 % avec trois chambres à coucher et au moins 10 logements destinés aux familles accessibles de plein pied.

Pour le volet résidentiel, la proposition exige l'aménagement d'environ 280 cases de stationnement intérieur

Description du projet sélectionné

La proposition de développement comprend la réalisation d'un projet résidentiel et commercial réparti en quatre phases. Le premier volet comporte la construction d'un

bâtiment d'habitation possédant un rez-de-chaussée occupé par une épicerie avec un service de restauration et café-terrasse, totalisant une superficie de plancher brute équivalente à 3 885, 32 mètres carrés (41 822,60 pi²) (685,32 mètres carrés en sus). L'immeuble peut accueillir 99 unités de logement (19 unités en supplément) à prix abordable et compte six étages, dont deux en retrait sur la rue Honoré-Beaugrand. Les aires de chargement et les 129 cases de stationnement se retrouvent à l'intérieur du bâtiment. Celui-ci comprend aussi l'aménagement d'une terrasse aménagée à l'arrière. L'accès au stationnement et aux aires de chargement s'effectue à partir de la rue Honoré-Beaugrand. La première phase prévoit également la réalisation d'un immeuble résidentiel avec des unités de logements sociaux et communautaires (67), érigé sur six étages dont les deux derniers en retrait. L'aire de stationnement intérieure compte 17 places.

Le second volet du projet comporte la construction d'un immeuble d'habitation (50 unités privées) construit en bordure du parc Germaine-Pépin, le long du lien vert public (10 m x 90 m), accessible par la rue Hochelaga. Le stationnement intérieur se trouve au sous-sol (44 unités).

Pour les deux dernières phases du projet, celles-ci consistent à construire deux résidences de six étages comprenant respectivement 60 et 49 logements privés, desservies par du stationnement intérieur (total de 96 cases), tout en reprenant le principe des deux étages en retrait, sur la rue Honoré-Beaugrand. Il est à noter qu'une fois réalisé, l'ensemble des immeubles composant le complexe domiciliaire communiqueront au niveau du sous-sol.

La hauteur en mètres des bâtiments projetés varie entre 17,5 mètres à 21,1 mètres.

Un plan d'aménagement des espaces extérieurs détaillés accompagne la proposition de développement. Le constructeur propose l'implantation de terrasses végétalisées, de voies piétonnes, de plantation d'arbres et d'arbustes, intégrées au lien vert reliant Honoré-Beaugrand et le parc Germaine-Pépin. Tous les arbres localisés sur le domaine public devront être abattus et remplacés en raison de l'enfouissement des fils électriques sur la rue Honoré-Beaugrand et de la proximité des limites d'excavation.

JUSTIFICATION

Le chapitre 14 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal identifie certaines parties du territoire de l'arrondissement se devant de faire l'objet d'une planification détaillée de portée locale. À ce titre, le secteur 14.4.2 de Mercier-Est retient des orientations qui s'adressent plus spécifiquement à l'emplacement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand et au secteur avoisinant, à savoir :

- Accroître la fluidité et la sécurité des passages de part et d'autre de la voie ferrée du CN;
- Éliminer les nuisances occasionnées par les industries et le camionnage tout en améliorant la quiétude des milieux résidentiels;
- Améliorer la qualité de vie dans les milieux résidentiels;
- Examiner la possibilité de revoir la vocation de la cour de voirie Honoré-Beaugrand.

En conformité avec les balises d'aménagement citées précédemment, la réalisation d'un projet résidentiel et commercial structurant constitue l'un des éléments sur lesquels l'arrondissement s'appuie pour amorcer la consolidation du site de la cour de voirie Honoré-Beaugrand.

De concert avec les divers intervenants du milieu, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises mise sur les facteurs suivants pour maximiser le potentiel de développement de cet emplacement, en l'occurrence par :

- Sa localisation stratégique par rapport aux autoroutes 20, 25 et 40, de sa position situé près du pont tunnel Louis-H. Lafontaine, de sa proximité au métro Honoré-Beaugrand et de la desserte au transport en commun;
- Sa superficie importante de l'ordre de 1,3 hectare;
- Son accessibilité aux parcs de quartier et régionaux, aux écoles publiques et privées et aux centres commerciaux.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal désigne l'emplacement comme étant un secteur destiné à l'habitation et au commerce. Les orientations du développement de la cour de voirie cherchent à promouvoir la mise en oeuvre de ces principes.

Lors des séances tenues respectivement le 11 février 2014 et le 1^{er} mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la présente modification apportée au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et à celle visant la réglementation.

Lors de la réunion du 9 mai 2014, le Comité Jacques-Viger n'était pas en désaccord avec la réalisation d'un complexe commercial et résidentiel de plus grande hauteur mais il a exprimé son intérêt à ce que le projet retenu aux termes de l'appel public de proposition lui soit présenté ultérieurement avant de se prononcer définitivement sur l'amendement au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

À sa séance du 24 mars 2017, le Comité Jacques-Viger a émis un avis défavorable à la présente demande de modification du plan d'urbanisme jugeant le programme trop chargé pour le secteur et particulièrement contraignant; celui-ci laisse peu de liberté à la conception architecturale. Bien qu'il ne soit pas en défaveur du principe d'augmentation des hauteurs et des densités permises sur ce site, il recommande de moduler davantage la volumétrie, d'améliorer la qualité de l'aménagement des espaces verts et de renforcer les liens avec le quartier avoisinant.

RÉPONSES AUX CONSIDÉRATIONS DU COMITÉ JACQUES-VIGER DU 24 MARS 2017

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tient à préciser que certaines caractéristiques du projet (architecture, aménagements extérieurs, enseignes) pourront être bonifiées ultérieurement lorsque celui-ci sera soumis à l'examen des membres du comité consultatif d'urbanisme par le biais des procédures des plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) en tenant compte des considérations du Comité Jacques-Viger. Voici les réponses à chacun des avis du Comité Jacques-Viger :

Imposant mur aveugle de 30 pieds

La DAUSE est également préoccupée par le traitement de l'apparence du mur aveugle de 30 pieds regroupant les logement sociaux et communautaires qui abrite aussi les aires de manoeuvre des camions aménagées à l'intérieur de l'immeuble. Ces dernières doivent disposer d'un dégagement minimum pour permettre le passage des véhicules de livraison. Ces contraintes d'ordre technique et fonctionnel ne permettent pas d'abaisser la hauteur du mur de manière significative. Toutefois, la composition et le traitement de l'apparence font partie des préoccupations de la DAUSE qui seront adressées ultérieurement tel que mentionné au dossier du projet particulier ;

Critère énoncé au paragraphe 6 de l'article 14 du projet particulier PP27-0227 (dossier 1150603018)

« 6° Le traitement architectural des façades, des murs aveugles et des murs visibles de la voie publique ou d'un parc doit être d'expression contemporaine tout en contribuant à la mise en valeur du cadre bâti existant et des cours intérieures; »

La volumétrie

La modulation de la hauteur des immeubles érigés sur la rue Honoré-Beaugrand en prévoyant notamment le retrait du 5^e et du 6^e étage afin de réduire l'effet des gabarits des nouvelles constructions par rapport à la rue qui a déjà été intégrée à la version actuelle du projet tel que mentionné au critère du paragraphe 1 de l'article 14 du projet particulier PP27-0227 :

« 1° La volumétrie des bâtiments doit suggérer en bordure de la voie publique, une hauteur maximale de 4 étages, soit par un traitement architectural approprié ou par l'établissement de retrait substantiellement affirmé des étages supérieurs. La modulation des hauteurs est à privilégier afin de minimiser les effets d'ombre et de vent et de maximiser l'ensoleillement des cours et de l'espace public; »

Trop grande diversité des matériaux

Des critères sont expressément prévus par le biais du PIIA afin d'adresser le trop grand nombre et la sobriété des matériaux ainsi que l'intégration des équipements mécaniques au toit et dans les cours, et ce, tel que mentionné aux critères des paragraphes 5 et 13 de l'article 14 du projet particulier PP27-0227 :

« 5° La composition d'une façade doit être sobre et élégante en évitant l'utilisation de plus de deux matériaux principaux; »

13° L'intégration des équipements mécaniques au toit et dans les cours par l'entremise d'installation de puits techniques au bâtiment permettant le passage des canalisations et de l'alimentation électrique nécessaires à l'installation d'un système de climatisation autonome, des fils reliant les antennes paraboliques et les équipements de télécommunication sont à considérer; »

Qualité des espaces extérieurs

La DAUSE s'assurera de revoir le traitement des matériaux de recouvrement de sol des espaces publics (lien vert), l'intégration des dispositifs techniques, l'interdiction de clôtures aux abords de la voie d'accès pour les pompiers, l'aménagement du toit-terrasse et les cours en considérant les conditions d'ensoleillement et l'opportunité de végétaliser le mur aveugle, et ce, selon les critères des articles suivants :

Article 3 du projet particulier PP27-0227 :

« 3. L'installation de clôture est interdite dans les cours des logements du rez-de-chaussée situés le long de la limite ouest de la voie d'accès pompier désignée au plan intitulé « Plan implantation, phasage et servitudes » joint à l'annexe B. »

Critère du paragraphe 1 de l'article 15 du projet particulier PP27-0227

« 1° L'aménagement des cours doit favoriser le maintien et la plantation d'éléments végétaux (arbres, arbustes et espace gazonné) et chercher à établir des relations harmonieuses et compatibles avec la végétation présente sur le domaine public. L'utilisation prédominante de composantes minérales (pierre, pavé, bordure de béton, etc.) est à éviter. Le recours au fer ornemental ou l'équivalent est encouragé dans la composition des clôtures. La végétalisation des murs aveugles est à privilégier; »

Liens avec les abords

Les recommandations du Comité relatives aux liens avec les abords du projet peuvent être retenues lors des travaux d'infrastructures municipales prévus en vue de procéder à l'enfouissement des fils électriques en privilégiant notamment la plantation d'éléments végétaux sur le domaine public, l'aménagement de liaisons piétonnes sécuritaires dans le prolongement de la rue Madeleine-Huguenin, de la rue Hochelaga et de l'avenue Souigny ;

Critère du paragraphe 2 de l'article 15 du projet particulier PP27-0227

« 2° L'établissement d'une liaison piétonne et visuelle entre les espaces publics et les rues Honoré-Beaugrand, Madeleine-Huguenin, Hochelaga et l'avenue Souigny est à considérer afin de contribuer à leur mise en valeur respective; »

Autres considérations du Comité Jacques-Viger

Concernant l'implantation en L du bâtiment 2 de la phase I qui supprime la possibilité d'aménager une grande cour ouverte sur le lien vert, il a été décidé plutôt d'offrir des logements du côté de l'espace «parc» en évitant ainsi la proximité du mur aveugle qui viendrait assombrir les logements. La configuration actuelle du bâtiment no 2 permet de répondre à l'exigence no E7 imposée par l'appel de proposition, c'est la solution proposée par l'architecte du projet. En effet, le soumissionnaire a signé une entente le 11 avril 2016 pour la fourniture de 67 unités d'habitation sociales et communautaires. Il n'est pas démontré qu'une implantation différente permettrait d'atteindre le même nombre de logements prescrits;

La recommandation du Comité Jacques-Viger à l'effet de déplacer le lien vert aux abords de l'avenue Souigny et d'aménager une placette ouverte sur la rue Honoré-Beaugrand contrevient à l'exigence E10 de l'appel de proposition qui préconise de relier directement le lien vert entre le parc Germaine-Pépin et la rue Honoré-Beaugrand avec des superficies minimales à respecter (900 m² et 10 m de largeur). Cette obligation induit forcément l'intégration du parc linéaire au sein même du projet d'habitation.

En ce qui a trait à la construction de bâtiments d'une hauteur de 6 étages, au nombre et à la typologie des logements (325 logements), à la réalisation d'un supermarché d'alimentation d'une superficie minimale de 3 200 m² et à l'aménagement d'un lien vert, ceux-ci font partie intégrante des paramètres de développement, liés au lancement de l'appel public de proposition visant la vente du terrain de la cour de voirie Beaugrand. Tous les partis impliqués dans la transaction se doivent de respecter impérativement ces obligations inscrites au cahier d'appel public de soumissions (voir décision CE15 0668, section 5.3.1, exigences du soumissionnaire).

Il est important de souligner que le nombre de logements prescrits permet d'assurer la viabilité du projet sur le plan économique d'autant plus que toutes les unités de stationnement y compris les aires de manœuvre du supermarché sont aménagées à l'intérieur du bâtiment. Ces mesures représentent des coûts importants pour le constructeur. L'objectif de l'appel de proposition vise aussi à offrir une gamme variée de logements à prix abordable.

Par ailleurs, tous les pré-requis de développement (hauteur et densité) ont fait l'objet d'une séance publique d'information tenue par l'arrondissement en mars 2012 avant le lancement de l'appel de proposition. Lors de cette rencontre, il a été convenu avec les participants que le nombre d'étages devait se limiter à 6, en considérant un retrait à partir du 5^e et du 6^e niveau pour les bâtiments implantés en bordure de la rue Honoré-Beaugrand. La construction d'un immeuble de 8 étages, comme le suggère le Comité Jacques-Viger, contrevient aux recommandations des citoyens et viendrait fragiliser l'acceptation sociale du projet. De plus, de par sa résolution CM12 0312, le conseil municipal a approuvé le 17 avril 2012, la vente du terrain à son juste prix à des fins de développement selon les critères déterminés par l'arrondissement.

Lors de la rencontre du 10 mai 2017, le soumissionnaire s'est engagé à collaborer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de bonifier le projet en tenant compte de la plupart des recommandations du Comité Jacques-Viger gérées par les critères du PIIA sans déroger aux exigences prévues au cahier d'appel public de soumissions; le constructeur est tenu de les respecter sans risquer de se disqualifier ce qui signifierait la reprise du processus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet retenu répond à toutes les exigences du règlement d'urbanisme en ce qui concerne les principes du développement durable, à savoir: les toits à faible indice de réflectance, le pourcentage minimal de superficie consacrée aux éléments végétaux, le nombre minimal d'arbres à planter, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'une résolution et du premier projet de règlement d'amendement du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) par le conseil d'arrondissement;

- Assemblée publique de consultation pour le projet d'amendement;
- Adoption du règlement d'amendement au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) par le conseil municipal;
- Émission d'un certificat de conformité;
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement d'amendement du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La modification vise exclusivement la carte des densités de construction jointe au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047). Il faut procéder à la délimitation d'un nouveau secteur établi de catégorie 14-14 pour permettre la construction de bâtiments de six étages. Un projet d'amendement est présenté à cet effet. Celui-ci est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui prévoit une affectation à dominance résidentielle pour l'emplacement où l'habitation, le commerce et les bureaux peuvent s'y implanter. La carte de la modulation de la densité résidentielle fixe un ratio minimum de 35 logements à l'hectare pour le site. Le projet à l'étude compte plus de 325 unités d'habitation réparties sur une superficie de terrain équivalente à 1,3 hectare (13,711,3 m²).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux recommandations administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Gilles GALIPEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-18

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN
Directrice-
Aménagement urbain et des services aux
entreprises



Dossier # : 1172622006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité du règlement R-2017-023-10 modifiant le règlement sur l'entretien et la protection des arbres de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement R-2017-023-10 modifiant le règlement sur l'entretien et la protection des arbres (R-2007-023), adopté le 13 juin 2017 par le conseil municipal de Dollard-Des Ormeaux, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-Des Ormeaux.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-18 16:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172622006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité du règlement R-2017-023-10 modifiant le règlement sur l'entretien et la protection des arbres de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 juin 2017, la Ville de Dollard-Des Ormeaux a adopté le règlement R-2017-023-10 qui modifie son règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres. En fait, ce règlement contient des éléments de contenu qui se retrouvent ordinairement dans un règlement de zonage. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement RCG 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), puisque des éléments de son contenu visent les dispositions du DC du Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation selon les dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17 0625 - 2017-06-13 - Conseil municipal de Dollard-Des Ormeaux - Adoption du règlement R-2017-023-10 modifiant le règlement sur l'entretien et la protection des arbres.

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.
- Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION

Le règlement R-2017-023-10 consiste à apporter diverses modifications, notamment les suivantes :

- la définition de « dommages aux arbres » est modifiée pour ajouter une nouvelle intervention qui constitue un dommage, soit « l'enlèvement de plus de 50 % de la ramure vivante »;

- la définition d'« expert en arboriculture », soit un « arboriculteur certifié ou ingénieur forestier spécialisé en foresterie urbaine », est ajoutée, et elle est introduite à l'endroit concerné dans le texte du règlement;
- la règle régissant l'abattage d'arbres concernant les arbres visés, soit le diamètre d'au moins 15 cm à un maximum de 15 cm du sol (diamètre à hauteur de souche), est retirée, tandis que celle maintenue concernant le diamètre de 10 cm ou plus, mesuré à 1,3 mètre du sol (diamètre à hauteur de poitrine) est maintenue mais reconduite après les mots « Tout abattage d'arbres » au début de l'article visé;
- des caractéristiques requises (diamètre minimal et hauteur totale) pour les arbres feuillus ou conifères introduites dans les règles régissant la plantation d'arbres sont modifiées en abaissant les seuils requis;
- les règles régissant l'entretien et l'élagage des arbres pour la durée de l'Arrêté ministériel du 13 avril 2012 sur les lieux infestés par l'agrile du frêne sont modifiées afin de préciser les arbres visés, dont le tronc a un diamètre de 10 cm ou plus, mesuré à 1,3 mètre du sol;
- les règles régissant l'entretien et l'élagage des arbres sont modifiées pour faire en sorte que l'exigence de remplacement d'arbres dans les cas d'étêtage ou d'élagage prononcé pour leur remplacement s'applique dans toutes situations et non plus uniquement à l'égard du dernier arbre en façade;
- une précision est effectuée concernant la protection des arbres lors de travaux de construction ou d'aménagement paysager ou d'abaissement permanent du niveau du sol pour faire en sorte que les branches susceptibles d'être endommagées doivent être protégées ou élaguées, et ce, avant le début des travaux.

JUSTIFICATION

Le règlement R-2017-023-10 est jugé conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma, puisque ses dispositions ne contreviennent pas aux dispositions de l'article 4.2.3 du DC portant sur les arbres (abattage et plantation).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur du règlement R-2017-023-10 modifiant le règlement sur l'entretien et la protection des arbres de la Ville de Dollard-Des Ormeaux lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement R-2017-023-10.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-11

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
chef de division par intérim

Approuvé le : 2017-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-18



Dossier # : 1175841001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers);
2. de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2017 au 31 mars 2018;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-19 17:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175841001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'Unité des produits de la criminalité (UPC) s'est jointe à l'Agence du revenu du Québec (ARQ) afin de travailler conjointement à des enquêtes ayant un potentiel de récupération fiscale. Le programme ACCEF (Actions concertées pour contrer les crimes économiques et financiers) est coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique et par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) sous la gouverne du SPVM.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) recommande la reconduction de ce programme pour une dixième année avec un effectif total de 13 ressources soit de 12 postes policiers et d'un poste civil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16-1584 - 5 octobre 2016

Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2016 au 31 mars 2017; de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCEF pour l'année 2015-2016; et d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Pour l'année 2015-2016, aucun sommaire décisionnel n'a été soumis au Comité exécutif puisque la confirmation des crédits versés par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) a été reçue au dernier trimestre de l'année fiscale.

CE14 1651 – 29 octobre 2014

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF); et de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015; imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1028 – 3 juillet 2013

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et de maintenir l'augmentation temporaire de 15 des 17 postes policiers et 2 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 ; imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1387 - 15 août 2012

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 16 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et dépenses afin de permettre la reconduction du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) pour 2012 et autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2013 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales pour la durée du projet.

CE11 0978 - 22 juin 2011

Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent à 16 postes policiers et un poste d'agent de bureau; autoriser la création et le comblement d'un poste de secrétaire temporaire; autoriser la nomination permanente de cinq policiers temporaires en fonction de la liste de rappel et autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et de dépenses afin de permettre de reconduire le projet UPC-MRQ, volet ACCEF (Action concertée contre l'évasion fiscale)

CE10 1233 - 4 août 2010 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 2 159 094 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE09 1476 - 12 août 2009 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, soit du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 1 320 624 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 1907 - 15 octobre 2008 - Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes pour toute la durée du projet UPC-MRQ, autoriser l'embauche de policiers permanents et imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 0658 - 16 avril 2008 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 808 000 \$ pour l'année 2008 pour le financement des dépenses d'opération

du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1082451001.

CE07 0650 - 7 mai 2007 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 592 286 \$ pour l'année 2007 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1072451001.

DESCRIPTION

La collaboration de l'ARQ complète et bonifie les interventions du SPVM en matière de lutte au blanchiment des capitaux. Grâce à ce partenariat, l'ARQ est en mesure d'appliquer les dispositions des différentes lois pour donner des avis de cotisations fiscales. Ces interventions concertées ont donc un impact d'importance sur les organisations criminelles et permettent une augmentation remarquable des montants saisis ou récupérés.

Il est prévu, par le décret du gouvernement du Québec concernant le partage du produit des biens de la criminalité, que le SPVM conservera 50% des biens confisqués.

JUSTIFICATION

Le programme ACCEF a permis au SPVM de développer une expertise en matière d'enquête de recyclage des produits de la criminalité. Le SPVM s'est démarqué par l'accomplissement de plusieurs projets d'envergure qui ont permis des saisies importantes d'actifs sous le contrôle du crime organisé montréalais. Les tableaux 1 et 2 détaillent les immeubles ayant fait l'objet d'une ordonnance de blocage et les sommes d'argent comptant saisies et confisquées durant les neuf dernières années.

Blocages années antérieures (Tableau 1)

Période	Valeur des immeubles	Équité	Nb immeubles
2008-2009	1 654 900 \$	N/D	6
2009-2010	1 654 500 \$	828 100 \$	6
2010-2011	506 400 \$	506 400 \$	1
2011-2012	14 232 700 \$	5 747 364 \$	39
2012-2013	13 172 688 \$	5 805 973 \$	34
2013-2014	9 725 100 \$	4 726 181 \$	26
2014-2015	16 949 500 \$	11 071 392 \$	39
2015-2016	7 739 449 \$	3 619 691 \$	20
2016-2017	16 015 900 \$	11 068 516 \$	15

Montants saisis et confisqués (Tableau 2)

Période	Montants saisis	Montants confisqués
2008-2009	5 856 284 \$	3 380 693 \$
2009-2010	6 752 866 \$	3 478 997 \$
2010-2011	2 678 504 \$	2 328 816 \$
2011-2012	5 077 914 \$	1 588 293 \$
2012-2013	9 702 682 \$	2 657 772 \$
2013-2014	4 358 290 \$	4 326 487 \$

2014-2015	3 879 126 \$	6 362 546 \$
2015-2016	3 903 718 \$	2 384 589 \$
2016-2017	2 893 644 \$	4 277 844 \$

Le renouvellement du programme ACCEF est primordial en matière de lutte au crime organisé. La raison d'être du programme est de détecter et réprimer de façon concertée, tous les crimes économiques et financiers commis par les organisations criminelles.

Le MSP a signifié au SPVM sa volonté de reconduire le programme ACCEF pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) rembourse la totalité des coûts afférents du programme ACCEF, autant pour la rémunération que pour les biens et services.

Impact financier au niveau de la subvention

Le tableau qui suit illustre un résumé des impacts financiers pour le SPVM. Ainsi, pour la période budgétaire d'avril 2017 à mars 2018, le MSP a établi pour le SPVM, un montant de la subvention à recevoir de 2 393 409 \$.

	2017 1er avril au 31 déc.	2018 1er janvier au 31 mars	Total
Revenus	1 794 217 \$	599 192 \$	2 393 409 \$
Dépenses			
Masse salariale	1 655 467 \$	552 942 \$	2 208 409 \$
Biens et services	138 750 \$	46 250 \$	185 000 \$
Total des dépenses	1 794 217 \$	599 192 \$	2 393 409 \$

Les crédits budgétaires pour les revenus et les dépenses pour le programme sont prévus dans son budget d'opération. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances (Tableau SPVM).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme ACCEF a influencé positivement les efforts du SPVM en matière de lutte au blanchiment des capitaux. Ce partenariat qui est chapeauté par le Ministère de la Sécurité publique et le Ministère des Finances a permis de développer une expertise en matière d'enquête de recyclage des produits de la criminalité. Grâce à une entente qui spécifie le mandat du programme ACCEF (enquête qui cible les économies souterraines et l'évasion fiscale) et une subvention des opérations policières par l'ajout de ressources, tel qu'une équipe de surveillance physique, les résultats en matière de saisie de biens obtenus criminellement ont augmenté drastiquement.

Advenant, la disparition du financement, le SPVM ne serait pas en mesure d'effectuer des projets en matière de recyclage des produits de la criminalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pascale DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Minh Tri TRUONG
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-07

Patrick LALONDE
Assistant-directeur police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2017-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-07-19



Dossier # : 1175955001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
2. de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes civils du 1er avril 2017 au 31 mars 2018;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 09:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175955001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines), créé en 1996 et faisant partie de la Division du crime organisé, est un programme gouvernemental qui visait tout d'abord le commerce illégal d'alcool. Fort des succès réalisés par ce programme et, suite à l'observation d'une recrudescence en matière de contrebande de tabac, le gouvernement a poursuivi dans la même veine en mettant sur pied le volet ACCES Tabac en 2001. Par la suite, a suivi la création d'un volet enquête court terme dans le but de viser plus précisément les réseaux de quartier. Coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFÉQ), le programme ACCES regroupe un ensemble d'organisations partenaires dont le Service de police de la Ville de Montréal, la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), l'Association des Directeurs de police du Québec (ADPQ), la Régie des Alcools des courses et des jeux (RACJ), le ministère de la Justice et l'Agence du Revenu du Québec (ARQ).

Plus précisément, le mandat du programme ACCES consiste, entres autres, à :

- effectuer des visites systématiques dans les endroits servant de l'alcool;
- mener des enquêtes afin de démanteler des réseaux de production ou de distribution illégale, tant en matière d'alcool que de tabac;
- mener des enquêtes court terme en matière de tabac permettant de répondre directement aux plaintes des citoyens et informations de provenance policière;
- participer à des enquêtes de réseaux de niveau provincial;

- siéger aux différents comités ACCES chapeautés par le MSP;
- coordonner le projet NOCTURNE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1583 - 5 octobre 2016 - le comité exécutif autorise la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1er avril 2016 au 31 mars 2017; de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCES pour l'année 2015-2016 et d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Pour l'année 2015-2016, aucun sommaire décisionnel n'a été soumis au comité exécutif puisque la confirmation des crédits versés par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFÉQ) a été reçue au dernier trimestre de l'année fiscale.

CE14 1650 - 29 octobre 2014 - le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 et d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

CE13 1027 - 3 juillet 2013 - le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le maintien de l'effectif permanent de 35 postes policiers et le maintien de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

CE12 1326 - 21 août 2012 - le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 et autorise l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de un poste policier du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013.

CE 09 - 21 janvier 2009 - le comité exécutif acceptait de convertir un poste de lieutenant-détective en un poste de commandant d'enquêtes pour toute la durée du Projet ACCES au sein de la Division du crime organisé du Service de police de la Ville de Montréal.

CE08 2182 - 26 novembre 2008 - le comité exécutif a approuvé la demande d'augmenter temporairement l'effectif policier de deux postes supplémentaires dans le cadre du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) portant le nombre à 32 policiers; d'octroyer des crédits additionnels nécessaires pour 2008 et 2009 et d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire pour 2010 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales, et ce, pour la durée du projet.

CE07 0314 - 7 mars 2007 - le comité exécutif autorisait l'ajout de neuf ressources supplémentaires soit sept policiers et deux civils tout en maintenant l'effectif temporaire déjà en place. Cette dernière résolution portait ainsi le nombre total de ressources à 29 policiers et trois civils.

CE 03 2751 - 17 décembre 2003 - le comité exécutif approuvait la prolongation de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 22 postes, pour toute la durée du Projet ACCES, afin de permettre à l'équipe affectée de continuer son travail, sans priver d'effectif les unités d'enquêtes d'où provient ce personnel et de maintenir le poste temporaire de l'employé civil (agent de bureau) affecté au Projet ACCES, aussi longtemps que le projet se poursuivra.

CE2000-0107 - 17 juin 1999 - cette participation fut reconduite, en autorisant également l'augmentation temporaire de l'effectif policier de 16 postes et, à nouveau le 9 août 2001, par la résolution CE2001-0376 qui, cette fois, augmentait l'effectif policier de six postes en plus des 16 postes déjà consentis antérieurement.

CE98 131 - 19 juin 1998 - le comité exécutif autorisait la participation du Service de police de la Communauté urbaine de la Ville de Montréal aux efforts du gouvernement du Québec à la lutte contre l'économie souterraine dans le cadre du Projet ACCES.

DESCRIPTION

Le maintien du programme ACCES est primordial afin de permettre la réalisation de nos différents mandats. En ce sens, la prolongation du programme requiert de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et de deux postes temporaires civils.

JUSTIFICATION

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a signifié sa volonté de reconduire à nouveau la subvention pour le programme ACCES pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) rembourse la totalité des coûts afférents du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) autant pour la rémunération que les biens et services.

Le tableau ci-dessous illustre un résumé des impacts financiers pour le SPVM.

	2017 1er avril au 31 déc.	2018 1er janvier au 31 mars	Total
Revenus	4 290 682 \$	1 425 018 \$	5 715 700 \$
Dépenses			
Masse salariale	3 928 095 \$	1 304 156 \$	5 232 251 \$
Biens et services	362 587 \$	120 862 \$	483 449 \$
Total des dépenses	4 290 682 \$	1 425 018 \$	5 715 700 \$

Les crédits budgétaires pour les revenus et dépenses du programme sont prévus dans son budget d'opération. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances (tableau SPVM).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation du SPVM au programme ACCES permet d'assumer un leadership dans le domaine de la lutte au commerce illégal du tabac et de l'alcool sur le territoire de Montréal. En plus de soutenir le personnel policier et les citoyens aux prises avec le phénomène de la contrebande, plusieurs projets dirigés par l'équipe ACCES ont permis d'importantes saisies haussant, par le fait même, les retombées pour le SPVM. Le programme ACCES permet également d'accroître le niveau de formation et d'expertise des policiers dans plusieurs domaines du commerce illicite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pascale DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Minh Tri TRUONG
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-07

Patrick LALONDE
Assistant-directeur police

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2017-07-19

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-07-19

CE : 60.001
2017/08/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174501007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2017 au 30 juin 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-06 12:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174501007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2017 au 30 juin 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du deuxième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2017. Par ailleurs, il y aura un troisième rapport trimestriel pour l'année 2017 qui couvrira la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2017.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Par ailleurs, il n'y a aucune mainlevée approuvée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

CE17 0633 - 17 avril 2017 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017 accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un troisième rapport trimestriel pour l'année 2017 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Le : 2017-07-05

Chargée de soutien technique en immobilier

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-06



Dossier # : 1174396010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juin 2017 au 30 juin 2017 et rectification pour le rapport déposé pour le mois d'avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 et rectification pour le rapport déposé pour le mois d'avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-07 11:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juin 2017 au 30 juin 2017 et rectification pour le rapport déposé pour le mois d'avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017, il est démontré qu'il y a eu 4 (quatre) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Toutefois, lors du dépôt du rapport du mois d'avril 2017, il a été constaté qu'une décision déléguée était manquante. Par conséquent, notre Direction souhaite rectifier le rapport du mois d'avril 2017 en y ajoutant la décision déléguée omise, comme démontré et inscrit en italique dans le rapport en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0816 - 18 mai 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Le : 2017-07-05

Chargée de soutien technique en immobilier

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Mme
Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-07-07